This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DC
611
.S44
C82

P. Lesaunier

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA

SEINE-INFÉRIEURE

TOME IV

— 1876 à 1878 —

ROUEN

IMPRIMERIE ESPÉRANCE CAGNIARD

Rues Jeanne-d'Arc, 88, et des Basnage, 5

—

1879

Dunning
Nijhof
4-27
3603

AVERTISSEMENT

La Commission des Antiquités termine le quatrième volume de son bulletin par les procès-verbaux de l'année 1878.

Nous n'avons pas à revenir sur les conditions dans lesquelles se produit cette publication. Elles ont été suffisamment indiquées dans l'avertissement placé en tête du troisième volume. Nous devons seulement faire remarquer que si l'allocation ministérielle de 300 fr. à l'aide de laquelle la Commission faisait face aux illustrations de ses premières publications a été momentanément suspendue ; si son bulletin a dû perdre les rapports annuels que son regretté vice-président, M. l'abbé Cochet, adressait à M. le Préfet, comme inspecteur des monuments historiques, le zèle et l'activité de ses membres se sont appliqués à combler ce vide. Des notices plus nombreuses, faites avec le plus grand soin, sont venues donner une animation nouvelle à chacune de ses séances, et la table générale

bienveillance que le Conseil général et M. le Préfet de la Seine-Inférieure lui ont successivement témoignées.

Une table des noms d'hommes et des noms de lieu, accompagnée d'une table analytique des matières, termine le volume, qui est complété par la liste générale des membres de la Commission, l'indication des Sociétés correspondantes et le tableau dressé par arrondissement de tous les monuments historiques du département.

Dans ces conditions, la Commission espère que ce bulletin ne sera pas jugé moins digne d'intérêt que ceux qui l'ont précédé.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

—

Décembre 1879.

Dates.	Noms.	Qualités.
1871, 20 mars.	LIMBOURG O ✻, préfet de la Seine-Inférieure,	*président.*
1854, 20 juin.	DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, ✻ correspondant de l'Institut, archiviste en chef du département,	*vice-président* (arrêté du 26 juillet 1875.)
1860, 2 août.	LANGLOIS D'ESTAINTOT (le vicomte Robert), avocat, à Rouen,	*secrétaire* (arrêté du 26 novembre 1866).
1865, 12 janv.	BRIANCHON, archéologue, à Gruchet-la-Valasse,	*secrétaire-adjoint* (arrêté du 22 Octobre 1874).
1824, 22 déc.	FLOQUET ✻, correspondant de l'Institut, à Paris.	
1841, 29 nov.	BARTHÉLEMY ✻, architecte diocésain, à Rouen.	
id., id.	G. MORIN ✻, conservateur du Musée de peinture, à Rouen.	
1850, 19 déc.	Alfred DARCEL ✻, administrateur des Gobelins, à Paris.	

1868, 14 mars, GUEROULT, docteur-médecin, à Caudebec-en-Caux.

id., » août. JEUFFRAIN (l'abbé), chanoine, archiprêtre de la Cathédrale de Rouen.

1869, 3 juill. GOSSELIN, pharmacien, à Caudebec-lès-Elbeuf.

1870, 3 janv. D. DERGNY, archéologue, à Grandcourt, près Londinières.

1871, 27 nov. DE LA SERRE, inspecteur des Eaux et Forêts, à Rouen.

id., id. Michel HARDY, bibliothécaire-archiviste de la ville de Dieppe.

id., id. Ch. ROESSLER, archéologue, au Havre.

1873, 27 janv. DE COQUEREL d'IQUELON, membre du Conseil général, à Rouen.

1873, 9 avril. LORMIER, avocat, à Rouen.

id., id. PELAY, directeur d'assurances, à Rouen.

1874, 27 mars. LEGRAND, vice-président du Conseil de Préfecture.

id., 16 mai. LE FILLEUL DES GUERROTS, propriétaire, à Heugleville-sur-Scie.

1875, 3 juin. Gaston LE BRETON, conservateur du Musée céramique.

id., id. TOUGARD (l'abbé), docteur ès-lettres, professeur au séminaire du Mont-aux-Malades.

id., 9 juill. MAILLET DU BOULLAY, conservateur du Musée des antiquités.

id., 9 nov. BOUCTOT, membre du Conseil général.

id., id. SAUVAGEOT, architecte de la ville.

1876, 13 nov. ROBERT (l'abbé), chanoine de la métropole.

LISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

classés par arrondissements.

MONUMENTS HORS CLASSE

1° *Edifice appartenant à l'Etat.*

La Cathédrale ou Notre-Dame-de-Rouen.

2° *Edifices appartenant au département.*

ARRONDISSEMENT DE ROUEN.

La salle capitulaire de Saint-Georges-de-Boscherville (1822).

La maison de Pierre Corneille, à Petit-Couronne.

ARRONDISSEMENT DU HAVRE.

Le théâtre romain de Lillebonne* (1) (1818).

MONUMENTS CLASSÉS

ARRONDISSEMENT DE ROUEN.

Première classe.

ELBEUF. — Vitraux de l'église Saint-Etienne* (1850).

(1) Les monuments dont la désignation est suivie d'un astérique sont classés au nombre des monuments historiques reconnus par l'Etat, et comme tels soumis au contrôle de la commission des monuments historiques, établie près du ministère des Beaux-Arts.

Les autres monuments n'ont que le titre de monuments historiques départementaux, et donnés comme tels à la surveillance et au contrôle de la Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure, dans les termes de l'arrêt préfectoral du 24 mars 1867 (v. Bulletin de la Commission, tome 1, n° 67.)

NEUVILLE-CHAMP-D'OISEL. — La nef de l'église (1867).
PRÉAUX. — Les dalles tumulaires (1867).
ROUEN. — Saint-Paul. Abside de l'ancienne église (1867).
Saint-Vivien. Le clocher de l'église (1867).
RY. — Le porche de l'église (19 décembre 1878).
TOUFFREVILLE (annexe d'Esseules).— Le retable de l'église (12 décembre 1877).
YAINVILLE. — L'église*.

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE.

Première classe.

ARQUES. — L'église* (1838-1840).
AUFFAY. — L'église (1850).
BOURG-DUN. — L'église* (1850).
DIEPPE. — L'église Saint-Jacques* (1838-1840).
ENVERMEU. — L'église* (1854).
EU. — L'église ou abbaye* (1838-1840).

Deuxième classe.

CRIEL. — L'église (1867).
DIEPPE. — L'église Saint-Rémy (1867).
EU. — Le tombeau des Guise, dans l'église du collége (1861).
SAINTE-MARGUERITE-SUR-MER. — L'abside et l'autel*.
NEUFVILLE-LE-POLLET. — Le chœur (1867).
TRÉPORT. — La nef de l'église*.

Troisième classe.

ANCOURT. — Les vitraux de l'église.
AVREMESNIL. — Le clocher de l'église (1867).
SAINTE-FOY. — Le clocher de l'église (1863).
SAINT-MARTIN-LE-GAILLARD. — L'église (1867).
VARENGEVILLE-SUR-MER. — L'église (1864).
SAINT-VICTOR-L'ABBAYE. — La statue de Guillaume-le-Conquérant (1867).

Deuxième classe.

BURES. — L'église (1867).
SIGY. — Le chœur de l'église (1850).

Troisième classe.

BLANGY. — L'église (1867).
FRESLES. — Retable et tabernacle en bois sculpté (10 décembre 1877).
NEUFMARCHÉ. — L'église (1867).
SAINT-SAENS. — Les vitraux de l'église (1867).
VATIERVILLE. — Le clocher de l'église (1864).
VILLEDIEU-LA-MONTAGNE. — Le clocher de l'église (29 juin 1868).

ARRONDISSEMENT D'YVETOT.

Première classe.

CAUDEBEC-EN-CAUX. — L'église* (1850).

Deuxième classe.

ALLOUVILLE. — Le chêne-chapelle.
BLOSSEVILLE-ÈS-PLAINS. — Les vitraux de l'église (1850).
SAINTE-GERTRUDE. — L'église*.
VALLIQUERVILLE. — Le clocher de l'église*.
VATTEVILLE. — L'église (1867).
VEULETTES. — L'église (1850).

Troisième classe.

BOUDEVILLE. — L'église (1863).
INGOUVILLE-ÈS-PLAINS. — La nef (1867).
SASSEVILLE. — La croix du cimetière (1867).
VEULES. — Le clocher de l'église (1867)
VILLEQUIER. — L'église et les vitraux (1897).
MAULÉVRIER. — Lutrin (8 août 1879).

LISTE DES SOCIÉTÉS

AUXQUELLES LE BULLETIN DE LA COMMISSION EST ADRESSÉ CHAQUE ANNÉE.

PARIS.	Comité des travaux historiques au ministère de l'Instruction publique.
	Société des antiquaires de France.
AISNE.	Société académique de Laon.
	Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
	Société historique et archéologique de Château-Thierry.
ALPES-MARITIMES.	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
AUBE.	Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
AVEYRON.	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.
CALVADOS.	Société des antiquaires de Normandie.
CHER.	Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, à Bourges.
	Société des antiquaires du Centre.
CONSTANTINE.	Société archéologique du département de Constantine.
CÔTE-D'OR.	Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon.
	Société archéologique d'histoire et de littérature de l'arrondissement de Beaune.
	Société des sciences historiques et naturelles de Semur.

	Comité historique et archéologique de Noyon.
PAS-DE-CALAIS.	Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
	Société académique de Boulogne-sur-Mer.
	Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, à Arras.
SAONE-ET-LOIRE.	Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.
SAVOIE.	Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.
SEINE-INFÉRIEURE.	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
	Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie, à Rouen.
	Bibliothèques de Blangy.
	— Bolbec.
	— Dieppe.
	— Elbeuf.
	— Eu.
	— Fécamp.
	— Gournay.
	— Le Havre.
	— Montivilliers.
	— Neufchâtel.
	— Rouen.
	— Yvetot.
SOMME.	Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
	Société d'émulation d'Abbeville.
VIENNE.	Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
YONNE.	Société d'études d'Avallon.
	Société archéologique de Sens.

PROCÈS-VERBAUX

DE

LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Pendant l'année 1876.

SÉANCE DU 27 JANVIER 1876.

La séance s'ouvre à deux heures, à l'Hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. de Blosseville, du Boullay, Bouquet, Desmarest, de Girancourt, Gouellain, des Guerrots, Hardy, Le Breton, l'abbé Lecomte, Legrand, de la Londe, Lormier, l'abbé Loth, Pelay, de la Serre, Simon, et vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. Baudry, Brianchon, d'Iquelon, de Merval, Sauvageot et l'abbé Somménil sont excusés.

La correspondance comprend : *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1875, 3e livraison ; *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. XIV, 1er trimestre 1875.

L'abbé Cochet, sa Mort, son Inhumation, son Monument, par M. Brianchon, brochure dont notre collègue fait hommage à la Commission. La Commission par

« verrerie antique entrées au musée depuis 1848 jusqu'à « ce jour, ou qui y entreraient successivement.

« Cette collection acquerrait ainsi une importance « qu'aucun musée d'antiquités, à ma connaissance, en « Europe, ne pourrait lui disputer.

« Paris, ce 20 mars 1868.

DEVILLE. »

La Commission, reconnaissante du souvenir de son ancien collègue, décide que les planches offertes par M. Deville seront conservées dans une reliure spéciale et que le précieux autographe, contenant ses dispositions, sera placé en tête du volume.

La correspondance comprend également une lettre circulaire de M. Druïlhet-La Fargue, secrétaire général de l'Institut des provinces, datée de janvier 1876, demandant, pour l'Annuaire de l'Institut, une notice historique sur la Commission des Antiquités. M. le secrétaire est chargé d'adresser à M. Druïlhet-La Fargue le renseignement qu'il sollicite.

Les statues du Palais-de-Justice. — M. Bouquet demande la parole pour faire connaître de nouveaux renseignements qu'il a recueillis à propos des statues du pignon nord de la salle des Pas-Perdus.

Il repousse énergiquement l'attribution de la statue de gauche au grand écuyer, parce que, au XVIe siècle, la charge de grand écuyer n'était point classée au nombre des grands offices de la couronne : cet honneur ne fut accordé que par Henri IV, en faveur de César-Auguste de S.-Lary, baron de Termes et de Montbas, qui avait succédé, dans cette charge, au duc de Bellegarde. Il

M. d'Estaintot accepterait volontiers l'attribution proposée par M. Bouquet ; si elle offrait un degré absolu de certitude. Il ne se détermine cependant pas par la question du costume, car le grand écuyer avait incontestablement droit de porter les fleurs de lys, ainsi que l'établissent les textes qu'il a cités, qui prouvent en même temps la place d'honneur qu'il occupait, dès le XVIe siècle, aux côtés du roi. Il admet néanmoins que l'absence de l'épée royale en évidence, dans les attributs de la statue en question, doit faire écarter l'hypothèse du grand écuyer ; mais il croit que l'attribution du grand chambellan ne se présente pas davantage avec une évidence incontestable. Il en est peut-être de même des autres statues.

Celle du milieu est-elle bien celle du roi ? Il a l'ordre de S.-Michel sans doute ; mais les dimensions de la statue complétée seraient-elles bien en rapport avec celles de la niche ? Ce costume est-il bien celui du roi ? Pas une fleur de lys sur le manteau, et un vêtement de dessous, de la plus grande simplicité, qui paraît de toile, ou d'étoffe légère. Quant à la statue de droite, revêtue d'une sorte de dalmatique frangée, est-ce bien celle du cardinal Georges d'Amboise ? M. d'Estaintot serait porté à conserver, tant qu'à présent, une réserve absolue dans les questions d'attribution définitive pour ces trois statues.

Après de nouvelles observations de M. le Président tendant à la même conclusion, la Commission émet le vœu que les statues soient descendues et photographiées, en rapportant, comme encadrement, le trait de l'encadrement des niches où elles sont en ce moment placées.

La Commission émet également le vœu que la Table

travaux de restauration si heureusement commencés à S.-Nicaise, sous l'impulsion éclairée de M. l'abbé Billard et la direction intelligente de M. Barthélemy. Il se félicite d'avoir été prévenu par un de ses collègues, ainsi qu'en témoigne le procès-verbal de la précédente séance. Ces travaux ont compris la restauration intégrale de la voûte du chœur, construction merveilleuse du XVIe siècle, dont on connaît la hardiesse et l'élégance. Elle eut pour conséquence le ravalement de tout le chœur et de l'abside. L'ancien rétable à colonnes torses, œuvre appréciable du XVIIe siècle, mais souverainement déplacé, au milieu des richesses architecturales de la Renaissance, va prochainement disparaître et sera remplacé par un autel en pierre d'un style correct et pur. De belles verrières en cours d'exécution rayonneront au pourtour de l'abside. — Les deux chapelles de la Ste-Vierge et de Ste-Catherine, qui terminent les nefs latérales, ont été également restaurées et, cela dans l'espace de quelques mois. Notre collègue exprime l'espoir que, dans un avenir prochain, l'église de S.-Nicaise, jusqu'ici si délaissée, aura repris sa place d'honneur parmi les monuments archéologiques de la cité.

Les vitraux de Montigny. — Notre collègue fait part également d'un projet d'aliénation des médaillons de l'église de Montigny, dont la disposition actuelle dans les verrières fait obstacle à un projet d'embellissement de l'église, préparé en ce moment par M. le curé de Montigny.

M. d'Estaintot croit pouvoir dire que la Préfecture, avertie qu'il aurait été question de l'aliénation de ces vitraux, y a opposé un veto très-énergique.

M. Pelay observe que malheureusement ces défenses

La correspondance comprend :

Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 15 février 1876, contenant une invitation à assister à la réunion des Sociétés savantes qui se tiendra à la Sorbonne, au mois d'avril 1876.

Une circulaire du même ministre, datée du 11 janvier 1876, relative au projet de publication des documens inédits sur les États généraux du XIVe au XVIIe siècle.

Une lettre de M. de Saulcy demandant de compléter la rédaction destinée à figurer dans le Dictionnaire archéologique de la Gaule (époque celtique) sous les lettres H I J K L M.

Bulletin de la Société historique de Lisieux, année 1875, n° 6.

Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer 1870-1872. T. IV.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1875. IV.

Sur les silex taillés du cimetière franc de Caranda, réponse à M. de Mortillet par M. de Millescamps, Paris, 1875.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur, 1874.

Statues du Palais-de-Justice. — M. Desmarest offre à la Commission un dessin exact des trois statues du pignon nord du Palais-de-Justice.

La Commission charge M. le Président de transmettre le dessin à M. Quicherat, en même temps que le résumé des observations échangées à cet égard dans

tesse de Roussillon, Dame de Vallognes et veufve de feu messire Loys de Bourbon, vivant chevalier et admiral de France, considérant les grandes charges qu'elle a soustenues et portées pour messeigneurs ses enfants, tant pour le mariage de mesdamoiselles ses filles que pour l'intertenement de monseigneur Charles de Bourbon, recogneult avoir vendu à monseigneur Geoffroy Herbert, évesque de Coustances, les terres et seigneuries de la baronnie de la Hague... »

Dans le second cartulaire, p. 438, ligne 24 :

« auquel dommaige éviter estoit ladite dame Tournoise, portée devant révérend père en Dieu monseigneur Geofroy Herbert, évesque de Coustances... »

Dans le même, à la date du 3 octobre 1500 :

« Don, par Geoffroy Herbert, évesque de Coustances, fils de feu mgr. messire Jehan Herbert, vivant seigneur d'Ossonvillier et général de France, et de damoiselle Jehane Guerin, des terres et seigneuries d'Anneville-en-Saire, pour l'entretien des petits enfans de chœur. »

Dans l'histoire des évêques de Coutances par Toustain de Billy, cet évêque est toujours appelé Herbert.

Dans celle de M. l'abbé Lecanu, il est nommé Geoffroy Herbert. (Jean-Janus-Joffridus-Herbert-Hesbert-Hébert.)

M. de Beaurepaire complète les indications soumises dans les précédentes séances, à propos de l'église Saint-Nicaise.

M. le secrétaire de cette Commission et M. l'abbé Lecomte [1] vous ont signalé les travaux récemment entre-

[1] Note de M. le vicomte Robert d'Estaintot, communiquée dans la séance du 18 décembre 1875. On y trouve d'intéressants détails sur l'état du chœur de S.-Nicaise, la description d'une verrière de 1555 et de travaux décoratifs de peinture dans une des chapelles. — Note de M. l'abbé Lecomte, lue dans la séance du 27 janvier 1876.

S.-Nicaise. Il n'y avait point alors de secours à attendre de l'Etat, de la ville ni de la province. Rien donc d'étonnant à ce que les travaux de construction d'églises ne fussent pas conduits, dans ce temps-là, avec la célérité à laquelle nous sommes maintenant accoutumés. Rarement, le trésorier de S.-Nicaise, en faisant son compte, chaque dimanche, sur le buffet de la fabrique, à l'issue de la grand'messe, eut à payer aux ouvriers plus de 5 à 6 l. par semaine. Mais si l'on allait lentement, au moins allait-on toujours, et il faut convenir qu'il eût été difficile de faire un meilleur emploi des fonds modiques dont on avait la disposition.

Au mois d'avril 1544, Simon Vitecoq, Robin Frenelle, et Jean Chaillou, maîtres maçons de Rouen, viennent visiter l'église sur l'invitation des trésoriers ; ils reçoivent pour leur peine une rémunération de 20 s. Tous trois sont connus par des constructions recommandables, que le temps eut sans doute épargnées, si les hommes n'y eussent mis la main. Simon Vitecoq, notamment, fut le dernier des architectes en titre de la cathédrale, et c'est par son nom que se clôt la liste de ces artistes éminents qui avaient, ainsi que les monuments l'attestent, un si vif sentiment de la beauté architecturale, bien que leur art fût faiblement honoré, peu rétribué, et, si je ne me trompe, exclu des professions libérales. Mais à une époque où les ambitions étaient encore modestes, on considérait, comme une récompense suffisante de longs efforts et d'un travail soutenu, l'estime de ses concitoyens, le jugement favorable des membres de sa corporation.

A partir de cette visite, Jean Chaillou est nettement indiqué comme présidant aux travaux de S.-Nicaise. Le 10 mai 1545, on eut à lui payer 21 l. pour avoir, pendant 11 mois, « mené et gouverné l'œuvre des machons. » Plus tard, ses appointements furent réduits à 6 l. par semestre. Il fut employé par la fabrique jusqu'à la fin des

travaux de maçonnerie, dans le courant de 1553. En septembre de cette année, on paya 4 l. 12 s. à un ouvrier « pour avoir rechimenté les voûtes, pour les avoir reblanchies et réparées. » Evidemment l'œuvre de maçonnerie était parvenue à son terme.

Notons, en passant, que les pierres employées dans la construction venaient des carrières de S.-Leu et du Val-des-Leux.

Au mois de juillet 1553, à l'occasion de la pose du comble du chœur, on offrit à souper aux charpentiers, et, suivant un usage traditionnel, on n'oublia pas de jeter par dessus le faîte quelques chemineaux aux enfants qui étaient assemblés dans le cimetière, et qui suivaient des yeux les progrès de cette opération difficile. Cinquante ans plus tard, lorsqu'on planta la croix du cimetière, nous retrouvons le même usage: on distribua trois douzaines de chemineaux aux enfants présents à la cérémonie.

Le comble étant posé, ce ne fut pourtant qu'en 1555 qu'on en fit le berceau; ce ne fut qu'en 1556 qu'on posa les lattes et qu'on le revêtit d'ardoise carrée d'Angers, achetée à raison de 6 l. 15 s. le millier.

Au mois d'août de cette dernière année, on enleva du cimetière, où on les avait mis à l'abri, les autels et les tombes de l'ancien chœur, et on les replaça dans le nouveau. En 1558, on abattit la paroi de charpente qui servait de clôture provisoire au haut de la nef. Après une vingtaine d'années de travaux, le chœur était enfin livré au culte.

Comme on doit le penser, on n'avait point attendu jusque là pour s'occuper de certains travaux de décoration intérieure. Un moine de S.-Ouen, M. de Saint-Pierre [1],

[1] « Mars 1555, payé au manouvrier de S.-Ouen, pour avoir gardé la verrière que M. de S.-Pierre a donnée, 50 s. — Payé pour la despence faicte pour faire marché aux verryniers pour asseoir la verrière que a donnée monsieur de S. Pierre... lequel n'a esté faict, 14 s. »

avait fait don d'une verrière qui fut posée en 1556. D'autres verrières, « les six du haut du chœur vers le grand aître et vers le petit, » furent commandées à un excellent peintre du temps, Noël Tardif, auquel fut adjoint Nicolas Anquetil. Elles coûtèrent 188 l. Le même artiste refit, en 1559, la verrière qui surmontait le maître-portail. Si nous en jugeons par la date qu'a rapportée M. d'Estaintot, nous aurions encore la verrière dont nous venons de parler et qui avait été donnée par M. de S.-Pierre à S.-Nicaise, en 1555.

Le pupitre ou jubé qui, conformément à un usage constant, séparait le chœur de la nef, fut monté, en 1558, par le charpentier Herbland Bayard. Le chiffre de la dépense nécessité par ce travail est trop peu élevé pour qu'on puisse admettre qu'il s'agit d'une construction nouvelle. Vraisemblablement, on avait utilisé, moyennant quelques réparations et quelques raccords, un jubé dont nous voyons que l'exécution avait été confiée au hucher Cardin Duval en 1492.

Les funestes événements de 1562, eurent pour conséquence le pillage et la dévastation de S.-Nicaise et des autres églises de la ville. Tout ce qu'on put faire, dans les années calamiteuses qui suivirent, ce fut de réparer les ruines. Il ne fut plus question de continuer les travaux ni d'achever l'église sur le plan de la nef. A l'avenir tout se réduisit à quelques travaux de décoration.

Le maître-autel fut commandé à l'imaginier Jean Séjourné, en 1583, et coûta une centaine de livres. Il était orné des statues d'Elie et d'Enoch, œuvres du même statuaire, et de deux anges portant des cierges, œuvre de l'imaginier Fleurent Dauvergne. Les deux statues furent déplacées en 1613 et appliquées sur les piliers, à l'entrée du chœur; on mit à leur place des tableaux donnés par le curé, représentant Notre-Seigneur, Notre-Dame, les noms de Jésus et de Marie. L'œuvre de Séjourné fut

sacrifiée en 1658 : elle fit place à une contretable que l'on fit faire par le sculpteur Mazeline, domicilié sur la paroisse S.-Nicaise et trésorier de la fabrique. Après l'enthousiasme, vint l'indifférence et bientôt le dégoût. En 1733, on renonça à l'œuvre de Mazeline. On fit faire un autel en marbre, façon de tombeau, suivant une mode de Paris qui peu à peu envahissait la province. Les marbriers l'avaient emporté sur les sculpteurs.

Une tour en charpente, sans caractère architectural, avait été élevée sur le comble de l'église, du côté du presbytère en 1603.

Les autels des chapelles, à l'exception de celui de Ste-Catherine qui avait toujours été soigneusement entretenu, furent consacrés et rebénits par l'évêque de Damas, le 17 mai 1605.

En 1631, de *beaux et bons orgues* furent achetés pour cette église et payés au moyen d'une souscription volontaire à laquelle prirent part tous les paroissiens. Ils sortaient des ateliers d'un habile fabricant, Crespin Carlier.

Dès le mois de novembre 1558, l'église avait été blanchie. On aimait les églises propres et blanches. Le goût du badigeon, quoiqu'en disent certains archéologues, n'est point particulier à notre temps. Dieu sait tout ce qu'il a occasionné autrefois de pertes regrettables, en fait de documents historiques ! Les vieux parchemins servaient à la fabrication de la colle, et il paraissait assez naturel que les établissements religieux n'en fissent venir de l'extérieur qu'après avoir mis amplement à contribution leurs archives. De 1617 à 1622, on reblanchit à la chaux et à la craie les lambris et les murs de S.-Nicaise. Le chœur, la chapelle de Notre-Dame et même une partie de la nef reçurent, vers la même époque, une décoration plus riche. On les peignit en azur, et sur ce fonds on sema des fleurs de lys d'or. Ce fut un travail long, coûteux, auquel s'employèrent plusieurs peintres, artistes ou gens

de métier, Guill. Michel, Michel Michel, Pacquet Busquet, Pierre Jouyaux et Samuel Allain. C'est à ce travail que se rapporte, sans le moindre doute, la décoration reconnue et décrite par notre collègue, M. d'Estaintot, et que malheureusement on s'est trouvé dans la nécessité de faire disparaître. Ce qui doit tempérer nos regrets, c'est qu'elle était relativement récente. J'ajouterai qu'il est bien probable que sous le nouveau badigeon, on retrouverait une ornementation analogue à celle que recouvraient les panneaux de bois récemment supprimés.

Il y avait à S.-Nicaise, au XVIe siècle, cinq chapelles connues sous les noms de Notre-Dame, de Ste-Catherine, de S.-Clément, de S.-Drieu, de la Nativité ou des Trois Nativités. A une époque postérieure il est question d'une chapelle S.-Fiacre.

Devant chacune de ces chapelles étaient posées des verges de fer qui servaient à attacher, au moyen d'anneaux de corne, des rideaux que l'on tirait devant les autels.

A celui du chœur, une crosse qui sur sa volute portait un crucifix, servait à la suspension du *Corpus Domini* [1]. Elle était protégée par des rideaux plus ou moins riches, rattachés à des verges de fer au-dessous d'un ciel de Damas.

Ce système était en usage à la cathédrale. En 1449, les chanoines, dans le règlement qu'ils donnèrent à l'église paroissiale de S.-Etienne la grande église, prescrivent au curé ou vicaire perpétuel de faire établir un sacraire près de l'autel; mais, en même temps, ils lui interdisent l'emploi de la crosse, comme mode de suspension du

[1] « 1549, à ung huchier pour avoir reffect la croche où pend le *Corpus Domini*, 3 sous. — 1558, à ung ymaginier pour avoir reffet le bras du crocheffiz, qui est à la croche où pend le *Sancta sanctorum*. — A ung paintre pour avoir repaint la chasse du *Corpus Domini*, la croche où pend le *Sancta sanctorum*. »

Corpus Domini [1], probablement parce qu'ils désiraient que l'adoration se fît exclusivement au maître-autel de la cathédrale.

Au chœur de S.-Nicaise, on voyait les statues de S.-Jean-Baptiste, de S.-Jean l'Evangéliste, de S.-Nicaise et de S.-Quirin; dans la chapelle de N.-D., celles de N.-D. de Pitié, de S.-Jacques et de S.-Scuvicule. Je ne sais où était placée une Notre-Dame d'albâtre, à laquelle on paraissait attacher un prix tout particulier.

Après que le monastère de la Trinité au Mont-Ste-Catherine eût été supprimé dans les dernières années du XVIe siècle, ce fut à S.-Nicaise que les processions se rendirent le mercredi des Rogations. La prédication se faisait en plein air, dans le cimetière qui était alors planté d'ormeaux et qui passait pour un des plus vastes de la ville. En 1631, son étendue se trouva réduite par la construction de plusieurs maisons dont le prix de loyer augmenta notablement le revenu de la fabrique.

Quelques mots en finissant sur Corneille Du Désert, curé de Monville, dont M. d'Estaintot nous a fait connaître l'inscription tumulaire, encore aujourd'hui conservée. On possède aux Archives le contrat de fondation de ce curé, contrat qui fut rédigé en l'église S.-Nicaise par un notaire apostolique. Aux termes de ce contrat, Du Désert, fait don d'une maison qu'il habitait sur la paroisse S.-Nicaise, à la fabrique de cette église, moyennant l'engagement de faire dire une messe basse chaque semaine à l'autel de N.-D. Il donnait de plus tous les ornements qu'il fallait pour le chapelain, en d'autres termes, une chapelle complète renfermée dans un coffre ou bahut. Parmi ces objets figurent un autel portatif et un missel imprimé. L'acte est daté du 25 octobre 1491.

[1] *Quod faciant honeste preparari almariam in qua requiescit Corpus Cristi.*

Peut-être y aurait-il lieu de voir si la pierre tumulaire de cet ecclésiastique ne pourrait pas être replacée à l'endroit que le donateur avait pris soin de désigner dans ce contrat, en la chapelle de Notre-Dame, *in buto altaris versus septentrionem*.

M. le Président obtient ensuite la parole pour fournir un éclaircissement relatif à une inscription qui a longtemps exercé les investigations du monde savant. C'est celle placée à l'intérieur de Martin-Église, et révélant l'existence d'un curé de *Limmes*, à la fin du xve siècle.

Il donne lecture de la note suivante :

Il existe à l'intérieur de l'église de Martin-Église, près Dieppe, une pierre tombale sur laquelle on a lu cette inscription :

« CY GIST VENERABLE ET DISCRETE PERSONNE MESSIRE REGNAULT OREL PRESTRE EN SON VIVANT CVRE DE LIMMES ET DOIEN D'ENVERMEU LEQUEL TRESPASSA LAN DE GRACE M. CCCC. LXVI. LE XXVIIJ^e JOUR DE SEPTEMBRE A QVI DIEV FACE PARDON A LAME. »

Ainsi voyons-nous cette inscription rapportée dans *les églises de l'arrondissement de Dieppe*, de M. l'abbé Cochet, et dans une histoire manuscrite de Martin-Église, composée par M. l'abbé Malais, et dont ce savant ecclésiastique a fait don aux Archives départementales.

Depuis plus d'un siècle, cette dalle est l'objet des recherches des érudits. Ce n'est pas qu'elle soit remarquable comme œuvre artistique, ni qu'il s'attache quelque intérêt au personnage dont elle rappelle le souvenir ; mais on a cru y reconnaître ce nom de *Limmes*, que les dissertations de MM. Féret, Vitet et Cochet ont rendu célèbre.

Le Cat dessina cette pierre et en fit, le premier, connaître l'inscription dans un mémoire qu'il lut, en 1751, à l'Académie de Rouen. Sa conclusion fut qu'il fallait chercher Limmes en Angleterre et non en Normandie. Cette opinion a été suivie par MM. A. Le Prevost, Féret et Vitet.

Pendant longtemps on se méprit dans la lecture du nom d'homme inscrit sur cette pierre. On lisait Regnault Viel. Or c'est Regnault Orel qu'il faut lire. Cette rectification a été faite dans l'ouvrage de M. l'abbé Cochet, d'après les observations de M. l'abbé Malais.

M. l'abbé Cochet a-t-il été également dans le vrai, en émettant l'opinion que Regnault Orel était curé de Bracquemont, et que c'était cette paroisse qui était désignée sous le nom de *Limmes* ? Il est certain, par le texte ci-dessus rapporté, qu'Orel était doyen d'Envermeu. « D'après les règles de l'ancienne église, dit M. l'abbé Cochet, le curé était toujours choisi parmi les curés du doyenné. L'évêque conférait le titre à qui il voulait. Toutefois, il ne franchissait jamais les limites de la circonscription cléricale. Or, dans tout le doyenné d'Envermeu, nous ne voyons que la paroisse de Bracquemont, à laquelle le nom de Limes puisse convenir. C'était, en effet, sur son territoire que se trouvait le fameux camp de César, très-anciennement nommé la cité de Limes. Nous croyons donc que le nom vulgaire de cette paroisse au xve siècle était Limes. Bracquemont n'est qu'un nom officiel imposé, au moyen-âge, par la célèbre famille de ce nom qui aura établi son château près de l'enceinte de la cité antique. L'artiste chargé de graver l'inscription curiale aura suivi la version populaire. »

Le principe qui sert de base à ce raisonnement ne saurait être admis. Il est bien vrai qu'habituellement l'évêque choisissait le doyen rural parmi les curés du doyenné ; mais il est certain aussi qu'aucune règle

ecclésiastique ne l'y obligeait, et, dans le fait, il n'est pas rare de voir, investi de la commission de doyen, un prêtre titulaire d'un bénéfice étranger au doyenné, et même un prêtre, sans bénéfice curial. Disons encore que le nom de Bracquemont, comme nom de paroisse, est l'un des plus anciens qui nous soient connus. Il paraît dès l'époque carlovingienne, il n'a jamais varié, on le voit très-fréquemment cité dans les archives du chapitre de Rouen, tandis qu'on ne rencontre, dans la masse de documents qui nous ont été conservés concernant la localité en question, pas un seul exemple de l'emploi du nom de Limes pour désigner Bracquemont [1].

D'autres raisons, d'un autre ordre, ne me permettent pas d'admettre que la cure de Regnault Orel ait été Bracquemont. On sait qu'à la vacance de tout bénéfice, l'archevêque de Rouen jouissait du droit de *déport*, c'est-à-dire du produit du bénéfice pendant un certain laps de temps. Dans les comptes de l'archevêché, les déports des paroisses sont exactement indiqués par doyennés. La cure de *Limmes* a vaqué par le décès d'Orel le 27 septembre 1466. Le déport de cette cure, en admettant la supposition de M. l'abbé Cochet, devrait donc être indiqué dans le compte de l'archevêché de la S. Michel 1466 à la S. Michel 1467. Or, cette année, il n'y eut à vaquer dans le doyenné d'Envermeu que les cures de Graincourt, Etran, Belleville, Sauchay, Glicourt.

Autre argument : le chapitre de Rouen présentait aux différentes portions de l'église de Bracquemont, et les registres capitulaires font mention de ces présentations. Parmi les noms des curés, je n'en vois aucun qui ressemble

[1] Je me bornerai à un seul exemple. Alain Arnoul, curé de N.-D. de Lucy et doyen de Foucarmont, procède, d'après le mandement des vicaires généraux à une information au sujet de l'église d'Aubéguimont, 1494. Lucy était dans le doyenné de Neufchâtel, et pourtant Arnoul était doyen de Foucarmont.

à celui de Regnault Orel, et pas un mot qui indique une vacance de sa cure au mois de septembre 1466.

Il y a longtemps que cette note était rédigée et, malgré toutes les recherches que j'avais pu entreprendre, je n'étais arrivé à aucune explication satisfaisante de ce nom de Limmes qu'on voit sur la tombe de Martin-Eglise. L'opinion de Le Cat ne supportait guère l'examen. En admettant que Regnault Orel eût été nommé à une cure de Limmes en Angleterre, pendant l'occupation de la Normandie par les Anglais, comment aurait-il pu conserver ce bénéfice en restant en France, et en y exerçant les fonctions de doyen d'Envermeu ? Les mêmes raisons qui m'avaient fait exclure Bracquemont me faisaient aussi exclure la paroisse de Limay ou Limets, dans le Vexin, noms qui se rapprochent assez de la forme de Limmes.

Il y a quelques jours, en compulsant un des registres du tabelliônage de Rouen, j'ai rencontré, par l'effet du hasard, un acte où se trouve, je crois, la solution du petit problème historique et archéologique qui nous occupe.

Cet acte est ainsi conçu :

27 août 1466. Vénérable etc... Messire Regnault Orel, prestre, curé de Beaumez-sur-Arques, vend, baille, quicte, transporte et délaisse à héritage à vén. messire Jehan Figuenel, prestre, curé du Bec-de-Mortaing et bénefficié en l'église N. D. de Rouen etc., c'est assavoir trois masures et jardins tenans ensemble ainsi plantés, comme ils se pourportent, assis en la paroisse de Martin-Église, en fief de Messieurs de chappitre de lad. église N. D. de Rouen, bornées, d'un costé, Jehan Orel, d'autre costé et d'un bout, la rivière du petit pont.

Le compte de l'archevêché, de la S. Michel 1466 à la St. Michel 1467 (G. 64), est en parfait accord avec cette

citation et avec le texte de l'inscription tumulaire. Nous y voyons, en effet, que le déport de Beaumais au doyenné de Longueville vaqua cette année là et fut baillé à Bérenguier Charles, pour xv l. dont appartenoit à Monseigneur, pour les deux pars, x l. »

Rectifions donc l'inscription de Martin-Église, et au lieu de *Limmes*, mal gravé ou mal lu, lisons *Biaumes* ou *Belmes*.

Mais pourquoi la tombe de Regnault Orel à Martin-Église ? « Une vague tradition, dit M. l'abbé Cochet, prétend qu'elle y a été apportée. Cependant si cette translation a eu lieu, elle doit remonter bien haut, car cette pierre était à Martin-Église en 1750. »

Nous croyons pouvoir affirmer qu'elle était à Martin-Église parce que Martin-Église était le lieu de naissance d'Orel, parce que c'était la paroisse où residait sa famille et où se trouvaient ses propriétés. — Un Regnault Orel, prêtre, de la paroisse de Martin-Église, est signalé dans un compte des amendes de l'officialité de l'année 1426.

En 1451 et 1452, Regnault Orel, peut-être celui dont nous avons l'inscription, est qualifié de prêtre, tabellion de Martin-Église. Le 8 janvier 1454, le chapitre nomme Michel Gorré maître d'école de Martin-Église sur la requête de ce Regnault Orel. En 1486, Jean Orel, prêtre, et un autre Regnault Orel, sont désignés comme tabellions de la même localité.

Au xvie siècle, les Orel étaient encore nombreux à Martin-Église. Le 9 nov. 1524, le chapitre, prenant en considération les services que lui avait rendus Regnault Orel, prêtre, son procureur de la seigneurie de Martin-Église, lui accorda le droit d'être enterré dans l'église *subtus tumbam per eum ibidem appositam*, à condition que cette tombe fût au niveau du sol, *dummodo non sit elevata et equetur pavymento*.

Palais-de-Justice. Inscriptions et armoiries. — M. Desmarest rappelle que certaines inscriptions gothiques tracées en lettres noires gothiques, dans la grande salle des Pas-Perdus, donnent les noms de quelques-uns des procureurs qui y avaient leurs bureaux. Une grande partie de ces noms est à moitié effacée. Il se demande si, dans la restauration qu'il fait faire, il faut les conserver ou les supprimer.

Il indique ensuite que des écussons étaient sculptés dans les rosaces qui se trouvent placées au sommet du faîtage intérieur du berceau ; de même, à l'intérieur des grandes croisées ogivales du toit. Pour celles-ci, on peut prendre comme modèles à l'intérieur, les écussons sculptés à l'extérieur dans le tympan des fenêtres, qui sont les armes du roi, les armes de Normandie et celles de la ville.

Dans les rosaces du faîtage, on distingue les armes de France, parties de Bretagne, qui sont celles de Louis XII.

La Commission décide qu'elle se transportera après la séance, au Palais-de-Justice, pour examiner la question.

Statues projetées dans la nef de Saint-Ouen de Rouen. — M. d'Estaintot fait part d'un projet de rétablissement des statues qui ornaient autrefois les niches sculptées de chaque côté des huit piliers de la nef de l'église Saint-Ouen. Après quelques observations, M. le Président désigne une Commission composée de MM. Baudry, de Bellegarde, de Glanville, l'abbé Loth, Pelay et Simon, qui indiquera les conditions générales auxquelles l'ensemble des statues devrait satisfaire.

M. d'Estaintot donne ensuite lecture de la note suivante, relative à certaines inscriptions de l'église de Neuilly-sur-Eure :

J'ai eu, dans un voyage récent, l'occasion de remarquer dans le chœur de Neuilly-sur-Eure, une grande tombe en marbre noir, sur laquelle, au-dessus de l'inscription martelée à coups de ciseau, se dessine un écusson : *d'azur à la croix d'hermine papelonnée de gueules*, sommé d'une couronne de comte avec deux lions pour supports.

La seule indication que révèle l'inscription, c'est que le nom de famille, retracé en capitales majuscules, est composé de cinq lettres et que la date du décès se place au 6 janvier.

Ces quelques renseignements, complétés par ceux que nous a fournis le chartrier du château de Neuilly, mis à notre disposition par M. Henry Grenier d'Ernemont, nous ont permis de reconnaître que ce marbre recouvrait les restes de messire Michel Havet, écuyer, seigneur et patron de Neuilly, seigneur des baronnies de Montmirail, la Basoche, St-Ulphace, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France, mort le 6 janvier 1760.

Ce renseignement peut nous offrir quelque intérêt, puisque Michel Havet était originaire de Rouen, où il habitait rue aux Ours, et que sa succession passa à d'autres bourgeois de Rouen, ses neveux, Claude et Jean Guillebin, qui héritèrent des belles seigneuries qu'il avait acquises.

Ce fief de Neuilly avait été acheté, le 5 juin 1706, par Claude Havet, bourgeois de Rouen, son père, sur expropriation poursuivie contre les héritiers de Christophe de Loubert, seigneur et patron de Neuilly, qui possédait, dès le milieu du XVIe siècle, ce fief de pleines armes relevant de la baronnie d'Ivry.

Cette inscription n'est pas la seule qui orne le chœur de Neuilly. De chaque côté du sanctuaire, deux modestes

pavés en pierre, posés d'angle, portent les inscriptions suivantes :

HI QUI
CUM PIETATE
DORMITIONEM
ACCEPERUNT
OPTIMAM HABENT
REPOSITAM
GRATIAM.

SCIO
QUOD
REDEMPTOR
MEUS VIVIT ET IN
NOVISSIMO DIE DE TERRA
SURRECTURUS SUM
ET IN CARNE MEA
VIDEBO DEUM
MEUM.

Ces inscriptions doivent abriter les dépouilles d'anciens curés de Neuilly.

Les fenêtres du chœur contiennent encore les restes de vitraux assez intéressants.

Au bas de l'un d'eux, du côté de l'Evangile, j'ai relevé ce fragment d'inscription :

RENÉ DE NEUILLY..... LAN MIL CINQ CENS.....
PRIEZ DIEU POUR LUY.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,

Vicomte D'ESTAINTOT.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1876.

La séance ouvre à deux heures, dans la salle de la Commission, Hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. de Bellegarde, du Boullay, Desmarest, de Glanville, Gouellain, d'Iquelon, de la Londe, Lormier, de Merval, Simon, l'abbé Tougard et vicomte d'Estaintot, secrétaire, membres de la Commission. M. de Linas, assiste également à la séance.

Se sont fait excuser MM. P. Baudry, Brianchon, Rœssler, Sauvageot et l'abbé Somménil.

Le procés-verbal de la séance du 9 mars est lu et adopté.

Correspondance. — La correspondance comprend une lettre de M. le président de la Société des Antiquaires du centre, demandant l'échange de ses publications avec celles de la Commission et annonçant l'envoi du troisième volume des *Mémoires*.

M. le président observe que ce volume n'est point encore parvenu. Il consulte la Commission sur l'échange proposé. La Commission y donne sa pleine approbation.

La correspondance imprimée se compose de :

Annual report of the board of regents of the Smithsonian Institution, 1874. Washington, 1875.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, XVIIe volume, 1875.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. T. XIV, deuxième et troisième trimestres 1875.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. T. VI, n°s 85 et 86.

Mémoires de la même Société. T. XIV, 1875.

Mémoires de la Société Dunoise, n°s 27 et 28, avril 1876.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, quatrième trimestre, 1875.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Statues du Palais-de-Justice. Lettre de M. Quicherat. Délibération de la Commission. — M. le vice-président donne lecture de la lettre qu'il a reçue de M. Jules Quicherat, Directeur de l'École Nationale des Chartes, en réponse aux diverses questions qu'il lui avait adressées, conformément au désir de la Commission des Antiquités. Le savant professeur, qui a publié récemment une remarquable histoire du costume en France, se déclare hors d'état de déterminer avec certitude les personnages représentés par les trois statues mutilées existant au pignon nord de la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice. Il n'est affirmatif que sur les points suivants. Ces statues, dont un dessin très-exact de M. Desmarest lui permettait de se rendre compte, appartiennent certainement aux premières années du XVIe siècle, c'est-à-dire à l'époque de la construction du Palais-de-Justice ; celle du milieu est la statue du roi (Louis XII ou François Ier), ainsi que l'indique le manteau royal sur lequel est posé le collier de l'ordre de S.-Michel. Le personnage de droite ne saurait être un cardinal, mais doit être un archevêque, reconnaissable au *pallium* dont il est revêtu et qu'il porte en écharpe de l'épaule droite au côté gauche. Le costume du personnage de gauche paraît à M. Quicherat indiquer un pair de France. L'opinion que ce pourrait être le duc de Longueville, ne présente rien d'invraisemblable.

M. de Beaurepaire croit, d'après ces renseignements, que l'archevêque en question doit être Georges II

d'Amboise, archevêque de Rouen, qui reçut le pallium en 1514, fut nommé, l'année suivante, lieutenant général du roi en Normandie et ne reçut le chapeau de cardinal qu'en 1545. En admettant cette attribution, il serait encore permis de voir, dans la statue du milieu, Louis XII, le fondateur du parlement de Normandie. Il estime toutefois que le parti le plus sûr serait de déposer ces statues au Musée des Antiquités et de les remplacer par d'autres, exécutées autant que possible d'après les premières. On éviterait ainsi, d'une part, l'inconvénient qu'il y aurait, au point de vue de l'art, à laisser des statues mutilées dans une salle qui bientôt aura recouvré sa beauté primitive, et, d'autre part, le danger auquel on pourrait être exposé d'altérer des monuments intéressants pour l'histoire du costume et de la statuaire au XVIe siècle. La Commission, à l'unanimité, adopte cet avis et décide qu'il sera transmis à M. le Préfet.

Statues projetées pour la nef de S.-Ouen. Observations de la Commission. — La Commission, qui a été chargée d'examiner la question des statues projetées dans la nef de S.-Ouen, s'est transportée dans cette église. Elle a émis l'avis qu'il n'y avait pas lieu de modifier le pilier du XIVe siècle qui se trouve contre la chaire du côté du chœur, en y ajoutant un dais et un piédestal du XVe siècle, semblables à ceux qui ornent le pilier correspondant, qui supporte l'autre côté de l'arcature. Cette addition n'ayant pas été exécutée par les architectes de l'édifice, il a été admis que l'on devait s'en tenir à la simple restitution du passé.

La Commission a été également d'avis, que les statues à exécuter devraient l'être de manière à ne pas

rompre la ligne harmonieuse qu'offre la série des piliers monocylindriques qui supportent les arcs doubleaux de la nef, et que, tout en se ressentant du mouvement que les artistes du xve siècle donnaient à leurs productions, elles ne se départent pas d'une certaine sobriété.

La Commission désirerait qu'avant l'exécution en pierre, un modèle de la maquette, grandeur d'exécution, fût exécuté par l'artiste, et mis en place dans la niche à laquelle la statue serait destinée.

M. Tougard exprimerait le désir, qu'au nombre des statues on fît figurer celles de S.-Dagobert II, roi d'Austrasie, et de S.-Vulgain, dont les reliques ont été depuis transportées à Sigy, celle de S.-Denis, évêque de Paris, qui vint à Rouen, et fonda une église sur l'emplacement même que devait plus tard occuper S.-Ouen, celles de S.-Guillaume de Fécamp, qui fut chargé de réformer le monastère de S.-Ouen et de Ste-Clotilde, qui le restaura.

Quelques membres agitent ensuite la question de savoir s'il convient de faire figurer, dans la nef, des statues de saints canonisés postérieurement au xve siècle. Ils y verraient un véritable anachronisme par rapport à la date des dais, et une difficulté de costume, s'il s'agissait de saints du xviie siècle, comme S.-Vincent-de-Paul ou S.-François-de-Sales. M. d'Iquelon croit devoir insister particulièrement dans ce sens.

M. d'Estaintot demande à formuler les raisons qui lui paraissent conduire à une solution contraire. Il s'agit d'un édifice consacré au culte, et, comme tel, essentiellement susceptible de revêtir toutes les modifications que subit le culte lui-même et de recevoir l'empreinte des manifestations de la piété des fidèles, à chacun des âges que traverse l'édifice. S.-Ouen est, il

est vrai, un monument historique, et toute addition, qui en dénaturerait le caractère, devrait être sévèrement proscrite. Mais de quoi s'agit-il ? de remplir des niches vides et dont quelques-unes paraissent même avoir toujours été dans cet état. Or quel inconvénient y a-t-il, archéologiquement parlant, à remplir un de ces vides par l'image d'un saint, vénéré plus spécialement à l'époque où le vide est rempli ? On pourrait soutenir que des places ont été laissées libres dans ce but ; mais, dans tous les cas, en voyant, sous un dais du xve siècle, l'image d'un saint du xviie siècle, le visiteur en conclura que la statue est postérieure à l'édifice, mais l'harmonie de l'édifice lui-même n'en souffrira pas.

La Commission, sans se prononcer d'une manière absolue sur la question, émet le vœu que les statues nouvelles s'harmonisent, comme style, avec celui de l'édifice.

Palais-de-Justice, Salle des Pas-Perdus. Noms des procureurs. — Quant à la conservation, dans la salle des Pas-Perdus, des noms des procureurs, qui y étaient très-imparfaitement conservés, la Commission ne pense pas que leur maintien offre aucun intérêt archéologique.

Elle est d'avis de conserver l'écusson, quoique non antérieur à la seconde moitié du xviie siècle, dont M. Desmarest parlait à la dernière séance, mais elle voit peu d'intérêt aux deux rosaces de grande dimension, qui paraissent du même temps, et que M. Desmarest ne croit pas utile de laisser en place.

Notice sur le P. Commire et l'archidiacre Ch. Mallet. — M. le Président donne ensuite lecture d'une intéressante notice sur la partie rouennaise des

œuvres littéraires du P. Jean Commire, et en particulier sur Charles Mallet, archidiacre du Vexin normand, inhumé à la cathédrale.

Elle est ainsi conçue :

Le P. Jean Commire, l'un des poètes latins les plus distingués du règne de Louis XIV, fut attaché, pendant plusieurs années, comme professeur, au collége de Rouen. Cette circonstance explique pourquoi, dans le Recueil de ses poésies, imprimé chez Barbou, en 2 vol. in-12, il se rencontre un certain nombre de pièces qui, soit par le sujet, soit par le nom des personnes auxquelles elles sont dédiées, ont trait à ce pays, et pourraient être qualifiées de rouennaises. Ce sont : *de Immaculato Beatæ Virginis conceptu ; Amor Prodomus pro conceptu illibato Beatæ Virginis Drama; ad Divam Cœciliam, Stephano de Fieux, abbate de Belloloco, canonico Rothomagensi, Musicæ societatis principe et aganotheta; Ad eamdem, Josepho Figuierio, canonico et succentore ecclesiæ Rothomagensis, Musicæ societatis principe et aganotheta; In eandem Dithryambus*, poésies qui témoignent de l'intérêt que Commire prenait au concours du Puy de l'Immaculée-Conception et à celui du Puy de Sainte-Cécile, fondés le premier, pour les poètes, au monastère des Carmes, le second, pour les musiciens, en la cathédrale de Rouen; trois hymnes à St. Godard, trois hymnes à St. Nicaise, l'un et l'autre patrons des paroisses sur lesquelles s'étendaient le collége des Jésuites et son annexe, le séminaire Joyeuse ; quatre poésies en l'honneur de Jeanne d'Arc, dont il était naturel que le souvenir restât tout particulièrement vénéré dans la ville qui avait été témoin de son supplice. D'autres pièces nous rappellent le duc de Montausier, gouverneur de notre province, Claude Pellot, premier président du parlement, gendre de Colbert; les chanoines Jean Duhamel et Bernard Le Pigny; deux conseillers au parlement, connus par leur érudition et par leurs travaux littéraires,

Émery Bigot et Claude de Ferrare du Tot, enfin deux des plus brillants élèves du collége de Rouen, Claude Le Blanc, fils de l'Intendant de la Généralité, et Bernard de Fontenelle, dont les premiers essais faisaient présager qu'il soutiendrait dignement la gloire de sa parenté avec les deux Corneille.

Parmi ces pièces nous signalerons la dédicace de *Daniel*, où il est question de travaux qui avaient pour objet l'embellissement de la ville de Rouen et dont le mérite est attribué à Pellot :

Quid referam....
auctam... laboribus urbem,
Versamque in melius sumtu et molimine multo?
Te stadium, Pellote, ingens; te Sequana frænos
Jussa pati, multoque elutæ ponte paludes,
Stagnaque trita rotis, et digesti ordine longo
Ulmorum celebrant versus.

L'idylle adressée à Bernard Le Pigny a pour but de déterminer celui-ci à venir, le plus tôt possible, au manoir de Tolemesnil pour y jouir des beaux jours d'une saison qui présentait exceptionnellement, en même temps que les fruits de l'automne, les violettes du printemps. Le poète, pour triompher des hésitations de son ami, fait valoir les huîtres du rivage voisin, dont l'eau salée avait pour effet de réveiller l'appétit, une cave fournie d'un vin inoffensif et propre à guérir tous les maux, et principalement l'aimable insistance de l'hôtesse, Mlle Dupont, dont il vante les talents poétiques et l'habileté comme musicienne :

Has ad delicias jubet
Pontina ut properes; non muliebriter
Pindi scandere culmina, et
Virgo virgineas certa deas sequi.

Le Pigny passait pour un des orateurs les plus distingués de la ville de Rouen. Dom Pommeraye nous apprend qu'il s'était fait une grande réputation par ses doctes et éloquentes prédications ; ce qui lui fit déférer l'honneur de paraître dans les plus importantes occasions et dans les plus célèbres assemblées qui se fussent faites dans Rouen et ailleurs, et il est vrai de dire, ajoute-t-il, qu'il a laissé toujours ses auditeurs avec une satisfaction extraordinaire. Pommeraye nous apprend encore que Le Pigny fut prince du Puy de Ste-Cécile, ainsi que l'avaient été précédemment son oncle et son grand-oncle, comme lui, chanoines de Rouen.

Sur Mlle Dupont, les renseignements manquent absolument. De ses œuvres poétiques il n'est rien resté, pas plus que des sons de sa harpe. Nous supposons, cependant, qu'elle devait être la fille d'Antoine Dupont, sieur de Sauteville, avocat du Roi au bailliage de Caux, vicomté d'Arques, lequel nous voyons, en 1649, faire approuver par l'archevêque une chapelle qu'il avait fait construire en son manoir de Tolemesnil. Quant à ce nom de lieu, exactement traduit, dans la pièce de vers de Commire, par *Tolemeniliana villa*, on en a fait de nos jours Tous-les-Mesnils, en trois mots et au pluriel, forme barbare et qui ne peut que prêter à une étymologie ridicule.

Ce qui précède, nous devons le reconnaître, s'adresserait plus naturellement à une société de Bibliophiles. Ce qui nous reste à dire rentre dans ce genre de recherches qui forme le domaine propre de notre Commission. Il s'agit d'une inscription tumulaire, perdue dans le Recueil de Commire, et qui aurait dû trouver sa place dans le savant ouvrage de notre vénéré et ancien collègue M. A. Deville, « Les Tombeaux de la cathédrale de Rouen. »

Cette inscription est consacrée à la mémoire d'un chanoine de Rouen, Charles Mallet, docteur de Sorbonne, archidiacre du Vexin normand, qui, pendant de longues années, fut vicaire-général des archevêques François de

Harlay et Rouxel de Médavy. Les poursuites qu'il s'était cru obligé de faire contre le curé de St-Herbland et contre un nommé Pierre Vyc, chapelain de la cathédrale, pour leurs opinions jansénistes, l'avaient mis en opposition avec les chanoines ses confrères, suspects, au début, de complaisance pour les idées nouvelles. Leur mécontentement se traduisit par une mesure extraordinaire et violente : ils allèrent jusqu'à interdire à Mallet l'entrée du chapitre. Le Roi et le conseil d'État durent intervenir. Ce fut, bien entendu, en faveur de Mallet, et peut-être des ordres rigoureux eussent été lancés pour venger l'offense qui avait été faite à ce dernier, si le duc de Longueville n'eût interposé ses bons offices, à la prière des chanoines. Pierre Vyc fut condamné à faire amende honorable en présence des chanoines et de l'archevêque. Celui-ci le renvoya avec ces mots : *Vade in pace, noli amplius peccare ne quid tibi deterius contingat.*

Huit ans après, Mallet engagea la lutte avec un champion plus redoutable, avec Arnaud, à propos de la traduction du Nouveau-Testament de Mons. L'ouvrage de Mallet, cité avec éloge par M. l'abbé Glaire, porte pour titre : *Traité de la lecture de l'Écriture Sainte.* Il fut imprimé à Rouen en 1669. Arnaud se montra on ne peut plus sensible aux critiques de son adversaire ; il se laissa emporter aux reproches les moins mesurés et même à de grossières injures. « Il est vrai pourtant, dit d'Avrigny, dans ses *Mémoires chronologiques*, que ce Monsieur Mallet (avec lequel Arnaud l'avait pris de si haut) étoit infiniment estimé dans le diocèse pour sa doctrine et la pureté de ses mœurs, si austère dans sa vie que les plus saints prêtres le regardoient comme leur modèle, si désintéressé que, quoiqu'il ne fût pas pauvre, à sa mort, qui survint pendant cette contestation, il ne laissa pas de quoi faire ses funérailles. »

Il est fait allusion à cette polémique passionnée dans l'inscription rédigée par Commire et dont voici le texte :

EPITAPHIUM CAROLI MALLETI.

Sta, lege et luge.

Carolus Malletus socius Sorbonicus
Canonicus et Archidiaconus hujus Ecclesiæ
Archiepiscoporum trium per annos xxx. Vicarius generalis
Hic jacet :
Imò meliore sui parte superest in cœlo,
Spirat in libris,
Vivit in bonorum memoria nunquam interiturus.
His moribus fuit, quos jure diceres virtutum omnium normam.
Mirati sunt et qui noluerunt imitari.
Catholicæ veritatis contra novitates defensor acerrimus,
Clypeum religionis et gladium pro virili se prestitit.
Inimicitias ea causa aliquas patienter tulit,
Nullas exercuit, nisi in seipsum.
Compendio virum, lector, æstima :
In demortui loculis vix repertum quod funeri curando satis esset.
Opes in manu pauperum condiderat :
Relicta propinquis virtutum suarum hereditate.
Nihil legari ab eo melius, nihil ab ipsis amplius desiderari potuit.
Mondiderii natus, obiit Rothomagi ex febre putrida,
XIII kal. sept. an M. DC. LXXX. Æt....
Petrus Malletus in Parisiensi Curia Patronus,
Patruo benemerenti mœrens posuit.

[1] Joannis Commirii Carmina, éd. de 1714, p. 420, 421.

Pommeraye a rendu, en termes moins relevés, le même témoignage au désintéressement de Mallet. « Il étoit, dit-il, frugal, désintéressé, aumônier et bien intentionné pour la discipline ; ne recevoit aucuns présens, dont, en sa fonction, on est assez régalé, quand on est d'humeur à en prendre, et après avoir servy près de 30 ans, dans ce diocèse, il est mort peu accomodé. Il mourut le 20 d'aoust 1680. » On voit par cette date que le P. d'Avrigny s'est trompé d'une dizaine d'années, en faisant survenir le décès de Mallet, dans le cours de sa contestation avec Arnaud.

Dans ses derniers jours, Mallet habitait un des pavillons de l'archevêché, ayant près de lui, suivant un antique usage qui voulait que chaque chanoine eût son clerc, Louis de Bertin, acolyte, bachelier en théologie de la faculté de Paris, son arrière-neveu. [1]

Il laissait pour héritiers trois neveux, Pierre Mallet avocat au parlement de Paris, résidant à Montdidier, berceau de la famille et lieu de naissance du défunt, Jean Mallet, domicilié à Paris, et dont la profession n'est point indiquée, et Jacques Mallet, commis à la recette des Aides à la Ferté-Aucolle. Le premier de ces trois frères, bien qu'il sût que la médiocre succession de son oncle était absorbée par ses libéralités, n'hésita pas à venir à Rouen pour lui rendre les derniers devoirs. Ce fut sur sa demande que Commire dut rédiger l'inscription que nous avons rapportée.

Au moment de son décès, Ch. Mallet était pénitencier du chapitre et procureur général des Hauts-Jours de cette compagnie, ce qui nous autorise à supposer que ses confrères, un moment égarés par l'esprit de parti, avaient fini par rendre justice à son caractère et à sa capacité. Son nom, pourtant, ne figure point dans l'obituaire de la

[1] Archives de la S.-Inf. F. du Chapitre.

cathédrale. Mallet était mort pauvre [1] : aucune fondation ne rappela son souvenir dans l'église où il avait passé plus de 30 années.

Il n'y a pas lieu de douter que son corps ne repose dans la chapelle de la Sainte-Vierge derrière le chœur, lieu affecté à la sépulture des dignités du chapitre. Mais, malgré le témoignage de Commire, il y a quelque raison de douter que l'inscription par lui rédigée, ait été gravée sur la tombe de ce respectable chanoine. Ce que je crois pouvoir affirmer, c'est que les registres capitulaires n'en font aucune mention.

Notice sur l'emploi de la terre de Valence. — Cette notice est suivie d'une note sur la poterie de Valence, usitée à Rouen aux XVIe et XVIIe siècle.

Valence en Dauphiné a donné son nom à une sorte de poterie qui fut longtemps en vogue, et dont M. de Laborde n'a point oublié de parler dans ses savantes notices sur les émaux du Louvre.

Cette poterie était très-répandue à Rouen aux XVIe et XVIIe siècles, ainsi qu'il est aisé de le constater, en parcourant d'anciens inventaires de mobilier. Je me bornerai à quelques citations que j'emprunterai à des répertoires ou ventes de meubles de chanoines et de chapelains de la cathédrale.

[1] Le testament de Ch. Mallet du 9 août 1680 se trouve à cette date dans les registres du tabellionage. Par ce testament, il exprimait le désir d'être inhumé dans la cathédrale ; il laissait 400 l. au chapitre, 300 à l'Hôtel-Dieu, 300 à l'Hospice-Général, 100 l. avec un habit de deuil à ses trois serviteurs, 400 l. aux pauvres honteux; aux religieuses du Refuge, ce qu'elles lui devaient; aux prêtres du Séminaire de Rouen, tous les livres de sa Bibliothèque. Il nommait pour son exécuteur testamentaire M. de Touvent Fauvel, conseiller au Parlement. Peu de mois avant sa mort, il avait eu le malheur de perdre son frère, comme lui docteur de Sorbonne.

Répertoire du mobilier du chanoine Bourjotel : « 20 plats de terre de Valence, blanche en partie, et l'autre partie figurée ; 2 salières de Valence blanche ; 5 tasses de Valence blanche et l'autre bleue, » 1553.

Répertoire du mobilier du chanoine Romé : « 2 petites escuelles de Valence, 13 d. ; 2 petites escuelles de terre de Valence, 17 d. ; 2 sauciers en terre de Valence, 2 s. 3 d. ; 2 petits plats de terre de Valence, 2 s. 9 d. ; un grand plat de terre de Valence, 6 s., » 1563.

Répertoire du mobilier du chanoine Nagerel : « Un petit lion de terre de Valence servant d'écritoire, 8 s. ; 2 eschauffectes de terre de Valence, 10 s. 6 d., 1570 ». On désignait, je pense, par ce mot d'eschauffecte, de petits vases en forme de boule que l'on remplissait d'eau chaude et sur lesquels on se réchauffait les mains. Les prêtres s'en servaient, pendant la célébration de la messe lorsque le froid était rigoureux. On voit parfois appliqué aux mêmes objets le nom d'étuves ou de petites étuves [1].

Répertoire du mobilier du chanoine Le Brun : « Pot de Valence plein de percepierre, [2] 5 s. » 1586.

Répertoire du mobilier de Martinbos, chancelier de la cathédrale : « Aiguière de terre de Valence ; 2 plats à laver de mesme terre de Valence. » Le même répertoire mentionne des vases de faïence qui paraissent avoir appartenu à une catégorie différente d'œuvres céramiques : « 2 vases à fleurs de faïence ; 2 autres moïens plats de faïence ; 17 plats de terre de faïence blanche ; 2 plats de faïence

[1] « Je donne à Me Gérard Folye mes petites étuves, avec mon hanap blanc. » Test. de Guill. Le Machecrier, 1459. — « Unes estuves rondes de cuivre et le fer dedens, à M. de Tilques, 13 s. 6 d. » Vente du mobilier du chanoine Le Coq, 1503. « Pomme de terre servant d'étuves, 2 s. » Vente du mobilier du chanoine Le Prévost, 1586.

[2] Passe-Pierre, suivant le Dict. de Trévoux, espéce de Basille ou fenouil marin.

émaillés d'or et de viollet ; 48 plats de faïence de diverses proportions et couleurs., » 16..

Répertoire du chanoine Le Royer: « 6 pièces de Valence, 20 s. ; 6 plats de Valence, 12 s. ; 2 pots à fleurs de Valence, 13 s. [1] ; 6 plats de Valence, 40 s. ; 6 autres plats de Valence, 37 s ; 2 pots à fleur de Valence avec les bouquets en corne, 26 s. 9 d ; 6 petits plats de Valence, 40 s. ; 6 autres petits plats, façon de Valence, 24 s., » 1642.

En quel lieu se fabriquaient ces pièces, assez peu coûteuses, bien qu'en général on ne les rencontre pas dans le mobilier des hommes du peuple qui n'avaient guère à leur disposition que la vaisselle de bois ou d'étain, la poterie de Beauvais et de Tallevende ? L'acte suivant me donne lieu de supposer qu'il n'était pas nécessaire d'aller bien loin, et qu'on pouvait trouver, à Rouen même, des fabriques de Valence. C'est un point sur lequel il m'a paru intéressant d'appeler l'attention de nos collègues les céramistes. Ce qui ajoute à la valeur de ce document c'est qu'il appartient à une époque intermédiaire entre les potiers émailleurs, cités par M. Gosselin, et Esme Poterat, considéré comme le fondateur de la faïence de Rouen.

« Du mercredi avant midi, 12e jour de décembre 1618, à Rouen.

Fut présent Guillaume Ourry, bouteiller pennetier et faiseur de vaisselle de Valence émaillée, demeurant en la paroisse de S. Maclou de Rouen, gisant en son lit malade,

[1] Ces pots de fleurs étaient ordinairement remplis d'œillets, la fleur de prédilection de cette époque : « 2 pots à œillets. » Répertoire du mobilier du chanoine Mellon Prudhomme. — En 1609, les Trésoriers de la fabrique de S. Nicaise, donnent 5 pots d'œillets, du prix de 70 sous, à un avocat qui avait plaidé pour eux et n'avait point voulu prendre de taxe. — Parmi les rentes dues à l'aumônier de Fécamp, figurent, dans des comptes de 1572-73, un touffeau d'œillets qui devait lui être présenté par un tenancier.

et néantmoins sain de sa pensée, sens et entendement, lequel, considérant qu'il n'est rien plus certain que la mort et incertain que l'heure d'icelle, ne voulant décéder de ce mortel monde sans, en préalable, faire bon et vallable testament qu'il a fait en la forme et manière qui ensuit. Premièrement, il a recommandé son âme à Dieu le père, créateur du ciel et de la terre et à Jhésus-Christ, son fils unique, notre Sauveur et Rédempteur, et au benoist S. Esprit et à toute la court celleste de Paradis, voullant, après son déceds, son corps estre inhumé au lieu et place destiné pour les personnes faisantz profession de la religion prétendue refformée, et pour le regard des biens meubles et marchandises à luy appartenant, en quelque chose qu'ils se puissent consister, il les a donnez et leguez à Marie Guillemin sa femme, à la charge par elle de nourrir et subvenir et entretenir les enffants sortis de leur mariage, qui sont au nombre de quatre. » [1]

Guillaume Ourry ne paraît pas avoir été très-lettré. Il mit, au bas de son testament, au lieu de sa signature, son *merc* qui pourroit servir à une constatation, soit d'époque, soit d'origine, dans le cas ou l'on aurait conservé quelques vases de la fabrique de ce potier.

Depuis longtemps déjà, il existait sur la paroisse de S. Maclou des fabriques de poterie.

Les registres du tabellionage citent, en effet, avec mention de leur domicile sur cette paroisse, Pierre ou Perrin Bourdon, potier de terre, 3 février 1458, 5 nov. 1462 ; — Jaques Tiesselin, l'ainsné, faiseur de pots de terre, 15 avril 1460 ; — Jehan Des Rues, potier de terre, 6 juillet 1460, faiseur de pots de terre, 5 octobre 1466 ; — Jehan Barate, potier de terre, dernier sept. 1467.

On voit aussi mentionné, dans un acte du 29 janvier

[1] Un autre acte du Tabellionage de Rouen, du 11 septembre 1608, fait mention d'un autre maître émailleur de terre, Jean Bertellemy, qui demeurait sur la paroisse S. Nicaise.

1462 (v. s.), Guillaume Delamare, hanapier, et Marguerite sa femme, bourgeois de Rouen, demeurant sur la paroisse S. Maclou. Mais nous ne saurions dire si ces fabricants étaient plus que de simples gens de métier, ni si les vases qui sortaient de leurs mains se distinguaient par quelque cachet artitisque.

M. l'abbé Tougard, rappelle que l'inscription commémorative de l'impératrice Mathilde, à la cathédrale, est attribuée par D. Toustain à Mabillon.

M. de Merval croit qu'elle a été intégralement rapportée dans les mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.

Vœu émis à l'occasion des allocations départementales. — M. du Boullay fait part à la Commission qu'il a reçu plusieurs demandes d'allocation, mais qu'il lui a été impossible d'y répondre, ces demandes devant être accompagnées du visa de l'inspecteur des monumens historiques pour le département, titre que M. Darcel possède seul aujourd'hui, depuis la mort de M. l'abbé Cochet.

Quelques observations sont échangées, à ce propos, entre les membres de la Commission, et elle croirait qu'il y aurait avantage, en ce qui concerne au moins les allocations du budget départemental, à ce que la Commission départementale pût statuer définitivement sur la proposition du conservateur des monuments historiques départementaux et de l'architecte du département, tous deux, d'ailleurs, membres de la Commission des Antiquités.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Le Secrétaire,
Vicomte D'ESTAINTOT.

SÉANCE DU 1er AOUT 1876.

La séance ouvre à deux heures, dans la salle de la Commission des Antiquités, sous la présidence de M. Limbourg, préfet.

M. Marie, secrétaire-général, assiste à la séance.

Sont présents : MM. De Beaurepaire, vice-président, le vicomte d'Estaintot, secrétaire, Brianchon, secrétaire-adjoint, de la Londe, Simon, Stéphane de Merval, Gouellain, Gaston Le Breton, Maillet du Boullay, Bouctot et Sauvageot.

S'est excusé M. l'abbé Somménil.

Sont déposés sur le bureau de la Commission les ouvrages suivants ;

1° *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.* Séance publique du 25 août 1874. — Besançon, 1874.

2° *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.* Séances publiques des 28 janvier et 25 août 1875. — Besançon, 1875.

3° *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.* Année 1874. — Château-Thierry, 1875.

4° *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.* 2e semestre. Année 1875. — Vannes, 1876.

5° *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie,* 24e année, 97e livraison. Janvier, février et mars 1876. — Saint-Omer, 1876.

6° *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.* T. VI, n° 87. 4e trimestre de 1875. — Orléans, 1875.

7° *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.* 1er trimestre de 1876.

8° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.* Année 1876, n° 1. — Amiens, 1876.

9° *Bulletin de la Société des amis des sciences naturelles de Rouen.* 2e série, 11e année, 1875, 2e semestre. — Rouen, 1876.

10° *Congrès archéologique de France.* Séances générales tenues à Agen et à Toulouse en 1873, par la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments. — Paris, 1875.

11° *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre.* 1869, 3e vol. — Bourges, 1870.

12° *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.* 4e série, 8e vol. 1873. — Besançon, 1874.

13° *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.* 4e série, 9e vol. 1875. — Besançon, 1875.

14° *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France.* T. XXXVIe, 4e série, n° VI.

15° *Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet.* T. III, 1875-76. — Rambouillet, 1876.

16° *Proceedings of Society of antiquaries of London.* November 25, 1875, to february 17, 1876. 2d series, vol. VI, n° V.

A l'exemple de ses prédécesseurs médiats, MM. de Kergariou et de Vanssay, M. Limbourg a bien voulu faire à la Commission l'honneur de la présider.

Le procès-verbal de la dernière séance, en date du 12 avril 1876, est lu et adopté.

M. le Préfet saisit la Commission d'une demande de secours pour réparer les vitraux de l'église de Houppeville, classée au nombre des monuments historiques.

La question est ainsi posée :

Y a-t-il intérêt, au point de vue archéologique, à restaurer ces verrières, du XVIe siècle, plus originales par la composition, dit M. l'abbé Cochet (*Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure,* 1871, col. 343-344), que remarquables par l'exécution ?

Sur la réponse affirmative de MM. Simon et Gouellain, parlant en connaissance de cause, la Commission émet un avis favorable à la restauration des vitraux de l'église d'Houppeville, qui devra n'avoir lieu qu'entourée de toutes les garanties voulues de science et de discrétion.

M. le Préfet estime que le choix de M. Boulanger, peintre-verrier de Rouen, dont le devis est joint au dossier, artiste qui a fait ses preuves dans plusieurs églises, et notamment dans celles de St.-Patrice et du Mont-aux-Malades, donne toute satisfaction au vœu de la Commission.

Faïences de Quimper. — L'érudit conservateur de notre musée céramique, M. Gaston Le Breton, donne lecture d'une notice sur les faïences de Quimper et les faïences de Rouen, que les exigences regrettables du procès-verbal ne permettent de résumer qu'en quelques mots.

Le point de départ de cette dissertation sur les faïences est dû à la remarquable exposition de céramique ancienne et moderne qui vient d'avoir lieu à Quimper, par les soins de M. Le Men, archiviste du Finistère.

Nous détacherons du travail de M. Le Breton ce qui concerne plus particulièrement Rouen.

La manufacture de faïence de Loc-Maria, établie à Quimper en 1690, par Jean-Baptiste Bousquet, se trouvait gérée en 1743, par le normand Pierre-Clément Caussy, fils de Pierre-Paul Caussy, avec lequel il s'était associé précédemment, pour l'exploitation d'une fabrique de faïences située à Rouen, faubourg et paroisse Saint-Sever.

Au moment où Pierre-Clément Caussy quittait sa ville natale pour aller s'établir à Quimper et épouser ensuite la fille de Bellevaux, héritier des Bousquet, il existait alors à Rouen quatorze fabriques de faïence.

L'établissement de Pierre-Paul Caussy à Saint-Sever, datait de 1720.

On doit au père du fabricant de Loc-Maria, un manuscrit intitulé : *Traité de l'art de la faïence*, par Paul Caussy. C'est un in-folio de 398 pages, rédigé en 1749, contenant les renseignements les plus complets sur l'art de la céramique au siècle dernier et qu'il serait désirable de voir livré à l'impression.

Pierre-Paul Caussy avait confié à son fils la plupart des dessins qu'il faisait exécuter sur les faïences dans son établissement de Rouen.

La preuve en est très-heureusement démontrée par par la réunion des poncis que M. Fougeray, directeur-associé de la manufacture de faïences de la Hubaudière et possesseur du manuscrit de Caussy, avait envoyés à l'exposition de Quimper.

Ces poncis offrent un très-grand intérêt pour l'histoire de notre fabrique rouennaise.

Aussi M. Fougeray a-t-il bien voulu en promettre à M. Le Breton quelques-uns pour le musée de Rouen.

Tout ce que le XVIIIe siècle a produit de plus capri-

cieux et de plus contourné, comme rocaille, s'y trouve renfermé.

Nous y avons retrouvé de cette époque, observe M. Le Breton, les dessins de nos plus beaux plats du musée de Rouen, de même que d'autres pièces qui sont dans les collections particulières ou dans les musées.

Les bordures spécialement qui entourent des scènes galantes ou des paysages sont d'une richesse inouïe de composition.

On remarque cette décoration intérieure des plafonds et des lambris du XVIIIe siècle, concentrée dans un petit espace et appliquée à la faïence.

M. Gaston Le Breton signale plusieurs dessins, de la main de M. Pierre-Clément Caussy, de même que des annotations et des modifications faites sur les anciens poncis.

En outre, une série d'armoiries, dont plusieurs sont bretonnes et les autres normandes, montre qu'il dut chercher à maintenir ses fabrications dans un ordre assez élevé.

Pierre-Clément Caussy mourut en 1782, laissant, comme successeur, son gendre, Antoine de la Hubaudière.

Comme pour combler un *desideratum* du mémoire de M. Le Breton, et produire un spécimen à l'appui de la description, M. Gouellain fait ensuite passer sous les yeux de la Commission, une assiette en ancienne faïence de Rouen, dont il vient d'enrichir sa collection, déja si importante au double point de vue de l'exécution artistique et du nombre.

Cette pièce qui appartient à la première moitié du XVIIIe siècle, représente, au milieu d'un médaillon

central, une femme à sa toilette, exécutée en camaïeu bleu. Tout autour, des entrelacs et des glands s'enroulent et rayonnent vers le marli, recouvert lui-même d'une légère ornementation qui correspond d'une manière symétrique avec les pointes de la rosace du centre.

Sur la bordure se lisent les armoiries suivantes : d'argent, au chevron de sable, accompagné de trois trèfles de sinople, posés deux et un. Un chef dit de la religion est sommé à ces armes de famille.

Ces armes, reconnues par M. Le Filleul des Guerrots, sont celles des Bernart d'Avernes, dont l'un, au témoignage d'un autre de nos savants collègues, M. l'abbé Tougard (*Procès-verbaux de la Commission des Antiquités*, t. III, p. 5-7), F. Eustache de Bernart d'Avernes, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Sainte-Vaubourg en 1699, décéda grand-prieur de Champagne, le 31 décembre 1747, et fut enterré dans la chapelle de Sainte-Vaubourg, paroisse du Val-de-la-Haye.

Je suis fondé à croire, poursuit M. Gouellain, que l'assiette qui nous occupe appartenait au mobilier de ce personnage.

Nous y retrouvons, en effet, au-dessous d'une couronne de marquis, le blason ci-dessus décrit, entouré du chapelet de l'ordre, qui, dans le symbolisme héraldique, accompagne d'ordinaire les armes de tous les grands prieurs.

Ce joyau céramique provient selon toute apparence de la manufacture de Pierre-Paul Caussy, l'un des faïenciers rouennais les plus importants du dernier siècle. Or, parmi les poncis de la manufacture de Loc-Maria remis, comme on l'a vu plus haut, par M. Fou-

geray à M. Le Breton, se trouve précisément celui qui a servi pour la décoration de cette pièce.

Il est de tradition à Quimper, observe en terminant M. Gouellain, que Pierre-Clément Caussy transporta dans sa nouvelle fabrique les décors rouennais et les dessins employés dans celle de son père. Il n'est donc pas étonnant de retrouver dans ses papiers, au milieu d'autres poncis rouennais très-nombreux, celui de l'assiette de Bernart d'Avernes, que nous avons cru intéressant de signaler à l'attention de la Commission, en raison de son origine et des souvenirs normands qu'elle rappelle.

Les restes du vieux Saint-Remy, à Dieppe. — M. Brianchon donne lecture d'une note concernant les restes du vieux Saint-Remy reconnus à Dieppe, en décembre 1875, par M. l'abbé Sauvage, membre correspondant du ministère de l'instruction publique.

Ces restes se composent d'un pan de mur en pierre, d'un reste d'escalier tournant, de forme polygonale, d'une porte à cintre surbaissé, que décorent deux petits monstres accroupis et cramponnés à ses angles supérieurs, d'un faisceau de moulures prismatiques, d'un pilastre et d'une colonnette ornée de quatre-feuilles et de treillis lozangés.

On ne connaissait plus du vieux Saint-Remy, mentionné dès 1030, dit M. l'abbé Cochet, dans une charte de Gosselin, vicomte d'Arques et de Rouen, que la tour du clocher, monument de pierre du XIVe siècle, aujourd'hui perdue dans la masse du château.

Au mois de mai dernier, les travaux de nivellement exécutés sur l'emplacement du vieux Saint-Remy, ont

fait découvrir encore un grand nombres d'ossements humains, des fragments de pierre sculptés, un pied de lampe en terre cuite et des boulets en pierre et en fer.

M. Bonnefoy, garde d'artillerie, a recueilli en outre, avec de nombreux morceaux de poterie, parmi lesquels M. Milet a reconnu des spécimens de produits italiens et beauvoisiens du XVIe siècle, une médaille romaine en argent, une pièce chinoise en or et 17 pièces de monnaie, la plupart en argent et bien conservées, aux effigies de Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV.

Le même membre signale des bas-reliefs, du style de la Renaissance, longs de 3 mètres sur 35 centimètres de hauteur, au nombre de quatre, et découverts par M. l'abbé Simon, vicaire à Saint-Remy de Dieppe, lors de restauration de la chapelle de l'Ange-Gardien, exécutés au commencement de cette année. Ces bas-reliefs, malheureusement mutilés, consistent, au rapport de M. l'abbé Sauvage, en arabesques et feuillages fantastiques au milieu desquels se livrent à des exercices divers de petits génies symboliques. L'un, le genou en terre, bande avec effort l'arc dont il dirige la flèche contre un oiseau dix fois aussi gros que lui. Un autre joue de la flûte. Ailleurs, entourée de nuages, une femme, voilée de ses longs cheveux, les mains jointes sur sa poitrine, rappelle le type consacré par les artistes chrétiens pour figurer l'âme qui s'envole au ciel.

Ce qui a sauvé du naufrage ces curieuses reliques du XVIe siècle, c'est la destination qu'elles ont reçue, au moment du bris des balustrades, en 1768, par l'ordre des marguilliers. On avait utilisé le côté poli en renversant le côté sculpté, pour en faire des marches d'autel.

Il serait, du reste, injuste de croire les siècles derniers exclusivement capables de pareils actes de vandalisme : le nôtre lui-même n'y est pas étranger.

C'est ainsi que, à Cailleville, près Saint-Valery-en-Caux, la pierre tombale de dame Gegiose de Kervillot, épouse d'Adrien Dyel de Graville, dont, il y a dix ans, M. Pierre Margry sollicitait la restauration ici-même (*Procès-verbaux de la Commission des Antiquités*, T. 11, p. 345-346), a été sciée en plusieurs morceaux par un feu curé de la paroisse, mise à l'envers et portée dans la sacristie où elle sert de pavage à l'heure qu'il est.

Objets trouvés dans la forêt de Brotonne. — M. Brianchon soumet enfin à la Commission une série d'objets trouvés dans la forêt de Brotonne, en 1862 et 1869, lors de la construction des chemins d'Aizier et de Caudebec à Routot.

Ces objets consistent en :

1° Un jeton incertain en cuivre ;

2° Des pièces de monnaie portant pour légende : *Henricus V heres Francorum*;

3° D'autres monnaies à la fleur de lys couronnée, attribuées à Charles VI ;

4° Une silhouette de figurine en bronze ayant servi d'ornement à un coffret.

M. Maillet du Boullay veut bien agréer ces divers objets pour le Musée départemental.

Eglise de Monville, cœur en plomb, inscription du XVe siècle. — En procédant aux travaux de reconstruction de l'église de Monville, donnée au XIe siècle par le vicomte Gosselin à l'abbaye de Sainte-Catherine de Rouen, notre collègue, M. Simon, a découvert un cœur

en plomb, dont il présente le fac-simile à la Commission.

Ce cœur, sans inscription, contenait encore quelques grains de poussière brune, tout ce qui reste, hélas ! au bout d'un peu de temps, quand il est précieusement conservé, du plus considérable de nos organes.

M. Simon a pris soin, en outre, de relever une inscription tumulaire du xve siècle, en trente-deux vers français, citée par M. l'abbé Cochet *(Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*, col. 284), que M. de Beaurepaire propose de lire ainsi :

Vous passans par ce cimetiere
Pierre Choinet duquel le corps
Auec ung lincheul tout enuers
Medecin astrologien
Et si na pas peu par son art
Aussi ne peult nul quelquil soit
Et quand lame est du corps partie
Bien vous en doit il souvenir
Car nul ne sait quant ne cõmẽt
Fors que ceulx qui bien faict aurõt
Noubliez pas ce qu'en ce lieu
Pour nous de tous pechez purger
Pensant de sa mort le passage
Et de Jhs mil quatre cens
Il fit ceste epitaphe escrire
Que a luy et ceux delpurgatore
acueillez en vostre priere
cy gist entre les autres mors
est il ici viande aux vers
fu il du Roy tres xrien
de la mort eschiuer le dart
chascun passer par ce pas doit
rendre compte fault de sa vie
et en bon estat vous tenir
ne quel sera le jugement.
du costé Dieu se trouveront
il a fait en lonneur de Dieu
et a salut nous adrechier
lan LXV de son aage
soixante saize par bon sens
pour que priez Dieu notre sire
il doint [1] vray repos en la glore
Amen

Anciens plans de la ville du Havre.— M. de Merval présente à la Commission deux plans de la ville du Havre, l'un de 1547, l'autre de 1765.

Ces deux plans sont la reproduction exacte de ceux qui sont joints à un manuscrit fort curieux de la bibliothèque de Tours, catalogué sous le n° 1191, relié en maroquin rouge, portant, frappées sur les plats, les

1 mot douteux p. e. *soit*.

armoiries du duc de Choiseul, et provenant des archives du château de Chanteloup. On sait que, lors de la révolution, la bibliothèque du célèbre ministre fut confisquée sur son fils et transportée à Tours.

M. de Merval donne quelques détails sur le manuscrit précité qui renferme des renseignements très-précieux pour l'histoire de la ville du Havre et dont il a proposé l'impression à la Société de l'histoire de Normandie. Si cette société en vote la publication, notre collègue en offrira un exemplaire à la Commission, sinon il l'analysera pour elle, en transcrira les passages les plus intéressants et y joindra, pour les archives de la Commission, une copie des deux plans.

Le manuscrit de Chanteloup a pour titre :

Mémoire historique, critique et anecdotique du Havre, qui comprend ses accroissements successifs, ses fortifications, son port et ses rades, son bassin, ses bâtiments militaires, leurs dimensions, leurs usages, tant pour la marine que pour la terre; mêmes détails pour la citadelle, et généralement tout ce qui constitue l'état actuel de cette place représentée par un ancien et par un nouveau plan accompagnés de leurs légendes particulières; suivi d'un abrégé des projets qui ont été proposés pour les augmentations dont elle peut être susceptible, auxquels on a ajouté les nouvelles découvertes et vérifications, et terminé enfin par des réflexions relatives aux augmentations et améliorations de cette place, — par M. Gallon, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, colonel d'infanterie, ingénieur en chef du Havre, correspondant de l'Académie royale des Sciences.

Il faisait partie d'une série de mémoires adressés au Ministre de la Guerre, mais qui malheureusement sont perdus. M. de Cissey a bien voulu faire faire, dans les archives de son Ministère, toutes les recherches à cet effet, et on a acquis la certitude qu'ils n'y étaient plus.

Le colonel Gallon, mort en 1775, était un ingénieur du plus grand mérite et qui, par parenthèse, a les plus beaux états de service. Son mémoire, par les fouilles qu'il fit faire et par ses nombreuses observations, prouve que, à l'époque où il le rédigeait (1764-1765), époque à laquelle on s'occupait très-peu d'archéologie, il avait déjà reconnu les services que cette science peut rendre à l'histoire et traçait, l'un des premiers, la voie si activement suivie depuis un demi-siècle.

Les anciennes archives du Havre. — Le clocher de Saint-Michel.— M. le vice-président donne ensuite lecture d'une intéressante communication de notre collègue du Havre, dont nous citerons les principaux fragments :

« Dans la note que nous adressions à la Commission pour la séance du 26 août dernier, écrit M. Rœssler, nous disions, à propos de la restauration du rétable du cloître de Montivilliers : On ne saurait trop éveiller par avance la sollicitude des administrations communales, qui semblent oublier les prescriptions de la préfecture, et nous croyons même qu'il serait temps de les rappeler de nouveau. Nous nous permettons d'appeler l'attention de la Commission sur ce point, car les efforts isolés de ses Membres ne suffisent pas toujours, et d'ailleurs il leur est fort difficile d'être

journellement au courant de ce qui peut arriver d'important.

« Aujourd'hui nous revenons encore exprimer le même vœu, et nous justifierons cette insistance par l'incident regrettable qui vient de se passer à propos des anciennes archives du Havre.

. . . . . .

« Hâtons-nous d'ajouter que, peu de mois auparavant, l'administration municipale avait pris une excellente mesure en faveur d'un petit monument qui est assurément ce qu'il y a de plus ancien comme architecture dans notre ville. On avait ordonné la démolition de la vieille église de Saint-Michel, sur la côte d'Ingouville. Mais, comme il s'agissait du plus ancien monument religieux du Havre, M. Rolland-Banés, premier adjoint, s'est empressé d'intervenir et a obtenu que l'on conserverait la tour du clocher, ainsi qu'une porte latérale qui offre seule, dans tout l'édifice, de l'intérêt comme architecture.

« Cette porte gothique est maintenant la seule au Havre qui puisse remonter aussi loin que les dernières années du xve siècle ou les premières années du xvie. Une ogive surbaissée la surmonte avec accompagnement de feuilles frisées. A côté des attributs maritimes et religieux, curieusement entrelacés, on voit aussi, au-dessus de la porte, sur un écusson de pierre et en incrustations de silex noir, les trois fermails des Malet de Graville.

. . . . . .

« La Commission des Antiquités ne saurait trop applaudir à cette conservation, car, pendant longtemps, l'église Saint-Michel a été la véritable métro-

pole du Havre, dont Notre-Dame et Saint-François n'étaient que les annexes.

« L'histoire vient ici confirmer les données de l'archéologie, et faire voir, dans Ingouville, une ancienne paroisse. Ainsi, dans le compte des livraisons de vin faites en 1295 à la flotte de Philippe-le-Bel, on trouve la fourniture de *une tonne pour la nef de Robert d'Ingoville,* à côté d'autres noms que l'on rencontre encore à quelques années de distance, les Quesnel, les Oursel, les Bérengier, tous commandants de nefs ayant concouru à l'armée navale de 1295 et stationné aux ports voisins de la côte d'Ingouville, le Chef de Caux (Sainte-Adresse), Leure et Harfleur. »

Après avoir parlé des monnaies cédées aux collectionneurs comme provenant de nos localités, et sortant en réalité d'ateliers fameux comme ceux des Padouan, des Becker et des Bénassis; d'une nouvelle découverte romaine, tenue pour suspecte, à cause de la chronologie trop étendue des types, de l'absence du vase et surtout de l'inexactitude du point indiqué comme celui du dépôt, et de plusieurs bustes dont la trouvaille à Lillebonne n'existe que dans l'imagination des brocanteurs, M. Rœssler termine ainsi :

Découvertes gallo-romaines à Lillebonne. — « A part une nouvelle série de bâtiments reconnus par M. Duval, dans le quartier de Saint-Denis, la seule découverte authentique d'antiquités romaines que nous ayons constatée cette année est celle d'une stèle funéraire retrouvée au Mesnil par M. Montier-Huet.

« Cette stèle, quadrangulaire à sa partie principale, est terminée par un sommet triangulaire, dans lequel on a grossièrement sculpté un fronton soutenu, dans

l'origine, par deux colonnettes. La colonnette de gauche est seule intacte, et, comme sujet principal, il y a, sous une voussure à cintre surbaissé, un buste vu de face. Le travail est grossier et presque rudimentaire. On voit peu les cheveux, le cou est très-long, et le vêtement est à peine indiqué.

« Malgré la pauvreté de son exécution, cette pièce est intéressante.

« Enfin, les travaux du bassin de la Floride, au Havre, ont donné lieu à de nouvelles découvertes dont le souvenir est assuré, dès à présent, par des photographies de grande dimension. »

Monnaies romaines à Écouis. — M. de Merval appelle l'attention de la Commission sur l'importante découverte de monnaies anciennes qui vient d'être faite à Écouis, et que nous résumerons en quelques mots, d'après la lettre de M. l'abbé Accard, supérieur du collége d'Ecouis, insérée dans le *Journal officiel* du 1er juillet dernier, et un supplément d'informations fourni par MM. de Beaurepaire et Bouctot.

Dans le bois du Fay, situé entre Écouis et Mucegros (Eure), on a trouvé enfoui, à la profondeur d'environ trente centimètres, un vase en terre cuite, recouvert d'une simple tuile, et contenant des monnaies romaines dont le poids n'est pas évalué à moins de cent kilogrammes. Les effigies embrassent une période de trente-trois ans, comprise entre les années 235 et 268, et reproduisant surtout les traits des empereurs Gordien, Philippe l'Arabe, Dèce, Gallus, Volusien, Valérien, Gallien et des tyrans Victorin et Posthume. La plupart de ces pièces sont en bronze : un quart environ se compose d'un alliage d'argent, de cuivre et d'étain.

La partie du bois du Fay où a eu lieu cette trouvaille, connue particulièrement de M. Bouctot, présente la configuration d'une enceinte fossoyée, dans laquelle plusieurs archéologues ont cru voir un camp romain. A l'appui de cette opinion, M. l'abbé Accard suppose, avec assez de vraisemblance, que cette quantité énorme de monnaies, cachée dans un seul vase, ferait croire qu'il ne s'agit point ici du trésor d'un particulier, mais plutôt d'une caisse publique, celle d'une légion ou d'une cohorte, par exemple, qui, surprise dans son campement, aurait enterré son trésor pour le soustraire à l'ennemi.

En réponse à M. de Merval, M. le vice-Président fait connaître à la Commission que des démarches ont été faites pour obtenir quelques-unes des monnaies d'Écouis. Mais les prétentions des détenteurs sont exagérées. Du reste, le savant numismate et conservateur-adjoint du Musée des Antiquités, M. Billiard, ne trouve rien dans le trésor d'Écouis, à en juger par le récit des journaux, qui soit de nature à faire l'objet d'un *desideratum* quelconque pour notre collection départementale.

Les portes de Saint-Maclou.— Une discussion des plus intéressantes, mais sans conclusion pratique, s'engage entre MM. Maillet du Boullay, Simon et d'Estaintot, à propos des portes de Saint-Maclou.

Les portes de Saint-Maclou sont un monument artistique de premier ordre : on doit les conserver. Elles courent des dangers continuels : il importe de les préserver.

Quels sont les meilleurs moyens à prendre pour sauver les portes de Saint-Maclou de l'injure du temps et des hommes?

M. Maillet du Boullay retrace l'historique du projet de M. Dutuit, qui proposait la restauration de l'œuvre de Jean Goujon *(Procès-verbaux de la Commission des Antiquités* des 14 juillet, 23 septembre et 10 novembre 1874). Tous les membres de la Commission ont lu le remarquable rapport de son Secrétaire M. le vicomte d'Estaintot, publié dans le troisième volume du *Bulletin*, année 1874, p. 285-293. Ce rapport, tout en rendant hommage à la généreuse pensée de M. Dutuit, qui voulait bien entreprendre le travail à ses frais, estime qu'il y aurait impiété, au point de vue de l'art, à tenter la restauration des portes de Saint-Maclou.

M. d'Estaintot demande aujourd'hui s'il ne serait pas possible de procéder à un surmoulage, dont on comblerait ensuite les lacunes à volonté.

Un autre Membre voudrait que l'on transportât les portes de Saint-Maclou au Musée des Antiquités, pour en assurer la conservation.

M. le Préfet, président, résume ensuite la discussion et donne son propre avis à peu près en ces termes :

Tempus edax, vir edacior. Laissées-là où elles sont, les portes de Saint-Maclou sont exposées à une destruction certaine. Qu'on les remplace donc si l'on veut, ou si l'on peut, soit par des portes du même style, mais beaucoup plus simples, soit par des *fac-simile,* obtenus à l'aide du moulage ou de la galvanoplastie. Mais les portes originales ne sauraient être transférées ailleurs. Il n'y a point pour elles d'autre musée que l'église même. Il ne faut pas qu'elles en sortent. Partie intégrante d'un monument historique, elles ne peuvent pas en être séparées. C'est à l'église

Saint-Maclou que l'on admire ses portes depuis trois siècles : c'est là qu'on doit les admirer toujours.

Après ces judicieuses paroles qui obtiennent l'assentiment de la Commission, l'ordre du jour étant épuisé, à quatre heures, la séance est levée.

BRIANCHON,

Secrétaire-Adjoint.

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1876.

La séance ouvre à deux heures sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. P. Baudry, Bouquet, Brianchon, Desmarest, de la Londe, de la Serre, de Merval, du Boullay, Hardy, Le Breton, Lormier, l'abbé Loth, Sauvageot, Simon et vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. Gouellain, Gueroult et l'abbé Tougard se sont fait excuser.

M. Brianchon, secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance du 1er août 1876. Le procès-verbal est adopté.

Ouvrages reçus :

Transactions of the historic Society of Lancashire and Cheshire, 27 sess., 3e série, vol. 3, session, 1874, 1875.

Proceedings of the Society of antiquaries of London, 24 février-6 avril 1876.

Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie. T. XV, 2e pie.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. T. VI, n° 89, et tables.

Institut des Provinces. Bulletin trimestriel, juillet et octobre 1876, et *Annuaire des Sociétés savantes*, 1876, 2e partie.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. 2e trim. 1876, avec table des documents inédits publiés par ladite Société.

Histoire de l'abbaye de S.-Florentin de Bonneval, publiée par le Dr Bigot, Chateaudun, 1876. 2 vol. in-8°.

Bulletin de la Société des amis des sciences naturelles de Rouen. 1er sem. 1876.

Comité archéologique de Senlis. T. I. 1875.

Chronique de l'abbaye de S.-Pierre-le-Vif de Sens, par Geoffroy de Courlon. Sens, 1876, in 8°.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 4e trim. 1875 et 1er trim. 1876.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1876, n° 2.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. 3e trim. 1876.

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, avril, juin 1876.

Nomination de M. l'abbé Robert, chanoine honoraire, comme membre de la Commission. — M. le Président dépose sur le bureau l'expédition d'un arrêté préfectoral, en date du 13 novembre 1876, par lequel M. le Préfet de la Seine-Inférieure nomme membre de la Commission M. l'abbé Robert, chanoine de l'église métropolitaine.

M. le Président se rend l'interprète des sentiments

de tous ses collègues en exprimant la pensée que M. l'abbé Robert sera accueilli avec plaisir par la Commission, au sein de laquelle sa valeur et ses connaissances spéciales marquaient depuis longtemps sa place.

Attribution à la Commission du soin de faire les propositions d'allocation de crédit affectés aux monuments historiques départementaux. — M. le Président communique ensuite une lettre de M. le Préfet, en date du 14 novembre 1876, lettre par laquelle il confie à la Commission le soin de lui faire les propositions tendant à la répartition du crédit de 25,000 fr. affecté par le Conseil général aux monuments historiques.

Cette lettre est ainsi conçue :

Rouen, le 14 novembre 1876.

MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT,

Une subvention de 25,000 fr. figure depuis plusieurs années au budget départemental pour la restauration des monuments historiques.

Cette somme était distribuée jusqu'à ces derniers temps, pour les travaux importants, sur la présentation d'un dossier régulier, et pour les travaux ne nécessitant pas la production de plans et de devis, sur la simple proposition de M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques et des édifices diocésains.

M. l'abbé Cochet n'ayant pas été remplacé par l'administration supérieure, et votre honorable collègue, M. l'inspecteur des monuments historiques A. Darcel ne pouvant pas, en raison des importantes fonctions qui le retiennent

à Paris, s'occuper activement de ces affaires, j'ai pensé que la mission dont il s'agit devait être confiée, à l'avenir, à la Commission des Antiquités.

Cette Commission, — grâce aux études spéciales des Membres qui la composent, — sera évidemment en mesure de prêter à l'administration départementale le concours le plus éclairé et le plus efficace pour la distribution bien entendue des revenus que le Conseil général consacre généreusement, chaque année, à la conservation des nombreuses merveilles artistiques que possède le département de la Seine-Inférieure.

J'ai décidé, en conséquence, que les dossiers concernant les restaurations générales ou partielles seront soumis dorénavant à la Commission des Antiquités, et que celle-ci pourra également, de sa propre initiative, formuler des propositions d'allocations pour des monuments ou des parties de monuments déterminées.

Je vous serai obligé, Monsieur le Vice-Président, de faire part des dispositions qui précèdent à la Commission des Antiquités dans sa prochaine réunion, et de prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour la répartition d'une somme de 14,000 fr. qui reste disponible sur le crédit inscrit au budget départemental de 1876.

Agréez, Monsieur le Vice-Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet de la Seine-Inférieure,

Signé : LIMBOURG.

M. le Président est prié d'exprimer à M. le Préfet tous les remercîments de la Commission.

Il désigne une sous-commission composée de MM. Barthélemy, Desmarest, Maillet du Boullay, Sauvageot, Simon et l'abbé Robert, et la charge de préparer, pour la prochaine séance, un projet de répartition de la

somme de 14,000 fr., restés libres sur le budget actuel.

La Commission décide le renvoi à cette sous-commission d'une lettre de M. le Préfet, en date du 9 septembre 1876, transmettant une demande d'allocation à lui adressée par le curé de Veulettes pour la restauration de deux chapelles de son église et de la lanterne du clocher.

M. le Préfet a également adressé à la Commission, à la date du 4 octobre, une copie de la circulaire de M. le Directeur des Beaux-Arts, en date du 14 août 1876, demandant la coopération des Sociétés savantes pour dresser *l'Inventaire général des richesses d'art de la France.*

M. le Président désigne une sous-commission composée de MM. Baudry, Bouquet, d'Estaintot, de la Serre, et l'abbé Loth, et la charge de préparer la réponse qui devra être faite à cette circulaire.

M. le Président a reçu, de la *Société dunkerquoise,* une lettre en date du 2 août 1876, par laquelle cette Société demande à compléter sa collection des publications de la Commission, dont elle ne possède que le T. II et les 3 livraisons suivantes.

M. Lormier est prié, comme bibliothécaire, de répondre à cette demande en faisant l'envoi des livres sollicités.

Fouilles de Ste-Marguerite-sur-Mer. — M. l'abbé Loth obtient ensuite la parole et lit une intéressante communication sur les fouilles par lui récemment exécutées aux buttes de Nolent, commune de Ste-Marguerite-sur-Mer.

La Commission des Antiquités s'est occupée plusieurs

fois des fouilles importantes accomplies à différentes époques sur la butte de Nolent, à Sainte-Marguerite-sur-Mer. Dès 1821 elles étaient signalées à l'attention de notre compagnie. M. Solicoffre, averti que la charrue d'un laboureur avait mis au jour des débris de constructions antiques, s'était rendu sur les lieux, et de 1821 à 1825 avait commencé l'exploration de la butte de Nolent, où il ne tarda pas à découvrir une mosaïque, des médailles, des murs, des vases et des tuiles qui lui firent conjecturer qu'il se trouvait en présence d'une villa romaine.

Les fouilles de M. Solicoffre, demeurées incomplètes, furent reprises, de 1840 à 1847, par M. Féret, avec autant de dévouement que de succès. Nos procès-verbaux sont pleins des détails que le savant archéologue s'est empressé de vous communiquer sur son heureuse exploration. Après sept années de travaux, il a mis au jour toute une villa romaine avec ses dépendances, ses mosaïques, ses hypocaustes, ses bains, son temple, ses galeries, ses jardins, et il a enrichi le Musée de Dieppe de bon nombre des objets précieux que ces ruines renfermaient encore. Il a dressé divers plans de la villa, conservés dans le Musée de Dieppe, et a raconté, dans un trop court mémoire, inséré dans le tome IXe du *Bulletin monumental*, l'ensemble de ses opérations.

Je n'ai pas à vous rappeler l'ordre et les résultats de ces fouilles qui intéressent au plus haut point le monde savant en France et en Angleterre. Vous les trouverez consignées dans nos procès-verbaux et dans les ouvrages de M. l'abbé Cochet, avec les plans et les dessins, notamment dans la *Seine-Inférieure historique et archéologique,* 1864, p. 83-85.

Malheureusement la terre ne tarda pas à recouvrir, en 1848, les derniers vestiges de la villa, et bientôt on n'aperçut plus sur la butte de Nolent que des champs uniformes couverts d'abondantes moissons.

M. l'abbé Cochet essaya, en 1862, de continuer les ex-

plorations à l'endroit où elles s'étaient arrêtées en 1847. Il découvrit sur le penchant de la butte des restes de constructions, six colonnes alignées, au pied desquelles se trouvaient des urnes brisées. Mais, par suite d'un désaccord avec le propriétaire, il ne poursuivit pas plus loin ses recherches.

La propriété de la butte de Nolent étant tombée en des mains intelligentes et dévouées à la science, fut, cette année, l'objet de nouvelles investigations dont j'ai l'honneur de vous rendre compte.

Le 8 septembre, sur l'invitation de Mlle Louise Martin, je me rendis à Sainte-Marguerite-sur-Mer et commençai, avec les ouvriers qu'elle voulut bien mettre à ma disposition, les premières recherches. Je ne connaissais alors que très-vaguement les travaux antérieurs de MM. Solicoffre et Féret, et n'avais pour me guider ni livres ni plans. J'étais loin de ma bibliothèque et de mes confrères, ne songeant qu'à me reposer auprès de la mer des fatigues de l'année, lorsque je fus amené à entreprendre ces fouilles, les premières de ma vie. Aussi, je l'avoue, mon embarras fut grand, quand, amené sur la butte et n'ayant sous mes yeux qu'une vaste plaine, récemment dépouillée de ses moissons, je dus choisir l'endroit où se donneraient les premiers coups de pioche. Je me rappelai alors les leçons de M. l'abbé Cochet, qui avait bien voulu m'admettre à quelques-unes de ses fouilles, et je plaçai les ouvriers sur une légère cavité qui me parut annoncer une dépression artificielle du sol, et par conséquent des travaux antérieurs.

J'avais été bien inspiré. Au bout d'une heure de travail, nous retrouvions l'hypocauste de la villa, décrit fidèlement par M. Féret, mais dans un état de ruine presque complète. Je n'avais plus qu'à suivre les indications fournies par les fondations des murs que nous découvrîmes les jours suivants, les uns après les autres.

Vous trouverez dans le plan, que je dois à la bien-

veillance de M. William Martin, l'indication des murs, teintés en noir, dont il existe encore des parties intactes. Je dois vous dire, Messieurs, que, selon ce que j'ai appris depuis, des actes nombreux de vandalisme avaient été commis dès 1821, et depuis, en 1847, sur les restes de la villa de Nolent. Tout le monde avait un peu pillé, à sa fantaisie, ce précieux dépôt. Aussi nous n'avons rien retrouvé de la mosaïque, désignée sur le plan par la lettre A., voisine de l'hypocauste, qui se recommandait, par sa composition et son dessin, selon M. Féret, à l'admiration des antiquaires et des artistes.

Nous fûmes récompensé de nos peines lorsque nous découvrîmes la grande mosaïque B. Elle ne mesure pas moins de 22 mètres 45 de longueur sur 4 mètres 50 de largeur, et est restée presque intacte. Quelques endroits seulement ont été atteints par les pieds des chevaux et le soc de la charrue, dans les parties Nord et Ouest où elle n'était qu'à 15 centimètres du sol. J'ai hâte de le dire, ces dégâts seront facilement réparés.

Cette mosaïque, qui dépasse par ses dimensions toutes celles connues jusqu'à présent en France, et peut-être en Europe, n'offre pas, comme celle de Lillebonne, de grandes scènes animées de personnages et d'animaux. C'est un simple pavage, mais d'un dessin harmonieux, aux couleurs variées et d'un effet charmant à l'œil. On dirait un vaste tapis fraîchement terminé. Elle est bordée d'une large bande de cubes blancs, puis d'une ligne de cubes noirs et se compose de carrés symétriques blancs, entourés de lignes rouges avec un petit carré rouge au centre. Les rouges étant très-vifs, on conçoit l'effet éclatant de cette décoration. Les cubes employés dans cette mosaïque ont trois centimètres de côté et sont faits, les blancs, en pierre dure, qu'on croirait être du calcaire lacustre qu'on rencontre dans les falaises voisines de la villa, les rouges et les noirs, en terre cuite.

Mlle Louise Martin, qui suivait avec le plus vif intérêt

nos découvertes, appartenant elle-même à la savante Société de Géographie de Paris et préparée par ses études antérieures à l'intelligence de ces fouilles, put alors se procurer les différents écrits de M. Féret et de M. l'abbé Cochet, ainsi que les plans relatifs à la villa. Munis de ces documents, nous n'avions plus qu'à en suivre les indications : aussi le reste des travaux fut plutôt une reconnaissance qu'une exploration.

Nous voulûmes arriver de suite à la mosaïque C indiquée dans le plan et décrite par M. Féret. Nous n'en avons plus trouvé qu'une longueur de 2 mètres 75 sur 4 mètres 80 de large. Mais quel gracieux dessin et quelle heureuse disposition ! Les cubes n'ont ici que 10 à 12 millimètres de côté, et sont tous en terre cuite, d'un grain très-fin. La bordure est surtout remarquable par les caprices ingénieux de l'artiste et ses motifs décoratifs où M. Féret a cru voir des lyres, mais où l'on ne peut constater que des lignes enroulées avec un art extrême. La salle qui contient cette mosaïque se termine en hémicycle. A sa gauche se trouve la mosaïque D, que nous avons retrouvée presque intacte, sur une longueur de 14 mètres 10 et une largeur de 2 mètres 45. Elle est divisée dans sa longueur en trois compartiments à peu près égaux, formés par des losanges de couleur différente, où se retrouve toujours le mélange harmonieusement combiné des couleurs rouge, blanche et noire. Dans aucune des mosaïques le dessin ne se resssemble. Je ne puis en donner par écrit à la Commission un fidèle aperçu, j'espère pouvoir bientôt lui soumettre des spécimens coloriés.

La Commission apprendra avec bonheur que ces trois mosaïques seront conservées. Elles sont, à l'heure qu'il est, recouvertes de hangars solidement établis, et recevront les réparations de détail qu'elles réclament.

Les fouilles de cette année ont été terminées par l'exploration d'un vaste promenoir, orienté du Nord au Sud, situé sur le versant de la butte et à 80 mètres environ de

l'habitation principale. Le niveau est de 14 mètres plus bas que celui de la mosaïque B. La longueur de ce promenoir que nous avons découvert intégralement et dans un bon état de conservation est de 49 mètres sur 3 m. 10 de largeur. Le sol a dû recevoir un *pavimentum testaceum* dont on retrouve encore les traces manifestes. Au milieu du promenoir et à l'Est, nous avons rencontré une salle adjacente terminée en hémicycle, élevée de 1 mètre 48 au-dessus du sol de la galerie. Cet hémicycle, large de 5 mètres 92 sur une longueur de 11 mètres 49, a attiré particulièrement notre attention. Nous y avons trouvé d'abord, au milieu, un massif carré composé de carreaux de terre cuite superposés, de 1 mètre 71 de hauteur sur 1 mètre 86 de largeur, isolé du reste de l'appartement, et dont nous n'avons pu fixer la destination.

Etait-ce le socle d'une grande statue, ou la base d'un petit monument, ou le massif de maçonnerie d'une table de triclinium? Nous ne savons.

Le pavé de l'hémicycle était en mosaïque. Les murs eux-mêmes en étaient revêtus.

Nous en avons trouvé des fragments qui peuvent donner une idée de la richesse et de la gracieuse composition du dessin. On y voit représentés des fruits et des raisins enroulés dans de fines guirlandes de fleurs. Il n'en reste sur les murs qu'un fragment de 10 à 15 centimètres, et sur la terre 3 mètres environ. Ces précieux débris seront conservés avec soin; ils suffisent à donner une idée de l'art délicat des Romains dans ce genre de décoration. Les cubes, ici, de quatre couleurs, rouge, blanche, noire et bleue, sont en émail et non en pierre et en terre cuite, comme dans les précédentes mosaïques.

On jouit, Messieurs, de cet hémicycle, d'une vue splendide sur la mer qui vient baigner les falaises voisines et qui déroule dans un vaste horizon ses nappes d'eau qui semblent se confondre avec le ciel. M. Féret a vu dans cet hémicycle un éxèdre, ou salle de conversation; M. Wil-

liam Martin croit y rencontrer, à cause du massif qui deviendrait ainsi une table, un triclinium d'été. Ces deux opinions sont également vraisemblables.

Enfin, nous avons voulu revoir les fondations d'un carré de bâtiments que M. Féret croit pouvoir appeler le Temple, et qui est situé à 55 mètres du promenoir, vers le Nord-Est, et sur un terrain élevé de 4 mètres 80 au-dessus du sol du même promenoir. Nous avons bien trouvé les fondations faites en béton composé de galets de mer, mais aucune trace de maçonnerie supérieure. Le sol intérieur, visité avec soin, n'a fourni aucun renseignement, et, sauf un gros bloc de pierre à l'entrée, nous n'avons retrouvé que des débris de tuiles et des amas de marne insignifiants.

Les travaux d'exploration, j'ai hâte de le dire à la compagnie, seront repris l'année prochaine sur d'autres parties de la butte. On découvrira les bains déjà visités par M. Féret, et on interrogera des champs non encore explorés où se rencontrent des *heurtes* ou éminences, qui feraient supposer l'existence, soit de constructions anciennes, soit même de sépultures. Nous espérons que ces travaux dont Mlle Louise Martin fera, avec un vrai dévouement à la science, tous les frais, apporteront de nouvelles lumières sur cette station romaine de nos côtes, si riche déjà en renseignements et en antiquités, et nous permettront peut-être de fixer sa vraie destination.

En terminant, j'ose vous prier, Messieurs, de vouloir bien, si vous le jugez bon, assurer Mlle Louise Martin et M. William Martin, Secrétaire de la Société de Géographie de Paris, Membre de la Société des Antiquaires de Normandie, du sympathique intérêt et des félicitations que méritent leurs efforts, leurs dépenses et leur dévouement, inspirés par l'amour de la science et le dessein d'être utiles au pays.

La Commission s'associant au désir manifesté par

M. l'abbé Loth exprime tous ses remercîments à M. et à Mlle Martin, pour le dévouement avec lequel ils se sont associés aux découvertes archéologiques de notre collègue.

L'église d'Isneauville avant sa restauration. — M. de la Serre offre à la Commission un charmant dessin à la mine de plomb de l'église d'Isneauville avant sa restauration.

L'église du Vieux-S.-Remy à Dieppe. — M. Hardy fait passer sous les yeux de la Commission un plan et diverses photographies représentant l'état des fouilles exécutées près du château de Dieppe, à l'extrémité de la rue de la Barre, sur l'emplacement de l'église du Vieux-S.-Remy.

Une charte de 1090 parle de cette église, *prope mare sitam* ; les fouilles exécutées auraient mis à nu la partie inférieure des fondations. Guibert reporte à la date de 1250 l'époque de la chute du chœur, occasionnée, paraît-il, par la défectuosité des matériaux avec lesquels il aurait été construit.

On a découvert aujourd'hui les fondations du chœur, celles du collatéral de gauche, où se remarque l'embase de beaux piliers du xve siècle, à l'extrémité, du côté du chœur, une sorte d'entrée, dans l'angle de laquelle se détache une délicieuse colonnette du xve siècle, dont le fût, délicatement sculpté, est tout recouvert de feuillages losangés encadrés dans une nervure saillante.

On a constaté, dans les démolitions, diverses marques d'ouvrier. L'une d'elles se compose d'un D et d'un H en gothique cursive.

M. Bonnefoy, garde du génie, a recueilli quelques fragments de poterie retrouvés dans les fouilles, il les

a communiqués à notre collègue M. Brianchon et celui-ci à M. Milet, de la manufacture nationale de Sèvres. Ce dernier estime que quatre d'entre eux appartiennent à la classe des poteries vernissées et sont originaires du Beauvoisis; quant au cinquième, d'ordre plus relevé, c'est un débris de vasque en pierre stannifère peint d'ornements libres qui rappelle les produits italiens et a très-bien pu sortir d'un four français. Le tout serait contemporain et appartiendrait au XVIe siècle.

Havre. Fouilles de la Floride. — M. Rœssler a également adressé à la Commission cinq belles photographies, de grande dimension, exécutées par M. Letellier, photographe au Havre, qui en fait hommage à la Commission, et une note explicative ainsi conçue :

Ces quelques lignes n'ont d'autre mérite que celui d'accompagner les épreuves, vraiment magnifiques, que la Commission doit à notre ancien collaborateur, M. Letellier, aujourd'hui directeur de la Société française des Archives photographiques, historiques et monumentales.

Notre longue et récente maladie ne nous a pas permis de suivre jour par jour les travaux de la Floride, comme nous avions commencé à le faire en avril 1875 ; mais il est facile de résumer les diverses découvertes qui ont été faites.

Tout d'abord on rencontrait, en avril 1875, les carcasses de deux navires enfouis dans la vase, à la limite qui représente ce que pouvait être le poulier Sud au commencement du XVIe siècle, à droite de l'entrée du port, en venant du large.

L'un de ces navires était muni de nombreuses et fortes chevilles, comme les anciennes *nefs* que l'on trouve représentées sur les monnaies du XVe siècle. J'en retirai moi-

même une certaine quantité de houille qui restait dans la coque même du bâtiment, et non auprès, comme on l'a dit, sous l'impression inexacte que cette houille devait faire dater le bateau du siècle dernier tout au plus.

La vue générale des travaux montre d'ailleurs qu'il n'était pas facile de se faire une idée exacte d'un bâtiment réduit aux restes des principales membrures. Ma première idée fut que le navire pouvait dater des dernières années du xve siècle ou du temps de François Ier, mais je n'avais aucune autre preuve que la simple probabilité et l'examen topographique des fonds vaseux et des lits tourbeux mis au jour pendant ces immenses travaux.

C'était encore une fois l'archéologie qui devait nous donner l'explication cherchée. D'autres débris de bâtiments furent successivement rencontrés, et dans les premiers jours de janvier 1876, une quille de 25 mètres de long donnait une petite pièce d'artillerie.

Cette pièce est longue de 60 centimètres et son diamètre entre les frettes est de 25 centimètres [1]. Les frettes, en fer forgé, sont au nombre de cinq ; l'avant-dernière porte deux oreillons qui servaient vraisemblablement à suspendre la pièce. Un peu en arrière, la lumière contenait encore, au moment de la découverte, une mèche dont les fibres, toujours tenaces, étaient parfaitement reconnaissables.

Du reste, la pièce était encore chargée de poudre presque jusqu'à la gueule. Cette poudre était transformée en une sorte de pâte noire, ne produisant aucun effet à l'ignition, mais encore reconnaissable à son odeur. Près

[1] Nous empruntons ces mesures et bon nombre de détails qui suivent, aux intéressants articles publiés, au moment des découvertes, par M. Lecureur, de la Société Géologique de Normandie, dans le journal *le Havre*. Cet amateur a surveillé les travaux jusqu'au dernier jour avec une persévérance des plus louables.

de la pièce se trouvait un boulet en granit taillé, mesurant 84 millimètres de diamètre. Lorsque le navire a coulé, le pierrier était donc prêt à faire feu. Dans la même épave, il y avait encore plus de 60 autres boulets de tout calibre, en fonte et en pierre.

Ce n'était pas tout : on devait en retirer encore d'autres objets très-curieux, d'abord une roue énorme mesurant 1 m. 60 de diamètre. Le moyeu seul, en cœur d'orme, présente un diamètre de 60 centimètres à la naissance des rayons. Le bout extérieur du moyeu mesure encore 45 centimètres de diamètre, et le bout intérieur, 42. Les jantes, plus épaisses que larges, ont 20 centimètres sur 12. Les rayons, à-peine arrondis, ont 10 centimètres sur 10.

Cette roue était entourée de bandes de fer, dont quelques-unes ont été retrouvées. Les bandes, coupées par bouts d'environ 80 centimètres, étaient fixées sur les jantes à l'aide de fiches à têtes saillantes. De plus, afin de donner à l'ensemble plus de solidité, chacun des joints des bandes était recouvert de frettes en fer, qui entouraient la jante d'une véritable ligature.

Des cordages et un ustensile en cuivre rouge se rencontraient aussi, et, ce qui ne fut pas le moins intéressant, un soulier de cuir, à trois crevés, arrondi du bout en forme de spatule et mesurant 25 centimètres de longueur.

Le soulier n'est pas entier ; mais, comme l'indique la photographie, on peut encore se faire une idée très-exacte de sa forme primitive. Cet intéressant morceau et la pièce d'artillerie doivent permettre aux spécialistes de citer une date très-rapprochée de la vérité.

Dans le mois de mai, on citait une nouvelle trouvaille, celle d'une autre pièce d'artillerie, en bronze, recueillie au milieu des alluvions, à environ 40 centimètres au-dessous des plus basses mers.

Cette pièce mesure 45 centimètres de long, sur 88 millimètres de diamètre à la volée et 110 à la culasse.

Le diamètre de l'âme est de 5 centimètres 1/2. La pièce n'avait pas de tourillons.

La ville a réclamé pour son musée, les divers objets rencontrés dans les découvertes ; mais nous croyons que l'État s'en était déjà assuré la possession, au moins de la plus grande partie, pour les musées de la capitale.

M. l'abbé Tougard, en s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, a envoyé les notes suivantes :

Esclavelles. — On voyait autrefois, dans l'église de ce village (canton de Neufchâtel), des chaînes qui avaient été offertes comme *Ex voto* par un seigneur du pays, en actions de grâces de sa délivrance miraculeuse de la captivité qu'il avait soufferte chez les infidèles. Telle était au moins la tradition du pays. Ces chaînes avaient été retirées de l'église, on ne sait pourquoi, et M. l'abbé Cochet avait inutilement insisté pour qu'on les rétablît à leur place. Le nouveau curé de cette paroisse, M. l'abbé Oudin, vient de donner satisfaction à ce vœu si légitime, et cette bonne action a été conservée aux annales diocésaines par la *Semaine religieuse* (tome X, p. 951-952). M. le curé a joint aux chaînes une inscription qui constate leur provenance et justifie ainsi leur présence dans l'église.

Saint-Wandrille. — Chapelle Saint-Saturnin. — Cet intéressant édifice est dans un état d'abandon inquiétant. Il importerait de pourvoir à la conservation de cette chapelle, qui est l'un des plus anciens monuments du département et même de la Normandie.

Ry. — Porche. — Des travaux, dont l'utilité est sans doute incontestable, semblent menacer le porche de Ry d'une destruction, regrettable à tous égards. On assure néanmoins que tout peut se concilier, en démontant le porche pour le reconstruire sur un emplacement nouveau. La Commission croira opportun peut-être d'émettre un

vœu en ce sens. Une photographie de ce monument est offerte par M. Albert Marguery.

Montigny. — Vitraux. — Les charmants médaillons de Montigny, si appréciés des amateurs, sont menacés de disparaître des fenêtres de cette église, comme l'ont déjà fait leurs anciens compagnons. Ces vitraux étant classés comme monuments historiques, il suffira que l'administration veille à leur maintien dans cette église.

Saint-Saëns. — Fours. — Des déblaiements ont amené à Saint-Saëns la découverte de deux fours antiques, dont l'orifice, terminé en plein-cintre, est formé de tuiles posées à plat. Ce double détail les distingue essentiellement des fours reconnus l'an dernier par M. l'abbé Decorde, qui en a communiqué à la Commission une intéressante analyse.

Rien ne révèle la destination de ces fours. Leur proximité de la rivière fait conjecturer qu'ils ont pu servir à la préparation du minerai de fer. On sait, en effet, que les forges étaient très-abondantes dans toute la vallée de Saint-Saëns jusqu'à Rosay.

Mont-aux-Malades. — Eglise. — La restauration de ce monument historique se poursuit avec non moins de goût que de persévérance. Toutes les fenêtres du collatéral sud ont naguère été refaites et ornées de bons vitraux. M. l'abbé Cochet avait grandement applaudi à cet excellent travail. On vient de voûter le collatéral nord, que l'on va pareillement enrichir de verrières, mais les ressources actuelles ne permettent pas de renouveler entièrement les fenêtres. M. l'abbé Morin qui, pendant quinze années de séjour dans cette paroisse, a tout fait pour son église, songe même à voûter le chœur et la grande nef; c'est dire assez que les allocations que M. l'abbé Cochet lui avait régulièrement obtenues depuis assez longtemps

sur les fonds des monuments historiques, ne sauraient recevoir une meilleure destination.

M. Le Breton a visité les fours de Saint-Saëns. Les nombreux débris de tuiles que l'on rencontre, et qu'il a comparés avec d'autres provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Saëns et de constructions voisines, lui font supposer que ces fours ont servi à la fabrication des tuiles de l'abbaye, dont les bâtiments actuels furent construits de 1629 à 1692.

Porche de Ry. Vœu tendant à son achèvement. — Quant au porche de Ry, la Commission, se rappelant les communications dont il a été l'objet, notamment dans les séances des 5 mars et 21 octobre 1863, et la proposition déjà faite à cette époque par MM. Desmarest et d'Estaintot de le classer au nombre des monuments historiques départementaux, croit urgent de remédier à la lacune qu'offre à cet égard l'arrêté de classement du 4 juillet 1867, et charge son secrétaire de transmettre l'expression de son vœu à M. le Préfet de la Seine-Inférieure.

Sceau de chevalier anglais trouvé près de Bacqueville. — M. d'Estaintot communique l'épreuve relevée sur la matrice en cuivre d'un beau sceau du xve siècle trouvé, entre Bacqueville et Royville, sur les accotements de la route départementale. Son diamètre est d'environ 0^m048. Il offre, au centre, un écu penché ou se remarquent trois fleurs de lys accompagnant un chevron chargé de cinq mouchetures d'hermine. Sur l'angle supérieur de l'écu est posé un casque de profil, visière baissée, orné de ses lambrequins au milieu des-

quels se dessinent deux sortes de B posés horizontalement. Le casque est orné d'une couronne et sommé d'un cimier en forme de gerbe. Autour du sceau se lit en caractères gothiques la légende suivante : *Sigillum Johannis..... militis.*

Cette matrice appartient à M. Parent, au hameau de la Corbière, commune d'Heugleville-sur-Scie.

L'épreuve passe sous les yeux des différents membres de la Commission, et l'opinion générale est que ce sceau ne doit pas être antérieur au xve siècle et semble devoir être attribué à une famille anglaise.

Sceau des Annonciades de Rouen. — M. Lormier possède également une matrice de sceau, taillé dans un petit bloc de fer long de 10 centimètres, à l'extrémité duquel est gravé un sceau circulaire ayant environ 0^{m}035 de diamètre, à reliefs peu sensibles. Il représente le sceau de l'Annonciation et au-dessus un petit écusson d'azur à 3 fleurs de lys d'or. Autour du sceau se lit la légende : *Du monastère de l'annonciade de Rouen.* Cette communauté ne s'établit à Rouen qu'en 1644.

M. de Beaurepaire donne ensuite lecture de la notice suivante sur les deux architectes Alexandre de Berneval et Le Roux.

Les anciens devis d'artistes (architectes, sculpteurs, peintres) sont devenus trop rares, les renseignements qu'ils procurent sont d'ailleurs trop précieux, pour que je ne croie pas de mon devoir, toutes les fois que l'occasion s'en présente, de recueillir soigneusement ce genre de documents. Je sens qu'ils ont droit à une estime toute particulière, que le soin des archéologues devrait être de les rechercher et de les consulter; ces devis leur fourniraient des expressions propres et techniques, des indications précises, et leur épargneraient parfois des

conjectures hasardées ; d'autre part, j'ai trop de raisons de craindre de n'être pas en état d'en tirer moi-même tout le parti désirable. C'est ce double sentiment qui m'engage à vous soumettre deux devis qui m'ont paru intéressants à plus d'un titre. Ils sont relatifs à l'église abbatiale de Fécamp, à des travaux qui y furent entrepris en 1420, par Alexandre de Berneval ; à la fin du même siècle, par Jacques Le Roux, l'un et l'autre architectes de Rouen et très-avantageusement connus, le premier par la part qu'il prit à la construction de S. Ouen, où se voit sa pierre tumulaire, le second, par deux importants édifices qu'il fut chargé d'exécuter, l'abbatiale de S.-Ouen dont il ne reste que le souvenir et le portrait, et l'hôtel des Généraux, dit plus tard le Bureau des Finances, sur la place de la Cathédrale.

Alexandre de Berneval fut appelé à Fécamp en 1420, non pas par l'abbé d'Estouteville, que son attachement à la France avait éloigné de cette ville, mais par le prieur et les religieux, pour une œuvre de maçonnerie destinée à la garde et à l'exposition d'une relique, en ce temps-là fort vénérée, désignée sous le nom de *Pas au pélerin* ou *Pas de l'ange*. C'était un grés, conservé dans l'abbaye, et dont il est question dans le *Libellus de revelatione et œdificatione* du monastère. Si l'on en croit la légende, un ange, sous forme humaine, le jour de la dédicace de la nouvelle église, se serait posé sur cette pierre et se serait élevé de-là dans le ciel, laissant, comme marque de son passage, sur la pierre, l'empreinte de son pied, *vestigia velut in arena aut in sicco pulvere impressa*, et, sur l'autel, un couteau où se lisait cette inscription : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis*.

Peut-être l'habile architecte de la ville de Rouen, M. Sauvageot, à qui il a suffi de quelques débris pour restituer l'ancien jubé de l'abbaye de Fécamp, pourra-t-il nous dire si nous devons voir dans l'édicule situé au transept, près de l'autel de la Dormition de la Sainte

Vierge une partie de la construction d'Alexandre de Berneval. Je serais, je l'avoue, assez porté à le supposer. J'y retrouve, en effet, certains détails mentionnés dans le devis, notamment la *trillie par où* les pélerins laissaient tomber leurs dévotions, *l'histoire de la dédicace par personnages requis au nombre de sept ymages, évesques, archevesques, duc et pélerins et une apparence d'église.*

L'autre devis a pour objet un travail plus considérable. Il s'agit de cette belle chapelle de la Sainte-Vierge, que l'on voit derrière le chœur de l'église abbatiale de Fécamp. Il contient une description très-détaillée de cette construction. Il nous apprend qu'elle dut succéder à une chapelle moins longue, comprenant seulement 3 travées, dont la première fut conservée, ce qu'il est, en effet, facile de reconnaître ; que le travail fut commandé par Jacques de Plains, archidiacre de Carcassonne, au nom de l'abbé de Fécamp. Cette construction devait coûter 4 000 l., y compris le prix des matériaux, comme pierre de Vernon, de Caen et de Beny, à l'exception du bois destiné aux engins que l'abbé devait fournir. L'architecte promettait de terminer la chapelle en 6 ans. Bien que la cédule qui contient cet engagement ne soit pas datée, on voit par les pièces qui l'accompagnent qu'elle est du 15 sept. 1489. En 1495, cependant, l'ouvrage n'était pas achevé, et déjà on avait payé à Le Roux, les 3 quarts du prix, soit une somme de 3,000 l. sur laquelle de 1,000 à 1,200 l. à titre d'avance, ce qui permet de supposer que l'on n'était guère parvenu qu'à la moitié du travail. Il y avait déjà 6 mois que le délai de rigueur, fixé dans le contrat, était écoulé, lorsqu'un procès s'éleva entre l'abbé et l'architecte, celui-là pressant l'achèvement de la construction, celui-ci attribuant l'interruption de l'ouvrage à la faute de l'abbé qui lui avait enlevé les engins, la pierre et le mortier nécessaires et réclamant au préalable, de ce chef, une indemnité, moyennant quoi il se déclarait prêt à reprendre la besogne suivant le devis.

En vertu d'une convention des parties, le procès fut porté devant la Justice du chapitre de Rouen, représentée par Jean Garin, commis pour cause de récusation alléguée contre Robert Le Lieur, bailli des chanoines. La sentence fut contraire aux prétentions de Le Roux, qui se vit condamner « à besongner ou faire besongner et mettre ouvriers suffisans dans un délai de 8 jours. » Il y a donc tout lieu de croire que la construction commencée par Le Roux, fut aussi achevée par lui et antérieurement à la nomination, comme abbé, du célèbre Antoine Bohier, auquel M. Fallue, attribue la construction de cette chapelle. Il est du reste à remarquer que le *Gallia Christiana* n'avait pas compris ce travail parmi ceux dont le monastère de Fécamp fut redevable à la libéralité de ce prélat.

Cy ensuit, par desclaration, le devis de certain ouvrage de machonnerie que veullent et ont intencion de faire faire Religieux hommes et honnestes les prieur et couvent de Fescamp, en leur église dudit lieu de Fescamp, pour metre et asseoir le pas au Pellerin allieurs et plus notablement que il n'est à présent.

Premièrement le dit pas sera osté et levé de la place là où il est à présent et mis et assis dedens ung tabernacle de pierre selon la fourme dudit petit get que iceux religieux (ont), entre deux des pilliers qui aident à soubstenir le cuer d'icelle église près de l'autel matinal, vers le soleil de nonne, lequel tabernacle sera fait de bonne pierre du Vergier de S. Leu de Serens ou de meilleur, en la forme et manière dudit petit get; et sera icelui tabernacle acompagnié et costié d'une bonne huisserie de bonne pierre de taille par où les pellerins passeront à aler baisier le dit pié, et fauldra faire une petite cloeson de pierre qui se liera audit tabernacle entre icelly tabernacle et le pillier qui est de l'autre costé de celly où sera faicte ladicte huisserie en la semblable maniere qu'il est pourtrait audit petit get.

Item en la masse de dessoubz la pierre où sera assis ledit pas aura une heuze où les pellerins et pellerines qui vendront baisier ledit pas pourront metre leurs devocions, et au bas de cette heuze, près du pavement, aura un guichet fermant pour prendre lez dictez devocions, quant on voudra, et sera fait et perchié, en la pierre où sera le dit pas, une trillie par où les dictes devocions cherront en la dicte heuze.

Item fauldra faire trois marches de degré pour monter et avaller en ladicte huisserie pour ce que le pavement dudit cuer est plus hault que le pavement des allées d'icelle eglise et aussi fauldra, sur la masse de l'ouvrage où le dit pas sera, l'ystore de la dedicasse par personnagez requis jusques au nombre de sept ymages, evesques, archevesques, duc et pelerin et une apparence d'eglise, ainsy que le cas le requiert, et, quant au regart des d. personnages et eglise, se il plaist ausd. Religieux et que il voyent à estre mieulx à les metre sur une tablete ou encorbelement, ledit ouvrier le sera tenu faire au choix desd. Religieux.

Et sera tenu l'ouvrier qui fera ladicte besongne la faire bien, deuement et loyalement, selon ce que il est contenu et desclairé audit petit get, au regard d'ouvriers en ce recongnoissans, et trouver toute paine d'ouvriers du mestier de machonnerie avec bons piex, pieux, et les d. Religieux trouveront toute vointure et feront apporter ledit ouvrage, soit par terre ou par eaue, depuis les quais de Rouen jusquez sur la place ou au plus près que faire se pourra, à leurs perilz et depens, et sy trouveront lesditz religieux fer, plomb, engins, cordail et establiez toutes prestez et mortier à ce faire, avesquez la despense des ouvriers qui feront ou aideront à faire et parachever la dicte besongne, quand ilz seront audit lieu de Fescamp, pour asseoir ledit ouvrage, ou à taillier et aprester aucunes pierres, se mestier estoit, pourveu toutefois que ledit ouvrier qui fera ladicte besongne sera tenu faire et aprouchier ledit ou-

vrage audit lieu de Rouen tout au plus près que faire se pourra sans préjudice d'icellui ouvrage. »

« A tous ceulx qui ces lettres verront ou orront, frere Pierres La Puche, bailli de Fescamp, salut. Savoir faisons que par devant Jehan le Caron, clerc tabellion juré audit bailliage, si comme il nous a raporté par son serement, fut présent maistre Alixandre de Berneval, demourant à present à Rouen, lequel, de sa bonne volonté, sans contrainte, recongnut et confessa avoir fait marché et contrault à venerables religieux et discretes personnes messieurs les Religieux, abbé et couvent dudit lieu de Fescamp, de faire, parfaire et acomplir bien et deuement l'ouvrage et besongne de machonnerie plus à plain contenue et declairée en une cedule du devis sur ce faite, parmy laquelle ces presentes sont annexées, et icelle rendre toute preste du dit mestier de machonnerie, dedens le jour de la S. Michel en septembre prochainement venant, et pour ce faire bien et deuement, comment dit est, mesdits segneurs lui seront tenus paier la somme de deux cens livres tournois dont ils lui en ballerent presentement avant les mains la somme de cent livres tournois, et le demourant montant autres cens livres ilz luy payront en la maniere qui ensuit, c'est assavoir : cinquante livres, quant il livrera ledit ouvrage sur les quès de Rouen, vingt-cinq livres, quant il commenchera à asseoir ledit ouvrage, et vingt-cinq livres, quant la dicte ouvre sera du tout faicte et acomplie ; desquelles chozes le dit maistre Alexandre se tint pour bien content par devant ledit tabellion, et promist icellui maistre Alexandre, tant pour luy que pour ses ayans cause, ledit ouvrage faire, parfaire et acomplir bien et deuement, ainxy que dit est et que contenu est en ladicte cedulle annexée, et icelle rendre preste audit jour de S. Michel prochain venant, comme dit est, sur l'obligation de tous ses biens et ceulx de ses hoirs, meubles et heritages, presens et à venir, à estre prins, vendus et despendus d'office de justice, soubz quelle jurisdicion que ils seroient trou-

vees, se mestier en estoit, et à prendre et restituer tous coustz, frès, missions, despens, et dont le porteur de ces letres sera creu par tous lieux, par son simple serement, sans aultre preuve faire ; et sy jura, aux sainctes euvangilles de Dieu et par la foy et serement de son corps, à non jamais venir ne faire venir, par luy ne par autre, contre la teneur de ces présentes en aucune maniere, renonchant à toutes choses generalement par quoy venir y pourroit. En tesmoing de ce, nous, à la rellacion dudit tabellion, avons mis à ces lettres le seel dudit bailliage, sauf autri droit. Ce fut fait l'an de grace 1420 et le 12e jour d'octobre, presens à ce Bardin Valles, Pierres de Belle-fontaines et Pierre Desplanques. Amen.

Marchié fait entre venérable et discrète personne maistre Jacques de Plains, archidiacre de Carcassonne, procureur et eu nom de procureur de très-révérend père en Dieu et seigneur Mons. Jehan, évesque et cardinal d'Angiers, abbé commendataire perpétuel du monastère de la benoiste Trinité de Fescamp, d'une part, et Jacques Le Roux, machon, d'autre part, en la manière qui ensuit :

C'est assavoir ledit Le Roux, machon, fera abatre quatre pilliers de la chapelle N. D., qui est derrière le cueur de l'église dudit monastère de Fescamp, c'est assavoir deux d'un costé de la dite chapelle, et deux de l'autre costé, jusques à la haulteur des sièges d'icelle chappelle, au dessus de la première voulte, et fera fonder de grosses bites prinses sur la mer ou ailleurs et de bloc, jusques à la haulteur des terres eu devant desd. pilliers qui sont de présent, de telle parfondeur qu'il appartient, et auront lesd. pilliers de saillie par le devant, six piez et cinq piez d'espoisse à leur fondement ramenez à tallu, ainsi que les autres pilliers sont de présent. Item led. machon fera retaluer contre lad. chapelle dessus les vieux fondemens, comment aux autres pilliers et au-dessus du talu ; s'il y avoit aucunes cassures ou brisures, il

les remectra à point et à leur deu, ainsi qu'il appartient. Item les huit pilliers qui nouvellement doivent estre fais en lad. chappelle et donc les quatre sont de présent commencez seront conduitz, menez et amortiz à fiole, larmiers et pinacles, ainsi qu'il est figuré eu patron baillé par led. Le Roux. Item en la dicte chapelle aura neuf jours à fornicement et autant de mayneaulx qu'il plaira ordonner à mondit s^r^ l'archidiacre et à Messieurs les Religieux dudit Fescamp. Item aura quatre croisées d'ogyve qui seront voultées bien et profitablement et pendentes comme les autres voultes de lad. église, et les clefs à filatières faictes bien et honnestement, ainsi que la besongne le requiert, et à chacune clef seront les armes de mondit s^r^ le cardinal. Item les deux vielz pilliers de devers le cueur de lad. église seront reparez deuement de la vieille pierre là où besoing sera, et aussi les formemens orbes qui sont de la croisée de devers le cueur, et sera blanchi ce qui sera de viel en lad. chapelle. Item la vielle voulte d'em bas sera renduite de mortier par dessoubz bien et deuement où sera requis, et si aura ung degré plat de pierre au bout pour descendre dedens. Item se l'en trouvoit aulcunes cassures ou brisures aux deux costez et trois pans du bout de lad. chappelle aux murs soubz ladite voulte, ils seront reparées et remises en point et en estat deu. Item, soubz les pinacles de deux pilliers en dehors de la chappelle, seront les armes de mondit s^r^ le cardinal, et aussi les armes de mondit s^r^ l'archidiacre là où il luy plaira. Item seront toutes les dalles de bonne pierre de Vernon, et à chacun pillier aura une gargouille semblablement de pierre de Vernon. Item autour de lad. chapelle, aura une assiete de parpains de pierre de Caen pour porter le paveilon de lad. chapelle. Item tous les cleres voyes de dessus lad. chapelle seront faictes bien et honnestement, ainsi qu'il est figuré au patron baillé, comme dit est, par ledit Le Roux. Item au dessoubz des dalles aura ung encorbellement à feulles

autour de lad. chappelle là où il appartendra. Et sera le ledit ouvrage fait de bonne pierre de Caen ou de Beny, réservé les mayneaulx des formes, les dalles et gargouilles qui seront de pierre de Vernon, comme dit est. Item ledit Le Roux sera tenu trouver et quérir toutes matières, sauf et réservé le boys à establir et à faire engins, et le résidu de toutes les matières ledit Le Roux pourra lever et en faire son profit, l'evre faicte et accomplie; et aussi ledit Le Roux se pourra aider de toutes les matières qui sont de présent sur le lieu pour servir et emploier à lad. besongne et tant de pierre neufve que vielle. Item par ce dit contract mond. sr l'archidiacre, procureur dessusdit, eudit nom de procureur, a promis entretenir à l'œuvre de lad. chappelle. aux despens de mond. sr le cardinal, tous les ouvriers qui de présent besongnent audit œuvre, jusques à la feste de Toussains prouchainement venant, et par ce moyen la charge totalle de faire et accomplir deuement ledit ouvrage sera et demourra audit Le Roux, lequel sera tenu et a promis et promet rendre ledit ouvrage fait et parfait du tout dedans six ans prouchainement ensuivant de la feste de Toussains prochaine, et pour faire et accomplir l'ouvrage dessus dit, mon dit sieur l'archidiacre, oudit nom, a promis et promet paier ou faire paier audit ouvrier, par honorables hommes Jehan Ribault et Jacques Le Pelletier, trésoriers et recepveurs de mondit sr le cardinal, la somme de quatre mil livres tournois audit lieu de Fescamp ou à Rouen, aux termes qu'il s'ensuit, c'est assavoir, pour chacun des dits six ans que l'en fera ledit ouvrage, la somme de six cent soixante-six livres traize sols quatre deniers tournois à deux termes également, c'est assavoir aux festes de la Purification prochaine et de l'Assumption Notre Dame, premier terme commenchant à la feste de la Purification prochaine, qui est pour chacun terme trois cens trente et trois livres six sols huit deniers; et sera tenu et a promis et promect ledit Le Roux bailler dedens la feste de Toussains pro-

chaine bons et suffisans pleges de faire et accomplir deuement ledit ouvrage, ainsi que dit est, et de rendre les deniers, se aulcuns lui estoient paiez ou avancez sur ledit ouvrage; et aussi mondit sr l'archidiacre a promis et promet, au nom que dessus, que messieurs les religieux prieur et couvent dudit monastère de Fescamp ratiffieront et auront agréable ce présent contract et se obligeront à paier et fournir audit Le Roux la somme de quatre mil livres tournois ou ce qui en resteroit aux termes dessus, s'il advenoit, ce que Dieu ne veuille! mondit sr le cardinal décéder pendant le temps dudit ouvrage; et se il y avoit faulte de faire et accomplir ledit ouvrage ledit Le Roux et ses pleges demourront et seront tenus et obligez à paier les dommages, interests et despens qui pourroient ensuir par defaulte de bien faire le contenu en ce contract.

M. de la Serre fait passer sous les yeux de la Commission différents vases à décor bleu sur fond blanc, par lui rapportés d'Algérie; leur dessin élégant est vivement apprécié. M. G. Le Breton en attribue la fabrication à la ville de Fez au Maroc.

Broche à rôtir en bronze d'origine étrusque, acquise pour le Musée des antiquités. — M. du Boullay soumet à l'examen de la Commission un objet en bronze, long d'environ 1m20, composé de plusieurs broches réunies en tête par un écrou passant au milieu d'une sorte d'anneau elliptique qu'orne une tête sculptée.

Sur une petite bande de papier le précédent propriétaire avait indiqué, comme atttribution, qu'il considérait cet objet comme un jeu d'escrime gaulois.

M. Maillet du Boullay a pu s'assurer, en consultant M. de Longpérier, qu'il fallait le considérer comme d'origine étrusque et qu'il constituait un ensemble de

broches à rôtir ; on n'en connait qu'un spécimen aussi complet au musée du Louvre, et des fragments au musée de S.-Germain.

Réparations à S.-Remy de Dieppe. — M. P. Baudry croit devoir signaler les réparations intelligentes exécutées dans l'église S.-Remy de Dieppe, grâce à l'initiative et aux sacrifices personnels de M. l'abbé Simon et de M. l'abbé Lefrançois, curé de Neuville. Les balustrades de la chapelle de M. l'abbé Simon ont été rétablies sur le modèle de celles de la chapelle du Trésor ; M. Lefrançois s'est chargé des chapelles S.-Pierre et S.-Remy.

M. Pelay demande ce que deviennent les objets antiques dont les fouilles du nouveau musée amènent la découverte.

M. Sauvageot répond que des ordres précis ont été donnés à cet égard et qu'il en rendra compte à la Commission dès qu'un ensemble suffisant sera digne de fixer son attention.

M. l'abbé Loth demande où en est le classement du musée Thaurin.

M. du Boullay explique que le travail est commencé, qu'il présente certaines difficultés, mais qu'il est activement poursuivi.

M. le Président, avant de lever la séance, informe la Commission que le Bulletin contenant les procès-verbaux de l'année 1875 est terminé, et qu'aussitôt après l'impression des tables dont M. Brianchon a bien voulu se charger, il sera immédiatement mis en distribution.

Vicomte D'ESTAINTOT.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1876.

La séance ouvre à deux heures, à l'Hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Barthélemy, Baudry, Bouquet, Brianchon, de la Londe, de la Serre, Desmarest, d'Iquelon, Gouellain, Le Breton, l'abbé Loth, Maillet du Boullay, Rœssler, Sauvageot, Simon, et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 16 novembre 1876, est lu et adopté.

La correspondance imprimée comprend :

Proceedings of the society of Antiquaries of London, 24 avril—29 juin 1876.

Ce numéro contient aux pages 12 et 13, une notice nécrologique fort intéressante sur notre regretté vice-président, M. l'abbé Cochet, membre honoraire de la Société des Antiquaires de Londres depuis 1854.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, année 1875.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons t. V.

M. le Dr Gueroult offre à la bibliothèque de la Commission *sa Note sur les Antiquités Gauloises de Caudebec-en Caux*.

Analyse sommaire de quatre manuscrits concernant l'abbaye de Jumiéges.

M. le Secrétaire a transmis à M. le Préfet de la Seine-Inférieure, l'expression du vœu formé par la

Commission à sa dernière séance et tendant au classement du porche en bois de l'église de Ry.

Inventaire artistique de la France. Participation de la Commission. — M. d'Estaintot, au nom de la Sous-Commission chargée d'examiner la participation que la Commission des Antiquités peut prendre à l'inventaire projeté des richesses d'art de la France, estime qu'il est assez difficile, dans l'état actuel, alors que des circulaires, semblables à celles reçues par la Commission, ont été adressées à toutes les Sociétés savantes, de déterminer la part que chacune d'elles pourra prendre à la réalisation de la pensée du Ministre. Il est probable que, lorsque les réponses auront été centralisées dans chaque département, une commission générale sera constituée par le Préfet, pour le classement et la répartition du travail. Les membres de la Commission pourraient y prendre une large part. Aussi M. d'Estaintot propose-t-il de répondre à M. le Préfet, que les membres de la Commission se mettent entièrement à sa disposition, et sont tous individuellement disposés à s'associer au projet ministériel de la manière que lui-même jugera la plus profitable à son exécution.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

Rapport de la répartition du crédit affecté aux monuments historiques. — M. Simon lit les procès-verbaux des deux réunions au nom de la Sous-Commission, chargée de faire la répartition des fonds restant disponibles sur le crédit affecté aux monuments historiques départementaux.

Séance du 23 Novembre 1876. — L'ordre du jour

a pour objet la répartition des fonds votés par le Conseil général pour les monuments historiques.

N° 1. — Allocation pour un solde de compte à M. Letellier, photographe au Havre, chargé par M. l'abbé Cochet de livrer pour le ministère la photographie de monuments désignés.

La somme est de cent francs, ci. . . . 100 fr.

(M. Letellier, n'ayant pas rempli tous les engagements convenus, M. du Boullay est chargé de cette affaire et de son règlement).

N° 2. — Vitraux de l'église de Montigny.

M. de Beaurepaire donne lecture d'une lettre de M. le curé de Montigny, demandant à M. le Préfet l'autorisation de vendre les neuf verrières (médaillons) représentant les mois de l'année; cette vente serait faite pour le Musée de Paris, par les soins de M. Barbet, de Jouy.

M. du Boullay demande la parole pour expliquer que cette vente ne peut avoir lieu, attendu que la Commission des Monuments historiques a décidé qu'elle n'autoriserait pas de semblables ventes.

M. du Boullay cite à l'appui ce fait que la Commission a mis dernièrement arrêt sur un objet d'art provenant de l'église de Narbonne, et que ledit objet a été réintégré; il ajoute qu'il serait pénible de voir

A reporter. 100 fr.

Report. 100 fr.

les Musées de Paris, ou quelquefois des particuliers, dépouiller les édifices à leur profit.

M. l'abbé Robert demande que la fabrique soit invitée à faire dresser par un homme de l'art un devis pour la restauration des fenêtres, M. le curé annonçant que les fenêtres sont en si mauvais état, que les verrières sont menacées d'une destruction prochaine.

M. du Boullay fait observer que si ces verrières peuvent aller orner le Musée de Paris, il serait d'avis d'en demander l'acquisition pour le Musée de Rouen, attendu que, n'étant pas des sujets religieux, il ne voit aucun inconvénient à les enlever de l'église de Montigny; mais en dernier lieu, il se rallie à la proposition de M. l'abbé Robert, cette proposition ayant pour but de connaître la valeur des réparations réclamées par M. le curé.

M. le Président résume les propositions, et il est arrêté que M. le Préfet voudra bien inviter M. le curé de Montigny à faire dresser, par un homme de l'art, le devis des réparations à faire aux croisées.

Pour ces travaux, la Commission propose d'accorder une subvention de *douze cents* francs, ci. 1,200

A reporter. 1,300 fr.

Report. 1,300 fr.

N° 3. — Eglise du Mont-aux-Malades.

La Commission, sur les observations de M. le Président, propose d'accorder, pour la continuation des travaux, la somme de *cinq cents francs*, ci. 500

N° 4. — Eglise du Bourg-Dun.

La Commission regrette que M. le curé du Bourg-Dun n'ait pas fait dresser un projet comportant les travaux à faire à l'église, et surtout ceux qui peuvent lui paraître urgents; la Commission eût été mieux éclairée sur les besoins de ce monument.

M. le Président annonce qu'il sera donné avis à M. le Préfet des observations de la Commission, en le priant de prendre les mesures nécessaires pour que les études de ce monument soient faites par un homme de l'art, offrant à l'administration toute sécurité.

La Commission propose d'accorder une somme de quinze cents francs pour la restauration d'une partie de l'église, en se conformant aux prescriptions sus-indiquées, ci. 1,500

N° 5. — Théâtre de Lillebonne.

Sur la proposition de M. Brianchon, la Commission propose d'accorder une

 A reporter. 3,300 fr.

Report. 3,300 fr.

somme de quatre cents francs pour réparations indiquées dans sa demande . . . 400

N° 6. — Eglise de Touffreville. — Dépendance d'Esteville. — Rétable.

La Commission propose d'accorder, pour la conservation de ce rétable, la somme de *deux cent cinquante francs*, ci. 250

N° 7. — Eglise de Houppeville. — Restauration des verrières.

Après examen et suivant les renseignements donnés, la Commission propose d'accorder, pour ces travaux, la somme de trois cent cinquante francs, ci. 350

N° 8. — Cathédrale de Rouen. — Tombeau de l'archevêque Maurice.

M. l'abbé Robert demande la parole pour faire la proposition suivante :

Le tombeau de l'archevêque Maurice nécessiterait quelques réparations; ce monument est digne d'intérêt : il présente un spécimen de l'architecture du XIIIe siècle primitif.

La Commission est unanime sur l'utilité de cette restauration. M. le Président est d'avis qu'il devrait être accordé un secours pouvant permettre de commencer les travaux de suite et propose d'allouer la

A reporter. 4,300 fr.

Report. 4,300 fr.

somme de quinze cents francs. La Commission partage l'avis de M. le Président ci. 1,500

N° 9.—Cathédrale de Rouen.—Tombeau des cardinaux d'Amboise.

Le même membre signale aussi l'état du tombeau des cardinaux d'Amboise. Dans la partie supérieure, il y a certaines restaurations faites en plâtre : il est du devoir de la Commission de ne pas laisser subsister un pareil état de choses et de voter un secours pour ces travaux, en demandant que la restauration soit faite en même matière que le monument.

La Commission sur la demande de M. le Président, propose qu'il soit alloué la somme de mille francs, ci. 1,000

N° 10. — Eglise de Gournay.

M. Du Boullay demande la parole pour communiquer une lettre de M. Du Barry de Merval, sollicitant un secours pour les travaux de l'église de Gournay.

La Commission s'intéressant à la restauration de ce curieux monument, est d'avis qu'il soit accordé à l'église de Gournay un secours de deux mille cinq cents francs, ci. 2,500

Plusieurs membres sont d'avis qu'il ne faudrait pas éparpiller les secours, et que, suivant en cela les principes de la Commis-

A reporter. 9,300 fr.

Report. 9,300 fr.

sion des monuments historiques, il faudrait prendre en considération, dans la répartition des fonds, les secours que l'édifice pourrait obtenir, soit d'une ville soit de l'État.

Cet avis est partagé par tous les membres de la Commission.

M. Sauvageot, chargé de la restauration de l'église St-Jacques de Dieppe a la parole pour donner quelques détails sur cet important travail. En quelques mots, il indique ce qui a été fait et ce qui reste à faire et la valeur des travaux; il ajoute que, l'année prochaine, en présence du nouveau vote de la ville de Dieppe, il présentera à la Commission une nouvelle demande de secours.

Total de la première répartition.		9,300 fr.
Allocations données antérieurement.		
Dieppe, St-Jacques	5.000	11,500 fr.
Eu	3,000	
Rouen, St-Maclou	2,000	
Darnétal.	1,500	
Total.		20,800 fr.
Crédit voté par le Conseil général. . .		25,000 fr.
Reste à faire emploi de.		4,200 fr.

Séance du 30 Novembre 1876. — Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté.

N° 11. — M. du Boullay donne lecture d'une lettre de M. le curé d'Étretat, lequel réclame un secours pour les travaux de la restauration des fenêtres en pierre. Après quelques observations et le résumé de M. le Président, la Commission propose qu'il soit alloué pour ces travaux, une somme de cinq cents francs, ci. . . . . 500 fr.

N° 2. — Eglise de Caudebec-en-Caux.

M. Du Boullay expose que M. Anisson Duperron, s'intéressant à l'église de Caudebec, s'adresse à la Commission pour en obtenir un secours.

La Commission est unanime pour reconnaître que le monument mérite toute la sollicitude de M. Anisson Duperron; mais on voudrait voir, à l'appui de cette demande, les plans et toutes les pièces nécessaires afin d'être fixé sur l'emploi du secours.

La Commission propose d'allouer une somme de deux mille cinq cents francs, mais en priant M. le Préfet de demander un devis détaillé et de justifier l'emploi du secours accordé, ci. 2,500

N° 3. — Eglise de St-Martin-de-Boscherville.

La Commission prend connaissance de la lettre adressée par M. le Maire de Saint-Martin-de-Boscherville à M. le Préfet.

A reporter. 3,000 fr.

Report.	3,000 fr.
Après quelques observations présentées par M. Desmarest, architecte, chargé des travaux, la Commission propose d'accorder la somme de douze cents francs, pour solder un compte de travaux faits, ci. .	1,200
Total de la deuxième répartition. .	4,200 fr.
Allocations précédentes.	20,800
Somme égale au crédit voté par le Conseil général.	25,000 fr.

Votre sous-commission, Messieurs, croyant avoir rempli la mission que vous lui aviez confiée, a clos son rapport en le résumant ainsi :

M. Letellier, photographe. . .	100	25,000 fr.
Église de Montigny.	1,200	
Église du Mont-aux-Malades. .	500	
Église du Bourg-Dun	1,500	
Théâtre de Lillebonne.	400	
Église de Touffreville.	250	
Église d'Houppeville.	350	
Tombeau de l'archevêq. Maurice	1,500	
» des cardinaux d'Amboise	1,000	
Église de Gournay.	2,500	
Église d'Etretat.	500	
Église de Caudebec-en-Caux. .	2,500	
Égl. S.-Martin-de-Boscherville.	1,200	
Allocations antérieures. . . .	11,500	

Quelques observations sont échangées relativement à une demande de secours adressée par le maire de Graville-Sainte-Honorine et applicable à la réfection

des murs de soutènement du presbytère de cette paroisse.

M. Rœssler insiste particulièrement sur l'intérêt que les travaux, en ce moment réclamés, offrent pour la conservation de l'antique abbaye elle-même, puisqu'il soutiennent la terrasse contre laquelle ses murailles sont appuyées.

La Commission, se basant sur ce que l'église seule de l'abbaye est classée au nombre des monuments historiques, ainsi que le remarque fort justement M. le Préfet dans sa lettre du 12 mai 1876, décide qu'il n'y a pas lieu de comprendre l'allocation au profit de la commune de Graville-Sainte-Honorine, au nombre des propositions à adresser à M. le Préfet.

En ce qui concerne l'allocation proposée par les médaillons de l'église de Montigny, il est fait cette observation que le musée du Louvre est en instance pour les acquérir ; l'allocation ne serait donc que conditionnelle.

La Commission ferait des vœux pour la conservation de ces vitraux sur place, ou, dans tous les cas, pour qu'ils ne sortissent pas du département, et, en cas de déplacement, fussent acquis par le musée des Antiquités. Dans cette hypothèse, la somme proposée pour réparations pourrait être appliquée au payement de partie de l'acquisition.

Découvertes faites à Graville-Sainte-Honorine. — M. Rœssler communique une note relative à Graville-Sainte-Honorine.

J'ai à entretenir la Commission de quelques découvertes assez intéressantes, faites à Graville-Sainte-Honorine.

A quelques pas de l'éminence boisée qui recouvre les débris de l'ancien château, on a retrouvé, du côté de la Seine, le mur du fossé, autrefois alimenté par un lit de la Lézarde. Du côté de l'abbaye, les fondations ont été mises à nu ; elles sont parementées de silex noir et flanquées d'énormes contreforts, dont le plus gros, voisin du pont dormant actuel, a la forme d'une tour polygonale.

Une autre tour, qui devait être très-haute, si l'on peut en croire un petit croquis à la plume conservé à Montivilliers (à l'intérieur de la reliure d'un ancien ouvrage d'astrologie de la bibliothèque), a laissé voir un escalier en larges dalles et une meurtrière gothique.

Dans les déblais, plusieurs objets ont été recueillis. Ce sont des carreaux émaillés dont j'ai cru devoir faire, séance tenante, une esquisse, certainement insuffisante, mais qui peut permettre à la Commission d'apprécier cette petite découverte. Les carreaux sont entrés au Musée du Havre, auquel le propriétaire les a gracieusement offerts.

On a recueilli aussi deux monnaies, l'une de 1594, presque effacée ; l'autre, mieux conservée, portant l'effigie de Henri VIII d'Angleterre, et au revers l'écusson écartelé aux armes de France et d'Angleterre. Une autre petite monnaie est presque entièrement effacée.

Tout cela ne représente pas une époque très-éloignée de la nôtre, et les murs même qui ont été jusqu'ici à découvert, paraissent sensiblement plus modernes que l'abbaye de Sainte-Honorine. Il serait intéressant d'obtenir de notre savant Vice-Président quelques données sur l'ancien château de Graville. Celles que l'on a publiées jusqu'ici sont, à coup sûr, insuffisantes, et nous serions bien heureux, pour notre part, d'avoir pu, à l'occasion de cette petite exploration, provoquer quelques-unes de ces recherches, comme celles qui ont si bien éclairé la

Commission, lorsqu'il a été question du manoir de Bévilliers.

Je me permettrai de rappeler que de 1860 à 1862, j'ai étudié à Graville-Sainte-Honorine, section des Neiges, chez le sieur Palfray, quelques carreaux semblables à ceux d'aujourd'hui. Quelques-uns des attributs étaient les mêmes. Il y avait un griffon, des angemmes et des fleurs de lys. Le hameau des Neiges est encore un point qui se recommande à l'étude des historiens et des amis des antiquités locales.

Le croquis des pavés découverts est soumis à l'examen de la Commission : quelques-uns ont des motifs de décoration empruntés au blason ; l'un, au château donjonné, enfermé dans un losange avec 4 fleurons à chaque coin de pavé, l'autre un écusson à 2 pans, un autre, une sextefeuille de fleur de lys, deux représentant des sujets animés, un cerf, un cavalier portant un chien en croupe.

Il a paru à plusieurs membres de la Commission, que quelques-uns, au moins, de ces pavés pourraient remonter jusqu'au XIIIe siècle.

M. de Beaurepaire fait passer sous les yeux de la Commission une série de douzains trouvés à Quatre-Mares. Ils ne sont pas antérieurs aux règnes de Henri III et de Henri IV. Quelques-uns, sont frappés au nom du cardinal de Bourbon, qui fut roi de la Ligue, sous le nom de Charles X.

Cachet armorié trouvé à Caudebec. — M. le Dr Guéroult commnnique l'empreinte d'un cachet par lui trouvé aux environs de Caudebec. Ce cachet contient un écusson en losange, écartelé, au 1 et 4, d'azur à 3 flèches (?) rangées en pal la pointe en haut ;

au 2 et 3, d'or au chevron de gueules, avec 3 roses ou molettes de.... sur le tout de.... à la tour de.... au chef de.... chargé de 3 mouchetures d'hermines (?) Supports, lévriers, couronne de marquis.

Il a également apporté un joli éperon de promenade qui paraît du XVIIe siècle, et qu'il offre au musée des Antiquités.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,

Vicomte D'ESTAINTOT.

IMPRIMÉ A ROUEN PAR ESPÉRANCE CAGNIARD.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Pendant l'année 1877

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1877

Sur la convocation de M. le Préfet, en date du 12 février 1877, les Membres de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure se sont réunis le samedi 17 février suivant, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

A deux heures et demie, la séance est ouverte.

Etaient présents : MM. de Beaurepaire, vice-président ; Brianchon, secrétaire-adjoint ; Barthélemy, P. Baudry, de Bellegarde, Billiard, de Blosseville, Darcel, de Glanville, Gosselin, Le Breton, Le Filleul des Guerrots, de la Londe, Lormier, G. Morin, l'abbé Robert, de la Serre.

Ont adressé des lettres d'excuses : MM. G. Gouellain, Pelay et Maillet du Boullay.

Nomination d'un Membre de la Commission. — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Marie, secrétaire-général, qui informe que, par arrêté du 12 de ce mois, M. le Préfet a nommé membre de la

Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, M. Billiard, aide-conservateur du musée départemental d'antiquités. Nous sommes heureux, ajoute M. de Beaurepaire, de voir enfin au milieu de nous un homme que ses connaissances spéciales en numismatique y appelaient depuis longtemps et qui a rendu à notre musée de véritables et nombreux services.

M. Billiard adresse ses remerciments à M. le Président et lui exprime toute sa reconnaissance d'être admis à l'honneur de partager les travaux de la Commission.

— Sont offerts à la Commission les ouvrages suivants :

1° *Congrès archéologiques de France. Séances de 1875.* Paris, 1876, in-8°;

2° *Annuaire des sciences historiques,* par M. Caix de Saint-Amour. Paris, in-12, 1877;

3° *Bulletin de la Société Dunoise.* Châteaudun, janvier 1877;

4° *Collection Garanda.* Planches coloriées. Hommage de feu Frédéric Morelle.

Monuments historiques.— Demandes d'allocation. — La Commission est invitée par M. le Préfet à donner un avis sur deux demandes de secours concernant des monuments historiques :

1° Eglise de Virville.

L'église de Virville, classée comme monument historique de 3e classe, par arrêté préfectoral du 31 octobre 1874, a besoin de réparations urgentes estimées suivant devis de MM. Martin et Marical, à la somme de 4,026 fr. 30. La situation de la commune de Virville étant digne d'intérêt au double point de vue des sacrifices déjà faits et de la modicité de ses ressources ordinaires, M. le Sous-Préfet du Havre propose à M. le

Préfet de lui accorder un secours proportionné à l'importance de la dépense à faire.

La Commission émet un avis conforme, en exprimant le regret que les pièces du dossier ne soient pas complétées par l'adjonction d'un plan;

2° Eglise de Neuville-le-Pollet.

Le chœur de l'église de Neuville-le-Pollet a été classé comme monument historique départemental de 2e classe, en 1867. Sans méconnaître le bien fondé d'une demande de secours, en date du 11 décembre 1876, signée de M. l'abbé H. Lefrançois, curé, et du maire, M. Lachambre, et tout en reconnaissant que cette église a été restaurée avec intelligence et avec un soin véritablement archéologique, plusieurs Membres de la Commission estiment que les allocations, en général, ne doivent être accordées qu'à titre transitoire, mais non, comme dans l'espèce, avec un caractère d'annuité fixe et d'abonnement. De plus, il convient que les secours alloués soient exclusivement affectés à l'entretien du chœur, seule partie de l'église classée comme monument historique.

Sous le bénéfice de ces réserves, et en regrettant que les plans et devis réglementaires fassent défaut dans le dossier qu'elle vient de parcourir, la Commission émet un avis favorable à la demande de M. le maire et de M. le curé de Neuville.

L'avis de la Commission, sur les demandes de secours pour réparations de monuments historiques formées par les communes de Virville et Neuville-le-Pollet, sera transmis à M. le Préfet par les soins du Secrétaire.

Prieuré de Graville. — Addition aux parties classées comme monuments historiques. — Commu-

nication est ensuite donnée par M. le Président d'une lettre de M. Roessler, relative au prieuré de Graville-Sainte-Honorine. Notre confrère appelle l'attention du vice-président de la Commission sur une salle basse du prieuré, comme étant un *monument ancien et important*, dont l'état laisse beaucoup à désirer. Si la Commission n'y voit pas d'inconvénient, M. Roessler en écrira un mot à M. l'inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, car il y a évidemment là un oubli.

L'église de Graville-Sainte-Honorine a été seule classée, en 1850, comme monument historique de 1re classe, mais la salle voûtée du prieuré, dont parle M. Roessler, qui lui sert, pour ainsi dire, de soubassement, n'en fait pas partie. Dans cet état de choses, la Commission ne peut intervenir en quoi que ce soit dans les réparations du prieuré, comme on l'a fait observer dans la précédente séance. Mais, si la salle en question constitue réellement, comme tout le porte à croire, un monument digne d'être conservé, la Commission verrait avec plaisir un de ses membres adresser à M. le Préfet une demande de classement en forme, avec plan à l'appui.

M. Roessler annonce en outre qu'il a fait intercaler dans un *Mémoire sur Montivilliers*, publié récemment par M. Dumont, le fac-simile d'une charte de 1256 en faveur de l'hospice de Montivilliers, et un plan réduit des anciens bâtiments de l'abbaye, mis en vente comme biens nationaux dans les derniers jours du Directoire.

Réunion annuelle de la Sorbonne. Invitation adressée à la Commission. — M. le Président donne lecture de la circulaire de M. Waddington, ministre

de l'Instruction publique et des beaux-arts, en date du 27 janvier 1877, qui informe la Commission des antiquités que la 15e réunion des délégués des Sociétés savantes des départements aura lieu, à la Sorbonne, au mois d'avril 1877, et que des séances de lectures et conférences publiques seront faites pendant les journées du mercredi 4, jeudi 5 et vendredi 6 avril.

Le samedi 7 avril, le ministre présidera la séance générale, dans laquelle seront distribués les récompenses et encouragements accordés aux sociétés et aux savants.

Les Membres de la Commission des antiquités qui auraient l'intention d'assister aux réunions de la Sorbonne, sont priés d'en prévenir M. de Beaurepaire avant le 15 mars.

Réparation des tombeaux des archevêques Maurice et d'Amboise. — Conformément à la décision prise par la Commission, dans sa dernière séance, estimant qu'il y avait lieu de procéder à la restauration des tombeaux de l'archevêque Maurice et des cardinaux d'Amboise dans la cathédrale de Rouen, M. Barthélemy dépose sur le bureau les deux devis qu'il a dressés à cet effet. Le premier, pour les d'Amboise, s'élève à 2,373 francs, et le second, pour Maurice, à 3,200 francs.

Une discussion, à laquelle prennent part MM. Alfred Darcel, l'abbé Robert, Barthélemy, P. Baudry, de Glanville, Lormier, de Beaurepaire et Gaston Le Breton, s'établit sur les point de savoir si, en thèse générale, il convient de restaurer les monuments mutilés. — Non, soutient M. A. Darcel, quel que soit le talent de l'artiste qui restaure, il n'arrive jamais qu'à substituer une forme nouvelle à la forme ancienne.

On fait bien, on fait mieux, si c'est possible, mais on fait autre chose, on ne refait pas ce qui était. Il est aussi dangereux de toucher aux tombeaux de Maurice et des d'Amboise, qu'il l'eût été de toucher aux portes de St-Maclou. — Oui, réplique M. Paul Baudry, il est permis de restaurer, surtout dans l'espèce. La science éprouvée de M. Barthélemy, sa prudence, répondent à toutes les craintes, calment toutes les préoccupations.

M. l'abbé Robert insiste sur l'état de délabrement des monuments dont il s'agit.

M. le Président rappelle que ce n'est point du principe même de restauration qu'on doit s'occuper en ce moment, puisque ce principe a été admis dans la dernière séance, mais de l'application qu'en a faite M. Barthélemy par les devis qu'il apporte à la Commission. En conséquence de cette observation, dont elle reconnaît la justesse, la Commission passe à l'ordre du jour.

Vitraux de Saint-Vincent. — Calques offerts à la Commission. — Un calque de deux anciens vitraux de Saint-Vincent est offert par M. le vicomte d'Estaintot, au nom de M. E. Le Picard, qui en fait hommage à la Commission. La Commission le charge d'en transmettre tous ses remercîments.

Collection Thaurin. — Bases à adopter pour le classement. — La parole est donnée à M. Billiard pour une communication relative à la collection Thaurin.

Les objets d'antiquités recueillis à Rouen, fruit de l'existence entière d'un laborieux patriote, connus sous le nom de musée de *Rotomagus*, ou plus simplement de collection Thaurin, ont été, comme on sait, acquis

par le département, en 1872, au prix de sept mille francs. Le premier soin de M. Billiard fut d'en dresser l'inventaire sommaire qu'il se propose de détailler plus tard pour les archives de la Commission. Puis il transporta au musée départemental la collection qu'il faut aujourd'hui classer. Mais comment opérer ce classement ? Faut-il classer à part, mettre un musée dans un musée, ou bien doit-on fondre la partie dans le tout et additionner les différents produits de la collection Thaurin dans des vitrines correspondantes ? Question qui vaut la peine d'être débattue, et sur laquelle le conservateur-adjoint du musée d'antiquités désire avoir l'avis de la Commission.

Mais ici M. Billiard croit nécessaire d'entrer dans quelques considérations préliminaires.

« Les pièces de la collection Thaurin, dit-il, assez intéressantes ou suffisamment conservées pour prendre place dans certaines séries, sont en petit nombre. Souvent cinq ou six échantillons seulement, et quelquefois moins encore. Tel est le cas pour les séries antiques des bronzes, des clefs, des miroirs, des figurines en bronze et en terre, de la verrerie et de la poterie samienne.

« Plus pauvre encore est l'époque mérovingienne. Deux vases noirs, une partie d'agrafe, quelque peu détruits, et un peu de bouclerie, sont tout l'appoint apporté aux trésors exhumés par l'abbé Cochet.

« Pour le moyen-âge, la céramique, assez nombreuse et souvent remarquable, pourrait être groupée dans deux ou trois armoires, tout en y laissant et y réunissant les pièces analogues et qui ne sont pas les moins recommandables, tant par leur mérite que par le nom de leurs donateurs.

« Tout en reconnaissant, ajoute notre nouveau confrère, ce que la mise au jour de cette collection a pu apporter d'intérêt à l'histoire des origines de notre ville, tout en appréciant la patience persévérante de celui qui l'a recueillie, je conclus à sa fusion. »

La Commission semble assez de l'avis de M. Billiard, mais, afin de procéder en pareille matière avec toute la maturité voulue, elle décide qu'il y a lieu de nommer une Commission chargée d'étudier le meilleur mode de classement à suivre pour la collection Thaurin.

La Commission nommée pour étudier la question du classement de la collection Thaurin est composée de MM. d'Estaintot, de Girancourt, Simon.

Sceau matrice de Sainte-Croix-Saint-Ouen. — M. P. Baudry communique à la Commission le sceau matrice de la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen qu'il offre au département. Ce sceau, de forme ovale, présente une croix fleurdelisée issant d'un piédestal. La légende, en caractères du XIIIe siècle, est interprétée ainsi par M. de Beaurepaire :

S RECTORIS PAROCHIE SANCTI AVDOENI

Forêt de Moulineaux. — Hache en pierre polie. — Médaille de l'Hôtel-de-Ville de Rouen 1758. — M. Gosselin soumet deux objets à l'examen de la Commission. Le premier est une fort belle hache en pierre polie, trouvée dans la forêt de Moulineaux au mois d'août 1872. L'autre est une médaille d'argent commémorative de la fondation d'un Hôtel-de-Ville de Rouen qui n'a jamais été bâti. Au droit, profil royal,

avec cette légende : LUD. XV. REX. CHRISTIANISS. Au revers, façade d'un édifice à trois pavillons surmonté de la légende : AUSPICE REGE DILECTISSIMO. Exergue : CIV. ROTH. BASILICA | INSTAURATA | M.DCC.LVIII.

Florin de Pierre le Cruel trouvé au Havre. — La Commission reconnaît ensuite un florin du XIVe siècle, attribué à Pierre le Cruel, roi de Castille et d'Aragon, dans une pièce d'or trouvée au Havre et placée sous ses yeux par M. Brianchon. M. Billiard signale, à cette occasion, une notice fort utile à consulter, sur la fabrication des florins, par M. Clérot, qui en a créé une collection importante à l'hôtel des Monnaies, à Paris.

Notice sur Saint-Vincent. — M. de Beaurepaire donne lecture d'un intéressant mémoire sur l'église Saint-Vincent.

L'église Saint-Vincent de Rouen, considérée, à bon droit, comme l'un des plus gracieux monuments de cette ville, a fait l'objet d'une assez longue notice, due à la plume habile de notre collègue, M. Paul Baudry. Il ne m'en coûte point de déclarer que ce que j'ai à dire n'enlèvera rien de son intérêt à cette excellente monographie. Je tiens pour achevée l'histoire de la paroisse, je n'essaierai pas non plus de refaire la description de ces curieux vitraux que les connaisseurs ne se lassent point d'admirer. Je n'ai à présenter que de simples notes, à-peu-près exclusivement relatives à la construction de l'édifice, et dont, si je ne me trompe, il serait possible de tirer quelque parti pour une histoire de l'art architectural dans ce pays, en les rapprochant de tous les devis, de tous les comptes d'œuvres d'art qui ont, malheureusement en fort petit nombre, échappé à la destruction et sont maintenant conservés dans nos archives.

Plus heureuse que beaucoup d'autres paroisses, celle de

Saint-Vincent avait un revenu assuré dans les aumônes qu'elle percevait sur les navires chargés de sel, qui abordaient au port de Rouen. L'usage de cette perception s'était établi dès les premières années du xve siècle, à l'occasion de travaux de restauration entrepris pour cette église, travaux devenus nécessaires, comme il paraît par les lettres de Charles VI, adressées aux généraux conseillers sur le fait de la guerre. Voici un extrait de ce document : « Receue avons la supplication des parroissiens de l'église de Saint-Vincent, contenant que, comme l'estalon ou jauge des mesures et mines, à quoy l'en mesure le sel que l'en apporte ou amaine en la ville de Rouen, soit situé et assis dedens lad. église... et esconvient, toutesfois qu'il plaist à noz gens et officiers, qu'ilz entrent et voisent dedens lad. église pour les mines et mesures de l'ostel de notre vicomté de Rouen ajuster et jauger, et fault souvent ycelle église ouvrir et tenir ouverte à plusieurs heures du jour pour cette cause, et aussi est nostre hostel de la vicomté de l'Eaue, où l'on reçoit tous noz acquitz, situé et assis devant lad. église, et, combien qu'il ait convenu faire grans réparations en lad. église, n'y aient en riens contribué ceulz qui y ont demouré, jà soit ce qu'il soit accoustumé que les parroissiens y contribuent, chacun selon sa faculté; et pour ce que tous les marchans de sel, venans de la mer par la rivière de Seine en lad. ville, se logent en lad. parroisse, et y reçoivent leurs sacremens aux festes solennelles, quant le cas s'offre, requièrent que tous yceulx marchans qui auront dévocion et voulenté, sans contrainte, de leur donner une pallerée de leur sel, que faire le puissent, et que ycelui sel, ainsi à eulz donné, ils puissent mectre en garde, comme en grenier, jusques à ce que il y en ait tant que ilz le veullent vendre pour eulx en aidier à la réparation de lad. église. » Le Roi, en faveur de cette œuvre, octroya « aux marchans que ainsi le pussent faire, et que les supplians ou leurs commis pussent prendre, recevoir et mettre en grenier le sel

donné pour estre par eux vendu, quand il leur plairoit, en payant les droits accoustumés (1) » (Paris, 4 juillet 1409). En 1469, on fit de nouveau valoir les travaux que l'on se proposait d'entreprendre, et l'on obtint de Louis XI le don du droit de gabelle pour une quantité de 36 muids de sel, ce qui, pour une seule année, produisit un bénéfice de 350 l. (2). De plus, on se fit autoriser à placer à la vicomté de l'Eau, un tronc pour recevoir les aumônes des nombreux marchands qui y venaient acquitter les droits d'entrée de leurs marchandises, et il est juste de remarquer que les officiers du Roi ne manquèrent pas de recommander à la charité des contribuables l'œuvre de l'église qui faisait face à leur bureau (3). Cependant, il ne faut pas nous imaginer que les ressources dont disposaient les trésoriers de la paroisse fussent bien considérables. Il n'en faut pour preuve que l'embarras où ils se trouvèrent, en 1476, pour payer leur organiste. Ils avaient laissé passer six ans, sans payer au clerc Jean Le Tellier, les honoraires qui lui étaient dûs pour avoir touché les orgues aux jours de fête (4).

Il est aisé de reconnaître d'un coup d'œil les diverses époques auxquelles se rapporte la construction des diverses parties de l'église Saint-Vincent, du xve au xviiie siècle, sans parler de ce qui est de notre temps.

C'est entre les années 1458 et 1530 qu'il faut placer les travaux les plus importants, ceux qui donnent au monument son caractère artistique. De 1458 à 1471, on fit la nef, la chapelle de S.-Nicolas et le portail du côté du

(1) Archives de la paroisse Saint-Vincent.

(2) Comptes de la fabrique Saint-Vincent 1470.

(3) « Boîte en la vicomté de l'Eau où l'on met les deniers que plusieurs marchans donnent à l'église Saint-Vincent au moyen des officiers du lieu. » (Compte de 1469).

(4) En 1476, on décida qu'à l'avenir il toucherait 40 s. par an, et l'on se contenta de lui payer 6 l. pour le temps passé.

nord vers le cimetière, dont on éleva le mur en 1468, en même temps qu'on reconstruisait le presbytère. Les maçons auxquels on s'adressa, étaient deux frères Regnaud et Gillet Faucon et leur valet Massiot. Ils étaient employés, les deux premiers moyennant 5 s. par jour, le valet moyennant 2 s. 6 d. Je ne vois à recueillir, de 1458 à 1471, que les mentions suivantes : achat de roseau pour couvrir la loge des maçons, les voûtes et les maçonneries nouvelles; un travail de charpenterie aux sous-ailes, en 1458; — la façon de 97 marteaux de maçon, en 1459; — l'achat de pierre pour les arcs, une dépense de 76 s. 6 d. pour un *borc d'Irlande* destiné à faire les moules ; une autre, de 12 s. 6 d., « à un huchier pour avoir fait sier led. borc et fait les moules » ; l'achat de bois pour la couverture de la tour, avec le nom du charpentier Jean Rose, en 1462; — la reconstruction du pupitre ou jubé, par Jean Beauvoisin, en 1463; — la construction de la chapelle de St-Nicolas, en 1468 (1); — l'établissement d'un banc à 2 coffres et de petites *formettes* dans cette chapelle avec le nom du hucher, Guill. Beauvoisin, en 1469; — la construction de la porte du cimetière, vers le même temps; — la peinture de l'image de S. Nicolas pour 7 l. 1 s. 3 d., en 1470.

Cette année 1470, encouragés par les lettres patentes qu'ils avaient obtenues du Roi, les trésoriers se crurent en état de donner une impulsion nouvelle aux travaux commencés. Ils firent marché avec les Faucon pour la maçonnerie de la croisée ou transept, en présence du maître maçon de St-Maclou, Ambroise Harel, auquel on peut avec vraisemblance attribuer le plan du travail. Le

(1) « De Jehan Pontis et son compagnon, maistres des ouvriers de machonnerie pour le Roy notre sire au bailliage de Rouen, pour lever certain arrest et empeschement qu'ils avoient mis sur l'ouvrage des murs du cimetière, disant que on avoit entreprins sur le chemin du Roy » (Comptes de 1468).

marché se fit, suivant l'usage, à la taverne, mais il y eut un engagement en forme, passé devant le vicomte de Rouen, et dont peu de temps après on demanda une expédition. Presque aussitôt, on voit s'élever une cloison de charpente plâtrée, pour l'isolement de la partie de l'église réservée au culte ; on descend les panneaux d'une verrière ; on commande des moules à un huchier ; les étais sont préparés ; Ambroise Harel vient lui-même édifier la place où ces étais sont assis et « gecter les moules sur les deux premières pierres » ; des tranchées sont ouvertes par des valets de bras payés, à raison de 2 s. 3 d. par jour et auxquels, de fois à autre, par courtoisie, suivant un usage établi à la loge des maçons de la cathédrale, on accorde le *vin de none.*

La fabrique s'était engagée à payer chaque année à Ambroise Harel, la somme de 6 livres « pour son salaire et vacations de regarder sur l'ouvrage de la croisée, que on n'y fît aucun mauvais édifice. » En même temps, les entrepreneurs, les deux frères Faucon, le chargeaient de toucher l'argent qui pourrait leur être dû et de le distribuer aux ouvriers. C'est en leur nom qu'il donne quittance au trésorier, les 11, 14 juin, dernier août, 12 octobre, 11 novembre, 14 décembre 1471, 4, 24 janvier, 15 février 1472.

En 1472, on mentionne la dépense faite à la taverne de l'*Agnus Dei* par Me Ambroise et les maçons, quand la pierre fut toisée. Il procéda à cette opération, de concert avec un autre architecte, alors en grande réputation, Pierre Le Chignerre, que les registres du chapitre de la cathédrale qualifiaient : *in lathomia magister et summe expertus* (1). En 1475, nouveau toisage fait par les mêmes architectes. A la suite de leur visite, on régla ce qui était dû aux entrepreneurs. On trouva qu'il leur revenait, pour

(1) *Recherches sur les Établissements d'instruction publique*, t. III, p. 246.

75 toises de maçonnerie, à raison de 100 sous la toise, 365 livres, sans compter 6 livres « pour deux gargouilles, l'attente des clères-voyes et entrepieds et huit crestes. » Ambroise Harel est encore cité comme directeur ou surveillant des travaux, en 1475 (1), 1478 (2), 1479, 1480 (3).

Le portail du nord du côté du cimetière avait du être achevé en 1471. L'autre, celui du midi, le fut vers 1475. Cette année en effet, on annonce l'achèvement du pignon du portail, et l'on fait faire par un hucher l'huis du portail neuf (4). En 1479, on compta 84 journées de valets de bras pour abattre les voûtes, vider les pierres et immondices et creuser les fosses pour l'établissement des fondations du pilier neuf. Un autre hucher fit les moules pour les piliers d'un troisième portail qui n'était autre que celui du bas de la nef. Le 5 septembre 1480, on note la pose de la première pierre du portail de devant la vicomté et l'on rappelle qu'à cette occasion la femme de Pierre Le Clerc le jeune fit don de 9 s. 2 d. Une nouvelle citation relative à Harel, constate qu'il employa un jour et demi pour asseoir la première assiette du portail en 1480, ce qui nous autorise à supposer qu'il faut voir en lui l'auteur de ce porche élégant, qui précède la façade principale de l'église Saint-Vincent.

(1) Le 16 mai 1475, on lui paye 14 l. 10 s.

(2) A Me Ambroise sur sa pension, 1 écu d'or.

(3) A Me Ambroise sur ce qu'il doit gaigner pour prendre garde sur l'œuvre de l'église, 32 s. 6 d.

(4) « En 1470, on met 2 grands gonds au neuf portail en même temps que 2 petits gonds à l'huisserie de la tour. En 1471, on pose du chaume sur les murs du neuf portail ; on place une chaîne et un crampon de fer en ung huis du neuf portail. Peu de temps après, 35 livres de plomb sont mises au linteau de la même construction, on enlève la charpenterie qui le recouvrait. En 1473, on paye aux maçons leur vin, en l'assiette faisant de la double housseure, clef et fermeture dudit neuf portail. »

Pendant 10 ans tout au moins, de 1470 à 1480, il avait été maître de l'œuvre de Saint-Maclou. Peut-être l'était-il dès avant 1470. Certainement il cessa de l'être en 1480, il fut remplacé par Jacques Le Roux, lequel quatorze années après était nommé maître de l'œuvre de la cathédrale (1).

Son nom ne paraît pas avoir été connu de M. l'abbé Ouin-Lacroix, qui ne cite pas non plus Jacques Le Roux parmi les architectes de Saint-Maclou, omissions, je m'empresse de le dire, fort excusables, parce que, dans les comptes, fort incomplets, que ce savant ecclésiastique a pu consulter, Le Roux n'est point cité du tout et Harel ne l'est que par son prénom Me Ambroise, et sans rien qui permît d'assurer qu'il s'agît d'un homme autre qu'un simple ouvrier. Il faut y regarder de très-près, pour distinguer, dans les documents écrits, l'artiste du manœuvre. Rien, à première vue, n'établit nettement cette distinction. L'un et l'autre sont traités assez familièrement ; le prénom suffisait, et encore n'était-il pas toujours précédé de la qualification de maître que je considère en général comme assez caractéristique. Quant aux émoluments d'après lesquels nous mesurons maintenant le mérite ou la position sociale des personnes, la différence était peu notable entre ceux de l'architecte (nom à peine connu) et ceux du maçon ordinaire. C'était une différence, de 2 s. 6 d., ou de 3 s. 9 d. à 5 s. par jour, et pas davantage. L'un et l'autre travaillaient dans la même loge. Si le premier fournissait le plan et le devis pour lesquels il ne paraît pas, du reste, avoir toujours été payé, cela ne l'empêchait

(1) Me Jacques Le Roux, maître des œuvres de maçonnerie de l'église St-Maclou de Rouen, et autres lieux et places. Il visita, avec Michel Gohier, maître de l'œuvre de St-Ouen de Pont-Audemer, les travaux de fortification de Pont-Audemer, le 8 déc. 1490. (Archives comm. de Pont-Audemer). — Nommé maître de l'œuvre de la cathédrale de Rouen, le 7 oct. 1494.

pas de se rendre lui-même aux carrières de Vernon ou du Val-des-Leux, pour faire le choix et l'achat de la pierre, de la tailler, en s'aidant habituellement des moules confectionnés par le hucher. C'était, en un mot, un maître ouvrier au milieu d'ouvriers, ses égaux, dont il ne s'éloignait ni par les manières ni par l'éducation. C'est une remarque assez curieuse à faire, que, nonobstant les faibles avantages de salaire et de considération attachés à une profession si relevée et si importante, il se soit rencontré autrefois, dans le même temps et dans la même ville, tant d'habiles et de savants architectes.

Harel ne fit pas exception à la règle. L'estime dont il jouissait, j'entends comme architecte, car sa vie d'ailleurs m'est parfaitement inconnue, ne l'empêcha pas d'être aux prises avec la gêne, sinon même avec la pauvreté. J'en trouve une preuve non équivoque dans cet article des comptes de la paroisse Saint-Vincent.

« Le dimenche 6e jour d'aoust 1480, a esté donné par Pierre Dugardin, 22 s. 6 d., que Me Ambroise, machon, luy debvoit pour drap à luy vendu, dont j'ay faict compte avec ledict maistre Ambroise, et luy ay rabatu sur l'argent que Lecornu lui devoit de son terme de Saint-Michel. »

A partir de ce moment, je ne rencontre plus le nom de Harel. En 1484, on le voit clairement remplacé par un nommé Thomas, qualifié de maître de l'œuvre de Saint-Vincent. Je ne saurais dire le nom de famille de ce dernier, ni en quoi consistèrent les travaux qu'il fut appelé à diriger. Il faut nous transporter jusqu'aux premières années du règne de François Ier, pour trouver, à l'église Saint-Vincent, une mention de travaux dignes de fixer notre attention. Ces travaux sont ceux du chœur, tel qu'il subsiste encore aujourd'hui. L'architecte se nommait Guillaume Touchet. Il est vraisemblable qu'il ne savait pas écrire. Du moins, ne signait-il qu'en apposant sa marque au bas des actes.

Dès 1511, il avait été employé, comme maçon, à raison de 5 s. par jour, ce qui est le plus haut prix que fussent payés les ouvriers en maçonnerie. En 1514, il avait posé 3 formes aux verrières neuves de la chapelle Saint-Nicolas.

Le 12 avril 1515, on commença les fondements du chœur. On acheta de la pierre au Val-des-Leux, de la pierre de bite à Vernon. On fit fabriquer 152 marteaux, disposer une grue, confectionner des moules par le hucher. Postérieurement au 15 mars 1517, Touchet fut payé à la toise, et après vérification faite des travaux par Jacques Theroulde et Nicolas Le Comte, par Rouland Le Roux, par son frère et par le maître maçon de l'église Saint-Denis. Les experts mirent d'accord Touchet et les trésoriers, entre lesquels il s'était élevé une difficulté pour la manière de mesurer les *enrichissements*.

En 1518 et 1519, on jeta bas le chœur de l'église, la charpenterie de la chapelle neuve (la chapelle Saint-Nicolas) et le pilier de cette chapelle. On démonta le grand pupitre ou jubé, et l'on en porta les pièces, comme en lieu de dépôt, dans le cimetière d'une église voisine, l'église de Saint-Pierre du Châtel. On fit aussi démonter avec soin par un verrier les vitres de l'église, et il est permis de croire que plusieurs morceaux retrouvèrent leur place dans la nouvelle église après son achèvement.

Le 29 mars 1521 (N. S.), nouvelle visite des travaux par Pierre Grégoire et Robert Le Grand, maîtres de maçonnerie. Ils firent le toisage « des piliers estrets du chœur de l'église, avec les arcs jusques à l'arasement du dessus des premières dalles, sur quoy sont elligées les allées courtinières avec les arcs doubleaux des soubz-elles arasées de pierre de Saint-Leu. » Ils firent aussi le toisage de « deux assiettes de pierre dure, qui estoient dedans terre qui servaient d'enchocquement pour dresser les piliers. » On mesura ainsi 114 toises et demie 5 pieds et demi 2 pouces. Cette opération coûta 26 s. 6 d. Le total de la dépense

s'éleva pour cette tâche à 616 l.; pour l'ensemble des travaux, à 1,177 l. 8 s. 6 d.

Les murs du chœur étaient achevés en 1526, mais en attendant qu'on posât les voûtes, on fit un marché particulier avec Guillaume Touchet, pour la façon des arcs-boutants et des claires-voies.

Voici le texte de ce marché :

« Le devis de la besongne de massonnerie qu'il convient faire pour les arcts boutans et pour les claires voyes autour du cœur de l'esglise S.-Vincent de Rouen. — Et premierement il convient éliger les piliers tout autour dudit cœur sur les chapelles en hauteur et de telle façon qui est montré sur le pourtraict pour fermer lesd. ars boutans. Item il convient fermer lesd. arcts boutans bien et deuement et receuillir les attentes faictes aux piliers dudit cœur. Item il convient faire les claires voyes tout autour du dessus des chapelles entre les piliers et conduire les guimberges de devers la rue, dont l'une sera amortye et l'autre demourra en la haulteur des claires voyes, pour cause qu'on ne sauroit la parfaire jusques à ce que le portail soit en haulteur. Item il convient faire les claires voyes tout autour du hault du cœur et amortir les piliers en haulteur compétente. Item il convient amortir deux piliers au paon de la chapelle S. Nicollas de semblable sorte comme ceulx des arcts boutans, le tout jouxte et en ensuivant le pourtraict pour ce faict, et sera la besongne et ouvrage faict à la toise, par le prix et somme de cent solz tournois pour chacune toise et à la charge de fournir, par les thésauriers et parroissiens, engins, cordaulx, establies pour faire lad. besongne, c'est assavoir une grue en bas qui sera establie et mise en haulteur pour porter sur les tarrasses des chapelles et ung becquet en hault, en bois à faire chintres et establies, mesmes des clayes, ung chable pour la grue et ung pour le becquet et autres cordiaulx, commé bracheletz et cordes à lyer les establies, ou la somme de C. L. t. pour ce faire ; et sera tezée lad. besongne et ouvrage à

72 pieds pour toise, tous paremens comptez, réservé les enrichissements comme feuillage, bestions, claires voyes, crestes et telles choses, qui ne seront tezées que de pied droict, tout ainsi que s'il n'y avoit aucuns enrichissemens, sans renfondrer ny tournier par dedens ny en l'entour en quelque manière que ce soit ; et aussy seront tenus lesd. thésauriers et parroissiens rendre et quérir toutes matières sur le lieu, c'est assavoir pierre, chaulx, sablon, chiment, plâtre et autres matières nécessaires aud. ouvrage. Je Guill. Touchet, masson, demourant à Rouen, confesse avoir faict marché avec honorables personnes les thésauriers et paroissiens de lad. église S. Vincent, jouxte et en ensuyvant le devis ci-devant spéciffié et desclaré et en ensuyvant les pourtraicts sur ce par moy faiz, que j'ai baillé ausd. thesauriers et parr., laquelle besongne je seray tenu haster au bon plaisir desd. thesauriers et paroissiens et y mettre ouvriers, selon ce qu'ilz voudront bailler argent pour chascune sepmaine, parce que iceulx thésauriers, voullans cesser à faire besongner aud. ouvrage, faire le pourront en le me faisant savoir ung mois devant ; maiz la où il vouldront que je besongne, je seray tenu de ce faire et parfaire jouxte led. devis. En tesmoing de ce, j'ay signé ce présent marché de mon seing ou merc cy-mis, le 10e jour d'avril, après Pasques 1526. »

Il fallut plusieurs années pour exécuter les travaux indiqués dans ce devis. Le 7 octobre 1528, à la requête des trésoriers de S.-Vincent, il se fit par Etienne Guiffart, Simon Videcoq et Regnaud Tyrouin, maçons, et par Martin Desperrois, charpentier, un premier toisage « des claires-voyes, piliers et arcs-boutans, tant sur les chapelles, allées que sur le chœur de l'église, sans chaindre ne renfondrer les moullures, claires-voyes ne amortissemens, craistes, ne bestions, mais le tout de pied droit ». On mesura de la sorte les claires-voies du bas, autour des chapelles, les claires-voies du haut, autour du chœur, les piliers, les fioles de leurs amortissements, 13 gargouilles,

les arcs-boutans, « l'effigie de ung porteur de sel, de hauteur de 4 pieds et demi..., le tabernacle de dessus ledit porteur, et 52 crestes. » Un second toisage eut lieu le 15 septembre 1528, en vertu d'une sentence de justice, par Jean Le Prévost, Jean de la Rue, Adam Quatrecostes ; un troisième, au mois de novembre de la même année, par Guill. Dodement, Thomas De la Mare, Nic. Le Comte, Jean Chaillou, Michel de Cantelou, Thomas Le Galloys, maçons, maîtres et ouvriers.

Ces expertises avaient pour cause les difficultés qui s'étaient élevées de nouveau entre les trésoriers et Touchet, quant à la mesure des travaux. L'année suivante on plaida. Mais quelle qu'ait été l'issue du procès, il est certain que Touchet resta l'architecte de S.-Vincent. Ce fut lui qui fit, en 1531, le bénitier de l'église, et qui, en 1534, reconstruisit les claires-voies et un pilier de pierre que le vent avait abattus.

Le chœur de S.-Vincent fut complètement achevé dans le courant de l'année 1531. Le 26 juillet de cette année, Mgr de Verience, suffragant de l'archevêque Georges d'Amboise, en fit la dédicace (1).

La même année, Mausse Hertault, peintre verrier, répara toutes les verrières de l'église et la lanterne, et le hucher Martin Guillebert fut chargé de la façon des bancs du chœur. On remit en place le jubé et les trois images du Crucifix. Mais les *caroles* ou balustrades du chœur ne furent posées qu'en 1533, et les orgues ne furent restautaurées et remises en état par Antoine Jousseline qu'en 1535.

On voit dans le Compte de l'année 1472 que « le vaissel, pour porter le *Corpus Domini*, était posé sur un *barc* » dont la croix et la pomme furent dorées par Jean Soudain. Le

(1) Coquin de Coquinvilliers, évêque de Verience. On lui donna pour sa peine 21 l. 10 s.; 28 s. à son prêtre ; 4 l. 6 s. à son chapelain ; 10 s. à son page.

barc fut peint par deux peintres flamands, les frères Gérard et Jacob Louf, célèbres imaginiers de l'époque. L'aîné, Gérard, avait établi au cimetière S.-Maur une confrérie pour les peintres de Rouen sous le titre de la Résurrection de Lazare, confrérie à laquelle nous voyons affiliés, au XVIIe siècle, Le Tellier et Jouvenet. Les deux frères firent don à la fabrique de ce qui leur était dû pour ce travail, à condition d'avoir part aux bienfaits, prières et oraisons de l'église.

En 1486, Thomas Basin, trésorier de S.-Vincent, neveu de l'évêque de Lisieux, du même nom, que ses écrits et sa disgrâce ont rendu fameux, donna une preuve de sa dévotion, en faisant peindre « de fin or les piliers du chapitrel sous lequel on portoit le corps de Notre Seigneur le jour du Saint-Sacrement. »

Après cette lecture, écoutée avec la plus grande attention, M. A. Darcel demande si l'on ne pourrait imprimer un caractère un peu plus archéologique à la porte du cendrier de la Cathédrale, ouverte sur la rue des Bonnetiers.

Musée des antiquités. Dalles tumulaires d'Auzouville-sur-Ry. — Plusieurs Membres signalent le danger auquel sont journellement exposées les pierres tombales provenant d'Auzouville-sur-Ry et qui ornent le mur extérieur du Musée des Antiquités. Il est urgent de les mettre à l'abri des dégradations atmosphériques et autres. La discussion s'engage entre MM. Barthélemy, l'abbé Robert, Alfred Darcel et Gaston Le Breton sur les moyens les plus pratiques à employer pour l'utilisation du cloître Sainte-Marie, et amène la résolution suivante :

Pour arriver à une meilleure distribution et à la conservation plus assurée des richesses de notre Musée

archéologique, la Commission émet le vœu qu'une sorte de *velum* ou toit en verre, dont la dépense approximative est évaluée de quinze à vingt mille francs, recouvre entièrement la cour du cloître et donne en même temps l'abri nécessaire aux antiquités et la place qui leur fait aujourd'hui défaut.

Remise a été faite par M. Gouellain de quelques dessins retrouvés dans les papiers de M. l'abbé Cochet et appartenant à la Commission. Ces dessins forment 18 planches ou feuilles volantes, dont la désignation suit :

1° *Agrafe franque en bronze trouvée en 1869 autour de l'église de Foucarmont.* — Signé : E. Charpentier ;

2° *Chapelle Sainte-Anne près Duclair vers 1849. A. et J. Darcel.* — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure. Séance du 16 avril 1872 ;

3° *Eglise d'Etretat. Fenêtre du chevet des collatéraux.* — Séance du 5 octobre 1871 ;

4° *Epoque franque. Fouilles de Nesle-Hodeng en 1869, par M. l'abbé Cochet.* — 1 anneau et 13 vases;

5° *Fouilles du Camp Sainte-Marie à Nesle-Normandeuse (Seine-Inf.). Dessin offert par M. de Morgan en 1873 ;*

6° *Fourneaux en terre cuite de la forêt de Roumare.* — Dessins de M. de la Serre. Fouillé en mai 1872. Commission des Antiquités. Séance de 20 juin 1872 ;

7° *Inscription du cœur de Charles V.* — Lith. de Cagniard. 4 exempl. ;

8° *Musée céramique de Sèvres. — Dessins colo-*

riés de six vases. — Vase antique tiré d'un tumulus saxon près Magdebourg, 1839; — Vase tiré d'une tombe de l'église de Saint-Marcel à Paris, 1839; — Vase d'un tombeau germain dans la marche de Brandebourg, 1844; — Vase germain trouvé à Bucholz, canton de Ditmarzen en Holstein, 1844; — Vase d'un tombeau germain dans la marche de Brandebourg, 1844; — Vase tiré de la tombe d'un curé mort en 1307, à Saint-Aubin-sur-Mer;

9° *Objet en bronze avec incrustations d'argent trouvé à Epinay-Sainte-Beuve, vers 1872.* — Déposé au Musée d'Antiquités par M. Cahingt. G. de la Serre, 1872;

10° *Perle de verre coloriée.* — Dessin anglais;

11° Planche sans indication, contenant 16 pièces coloriées;

12° *Silex taillés trouvés à Darnétal en 1872, présentés à la Commission des Antiquités par M. Gouellain.* — Séance du 27 novembre 1872;

13° *Silex taillé trouvé à Darnétal en 1872, présenté à la Commission des Antiquités par M. Gouellain.* — Séance du 27 novembre 1872;

14° *Statue sépulcrale du roi Henri le Jeune dit Court-Mantel*, trouvée le 17 octobre 1866 dans le sanctuaire de la Cathédrale de Rouen. — Grav. sur bois. V. *Bulletin de la Commission des Antiquités*, p. 98;

15° *Vase de verre trouvé en 1869, au Vivier près Bolbec*;

16° *Vase mérovingien,* sans indication;

17° *Vases mérovingiens de Nesle-en-Bray.* — 6 vases dessinés par C. B.-D.

La Commission s'estime heureuse de pouvoir, grâce aux soins de M. Gouellain, réintégrer les dessins dans son portefeuille.

A 4 heures, la séance est levée.

Le Secrétaire-Adjoint,
BRIANCHON.

SÉANCE DU 16 MARS 1877.

La séance ouvre à deux heures sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Barthélemy, de Bellegarde, Billiard, le marquis de Blosseville, G. Le Breton, Brianchon, de la Londe, de la Serre, Desmarest, de Girancourt, de Glanville, Gouellain, Hardy, Maillet du Boullay, Pelay, l'abbé Robert, Simon, Lormier et vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. Baudry, Bouquet, d'Iquelon, Sauvageot et l'abbé Somménil se sont fait excuser.

Les procès-verbaux des séances des 7 décembre 1876 et 17 janvier 1877 sont lus par MM. d'Estaintot et Brianchon et adoptés.

La correspondance imprimée comprend les ouvrages suivants :

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, 99e livraison, 1er, 2e et 3e trimestre 1873 ;

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 2e trimestre 1876 ;

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur, 12e année, 1875 ;

Recueil des publications de la Société havraise d'Études diverses, 1868-1874, 6 vol.;

Antiquités et monuments du département de l'Aisne, par Ed. Fleury, in-8, 1877.

Inventaire des richesses d'art de la France.—Participation des membres de la Commission. — M. le président a reçu de M. le directeur des Beaux-Arts une lettre circulaire, en date du 26 février 1877, par laquelle il est désigné comme collaborateur à l'entreprise nationale de l'inventaire général des richesses d'art de la France. M. le président considère que c'est là surtout une œuvre collective et dont le succès dépend du grand nombre d'hommes spéciaux qui prêteront leur concours à la rédaction des inventaires sollicités par le ministre. Il ajoute qu'il s'agit de monographies concernant les édifices religieux ou civils et les œuvres d'art qu'ils renferment. Il fait appel à l'initiative des membres de la Commission.

Un de nos collègues, M. G. Simon, dans une lettre en date du 5 mars 1877, dont M. le Président donne lecture, rappelle un certain nombre d'édifices sur lesquels l'attention devrait se porter d'abord et désigne ceux de nos collègues qui sembleraient indiqués pour en faire la monographie. Lui-même se proposerait pour l'église de la Madeleine et la chapelle des Chartreux; sans vouloir imposer à aucun de nos collègues un travail que ses occupations nombreuses pourraient le porter à ne pas accepter, M. le Président invite chacun des membres de la Commission à se préoccuper du désir manifesté par M. le Directeur des Beaux-Arts, et dont l'utilité n'échappera à personne; il espère que d'ici à la prochaine séance un bon nombre d'entre eux lui auront fait connaître leur choix et lui auront per-

La Commissio ettre à M. le directeur des Beaux-
grâce aux soins c
sins dans son port

A 4 he ce. — *Rétablissement de l'ancienne* *de marbre.* — M. le Président donne lecture d'une lettre adressée à M. le Préfet, à la date du 1er mars 1877, par M. Desmarest, architecte en chef du département. Elle a pour objet la proposition de replacer dans l'ancienne salle des pas perdus du Palais-de-Justice la moitié de l'ancienne table de marbre, conservée jadis au siége de la juridiction de l'amirauté, et de la rétablir à l'endroit même où un procès-verbal, dressé par ordre du Parlement le 17 février 1616, constate qu'elle était placée, c'est-à-dire sur l'estrade en pierre, élevée de deux degrés au-dessus du dallage, à l'extrémité de la salle vers la rue Saint-Lô.

M. Desmarest a retrouvé, sur le dallage même, les traces des scellements où étaient fixés les pieds en fer de cette table de marbre et constaté la dépression produite à la surface par le frottement des chaussures des personnes qui en approchaient et au nombre desquelles on a dû souvent compter notre grand Corneille, qui fut avocat au Parlement.

La Commission, consultée sur la convenance de cette restauration, émet à l'unanimité un avis favorable.

Eglise de Gueures.—Inscription relative à une fondation du XVIIe *siècle.* — M. Pelay a relevé dans la chapelle de la Vierge de l'église de Gueures une inscription relative à une fondation pieuse du XVIIe siècle. Elle est ainsi conçue :

Par contrat paſſe par deuant françoys beaunay tabellion royal en la viconte darques Sergeanterye doffranuille du dimenche [Saizieme Iour

de Feburier Mil Six centz quatorze le tréſor & *Société havraise*
l.;
de gueures eſt oblige perpetuellement a ladue *département de*

mardy des Feſtes de Paſques Apprez Midy Faire Sonner les
[cloche (sic) de ladicte
Eglize iuſques à trois Fois pour aſſembler Les paroiſſiens Du
[dict lieu pour
aſſiter (sic) & conduire de ladicte eſglize vn Religieux pere
[proffex predicateur
auec le cure ou vicquaiere de la dicte Eglize & deux Pbrẽs de la
[dicte
paroiſſe pour le deffault y Faire trouuer deux autres Pbrẽs des
[paroiſſes
circonuoiſines & le clerc du dict Lieu tous Reueſtus de leurs
[Surplix
Auec Croix & bannieres & Clochettes en faiſant prieres & orai-
[ſons
En Forme de proceſſion Se trãſporter ſur vn Carreau de terre
[Scitué
au bout du hameau de roquigny deppendant de ceſte paroiſſe
[apar
tenant a Me Marc anthoine Lorgeril Sieur de Leſpine bourgeois
[de
dieppe sur lequel il auroiet Faict conſtruire Vne Grand Croix
[de pierre de
grez par la permiſſion de Monſigneur (sic) L'archeueſque de
[Rouen comme il
eſt porte par L'arreſt donne en la congregation Tenue au Pallais
Archepiſcopal de Rouen le xxiime de Iuin mil vic xil Suiant Le-
[quel & dauec
Contract y dabte Le dict Lorgeril & Ses Succeſſeurs Sont obligez
a lentretien de la dicte Croix En cas de deſmollition ou Ruine
[& deſquels
Contracts ou coppie diceux le dict treſor eſt Saiſy pour au pied
[de la dicte
Croix & ce a vne heure aprez Midy preſizement eſtre dict &
[Cellebre
par le dict pere profex (sic) predicateur Vn Sermon & predicaõn
[Sollempnel

pr̃ Ycelle les dicts trefories (sic) y feront trouuer vne chaire & [icelle predicaõn faite
..... proceſſions continuant les dictes prieres ſera chante par
..... Pbrẽs dans la dicte eſglize ſoubs la croix Vn libera auec [le quando
..... le Repos de lame du dict Fondateur Son pere Sa mere que [autres
Parents inhumes en dicte Eglize. Pour ce Faict & incontinent [Sans delay le dict
Treſor A la dicte Heure Fr̃e la Paye par le theſorier (sic) Eſtant [En Charge au dict
Predicateur pour paye de la dicte predication Soixante Soldz & [au cure
ou Vicquaire dix Soldz A chacun deſdictz Pbrẽs cinq ſoldz et [trois Soldz
Au clerc pour..... Perpetuellement par la dicte Eſglize le.....
..... ſeurs Seſt oblige paier A Ycelle Eſglize par.....
..... uivant le dict contrat huict liures de Rente.....
..... pour Autant de temps que la dicte Eſglize continuera de [Faire la dicte
..... Predication comme il eſt dict cydeſſus A Faulte dy Eſtre [Fourny
..... demeure la dicte Rente Extainte nulle & Reuient icelle Av
..... Lorgeril & de Ses Succeſſeurs Aiant Eſte Le dict Lorgeril [par
..... Faict Mettre ce Preſent Tableau En ce lieu Pour.....
..... Mémoire.

Notice sur M. Deville, par M. l'abbé Cochet. — M. Gouellain a retrouvé dans les papiers de M. l'abbé Cochet une notice préparée par lui sur son prédécesseur à la conservation du musée des antiquités, le regretté M. Deville.

Après en avoir entendu la lecture, la Commission, désireuse de conserver cet hommage rendu à un éminent archéologue, par un savant dont elle garde précieusement le souvenir, décide que cette notice sera imprimée à la suite du procès-verbal.

M. G. Le Breton fait passer sous les yeux de la Commission trois belles photographies d'une salle du palais royal de Madrid, décorée par le roi Charles III, en application de porcelaines de la manufacture de Buen-Retiro, avec encadrements et ornements en bronze doré genre Gouttière.

Cette communication est suivie de la lecture d'une notice intéressante sur les circonstances dans lesquelles cette décoration s'est produite et sur les origines de la fabrique de Buen-Retiro, créée à l'instar de celle de Sèvres.

Saint-Aubin-sur-Scie. Hameau des Vertus. Vases romains. — M. Hardy communique à la Commission certaines découvertes faites au *Champ de la Vierge*, hameau des Vertus, commune de Saint-Aubin-sur-Scie, qui viennent confirmer les présomptions par lui émises en août 1872, lors de la découverte d'une sépulture à incinération, faite en cet endroit, de l'existence d'habitations romaines dans le voisinage. C'est ainsi que dernièrement, à la sortie du village de Janval, dans les fouilles faites pour l'établissement d'une briqueterie, par M. Lambard, fabricant de produits céramiques, on a retrouvé, au milieu de débris antiques, se composant en grande partie de rejets de cuisine, deux petits vases qu'il décrit ainsi :

« Le premier est une sorte de lagène en terre rouge, imitant quoiqu'imparfaitement les belles poteries samiennes, mais de fabrication indigène. Sa forme ovée, ou mieux ellipsoïdale, ne manque pas d'élégance. Près du goulot, malheureusement disparu et dont il serait difficile de rétablir exactement le dessin, existe une anse mince et très-courte. La hauteur de ce vase est de cent trente-cinq millimètres.

« Le second, beaucoup plus intéressant, est une belle ampoule en verre vert, de forme carrée, avec un rebord au goulot et deux anses larges, cannelées et brusquement infléchies. A part deux petites cassures insignifiantes, cette fiole est de la plus belle conservation. Sa hauteur est de cent quarante-cinq millimètres ; ses dimensions à la base sont de quatre-vingt-six, sur cinquante-deux millimètres.

« Au-dessous se voit, au milieu d'un losange inscrit dans un rectangle allongé, la lettre majuscule B. Cette lettre, et les ornements qui l'encadrent sont en relief.

« Faut-il voir dans cette lettre l'initiale du nom et en même temps la marque d'un verrier romain, ou serait-ce une devise ou une exhortation dans le genre de celles que M. Deville a cru reconnaître sur plusieurs verres antiques ? — B serait ici pour BIBAS, comme ailleurs on a traduit les lettre SVB par *Sal Ve Bene;* C. A. M. *Condite, Audite, Merum,* etc...

« Quoiqu'il en soit, cette marque est très-rare. Dans son beau livre de l'*Histoire de l'art de la verrerie dans l'antiquité,* M. Deville n'en signale qu'un exemple (1). Elle figure sous l'une des trois grandes ampoules carrées rencontrées par M. Alfred Lemaistre dans la riche sépulture à incinération qu'il découvrit à Lillebonne en 1864 (2).

« A défaut d'autres découvertes que l'avenir tient peut-être en réserve, les fouilles entreprises par M. Lambard auront donc eu pour résultat de sauver de l'oubli deux objets dont le mérite ne saurait être contesté. »

(1) Paris, Morel, 1871, in-4 et atlas, p. 99.

(2) Cf. *Procès-verbaux de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure,* t. II, p. 309-312.

M. le Président annonce à la Commission que M. Brianchon a terminé et lui a remis la table du dernier volume des procès-verbaux. Elle va être immédiatement confiée à l'imprimeur.

La Commission prie M. le Président de transmettre à notre collègue ses plus vifs remerciments.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,

Vicomte D'ESTAINTOT.

NOTICE SUR M. DEVILLE

PAR M. L'ABBÉ COCHET.

Jean-Achille Deville naquit à Paris en 1789 et mourut dans cette ville le 9 janvier 1875. Sa vie fut longue et vraiment patriarcale : il a vécu 86 ans sur cette terre, il s'y est marié deux fois, il a eu sept ou huit enfants, il a parcouru tous les degrés d'une belle carrière, et il est mort ancien receveur général. Comme savant et comme homme de lettres, il a également consacré sa vie au service de l'étude et surtout de l'archéologie. Pendant près de vingt-quatre ans (de 1825 à 1848) qu'il a habité la capitale de la Normandie, il a signalé son passage par une étude approfondie des monuments de ce pays auquel il s'était attaché et où il avait jeté l'ancre sans prévoir qu'il le quitterait jamais

Son goût prononcé pour les antiquités le fit entrer dès le 7 juillet 1825, dans la Commission départementale, fondée depuis sept ans seulement, et dont il devint l'âme pendant plus de vingt années.

Dès 1813, à peine à l'âge de vingt-quatre ans, il s'était signalé à Paris par une traduction en vers des *Bucoliques*

de Virgile qui fut imprimée dès cette année là dans la capitale. Mais il reconnut plus tard que la poésie, pour laquelle il conserva toujours un culte particulier, n'était pas sa voie véritable. Il la trouva dans l'archéologie. Ce fut la ville de Rouen qui fit naître le goût qui fut la passion de toute sa vie.

En 1826, il avait alors trente-sept ans, et il était un homme mûr, il essaya ses aptitudes naissantes sur *deux chapiteaux de l'église de Boscherville*, dont il devait plus tard faire l'histoire. Il en fit la première lecture à la société d'Émulation, et ce fut à cette compagnie qu'il consacra ses premiers travaux. On fut quelque peu étonné de voir un homme qui semblait n'avoir pour mission que de recueillir pour l'Etat des monnaies modernes, s'annoncer déjà comme un grand connaisseur de médailles anciennes (1).

Après la publication de l'étude sur les deux chapiteaux de Boscherville, il signala en 1827 les *bas-reliefs de l'hôtel du Bourgtheroulde*. En 1828, il s'éleva contre les échoppes qui obstruaient le grand portail de la cathédrale de Rouen. En 1829, il fit un rapport pour la souscription en faveur de la statue de Corneille qui ne fut érigée qu'en 1834, et qui fut en grande partie l'œuvre de la société d'Émulation. Ce fut cette société qui organisa et soutint la souscription, de 1830 à 1834.

En 1836, il communiqua encore différents rapports à la société d'Émulation, mais ce furent presque ses derniers écrits pour cette société littéraire dans laquelle il avait fait ses premières armes. Il entra alors à l'Académie, et ce fut à cette société savante qu'il fit ses plus nombreuses communications.

Toutefois il en détacha souvent des *Mémoires* pour la société des Antiquaires de Normandie, avec laquelle il

(1) M. Deville était arrivé à Rouen comme percepteur des contributions.

correspondit activement depuis 1830 jusqu'à la fin de son séjour à Rouen, c'est-à-dire jusqu'en 1848.

Parmi les travaux que nous rencontrons dans les pages de cette dernière compagnie presque tous sont illustrés de planches et de dessins. J'y distingue par dessus tout une *Dissertation sur le territoire cédé à Rollon par le traité de St-Clair-sur-Epte* (1831), sur un *Pied romain à mesurer trouvé dans la forêt de Maulévrier* (1834), une *Dissertation sur les sceaux de Richard Cœur-de-Lion* (1830), une *Notice sur le château de Gisors* (1835), un article sur la *Châsse de saint Sever* qui est au musée de Rouen (en 1837), un *Essai sur les médailles gauloises* (1839), des *Observations sur l'époque de la naissance de Guillaume-le-Conquérant* (1840), la *Description d'un bas-relief représentant l'Adoration des mages et celle des bergers* (1846), et enfin des notes sur des tombeaux et des urnes antiques trouvés dans la Seine-Inférieure.

Ce fut toutefois le *Précis* de l'Académie de Rouen, et les livraisons de la *Revue* qui s'enrichirent de ses nouveaux travaux. Son bagage académique est considérable. Nous essaierons d'en donner la substance. Il commença en 1831. Son premier travail est relatif à l'ancien pont de Rouen dont il racontait alors les évolutions et l'existence. A la même époque il écrivit une lettre à M. Alavoine sur la nouvelle flèche dont ce dernier voulait doter la cathédrale de Rouen.

En 1835, il disserta sur la population présumée du département au temps de César.

En 1837, il parla des antiquités découvertes à Lillebonne, et en 1838 de la statue et du cœur de Richard, qu'il venait de reconnaître à la cathédrale de Rouen.

On a de lui encore une *Notice sur Pierre Corneille* et des recherches sur les maisons où naquirent deux hommes célèbres de Rouen : Géricault, Dulong ; une note sur les *Dolium* dont on se servait à l'époque romaine, et enfin

une Note sur le dépôt des monnaies antiques trouvées en 1846 à Caudebec-lès-Elbeuf.

La *Revue de Rouen*, dont il fut le collaborateur pendant environ 12 ans de son existence (de 1835 à 1847), a reçu beaucoup de ses communications. C'était un correspondant assidu qui ne signait pas toujours ses communications. Dans ce recueil qui participait tout à la fois à la publicité des journaux et à la stabilité des recueils scientifiques, il fit souvent part de découvertes que les abonnés y trouvaient avec plaisir. Chacun de ses travaux n'aurait pu former un volume ; mais enfin on avait l'avantage de les voir consignés d'une façon artistique et archéologique.

Mentionnons rapidement une partie des communications qu'il y fit et des questions qu'il y traita. Vers 1835, il y parla d'abord de Pierre Corneille. Ce sujet est toujours de saison à Rouen. Il l'était encore plus alors au moment où l'on érigeait la statue du grand homme. Un article sur Robert le Diable et son château parut en 1835. Il y raconta la découverte du cœur de Richard qu'il fit dans la cathédrale en 1838. Il y parla également d'une statuette en bronze trouvée à Lillebonne en 1840 et entrée au musée des Antiquités. La découverte des tombeaux de Quatremares en 1844 ; le récit d'une fête donnée à Arques par M. Jules Reizet en septembre 1845 ; le récit de la translation du Bec à Rouen des restes de l'impératrice Mathilde, en 1847 ; la description de la coupe de Guillaume le Conquérant ; en 1843, un récit de la restauration de Saint-Julien des Chartreux ; tel est à peu près le résumé de ce qu'il donna à la *Revue* pendant son séjour à Rouen.

Quant vint l'année 1848, on peut dire qu'elle tarit pour quelque temps sa verve archéologique. Les événements de cette terrible année troublèrent son intelligence et le déterminèrent à quitter Rouen où tant de motifs le retenaient. Il vendit alors sa bibliothèque, et ce fut pour lui un acte équivalent à brûler ses vaisseaux.

Deux choses l'attachaient surtout à Rouen, aussi ce fut pour lui un double chagrin de les quitter : l'une était le musée des Antiquités, à la création duquel il s'était consacré avec tant d'ardeur; l'autre, les monuments historiques et les antiquités qui faisaient ses délices. C'est du cénacle de la Commission qu'est sorti le musée et tout ce que Deville a pu faire dans ce pays, dans l'archéologie.

Nous dirons en quelques mots son rôle à la Commission des Antiquités qui, pendant plus de vingt ans, fut le théâtre de son activité archéologique, et dont il fut avec M. Leprevost le soutien et la plus haute expression. C'est là qu'il exerçait sur nos monuments historiques et sur les découvertes une influence qui le mit en rapport avec l'administration locale. Il fit différents travaux qui sont consignés dans les *Procès-verbaux*, aujourd'hui imprimés. Nous citerons entre autres ses notes pour le dégagement de la façade de la cathédrale, l'enlèvement des boutiques qui encombraient l'église St-Maclou et la destruction des maisons qui déshonoraient le pied de l'église St-Ouen. Il contribua pour beaucoup à la construction de la flèche de la cathédrale, à l'achèvement du Palais-de-Justice et de la façade de St-Ouen, et au premier classement des monuments historiques par le Conseil général en 1838. Ce premier classement qui eut lieu pour sept ou huit édifices, en contient aujourd'hui une centaine. La première somme affectée par le Conseil général aux monuments historiques était d'environ 8,000 fr. En 1870, elle était montée à 40,000 fr. Aujourd'hui elle est descendue à 25,000 fr. Avec cette allocation, relativement peu importante, le département encourage tous les travaux, et il se ménage un droit de regard sur la réparation des édifices historiques.

Nous ne devons pas oublier de dire qu'en 1841, lorsque les Dames Ursulines voulurent démolir ce qui restait du donjon du château de Philippe-Auguste, M. Deville, seul

alors, s'y intéressa vivement : il obtint de ces Dames un sursis, puis il fit dépenser 9,000 fr. pour restaurer le haut de cette tour qui menaçait ruine. Depuis on sait ce qu'est devenu ce tronçon du moyen-âge qui servit un moment de prison à Jeanne d'Arc et que la France a restaurée dans un jour d'enthousiasme, en 1866.

C'est, nous l'avons déjà dit, de la Commission des Antiquités, de ses rapports avec M. le Préfet et M. le Maire de Rouen qu'est né le musée des Antiquités, qui fut la grande occupation de M. Deville, surtout depuis 1832 jusqu'à 1834. Il l'organisa parfaitement, et lors de l'ouverture, en 1834, il en avait dressé le premier livret qu'il appela un *Catalogue*. Le second parut en 1836, le troisième en 1838, le quatrième en 1840 et le cinquième en 1845. Malheureusement ce fut le dernier. Ces catalogues sont excellents parce qu'ils nous donnent la provenance des objets et parfois les décrivent. C'est avec eux que nous avons pu faire le catalogue détaillé de 1867, réimprimé en 1875.

Pour nous, il est une chose encore plus précieuse que les catalogues imprimés que nous a laissés M. Deville, ce sont trois registres d'entrée ou inventaire du Musée donnant les objets tels qu'ils lui arrivaient et qu'il dessinait avec le talent qui le distinguait. Comme il reproduisait fidèlement, il avait pris le parti de figurer l'objet en même temps qu'il en donnait les proportions. Ces registres ainsi illustrés sont restés entre nos mains, et l'on comprend tout le prix que nous y attachons. C'est un musée qui nous donne la contre-partie de celui qui existe.

Il me tarde d'arriver aux grands ouvrages de M. Deville, aux ouvrages qu'il publia et auxquels il a attaché son nom. La main a plus fait que la plume, et le crayon est plus précieux que le style.

Le premier livre qui soit sorti de ses mains est un *Essai historique et descriptif sur l'abbaye de St-Georges-de-*

Boscherville qui parut en 1827. C'est un bel in-quarto remarquable surtout par les planches qu'il possède.

Le second est son *Histoire du Château-Gaillard* qui parut en 1829.

Ce volume est également très-illustré. C'est le seul ouvrage de M. Deville que nous ne connaissions pas : mais nous en avons toujours entendu parler avec la plus grande estime.

Le troisième ouvrage que nous nous plaisons à citer est son *Histoire du château et des sires de Tancarville,* in-8°, qui a vu le jour en 1834. Nous aimons et nous avons toujours beaucoup étudié cet ouvrage, qui est digne d'attention et qui révèle tous les secrets d'une forteresse au moyen-âge. C'est un des bons travaux féodaux à consulter.

Le quatrième est son *Histoire du château d'Arques*, qui parut en 1842. C'est un petit in-4° rempli d'illustrations. La bataille de 1589, avec ses différents récits, en fait presque tous les frais, ainsi que tous les détails de cette grande forteresse.

Enfin, et j'ai réservé pour terminer, le cinquième ouvrage de M. Deville, qui eut deux éditions : nous voulons parler des *Tombeaux de la cathédrale de Rouen.* Cet ouvrage parut pour la première fois en 1833 et fut réédité en 1837. Il est surtout remarquable par les gravures qu'il renferme. On y trouve tous les grands tombeaux de la cathédrale. Cet ouvrage est précieux par ses dessins, puisqu'il nous donne la représentation de tous les monuments que possède notre métropole. Ce grand édifice renferme 220 tombes ecclésiastiques ou laïques. Parmi les ecclésiastiques, on compte 5 cardinaux, 20 archevêques et 180 dignitaires ecclésiastiques ; parmi les laïques, on compte 3 rois, 2 ducs de Normandie, 3 princes et 15 ducs, comtes et seigneurs. L'ouvrage de M. Deville est écrit avec ordre et méthode ; mais il est un peu froid pour le sujet. Toutefois, depuis qu'il est terminé, l'auteur n'avait

négligé aucune occasion de le compléter. Il en tenait, à Paris même, un exemplaire très au courant des découvertes qui se sont produites depuis quarante ans, et il en avait une édition prête à paraître quand la mort l'a surpris. Nous ignorons si ce volume définitif verra jamais le jour ; mais nous pouvons affirmer qu'il est prêt à être imprimé.

M. Deville aimait notre métropole, cette grande cathédrale de Rouen, qui avait fait pour lui l'objet d'une étude particulière. C'est pour cette église qu'il avait rédigé et livré à l'impression la *Liste des verriers* qui l'ont décorée et la *Revue des architectes* qui l'ont construite, agrandie, embellie et ornée pendant des siècles.

Le gouvernement ne pouvait laisser dans l'ombre des connaissances locales si consommées; aussi, il mit à profit la science de M. Deville en lui demandant son concours pour la publication des documents inédits de l'histoire de France. Le premier fut le *Cartulaire de l'abbaye de la Ste-Trinité-du-Mont*, aujourd'hui Ste-Catherine de Rouen. C'est à lui que nous devons la publication de ce précieux cartulaire, qui est tout entier du XIe siècle. C'est un monument sans prix pour les anciennes localités de notre pays.

Le second travail, qui parut dans la collection des documents inédits de l'histoire de France, fut les *Comptes des dépenses du château de Gaillon*, recueil important qui parut en 1850. C'est un magnifique volume auquel M. Deville joignit les plans, vues et dessins de cette grande merveille des archevêques de Rouen, dont la Révolution a si profondément changé la destination.

Depuis son départ de Rouen, M. Deville avait encore écrit quelques ouvrages archéologiques. Dans le nombre, nous ne manquerons pas d'indiquer une brochure dans laquelle il raconte les causes de l'exil d'Ovide à Tomes, et une autre brochure qui parut en 1857 dans

le Bulletin monumental : il l'avait intitulée *Notice sur Lillebonne.*

Enfin son dernier grand ouvrage, celui qu'il a publié à Paris peu d'années avant sa mort, est son *Histoire de la Verrerie dans l'antiquité;* c'est un grand in-4° qui ne compte guère que 200 pages de texte, mais qui offre 113 planches coloriées renfermant tout ce que nous possédons sur le verre antique dans nos musées français. Cet ouvrage s'est fait longtemps attendre ; nous ne lui connaissons qu'un petit nombre de fautes de dessin. Du côté du texte, ce n'est pas la même chose : il m'a semblé qu'il y avait beaucoup à reprendre. Peut-être en publiant ce livre M. Deville a-t-il voulu faire un sacrifice au titre qui le flattait le plus, celui de correspondant de l'Institut, qu'il portait depuis 1839.

A propos des Sociétés savantes, M. Deville était depuis longtemps membre de la Société des Antiquaires d'Ecosse, et du Nord à Copenhague, et de la Société des Antiquaires de Londres. C'était un homme profondément instruit, quoi qu'il manquât d'initiative.

M. Deville surtout avait une grande qualité : il fut, malgré sa froideur apparente, un ami constant et dévoué. Quoi qu'on pût lui dire d'un ami, il lui pardonnait toujours et cherchait à l'excuser. En toutes choses, il avait les idées très-larges ; il ne changeait pas facilement de manière de voir. Je ne l'ai jamais vu varier dans ses sentiments bien qu'on ait tenté plusieurs fois de les ébranler.

Il n'avait pas le moindre levain de haine dans le cœur. Je lui ai connu des antipathies, des absences d'affection ; mais cela n'allait pas loin, et il savait tempérer ses sentiments par un silence sage et prudent.

Il examinait beaucoup avant de donner sa confiance. Il ne se jetait pas aisément à la tête du premier venu. Mais quand à la fin il avait donné son estime, il ne la retirait

plus. Il n'exagérait rien, et, à cause de cela, son approbation était très-recherchée.

Je me souviens que le directeur de la *Revue de Rouen* d'alors me disait : « J'aime mieux le silence approbateur de M. Deville que les éloges exagérés de tel ou tel. » Son silence, en effet, était toujours parfaitement motivé.

Il était grand et généreux. Bien qu'il n'eut pas de fortune, et que le travail fut sa seule ressource, il était ouvert à toutes les sollicitations. Il donnait généreusement, et jamais il ne laissa passer une occasion de faire le bien sans y prendre sa part. Personne ne fit un appel inutile à sa bienveillance. A cause de cela, il jouissait d'une considération bien méritée. Il faisait dignement toutes choses, et personne ne s'est jamais repenti d'avoir fait appel à son bon cœur.

En tout, il avait les sentiments les plus délicats. Jamais il ne blessa qui que ce soit. Dans toute affaire sérieuse où des intérêts opposés se trouvaient en jeu, il ne se prononçait pas. Il avait pour maxime cet axiome, qui est le fruit d'une sagesse consommée : « Dans le doute, abstiens-toi. »

Il n'offrait pas volontiers ses services ; mais quand une fois on les lui avait demandés, quand il s'était engagé, il ne reculait pas et ne lâchait pas prise aisément.

Parlerai-je de sa sagesse ? Dans un poème demeuré célèbre et nommé l'*Académiade*, on lui fait jouer un rôle : l'auteur lui a conservé le nom et le genre de représentation qui lui convient le mieux. Il l'appelle « Ulysse, » et personne ne lui a jamais demandé celui qu'il désignait sous ce nom. On ne s'y est pas trompé : tous ceux qui connaissaient l'Académie alors ont désigné M. Deville, et dans ses discours il n'est pas un seul mot qui ne puisse convenir à un sage.

Nous ne dirons rien de ses vertus de père de famille. Celles-là étaient à la hauteur de ses qualités scientifiques.

Le sacrifice qu'il fit en 1848 en est la plus grande preuve. A cette époque, il avait acquis assez de titres pour un avancement hiérarchique dans sa carrière ; mais il ne songeait pas à les faire valoir. La diminution de sa recette à Rouen le força à demander une recette générale. On lui accorda celle de l'Orne à Alençon. Combien il dut lui en coûter de quitter pour cette fonction le musée qu'il avait fondé depuis près de vingt ans. Il s'y était livré tout entier et les médailles anciennes lui souriaient mieux que les monnaies modernes. Rouen d'ailleurs avait toutes ses affections, et cette séparation coupa au vif une union dont la science avait été tout le lien.

Pour conclure, nous dirons que M. Deville est resté fidèle à lui-même. Ce fut un homme froid, mais un homme laborieux et un homme de bien.

SÉANCE DU 3 MAI 1877.

La séance ouvre à deux heures, à l'hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Paul Baudry, Billiard, du Boullay, Gueroult, Gouellain, G. Le Breton, de la Londe, Lormier, l'abbé Loth, Pelay, Sauvageot, de la Serre, Simon.

En l'absence de M. le secrétaire et de M. le secrétaire-adjoint, M. G. Simon est prié de vouloir bien rédiger le procès-verbal.

La correspondance présente :

1° Une lettre de M. Brianchon, informant M. le Président qu'il ne peut assister à la réunion ;

2° Envoi de l'Université royale de Norwège ;

3° L'*Abbaye de Montivilliers*, par M. E. Dumont;

4° Envoi du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XII, année 1874-75-76;

5° *Notice archéologique*, par M. Demay. Cimetière mérovingien, découvert en 1876, près Veulettes;

6° *Mémoire de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. IX, 2 livraisons, 1874-75.

7° *Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique*, 25e année, 100e livraison.

8° Lettre de la fabrique de la paroisse Saint-Vivien, demandant à M. le Préfet l'autorisation d'aliéner certaines tapisseries ne pouvant servir au culte;

9° Lettre de M. le Préfet sur la destination de l'allocation du Conseil général pour les monuments historiques;

10° *Société d'Emulation du Doubs*, 4e série, 10e volume.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance lequel est adopté.

M. le Vice-Président fait part à la Société qu'il a écrit à M. le Président de la Commission de l'inventaire artistique des richesses de la France, lui donnant les noms des membres qui veulent bien se charger de la monographie des monuments du département.

Tapisseries de Saint-Vivien. Autorisation d'aliénation. — Après lecture d'un rapport de M. G. Le Breton sur les tapisseries de l'église Saint-Vivien, la Commission décide qu'un avis favorable sera adressé à M. le Préfet.

Ce rapport est ainsi conçu :

Les tentures au nombre de cinq, exposées chez M. le curé de Saint-Vivien, se composent d'une suite de trois

tapisseries mythologiques, d'une verdure ayant pour motif principal une fête champêtre et d'une tapisserie au point, représentant les attributs du Commerce.

Suite des trois tapisseries mythologiques :

1re tapisserie (Naissance de Bacchus).

Bacchus, fils de Jupiter, est apporté par Mercure aux nymphes du mont Nysa.

La scène est encadrée par un paysage avec de grands arbres.

A droite, des Nyséïdes s'approchent pour contempler le dieu.

A gauche, un fleuve figuré par un personnage assis, accoudé sur une urne de laquelle s'échappe de l'eau; sur le premier plan, un enfant allaité par une chèvre.

Dimensions de la tapisserie : 3m de hauteur sur 4m de largeur.

2e tapisserie (Triomphe de Bacchus).

Bacchus et Vénus sont assis dans un char traîné par des panthères; des satyres et des bacchantes tenant des cymbales et des thyrses les entourent en dansant. Au-dessus du char voltigent deux amours.

L'un d'eux vient déposer une couronne sur le front de Vénus, l'autre tient un arc et un cœur transpercé d'une flèche.

A gauche de la scène, Silène monté sur son Ane est soutenu par un satyre et une bacchante. Un bacchant couché à terre boit à même une coupe.

Dans le fond du paysage, un temple grec et devant, la statue de Priape.

Cette tapisserie mesure 3m de hauteur sur 4m 90 de largeur.

3e tapisserie (Diane et Endymion).

La troisième tapisserie nous montre dans une forêt, Diane sur un char traîné par des biches, ayant Endymion à ses côtés.

Deux lévriers suivent en courant.

A terre, un carquois rempli de flèches et un cornet de chasse.

Hauteur de la tapisserie : 3m de hauteur et 4m 20 de largeur.

Ces tapisseries nous paraissent avoir été exécutées d'après des cartons de Gérard Lairesse. Elles sont entourées de bordures semblables, composées de fleurs, de palmettes et de fruits entremêlés de vases et de draperies.

4me Tapisserie.

La quatrième tapisserie dont le motif principal est une fête champêtre, peut être appelée du terme générique de verdure.

Des petits personnages portant le costume de l'époque de Louis XIV, dansent sous des grands arbres, aux sons de la musique.

Au fond du paysage, à gauche, on distingue les ruines d'un palais baignées par un lac.

Cette tapisserie en deux morceaux à laquelle il manque quarante centimètres dans le milieu, n'a réellement de valeur que par sa bordure qui est composée de fleurs et de fruits avec entrelacs, rappelant par leur composition le style que Bérain a vulgarisé.

Au milieu de la bordure, un cartouche entouré de carquois, dans les coins un vase sous un dais avec draperies et au bas, des arcs enlacés sur un trépied, accompagnent un carquois garni de flèches.

Dimensions de la tapisserie : 3m de hauteur sur 4m 60 de largeur.

5me Tapisserie.

La cinquième tapisserie, de l'époque de Henri IV, est au point. Elle représente les attributs du commerce.

Au milieu de la tapisserie, un vase avec mascarons et guirlandes de fleurs et de fruits se détachant sur un fond

bleu. Sur les côtés, deux caducées entourés de cornes d'abondance chargées de fruits et d'où s'échappent des œillets, des lys et des nielles.

La bordure est composée de fleurs et de fruits serpentant autour du motif principal.

Cette tapisserie mesure 3m de largeur sur 2m 40 de hauteur.

La plupart de ces tapisseries faites au métier, laissent beaucoup à désirer sous le rapport de la conservation du tissu.

Comme origine, nous les rattacherons par les caractères de leur fabrication aux produits des manufactures Lilloises de la fin du XVIIe siècle et du commencement du XVIIIe siècle.

Ainsi la suite des trois tentures mythologiques, par une certaine tonalité générale de même que par l'ornementation des bordures, nous rappelle plusieurs tapisseries que nous avons rencontrées portant l'écusson de Lille (de gueules à la fleur de lys d'argent). Sur plusieurs de ces tentures on lisait la signature de G. WERNIERS en toutes lettres on en abrégé G. W. et sur d'autres (Vve WERNIERS).

D'après les recherches de M. Jules Houdoy (Histoire de la fabrication Lilloise, la tapisserie de haute lice, Lille 1871), Guillaume Werniers, gendre de Jean de Melter et son successeur, travaillait à Lille en 1701.

La signature de sa veuve que nous avons rencontrée dernièrement sur une tapisserie, nous donne lieu de croire qu'elle dût prendre la suite de l'établissement de son mari, après la mort de ce dernier survenue en 1738.

Quant à la verdure, également faite au métier que nous avons déjà signalée, nous supposons qu'elle a pu provenir des ateliers de François et André Pennemaken, élèves des manufactures de Bruxelles et des Gobelins, qui avaient obtenu un privilège pour faire des verdures et travaillaient à Lille en 1684.

Forêt de Maulévrier. Objets Gallo-Romains. — M. le docteur Gueroult présente à la Commission deux objets gaulois trouvés dans la forêt de Maulévrier :

1° Hachette polie en silex grisâtre, ramassée dans la forêt domaniale de Maulévrier, canton de la Pépinière, parcelle F2, sous une couche naturelle de terre de bruyère de 0,20 d'épaisseur.

Longueur de la hachette . . .	0,10
Largeur	0,04
Epaisseur	0,01

2° Petite tête en bronze, d'un travail rudimentaire, recueillie au canton du Puits-Bourdon, même forêt.

La figurine a été coulée et offre de dimension :

Hauteur, 0,03 sur largeur en demi-rond de bosse, 0,04.

Les trièges énoncés avoisinent le chemin celtique des *Callouets*, *Caillouets* ou du *Roule*, qui, d'après les recherches notifiées dans plusieurs opuscules de notre collègue, établissait l'antique voie de communication entre le *Calidu*, ville mère des Calètes, et Rouen, chef-lieu des Vellocasses.

Église de Pavilly. — Inscription du XVIIe *siècle.* — M. Pelay donne connaissance d'une inscription placée sur un des piliers du côté gauche de la nef de l'église de Pavilly.

Cy· Devant· Gist· Hoñn· Hõe· Etienne·
Noel· Vivant· Marchd Demt Av· Bovrg·
De· Pavilly· Leql Deceda· Le 4e 10r De· M (?)
16· (?) Ayant· Avant· Sa· Mort· Fondé & Dõ·
ne· A L'église· De ceans· Cx· Lrs De Rẽte· Par
Chñ· An· A· Prẽdre· & Recepvr Svr· Ses·

Heritages· Avx· Conditions· Qvi· En·
Svivent· Cest· A scavr Qve· Le· Thresor· De
Ladte Egliẽ· Sest· Obligé· De· Faire· Dire· A· Per·
Pétvité· A Son· Intention· Par· Chñ· An· Trois
Basses· Messes· La· Sepmaine· Scavr Di·
Mercredy· &· Vendredy· &· Avãt· Qve· De· Com̃·
cer· Les· Dictes· Messes· Faire· Sept· Tintez· De
La· grosse· Cloche· &· Avssy· Tõs· Les· Ans·
Le· Iovr· De· Sõ· Trespas· Faire· Celebrer· Vn
Service· Avq1· On· Châtera· iii· Pseãl· &· iii·
Lecons· Des· Vigiles· Des· Morts· Avec· iii· Hav
ltes· Messes· Lvne· Desq̃lles Sera· Châtée· Par·
Le· Chapelain· Pareillemẽ· Sest· Obligé· Le·
Dit· Thresor· Doñer· Avx· Pavvres· Tovs· Les· ã·
Povr· xv· Livres· De· Pain· i· sols· Pièce· Pareille·
Avlmosne De· xv· Livres De· Pain· i· Sols· Pièce· Le
Ievdy· Absolvt· Deplvs· Chacvn· An· Chanter·
Viii· Libera· Ascavoir Les· Festes De· Noel· Pente-
[coste
Le· Iovr· De· Tovs· Les· Saincts· & Les· V· Festes·
De· Nostre· Dame· A· La· Fin· De· La· Grande
Messe· De· Chaqve· Feste· Priez· Diev·
Povr· Lvy·

M. Pelay demande ce qu'il y a de fait pour le porche de Ry. M. Sauvageot observe qu'il l'a reproduit pour le Dictionnaire d'Architecture de M. Viollet-Leduc.

Église du Trait. — Inscription sur un banc du XVIe *siècle.* — M. de Beaurepaire communique une intéressante notice à propos de l'inscription d'un banc de l'église du Trait et de l'usage des bancs dans les églises.

Il existe, en l'église du Trait, dans la nef latérale de droite, adossé au mur, un banc de bois assez grossièrement fabriqué, sur lequel ont été gravés ces mots :

« *L'an de grâce mil cinq cens trente-six les bourgoys de la berge.. ont faict parfaire cest assis Pries Dieu pour eux et pour les bienffaiteurs d'icelle eglise.* »

Si courte qu'elle soit, si simple qu'elle paraisse, cette inscription rustique mérite quelques mots d'explication.

Disons tout d'abord qu'il n'existe, au Trait, aucun lieu désigné sous le nom de *Berge*, et que les habitants de cette localité, autrefois, il est vrai, décorée du titre de châtellenie, n'élevèrent jamais de prétentions aux priviléges du bourgage, dont ils voyaient jouir, grâce à leurs grandes et antiques abbayes, leurs voisins de Jumièges et de St. Wandrille, ce qui prouve qu'il valait encore mieux, pour les paysans, vivre *sous la crosse*, qu'à l'abri d'un château.

Quelle est donc cette Berge et de quels bourgeois peut-il être question ?

Le mot Berge, d'après le *Glossaire* de Roquefort, désigne un petit bateau ; c'est l'équivalent de barque, un navire sans hune.

Le *Bourgeois*, d'après l'*explication des termes de marine*, insérée à la suite des *Coutumes de la mer*, c'est le seigneur ou le propriétaire du vaisseau. Cette dénomination tudesque viendrait de ce que, en Allemagne, il n'y avait que les bourgeois des villes hanséatiques qui eussent le droit de mettre à la mer, de même qu'en Espagne où *Ningun natural del Reyno puede vender, empenar ne dar parte de la nave à ningun estrangero d'el, aunque tenga carta de naturaleza, so graves penas puestas per una ley Recopila da libro 6° til. 10....* Les Levantins disaient *Segnor de la nau*, l'Espagnol, *Dueno de la nave.*

Cette explication a été adoptée par les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux.*

Tant de termes de notre vocabulaire nautique ont été empruntés aux langues étrangères, que je ne puis voir rien d'invraisemblable dans cette opinion. Il me semblerait pourtant, je l'avoue, plus naturel, sans recourir à l'Al-

lemagne, d'expliquer cette acception particulière du mot *bourgeois*, par le sens populaire qu'il avait et qu'il conserve encore dans les campagnes, où il est le synonyme de *maître*.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'au XVIe siècle, tous les contrats d'affrètement de navires commençaient invariablement par ces mots : *N., maître après Dieu et bourgeois de la nef...* Ainsi, pour ne point sortir du Trait, nous trouvons deux contrats passés par un nommé Raullin Prentout, demeurant en cette paroisse, lequel se qualifie *bourgeois* d'une nef nommée *la Marie* du port de 10 tonneaux (23 janvier, 8 février 1554, Tabellionage de Rouen).

Il est très possible qu'il y eût au Trait, au XVIe siècle, plusieurs armateurs ou victuailleurs de navires. Nous en rencontrons, vers le même temps et en grand nombre, dans des paroisses qui n'avaient pas une plus grande importance et qui n'étaient pas plus avantageusement situées, notamment à Jumièges et à Vatteville (1).

Mais comme le mot Berge, dans l'inscription qui nous occupe, n'est suivi d'aucun nom propre servant à le déterminer, nous pensons qu'il ne peut s'appliquer qu'au bateau du Trait ; et, ce point admis, il ne nous paraît pas impossible de retrouver les noms des donateurs du banc de l'église, qui se sont recommandés à nos prières, en qualité de bienfaiteurs.

De tout temps, il avait existé un passage au Trait. Ce passage appartenait à l'abbaye de Jumièges, qui le louait à des bateliers.

(1) On voit par le plumitif du Bureau des finances (17 mars 1628) que de tout temps il y avait eu au Trait 1 capitaine et 2 archers qui avaient à leur disposition un flambart pour aller aborder et visiter les vaisseaux et navires passant par la rivière, pour voir s'il ne s'y trouvait point de faux sel.

Le 5 oct. 1525, Robinet du Boc prend à ferme de frère Laurent Gauvayn, célerier de Jumièges, le passage du Trait, « ainsi qu'il en avoit joui auparavant par le bail qu'il en avait de Jehan le jeune, passager de Jumièges, par ainsi qu'il seroit tenu de fournir de bateaux, et n'y en pourroit mettre de plus grand qu'il n'a accoustumé avoir audit passage du Trait, ny bac ni flette. » Comme nous voyons, le 8 avril 1567, un nouveau bail fait pour neuf ans du port et du passage du Trait à Nicolas du Bosc fils Oudin, n'est-on pas fondé à conjecturer que pendant l'époque intermédiaire, de 1525 à 1567, les membres de cette famille du Boc ou du Bosc avaient continué d'être les fermiers de l'abbaye pour le passage du Trait ? Ils pouvaient se dire bourgeois de la Berge, puisque, d'après les termes des baux, c'était à eux qu'appartenaient le bateau ou les bateaux servant au passage.

A propos de ce banc dont j'ai essayé d'expliquer l'inscription, permettez-moi, Messieurs, de vous soumettre quelques remarques historiques ou archéologiques qui ne sont point absolument étrangères à mon sujet.

Maintenant, toutes les églises en France sont fournies de chaises et de bancs. Tout semble fait pour rendre moins pénible aux fidèles l'assistance aux offices. Il n'en était pas ainsi au moyen-âge. En général, il n'y avait point de siéges dans les églises, si ce n'est dans le chœur, pour les ministres du culte. Les premiers bancs qui paraissent étaient, comme au Trait, adossés aux murs, ce qui indique que c'était une exception. Plusieurs de ces bancs étaient munis de coffres. C'étaient des sortes de bahuts, servant à renfermer les chapelles, autrement dit les ornements affectés au service d'un autel, ou à l'acquit de messes de fondation, ou bien le mobilier d'une confrérie, ainsi que nous avons eu l'occasion de le constater à St-Nicaise et à St-Vincent. Ils étaient à l'usage des personnes âgées, malades ou infirmes.

Le 6 mai 1476, les chanoines de la cathédrale de Rouen

permettent de poser des bancs de bois le long de la chapelle de N.-D. du Jardin. « Pro honestate ecclesie, Domini suum prestiterunt assensum ut fiant sedes lignee sine coffris contra illum murum seu lathomiam, videlicet incipiendo prope clausuram capelle de Gardino usque ad cugnum capelle S. Romani et ante altare Beati Sebastiani. » Ou je me trompe fort, ou ces bancs devaient ressembler à celui du Trait.

Les fidèles se tenaient pendant l'office debout ou à genoux, quitte à eux à s'appuyer sur leurs talons comme le fit la femme du duc de Bedford, Anne de Bourgogne, à la cérémonie de la prise d'habit canonial de son mari, ce qui n'empêcha pas les chanoines d'admirer sa tenue et sa piété.

En général encore, on se tenait debout aux sermons qui, du reste, avaient lieu souvent dans les cloîtres ou en plein air dans les cimetières. Le 27 mars 1568, le chapitre fit défense au coutre de laisser mettre aucunes *selles* à l'église pour les femmes aux prédications.

Mais peu d'années après, on se relâche de cette rigueur. Le 17 février 1578, on défend bien au coutre et à sa femme d'apporter des chaises et selles dans l'église ; mais on leur permet de même qu'à tous autres, car il n'y avait point encore de privilége, de les laisser hors de l'église, pour les bailler, quand on leur en demanderait et non autrement. Il est question de loueurs de selles pour les sermons, le 20 février 1591, le 13 mars 1612. Le 17 août 1616, un règlement pour les serviteurs de l'église, porte défense au coutre, à peine de privation de prendre aucune chose de ceux qui venaient placer leurs *chaires* en la nef. « Les loueurs de chaires, lisons-nous encore dans ce document, ne pourront demander et exiger des bourgeois plus de 3 d. pour une petite chaire et 6 d. pour une grande, à peine de confiscation des chaires au profit de l'Hôtel-Dieu. Ils ne pourront placer les chaires qu'après que la grande messe sera dite, et à eux défendu d'empescher les person-

nes qui apporteront des chaires et autres sièges de prendre place. Après la prédication ils retireront leurs chaires et sièges hors de l'église. » Plus tard les chaires prirent définitivement possession de la cathédrale et leur location devint un assez beau revenu pour la fabrique.

Il n'en était guère autrement dans les églises paroissiales. Pour ne point laisser dégénérer en dissertation une note dont la principale qualité doit être la brièveté, je m'en tiendrai à une église de Rouen, celle de Saint-Michel.

Là, les premières mentions de bancs que je rencontre, sont de l'année 1492. On en comptait 4, l'un pour Michel Petit, l'autre pour Pierre Lallemant, le 3e pour la veuve Robert Le Forestier, le 4e pour Thomassin Roullant, à raison desquels la fabrique toucha de 39 s. à 4 l. 10 s. par banc. En 1501, les trésoriers ayant à supporter d'assez lourdes dépenses, occasionnées en grande partie par le pavage de l'église, s'avisèrent d'établir une trentaine de bancs pour les femmes et les parentes des notables, et quelques bancs autour de la nef pour les hommes.

Il s'en fallut de beaucoup que les bancs des dames trouvassent adjudicataires, à raison de 100 sous par famille une fois payés ; huit seulement purent être loués. On comptait sur 200 l. ; on n'en put obtenir que 40.

Remarquons encore que les premiers comptes de la paroisse St-Michel n'employent pas le mot banc, mais le mot *assis*, que nous avons rencontré dans l'inscription du Trait.

« 1492, De Me Michel Petit pour son assis, 4 l.. De Pierre Lallemant pour son assis, 4 l. 10 s. » C'est un terme oublié dans Ducange et dans Roquefort.

Comme autrefois, ainsi que nous venons de le voir, le pavé des églises était absolument nu, on avait soin, aux jours de solennité, d'y étendre du feurre et de la paille et même de l'herbe. Cet usage est mentionné dans tous les Comptes, et il serait superflu d'y insister. Il suffit de le

rappeler en finissant cette note, pour faire saisir jusqu'à quel point nos habitudes de propreté, de décence extérieure et de confort nous ont éloignés de la simplicité de l'ancien temps ; plusieurs, qui ne sont pas plus austères que d'autres, diraient du bon vieux temps ; mais en conscience ne leur paraîtrait-il pas bien rigoureux d'y être ramenés?

Les vitraux de Montigny. — M. Gaston Le Breton communique à la Commission les documents suivants relatifs aux vitraux de l'église de Montigny.

L'artiste qui les a exécutés paraît s'être surtout inspiré de *la suite carrée des mois* d'Etienne Delaulne. Seulement, les vitraux étant ovales, le peintre a dû nécessairement modifier les entourages composés par le graveur orléanais. Il a fait preuve, dans son arrangement de beaucoup d'habileté et de goût. Ses compositions pourraient servir d'encadrement à *la petite suite ovale des mois* qu'Etienne Delaulne n'a malheureusement pas ornés de bordures. Aussi ces précieux médaillons peuvent-ils figurer parmi les plus remarquables spécimens de l'art du verrier, au commencement du XVIIe siècle.

Ils offrent, il est vrai, une grande partie des caractères de la décoration que l'on rencontre vers la fin du siècle précédent. La date de 1609, retrouvée par notre collègue en soulevant le plomb qui encadrait le vitrail représentant les travaux du mois de septembre, ne permet cependant aucun doute sur l'époque de leur fabrication.

La séance est levée à quatre heures un quart.

Pour le Secrétaire,
G. SIMON.

SÉANCE DU 10 JUILLET 1877.

La séance s'ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Barthélemy, Billiard, du Boullay, Bouctot, Brianchon, Gouellain, des Guerrots, Le Breton, de la Londe, Lormier, l'abbé Robert, de La Serre, Simon et vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. P. Baudry, Bouquet, de Girancourt, Jeuffrain, de Merval, Rœssler, Sauvageot, l'abbé Sommenil, se sont fait excuser.

M. Simon, qui, en l'absence du secrétaire, avait été chargé de rédiger le procès-verbal de la séance du 3 mai 1877, en donne lecture ; ce procès-verbal est adopté.

La correspondance comprend :

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest (4e trimestre 1876, 1er trimestre 1877).

Nouvelles archéologiques, revue mensuelle, 1. avril 1877.

Les monuments mégalithiques de Thimécourt, par Gaston Millescamsp.

Recherches sur les voies romaines de la Seine-Inférieure, par M. Martin. Paris, 1877.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 16e et 17e année.

Comité archéologique de Senlis, t. II, année 1876.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan (1er et 2e semestre 1876).

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, I, année 1875.

Bulletin des Amis des Sciences naturelles de Rouen, 1877.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1877, n. 1.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 3e série, t. V.

Recherches historiques sur les établissements hospitaliers de la ville de St-Omer, par L. Deschamps de Pas, 1877, t. III.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Soissons, t. VI, 2e semestre.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, n° 2, 1877.

Chevreuse. — Recherches historiques, archéologiques et généalogiques par Aug. Montié. Rambouillet, 1876, in-fol.

La Société des Antiquaires de Picardie réclame les publications de la Société, pour compléter le t. II des procès-verbaux ; bulletin, t. I et II, 2e fascicule seulement. Il sera fait droit à sa réclamation.

Inventaire des richesses d'art de la France. — Lettre de M. le vice-président. Par lettre en date du 10 avril 1877, M. le Président a fait part à M. le Directeur des Beaux-Arts de l'intention où seraient différents membres de la commission de s'associer à l'inventaire des richesses d'art de la France :

M. Brianchon, pour le canton de Bolbec ;

M. Lormier, pour les cantons de Buchy et Darnétal ;

M. Pelay, pour l'église de la Madeleine de Rouen ;

M. Baudry (Paul), pour les églises de St-Patrice et St-Vincent de Rouen ;

M. Simon, architecte, pour les églises des Chartreux de Rouen, du Bourg-Dun, de Touffreville-Esteville, d'Harfleur, de Graville, Lillebonne, Norville et Monville;

M. le vicomte d'Estaintot, pour l'église St-Ouen de Rouen, et les cantons de Bacqueville, Bellencombre, Longueville, Offranville et Tôtes;

M. l'abbé Tougard, pour les églises de Moulineaux et du Mont-aux-Malades.

M. le Président ajoutait dans sa lettre que, pour éviter la concurrence de plusieurs personnes s'occupant du même travail, il serait à propos d'adresser à chacun de ces messieurs un exemplaire des instructions en les déléguant spécialement pour les travaux, ainsi que cela a eu lieu pour notre collègue, M. Gaston Le Breton, chargé dans ces conditions de l'inventaire de la cathédrale.

A cette lettre, M. le Directeur des Beaux-Arts s'est contenté de répondre, le 23 mai 1877, par un accusé de réception indiquant qu'il avait été pris bonne note du choix des monuments à inventorier par les membres désignés.

M. le Président a également reçu de M. le Ministre de l'Instruction publique une circulaire, datée du 25 juin 1877, par laquelle il réclame la liste sommaire, mais complète et exacte, des publications des sociétés savantes; sous le nom de chaque société, l'indication bibliographique des ouvrages, mémoires et bulletins qu'elle a fait paraître. Cette indication comprendra le nombre de volumes, le format, les dates extrêmes de publication et les particularités qu'il importe de connaître pour bien classer le recueil.

Demande d'allocation de M. de Vesly. — M. le

Préfet de la Seine-Inférieure renvoie à la Commission une proposition adressée au conseil général par M. de Vesly, sollicitant une subvention de fonds départementaux qui lui permettra de publier une carte préhistorique de la Seine-Inférieure.

Cette requête a fait lors de la dernière session du Conseil général, dans la séance du 13 avril, l'objet d'un rapport de M. Bazan, qui, vu l'absence de renseignements sur l'intérêt départemental que peut offrir le travail de M. de Vesly, sur le mérite de l'œuvre, l'importance des frais de publication et le chiffre du concours sollicité du département, estime que la réponse doit être différée jusqu'à la prochaine session.

M. le Préfet demande à la Commission des Antiquités d'émettre un avis sur cette proposition.

La Commission charge M. l'abbé Robert de réunir des renseignements qui permettent de répondre.

Auffay. — Demande de secours. — M. le Préfet transmet à la Commission une demande de secours de 2,000 fr. à lui adressée par le conseil de fabrique d'Auffay et destinée à la confection de travaux ayant pour objet de préserver contre les infiltrations d'eau la voûte et le nouveau beffroi.

Cette demande est renvoyée à la commission spéciale avec cette observation que les fonds, à l'occasion de la distribution desquels l'avis de la Commission est demandé, ne peuvent être consacrés qu'à des travaux affectant les parties anciennes des monuments historiques départementaux.

Petit-Quevilly. — Chapelle St-Julien-des-Chartreux. — Demande d'allocation. — Il en est de même d'une demande de secours formulée par la commune du Petit-Quevilly, et destinée à des réparations à la

chapelle romane de l'ancienne léproserie de St-Julien-des-Chartreux ; cette chapelle est classée au nombre des monuments historiques par décision préfectorale en date du 22 janvier 1869.

M. le Président distribue aux membres présents le fascicule du Bulletin contenant les procès-verbaux de l'année 1875, et annonce que le Bulletin de l'année 1876 sera mis prochainement en distribution.

Lillebonne. — Sépulture gallo-romaine. — Monnaie de Constantin. — M. Brianchon donne lecture d'une note relative à la découverte d'une sépulture gallo-romaine faite à Lillebonne, non loin du manoir d'Alincourt, au pied du *Camp blanc,* et dans la tranchée du chemin qui va de Lillebonne à Yvetot, en passant par la Trinité-du-Mont.

Elle se compose d'une urne sépulcrale, en terre grise, haute de $0^m,33$ et présentant un diamètre de $0^m,18$ à l'orifice, de $0^m,11$ au pied, avec une circonférence de $0^m,92$ à la partie la plus développée. Elle renfermait un squelette d'enfant.

Notre collègue l'attribue à la période de transition qui sépare l'ustion de l'inhumation proprement dite, c'est-à-dire à la fin du IIIe siècle ou au commencement du IVe; toutefois les zigzags et les hachures obliques des cordons qui décorent le vase, l'un au sommet de la panse, l'autre à son ouverture, semblent assigner une date plus rapprochée de l'époque mérovingienne.

Cette urne a été transmise à M. l'agent-voyer en chef pour être déposée au Musée des antiquités.

A Lillebonne une monnaie de Constantin a été trouvée dans la rue du Croq et est entrée dans la collection de M. Montier-Huet.

Grainville-la-Teinturière. — Sceau en plomb d'une bulle du pape Jean XXII. — M. d'Estaintot informe la Commission que lors du passage à Cany d'une délégation de l'Association normande qui tenait ses assises à St-Valery le 5 juillet dernier, on lui a présenté le sceau en plomb d'une bulle du pape Jean XXII, trouvé à Grainville-la-Teinturière et conservé dans le chartrier de l'hospice. Cet objet se réfère au commencement du XIVe siècle. Jean XXII fut le second pape d'Avignon, de 1316 à 1334. Peut-être cette bulle se rattachait-elle à l'existence de la léproserie qui, au dire de Toussaint Duplessis, existait en ce lieu dès 1292; mais le titre auquel elle adhérait paraît aujourd'hui complétement perdu.

Montivilliers. — Destruction de la chapelle St-Emont. — M. Brianchon informe la Commission de la récente destruction du sanctuaire de la chapelle St-Emont, à Montivilliers. Il sera désormais remplacé par un mur en briques. Sur une planchette en bois provenant des démolitions, il a retrouvé tracée en caractères dorés la date de 1748.

Chapelle St-Léonard de Rouelles. — M. de Beaurepaire donne lecture de la note suivante sur la chapelle St-Léonard de Rouelles :

Il existait autrefois, dans la paroisse de Rouelles, une chapelle de saint Léonard, dépendant de l'exemption de Montivilliers, et à la présentation des seigneurs fondateurs, les sires de Graville, qui lui faisaient une rente annuelle de 14 livres; on la voit désignée, sous le nom de *Capellania S. Leonardi de Valle Baudrici,* dans un acte de 1320, et dans un autre de 1324, par lequel Jean Malet, chevalier, seigneur de Graville, présente à religieuse et honnête dame Isabelle, abbesse de Montivilliers, Jean de

Froidmont, pour être nommé chapelain de ladite chapelle, alors vacante par la résignation qu'en avait faite Jean de Neville. Les actes postérieurs l'appellent plus simplement chapelle de Rouelles ou chapelle de saint Lyénart.

Désirant savoir si l'on conservait encore à Rouelles quelques traces de cette ancienne chapelle, je me suis adressé à notre obligeant collègue M. Brianchon, qui a bien voulu se rendre dans cette commune où déjà il avait exploré le camp de Frileuse, et qui m'a communiqué, à la suite de son excursion, les notes suivantes, consignées dans une lettre du 10 avril de cette année :

« La chapelle de S. Léonard existe encore. Je m'en suis assuré *de visu*, samedi dernier, 14 avril 1877. Ce n'est pas au Val-Baudry, comme l'indique Duplessis, que je l'ai trouvée, mais au hameau des Londes, au bout de la plaine de Frileuse, tout près de Rouelles. Seulement, la pauvre chapelle est métamorphosée. Celle qui fut la maison des saints est devenue aujourd'hui la demeure des hommes, et S. Léonard de pierre, transporté dans l'église de Rouelles, a cédé sa place à maître Joseph Sery, propriétaire et cultivateur.....

« La chapelle, sans les additions qu'on y a faites, mesure environ 12 mètres de long sur 5 de large. La muraille est épaisse. On reconnaît encore la baie de la fenêtre du chevet. Les deux murs latéraux étaient percés de quatre fenestrelles en partie rebouchées ou détruites. Sur la porte d'entrée, qui se trouvait au bas de la chapelle et sur le côté qui fait face à Frileuse, on voit encore une pierre blanche qui a dû supporter un écusson.

« Voilà tout ce qui reste de la chapelle de S. Lyénart de Rouelles dont vous m'avez chargé de m'enquérir. C'est peu et c'est beaucoup, peu pour les détails et les ornements, beaucoup pour l'ensemble de la configuration.

« Dans la chapelle de la sainte Vierge se trouve la statue de S. Léonard, placée là par les soins de M. le curé actuel, de l'agrément de l'archidiacre M. Le Gros. J'entends la

chapelle de la S. Vierge de l'église de Rouelles. Cette statue en pierre est grande et fort belle. Le saint, vêtu d'une tunique longue, porte à la main un tronçon de chaîne, et tient de l'autre un livre aux larges fermoirs. La tête a été refaite. Aux pieds du saint est agenouillé un petit personnage, à la tunique courte et aux cheveux flottants, qui implore, les mains jointes, si je ne me trompe.

« Le pélerinage à St-Léonard qui avait lieu autrefois à la chapelle, se continue de nos jours à l'église. Ce n'est plus seulement pour la délivrance des captifs qu'on prie le saint, mais pour qu'il affermisse et accélère les premiers pas des petits enfants. »

La chapelle dont il est ici question et la statue de S. Léonard ont des auteurs connus, par une chance heureuse qui manque à beaucoup de monuments célèbres et pourtant plus récents. Les armoiries, aujourd'hui disparues, peuvent être rétablies avec certitude, et assurément elles occupent une place d'honneur dans l'armorial des familles historiques de notre province. Je n'ose rien dire du petit personnage agenouillé aux pieds de S. Léonard; mais peut-être, en examinant bien, trouverait-on qui il représente.

La chapelle, très-exactement décrite par M. Brianchon, fut construite en 1480 par l'ordre et aux frais de Jean de Graville, comme le témoigne le passage suivant d'un compte de la seigneurie de Graville :

« A Guillaume de Longuesne, machon, demeurant à Harefleu, pour avoir fait de machonnerie, trouver les matières et rendues en place, la chapelle St-Lyénart sur Rouelles, contenant XL piés de long et XXII de large ou environ ainsi qu'il ensuit, c'est assavoir l'enclos de lad. chapelle de caillou, les costez de XII piez de hault entablés, les pignons amortis à leur raison et enchapez, deux huisseries voultées de pierre de taille par dehors et par dedens, quatre fenestres ès deux costez, toutes rondes, sans maignel, voultées de pierre de taille, une

fenestre sur ung maignel, faicte en fourmement, bien et gentement taillée et voultée par dehors et par dedens de pierre de taille, un autel, la table et la contre-table garnie de mouleure tout à l'entour, une pichine au bout dudit autel. bien gentement faicte, et les coings de ladite chapelle fais seulement de pierres de taille, LIX l. X s., de laquelle somme a esté paié par le chapelain, XX l., demeure cy, XXXIX l.

« Item, pour le vin du marchié, X s.

« Item, donné audit Guillaume par mons^r de Rouville, après l'advis eu du prieur de Graville, du vicomte et autres officiers de ladite seigneurie pour certaines pertes que ledit machon a eues en faisant ledit ouvrage et aussi considéré qu'il a fait tout ce qui est fait à lad. machonnerie de pierre de taille de Rouville, et il ne la devoit faire sinon de pierre de Caen, qui eust esté grand dommage pour lad. chapelle, CI l. »

On paya, de plus, au charpentier, XIII l. X s. (le bois fut amené de cinq lieues loin); à Jehannin, le mareschal, demeurant à Harefleu, pour la ferraille mise à la grande verrière et aux quatre petites, le tout pesant IIII^xx IX l., à IX d. la livre, LXVI s. IX d.; pour huit milliers de tuiles, chaque millier rendu sur le lieu avec les festiers, XL s., en tout XVI l.; pour les deux verrières des bous de l'autel, XVI s. VI d.; à Guillaume Le Franc, machon et ymaginier, pour avoir faict à lad. chapelle St-Lyénart ung ymage de pierre de Caen, de la remembrance de St-Lyénart, de V piez de long et trouvé lad. pierre, par marché avec luy, présent le prieur de Graville, le vicomte dudit lieu et autres, C s.; pour un autel beneist, V s. VI d.; pour ung calice d'estain, V s.; pour ung messel de papier en moulle, IIII l. V s.; » pour un coffre servant à la chapelle pour mettre les ornements, XV s.

Ce compte nous fait connaître par le menu ce que pouvait coûter, à la fin du xve siècle, une construction, dont les dimensions sont nettement déterminées, et dont il est

aisé par ce qui en reste, d'apprécier le mérite. On doit noter la forme ronde adoptée pour les fenêtres latérales ; l'emploi de la pierre de Caen et de Rouville ; l'apparition du premier missel imprimé, à l'usage des églises du diocèse, et son prix relativement élevé.

L'architecte n'était pas, gardons-nous de le croire, un simple maçon de village. C'était celui que la ville d'Harfleur avait chargé de la construction de son hôtel commun, en 1470. Les travaux furent visités, avant paiement, par Guillaume Le Tellier, maître de l'ouvrage de maçonnerie de l'église N.-D. de Caudebec, auquel on paya 30 s. pour son voyage. Le même Longuesne, dans un acte de cette année 1470, est qualifié maçon de la ville d'Harfleur, titre qui ne permet guère de douter de sa capacité, quand on se rappelle les travaux considérables qui furent entrepris à Harfleur, vers cette époque, pour la construction de l'église N.-D., faussement attribuée à la période de l'occupation anglaise; pour les fortifications de la ville, et pour l'élargissement du Clos des Galées, dans un temps où l'on n'avait point encore renoncé à la pensée de faire d'Harfleur le principal port de l'embouchure de la Seine.

Les comptes de Graville nous fournissent quelques renseignements sur le port d'Harfleur, sur le commerce qui se faisait par cette place et sur les habitudes de luxe de l'amiral, Louis de Graville, fils de Jean de Graville. Un maître de navire de Bretagne fit mettre sa nef, du port de 120 tonneaux, à l'atelier du Clos des Galées, et paya à l'amiral pour son droit une somme de 55 sous. Par Harfleur venaient le sucre, les figues, les oranges, les limons et les grenades. Louis de Graville, profitant de ses hautes fonctions et de ses relations avec les navigateurs, s'était formé une sorte de ménagerie de bêtes et d'oiseaux, dont le prieur de Graville eut la garde pendant 37 semaines, du 1er janvier au 25 septembre 1480. On distingue dans le nombre un ours et un magot. Le magot fut mené au Bois-Malesherbes, séjour de prédilection de l'amiral.

M. l'abbé Robert constate dans les détails de l'architecture du clocher d'Harfleur des traces évidentes de l'inspiration anglaise. A Salisbury on retrouve le même cachet, le même dessin.

M. de Beaurepaire croit avoir la preuve que le clocher n'est pas antérieur à Louis XI. Pendant l'occupation anglaise, la ville, à moitié ruinée, eût été incapable de subvenir à des constructions de cette importance.

M. du Boullay fait passer sous les yeux de la Commission un remarquable spécimen de sculpture en ivoire qui ne saurait être postérieur au xe siècle. Ce sont des bras de croix provenant du christ de N.-D. de Burgos.

M. Le Breton dit avoir vu dans le trésor de Monja des spécimens qui doivent remonter à la même époque.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
Vicomte D'ESTAINTOT.

SÉANCE DU MERCREDI 28 NOVEMBRE 1877.

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. Barthelemy, plus ancien membre présent.

Sont présents : MM. P. Baudry, Bouctot, Bouquet, Brianchon, de la Londe, de la Serre, du Boullay, Dr Gueroult, Le Breton, Pelay, l'abbé Robert, Sauvageot, l'abbé Tougard et vicomte d'Estaintot, secrétaire.

Le secrétaire a été chargé par M. le vice-président de Beaurepaire, retenu chez lui par une indisposition,

d'exprimer à la Commission tous les regrets qu'il éprouve de ne pouvoir assister à la séance.

MM. Billiard, Gouellain et l'abbé Somménil se sont fait excuser.

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet dernier est lu et adopté.

M. Baudry demande si dans la description des objets d'art appartenant à l'église, il y a lieu de comprendre les acquisitions modernes.

M. G. Le Breton répond affirmativement.

La correspondance imprimée comprend :

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, t. XV et atlas.

Bulletin de la même Société, t. VI, nos 89 à 92.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1877, n° 2.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1877, 1er semestre.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre 1877.

Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

Proceedings de la Société des Antiquaires de Londres, vol. VI et vol. VII, nos 1 et 2.

M. le Secrétaire a reçu en même temps une lettre de N. Watson, secrétaire de ladite Société, qui se plaint de n'avoir reçu aucune des publications de la Commission depuis le 5 avril 1875, omission qu'il ne saurait, dit-il obligeamment, « qualifier de légère, car ce serait atténuer l'importance que nous attachons à vos publications. »

Il sera fait droit à cette réclamation.

M. le Président a reçu de M. le Dr A. Bordreil, rue

Billault, 38, à Paris, avis de la mission qu'il a reçue d'organiser, à la prochaine exposition universelle, l'*Ethnologie de la France*, et demandant si la Commission ou les membres qui la composent posséderaient dans leurs collections des éléments d'une *Ethnologie de la Seine-Inférieure*, cartes des usages, des patois, costumes, amulettes anciennes, armes, objets divers, dessins, photographies, etc., etc.

Cette lettre et le document imprimé qui l'accompagne seront tenus à la disposition des membres de la Commission.

Demandes d'allocations. — Touffreville. — Lillebonne. — Neuville, près Dieppe. — M. le Préfet a renvoyé à l'examen de la Commission diverses demandes de secours.

De M. le Maire d'Esteville, la demande d'une nouvelle allocation pour la restauration du retable de Touffreville, à la réparation duquel la Commission a déjà proposé, l'année dernière, de consacrer un secours de 250 fr.

M. le Maire demande, en outre, que M. le Préfet assure la conservation de ce précieux spécimen, en prenant un arrêté qui le classe au nombre des monuments historiques départementaux. (Lettre du 18 novembre 1877.)

De M. le Maire de Lillebonne, une demande de secours (1er août 1877) pour la réparation du clocher actuellement en ruines.

De M. le Maire de Neuville, près Dieppe, une demande de secours pour la reconstruction de la fenêtre nord de l'abside du chœur (4 novembre 1877), dont la dépense est évaluée dans le devis y annexé, à 2,232 fr. 98 c.

Nomination de la sous-commission de répartition. — Ces différents documents sont renvoyés à la sous-commission, composée de MM. Barthélemy, Desmarest, Maillet du Boullay, Sauvageot, Simon et l'abbé Robert, qui déjà, l'année dernière, avait été chargée de présenter ledit projet de répartition. Cette Commission est priée de dresser son rapport dans le plus bref délai, pour qu'il puisse être remis à M. le Préfet et passer sous les yeux de la Commission départementale.

M. l'abbé Robert communique, au nom de M. l'abbé Jeuffrain, une lettre de M. le Maire de Graville-Ste-Honorine appelant son attention sur les dégradations dont des tassements nouvellement survenus menacent le tombeau récemment restauré de sainte Honorine.

Cette lettre est renvoyée à la sous-commission, et les pièces qui précèdent sont remises à M. G. Simon, l'un de ses membres.

Fécamp. — Découverte de sépulture. — Renvoi à M. Rœssler. — M. le Préfet a également adressé à la Commission une lettre de M. le commissaire de police de Fécamp, constatant la découverte, sur la côte de la Vierge, à proximité du champ de courses, d'une sépulture en pierre recouvrant un cercueil de plomb dont l'ouverture laisse apercevoir différents fragments antiques. (Lettre du 15 novembre.)

La lettre de M. le commissaire de police est remise à M. Brianchon ; il veut bien se charger de la transmettre à M. Rœssler, que la Commission charge de lui présenter un rapport sur cette découverte en sauvegardant les richesses archéologiques qu'elle peut renfermer.

Demande d'allocation de M. de Vesly. — M. l'abbé

Robert présente un rapport sur la demande que M. de Vesly avait adressé au Conseil général, et à l'occasion duquel l'avis de la Commission était demandé par l'administration.

La publication récente de la carte de M. de Vesly, par les soins et sous le patronage de la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie, paraissant à quelques membres nécessiter un supplément d'instruction, la discussion et l'adoption d'un avis définitif sont renvoyées à la prochaine séance.

M. le Dr Gueroult, observe, à l'occasion de la publication du travail de M. de Vesly, que cet archéologue semble attribuer à M. l'abbé Cochet le mérite de découvertes fixant l'emplacement du *Calidu* comme capitale des Calètes. Il croit devoir se borner à constater l'antériorité que lui assurent ses recherches et ses découvertes personnelles, constatées dans la carte spéciale qu'il dressa dès 1862 et dans le fascicule des *Antiquités gauloises* de Caudebec-en-Caux, qui fut publié par lui en 1866, et qui lui valurent à la Sorbonne, de la part de M. Anatole de Barthélemy, les encouragements les plus précieux.

Rétable et tabernacle de Fresles. — Communication de M. G. Le Breton. — M. G. Le Breton obtient ensuite la parole à propos du retable de Fresles, dont il fait passer la photographie sous les yeux de la Commission.

Déjà en 1873, à la date du 26 novembre, les procès-verbaux font mention de l'offre d'une photographie de ce retable, exécutée par M. Courtin, de Neufchâtel, et dans son rapport annuel pour l'année 1874 (Bulletin, t. III, p. 278), M. l'abbé Cochet, en relatant l'acquisition pour le Musée du retable de Fresquiennes,

annonçait n'en plus connaître que deux dans les églises du département, l'un, celui de Touffreville, qui devait, à sa situation dans une église annexe, d'avoir été conservé à sa place originaire, et l'autre, celui de Fresles, maintenant dans une chapelle.

M. Le Breton insiste sur l'importance et la valeur de ce précieux spécimen de l'art décoratif religieux de la fin du xve siècle. Sculpté en plein bois, il offre dans sa partie centrale la scène du crucifiement; à droite, la flagellation et le portement de croix ; à gauche, la descente de croix et la mise au tombeau.

Il a malheureusement subi d'assez nombreuses mutilations : le christ et les deux larrons ont été enlevés, nombre de têtes sont disparues, et, en ce moment, le maire serait disposé à l'aliéner pour faire les fonds d'une restauration dont l'église a le plus grand besoin.

Cet objet si délicat n'est pas le seul; la même église contient, relégué dans le coin d'une chapelle, un gracieux édicule en bois sculpté, de la fin du xve siècle, destiné à la consécration et à l'exposition du Saint-Sacrement.

Ce petit monument a la forme d'une tour pentagone ; il est à deux étages et la sculpture en est à jour.

Au premier étage se trouve une cavité où l'on déposait les hosties.

Le second étage, percé de petites fenêtres dans le style gothique flamboyant, servait d'ostensoir ou d'exposition. C'est là l'origine des tabernacles qui décorent aujourd'hui nos autels.

Ne serait-il pas très-désirable que l'on préservât ces deux intéressants morceaux de sculpture en les plaçant plus convenablement dans l'église ? Ou ne devrait-on

pas exprimer le vœu, qu'une acquisition put en doter notre musée départemental, puisque la commune, paraît-il, a manifesté plusieurs fois déjà l'intention de s'en désaisir ?

Notre collègue croit qu'il serait possible d'amener le maire à consentir la cession de ces deux objets au Musée départemental pour un prix raisonnable qui serait employé à la restauration de l'église. Ce serait une occasion excellente d'empêcher la perte de monuments précieux qui tenteront un jour ou l'autre la bourse d'un amateur.

M. Pelay croit que la mesure proposée irait contre les principes que la Commission essaie, autant qu'il est en elle, de faire prévaloir en pareille matière et qui tendent à la conservation des monuments archéologiques dans les milieux mêmes pour lesquels ils ont été créés. C'est ce que la Commission a fait pour le retable de Touffreville. Elle ne doit pas se déjuger pour le rétable de Fresles.

M. Barthélemy considère comme éminemment regrettable l'enlèvement d'objets de cette nature des églises où ils sont placés. Sans doute les fabriques et les conseils municipaux ont fait souvent preuve pour leur conservation d'une incurie regrettable. C'est ainsi que le retable de Blainville a pu être aliéné et venir orner le cabinet d'un de nos collègues; que celui de Quevreville-la-Poterie a, depuis peu de temps, pris place dans la collection d'un amateur distingué de notre ville ; c'est à la Commission, avertie par ces exemples, de prévenir l'administration assez à temps pour que ces actes de vandalisme n'aient pas lieu. Il se ralliera donc à la proposition de M. Pelay, et croit qu'il y aurait lieu tout à la fois de solliciter de l'administra-

tion préfectorale le classement du retable de Fresles, et de lui demander d'écrire immédiatement au maire de cette commune pour lui notifier qu'il s'oppose d'une façon absolue à l'aliénation des deux objets dont l'existence et la valeur sont signalées par notre collègue, M. Le Breton.

Apposition de plaques ou inscriptions commémoratives sur les monuments classés. — M. d'Estaintot adhère complètement à cette proposition. Il demanderait seulement que le classement d'un monument historique départemental fut constaté par l'apposition d'une plaque ou inscription commémorative placée sur le monument classé. Cette mesure aurait le grand avantage de donner au classement une notoriété même locale qui lui manque trop souvent, d'attirer sur l'objet l'attention de la population, de le mettre pour ainsi dire sous la protection de tous, et peut-être même, à l'égard de certains, de leur en faire connaître la valeur.

L'ensemble de ces diverses observations motive ensuite un vote de la Commission qui décide :

1° Que la demande du classement des deux retables de Touffreville et de Fresles et du tabernacle de Fresles sera immédiatement transmise, avec un avis favorable, à M. le Préfet de la Seine-Inférieure ;

2° Que M. le Préfet sera prié d'écrire à M. le Maire de Fresles en lui indiquant l'intention formelle de l'administration de s'opposer à toute aliénation du rétable et du tabernacle de Fresles ;

3° Et qu'enfin la Commission soumet à la haute approbation de M. le Préfet de la Seine-Inférieure la proposition que sur tout monument ou tout objet classé au nombre des monuments historiques du département soit placée, par les soins de l'administration,

une plaque commémorative relatant le fait du classement et la date de l'arrêté préfectoral.

Notice sur l'ancienne église St-Herbland. — M. le Secrétaire donne lecture d'une communication envoyée par M. de Beaurepaire sous le titre de : « *Notes sur l'ancienne église St-Herbland de Rouen.* »

Nous ne connaissons plus l'église de St-Herbland que par les dessins d'Hyacinthe Langlois, exécutés pour la Commission des Antiquités et par ces quelques lignes de notre ancien collègue, M. E. De la Quérière, dans son intéressante notice intitulée : « Coup d'œil retrospectif sur vingt-quatre églises paroissiales supprimées à Rouen, en l'année 1791. »

« St-Herbland, rue de la Grosse-Horloge, le chevet rue des Carmes.

« Comme à l'ouest, cette église se trouvait engagée dans les maisons particulières, son portail principal se voyait au bas du collatéral sud. Une petite porte vis-à-vis communiquait à l'aître vers le nord.

« Cette église, reconstruite en l'année 1483, était remarquable par l'élégance de ses proportions et l'achèvement de toutes ses parties. Elle se composait d'une nef et de deux bas-côtés, à l'extrémité desquels étaient des autels ou chapelles.

« Les piliers étaient ornés de moulures gothiques qui allaient se perdre dans les voûtes, dont les clefs étaient artistement découpées en rosaces à jour. Celles du chœur étaient dorées.

« Un petit clocher gothique en bois, revêtu de plomb, d'une forme svelte et élégante, s'élevait du milieu du faîte de l'édifice qui était orné de balustrades de pierre dans son pourtour.

« Les décorations extérieures de cette église comme de beaucoup d'autres, tombaient en ruine. Celui qui en

devint acquéreur fut sommé par l'autorité municipale de faire démolir, comme menaçant ruine, les balustrades, gargouilles, consoles et autres objets composant la masse du portail sur la rue de la Grosse-Horloge.

« Une grande partie des vitres peintes de cette ancienne paroisse furent enlevées en 1802, vendues à un hollandois nommé Van-Hamp et à un anglais nommé Stevenson et transportées à Londres, où elles firent partie d'une exhibition publique. »

Je trouve, dans un marché fait en 1657 avec un verrier, Paul Delavoutte, pour la réparation des vitraux de St-Herbland, qu'il y avait une grande forme sur le maître-autel, une autre à l'autel St-Jean, une troisième du côté du cimetière où était représentée la *transfiguration*, une quatrième au-dessous où était représenté le *triomphe de la mort*, sujet dont la simple énonciation rappelle le milieu du XVIe siècle, et fait songer aux deux beaux vitraux de St-Patrice et de St-Vincent, représentant aussi des triomphes.

Quant à la date de 1483, assignée par M. de la Quérière à la construction de St-Herbland, dans la citation précitée, elle lui a, sans aucun doute, été fournie par Farin, qui s'exprime ainsi dans son *Histoire de Rouen* : « L'an 1483, cette église qui étoit très-petite fut rebâtie entièrement, de sorte qu'étant remplie de matériaux et d'ouvriers, le chapitre de la cathédrale permit aux paroissiens de faire prêcher tous les samedis de carême (1), dans le grand

(1) 20 mars 1483 (v. s.) *Ad supplicationem cappellani seu vicarii ac thesaurariorum et parrochianorum ecclesie S. Ermelandi Rothom., Domini (les chanoines) consenserunt quod, actenta demolitione dicte ecclesie et occupatione illius de materiebus pro ejus reparacione requisitis, sermo qui in quadragesima solet in ipsa ecclesia, diebus sabbati, post meridiem, sollemniter fieri, celebretur in cimiterio seu atrio hujus ecclesie quousque locus consuetus dicte parrochialis ecclesie reparatus fuerit et expeditus.* Reg. capit. de la Cathéd.

parvis de Notre-Dame », exemple curieux, pour le dire en passant, de l'usage encore subsistant à la fin du xve siècle, de prêcher dans les cimetières.

Remarquons que la date précitée n'est exacte, que si l'on entend parler du commencement de la construction. Il s'écoula, en effet, bien des années, avant que les travaux parvinssent à leur terme. C'est ce que l'on verra clairement par les pièces que nous avons recueillies et que nous croyons utile de signaler, à raison des renseignements techniques qu'ils nous fournissent et des noms d'architectes qu'ils mentionnent. Si les documents de ce genre étaient plus abondants, si l'on en avait publié un plus grand nombre, peut-être ne songerions-nous pas à tirer de la poussière des archives ces pièces de comptabilité, auxquelles autrefois on attachait si peu d'importance. Les archéologues qui ont remis en honneur nos monuments nationaux, ont rendu à l'art et à la science le plus grand service. Il leur eût été avantageux de connaître la langue des architectes dont ils décrivaient les œuvres.

Le 26 juillet 1484, les paroissiens de St-Herbland demandèrent au chapitre la permission de placer, dans le cimetière de la cathédrale, les pierres qui devaient servir à la construction et à la réédification de leur église. C'est la première révélation authentique que l'on rencontre de la reconstruction de St-Herbland.

Le 17 avril 1495, les registres capitulaires font encore allusion à la réédification de St-Herbland. Tout nous porte à croire que l'architecte qui en était chargé, n'était autre que Rouland Le Roux, qui succéda le 3 février 1508, à son oncle, Jacques Le Roux, comme architecte de la cathédrale.

Ce qui est certain, c'est que, en 1505, Rouland Le Roux, était chargé, avec Richard Boyssel, des travaux de St-Herbland. Il signa avec son confrère un devis dont voici le texte :

« Ensuit devys de la machonnerie qu'il convient faire et

parfaire pour la perfection de l'église de St-Erblanc de Rouen, c'est assavoir les fondemens de plusieurs pilliers qu'ilz sont encore à fonder avec le portail et une huisserie du costé de la petite estre, avec le pignon et la tour de lad. église.

« Item convient fonder tous les pilliers par voye, qui sont encores à faire, et le résidu des costez des soubzelles, tant d'un costé que d'autre, avec le pignon et la tour de lad. église, et conviendra faite des chaînes de pierre ausd. fondemens, de pillier à autre, pour la seureté et faiz de lad. tour, le tout bien fondé de bonnes bictes de pierre du Val-des-Leus, à baing de bon mortier, ainsi que le cas le requiert.

« Item quant toute lad. besongne sera bien fondée ainsy qu'il appartient, tant des soubzelles que des pilliers, par voye, pignon et tour, il conviendra esliger led. portail sur rue avec l'escafiche et huisserie du costé de la petite estre avec le pignon, tour et pilliers par voye, en la fourme et manière qu'il se monte aprez le petit pié au pourtraict faict sur une peau de parchemyn qui est ès mains des trésoriers de lad. parroisse.

« Item quant lad. besongne sera esligée sur lesd. fondemens, ainsy que devant est dit, il convendra ensuyvir en montée lad. besongne en la forme et manière comme elle est commenchée et jouxte le pourtraict, c'est assavoir que audit grant portail sur rue y aura une escaufiche, entrepié et tabernacle, et au devant dudit portail aura une pourcession de tabernacles avec deux nasselles de feuilles et une guiberge pareillement à creste de fueilles, acompaigné de deux pilliers dont lesd. pilliers portent tabernacles.

« Item convendra faire au bout de lad. église, ainsy que devant est dit, ung pignon de fons en comble, lequel sera enchapperonné, et au feste dudit pignon sera faicte une croix de pierre ou, au lieu de lad. croix, ung entrepié pour mettre ung ymage au plaisir et devys desd. trésoriers.

« Item convendra, ainsy qu'il s'est dit et porté par ledict pourtraict, une tour dessus de lad. église, de celle hauteur et largeur, assise sur quatre pilliers bien fondez, dont en y a deux desd. pilliers encorporez à devys dedens led. pignon et les deux autres pilliers par voye, quilz seront plus gros et plus puissans que les autres, et le tout ensuyvis de mouleure bien enbassé, comme il est dit et qu'il se monstre audit pourtraict.

« Item lesd. ouvriers qui feront lad. besongne seront subgectz commencher et parfaire toute lad. besongne de celle pierre quil est aux enseuellimens et au hault et en ensuyvant lad. besongne de telle pierre, comme elle est commencée tant hault que bas.

« Item que toute lad. besongne sera bien faicte et parfaicte, ainsy que devant est dit et qu'il est porté par le pourtraict, elle sera toisée, c'est assavoir lesd. fondemens de lad. église jusques à l'enfleurement des terres seront mesurez à 2 toises pour une, et la besongne de au-dessus desdits fondemens sera toisée et mesurée à LXXII piez pour toize tous paremens toisez, et au regard des tabernacles, fiolles, gargoulles, fueillages et tout ce qui ne se peult toiser sera aprécié et avallué par machons et ouvriers à ce recongnoissans.

« Item les trésoriers de lad. église seront tenus et subgects de quérir ausd. ouvriers toutes les matières sur le lieu de lad. église à leurs despens pour faire lad. besongne, c'est assavoir toute la pierre, chaux, sablon, et de faire faire ausd. machons toutes les tranchées desd. fondemens avec les widenges des terres qui soudront desd. fondemens et leur faire place necte, et seront lesd. ouvriers machons subjectz tailler, maçonner, asseoir et agréer led. ouvrage bien et suffisamment et quérir toutes leurs establies, engins, cordeaulx et moulles et tous autres services pour faire lad. besongne, et si feront lesd. maçons les widages de leur pierre et créons et à leurs propres coustz et despens.

« Item et pour ce faire, ainsy que devant est dit, lesd. ou-

vriers et machons auront, pour chascune toise, la somme de quatre livres dix sols t., qui leur sera paiée et livrée par lesd. trésoriers ou leurs commis ausd. machons, ainsy que la besongne se fera et avancera, c'est assavoir en chacune sepmaine entière la somme de quatre livres tournois, et aux sepmaines qui ne seront entières, à l'équipollent, par ce que lesd. machons tendront ordinairement quatre maçons pour besongner oudit ouvrage, et n'y en pourront mettre plus sans le consentement desd. trésoriers et parroissiens, eu quel cas qu'il leur sera baillé argent pour chacune sepmaine à l'équipollent.

« Et parce que l'ouvrage sera toisé de demy an en demy an à communs despens pour savoir combien se monteront led. ouvrage et les deniers que lesd. machons auront sur ce receu.

« Nous Roullant Le Roux, machon, demourant en la parroisse Saint-Lô, et Richard Boessel, aussy machon, demourant en la parroisse Saint-Godart, dudit Rouen, confessons avoir promis et prometons aux trésoriers et parroissiens de lad. parroisse St-Erblanc, faire ledit ouvrage en leur dite église par les termes, prix, condicions et moyens ci-dessus déclarez. Et à ce faire, tenir, entretenir et deuement accomplir nous obligons envers lesd. trésoriers et parroissiens touz nos biens meubles et héritages ensembles et l'un pour le tout. Tesmoing noz signes cymis le XVIe jour de février mil cinq cens et quatre.

RIBAULT.	GARIN.
ROUL. LE ROUX.	RICHART BOYSSEL.
Signature et marque.	Signature et marque ».

En 1510, l'église St-Herbland était encore « découverte et déclose, en sorte qu'à raison de la pluie et du vent plusieurs inconvénients arrivaient aux gens d'église pendant la célébration du service divin ». Une partie de la couverture qui portait sur des *traistes* et *apuyes*, s'était abaissée et menaçait de s'écrouler. Il y avait donc une

nécessité évidente à remonter la maçonnerie et à refaire la couverture. C'est ce que les paroissiens exposèrent au Roi, à l'effet d'être autorisés à imposer, pour l'achèvement de leur église, tous les propriétaires de la circonscription paroissiale, à raison de cinq sous pour pied d'héritage. Cette imposition fut accordée par arrêt du Conseil d'Etat du 27 mai 1510. Des impositions du même genre furent sollicitées et autorisées vers le même temps pour la reconstruction de l'église paroissiale de St-Lô, et pour l'achèvement de St-Maclou. Elles étaient encore en usage au XVIIIe siècle pour les travaux d'église.

L'église St-Herbland reçut son achèvement par la construction du portail de Grand-Pont, en 1530-1531. Ce portail, ainsi que les autres, furent ornés de statues en 1535. Ces travaux sont décrits dans un devis et un compte qu'il me paraît intéressant de rapporter.

« Ce mardi dernier jour de janvier mil cinq cens trente, a esté faict marché par moi Jehan de La Rue, machon, à noble homme SrMichel de Civille, sieur de Beuzevillette et secrétaire du Roy notre sire, et trésorier de l'église paroissiale de St-Erbland de Rouen, et Guillaume Baudouyn, par semblable trésorier d'icelle église, jouxte qu'il ensuit. C'est assavoïr que moy dit de La Rue me soumetz et oblige de bien et deuement parfaire l'amortissement du portail encommencé en lad. église du costé de devers la rue de Grand-Pont, jouxte et en ensuivant le pourtraict baillié aux parroissiens d'icelle église par moy de la Rue, faict pour ce, et à deux paremens tant devant que derrière, réservé que à la devanture y aura deux tabernacles faiz et couppés, et le tout de pierre de Vernon, qui seront faiz en enssuivant les autres qui sont jà faiz et en ensuyvant ce qui est commencé audit portail sans riens engrossir audit ouvrage ; et au derrière seront faiz amortissemens, ainsi qu'il est commencé, c'est assavoir de fiolles et l'entrepié pour asseoir ung ymage et faire et assouvir, jouxte qu'il est requis, bien et deuement, et ne seray tenu

faire moy dit de la Rue aucuns ymages, mais seray tenu agreer ledit amortissement bien et deuement et de la haulteur qu'il doit monter soubz la visitation de gens à ce recongnoissans, et selon et en ensuivant ledit patron et ce qui est jà commencé et mieulx; et avec ce seray tenu faire l'enseullement de bas et le machonner, ainsi qu'il me sera dit et monstré par lesd. trésoriers et parroissiens, autant que ledit portail contient, et seray tenu querir tous outilz, engins, cordaulx et autres choses pour faire ledit ouvrage, et aussi lesdits trésoriers me seront tenus paier, ledit ouvrage bien et deuement faict, la somme de 60 livres pour toutes choses à paier, c'est assavoir qu'ils paieront chascune sepmaine les journées de machons qui seront à faire ledit ouvrage, en retenant par eux le quart desd. journées jusques à la fin dudit ouvrage après lequel faict bien et deuement, ilz me seront tenus paier le reste qui s'en defailliroit de ladite somme de soixante livres, et moi de La Rue, promaiz le tout rendre preist dedens Pasques prouchainement venant. Faict l'an et jour dessus dit.

DE LA RUE ».

L'ouvrage fut achevé dans les délais convenus, comme le prouvent les quittances du maître maçon, mises au bas de l'acte, les 25 fév., 13 mars, 1er août, 8 avril 1530 et 4 mai 1531.

« Il est deu à Jehan Gueret, dit Monsr du Pin, pour avoir besongné à St-Erbland, eu moys d'avril et de may M XXXI, pour avoir fait troys ymages à la croix du portail de Grand-Pont, c'est assavoir ung Dieu en croix, d'un costé, une mère Dieu, de l'austre costé, et une Magdalene au pié de la croix, pour ce, XXXVII s. VI d.

« Item pour avoir rabillé et refaict l'ymage de Notre-Dame devers le cymetière et l'avoir blanchi de blanc de plomb, marché faict, XXX s.

« Item pour avoir fait ung sainct Jehan et une Notre-

Dame, audit portail, au costé de ladicte croix, marché faict, IIII l.

« Item pour avoir faict un sainct Eloy au piller, devant le Port-Morant , XII s. V. d.

« Receu par moy Jehan Guéret dit Pin, de sire Guillemme Baudouin, trésorier de l'église de St-Erbland, la somme de huyt livres t. pour les parties cy-dessus, dont je quitte ledit Baudouin et ladicte église. Tesmoing mon signe cy-mis, le XXVe jour de may mil VcXXXI, présens Guillemme Feré et Jehan Dorléans. »

« Receu par moy Loys de Bray, paintre, de Guillaume Baudouyn, trésorier de la paroisse St-Erblanc de Rouen, la somme de quatre livres cinq soubz tournois, pour avoir painct deux ymages qui ont esté mys sur le petit portail de ladite église, laquelle somme de IIII l. V. s. t. je quicte ledit trésorier paroissiens et touz aultrez. J'ai faict ledit marché desd. ymaiges avescques Jacquez Geairain, Nicolas Auber et Pierre Cornier. Faict le VIe jour de may mil cinq cens trente et ung. »

Un plan tracé à l'encre, dressé à l'occasion de la location des nouveaux bancs, dans les premières années du XVIIIe siècle, représente la partie de l'église St-Herbland, comprise entre le pignon sud et le chœur, c'est-à-dire 4 travées. La chaire était adossée au premier pilier de la nef, à droite, à partir du chœur. Des bancs étaient rangés dans la nef et dans les bas-côtés le long des murs. Ce plan prouve l'exactitude de la description de M. De la Quérière. On y voit que deux portes seulement donnaient accès dans l'église, l'une du côté de la rue de la Grosse-Horloge, au bout de la nef méridionale, une autre plus petite, du côté du cimetière, au bout de l'autre nef.

L'un des derniers curés de cette antique paroisse, fut J.-B. Le Roy, membre de l'Académie de Rouen, auquel on doit une traduction en vers français du *Paradis perdu* de Milton. J'ai retrouvé, il y a peu d'années, le manuscrit

autographe de cette production, et j'ai été heureux de pouvoir l'acheter pour les archives du département.

SÉANCE DU MERCREDI 12 DÉCEMBRE 1877.

En l'absence de M. de Beaurepaire vice-président, la séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. Barthélemy, doyen de la Commission.

Sont présents MM. P. Baudry, Billiard, marquis de Blosseville, Bouctot, Bouquet, Brianchon, de Girancourt, dr Gueroult, Michel Hardy, Le Filleul des Guerrots, l'abbé Loth, Maillet du Boullay, Pelay, l'abbé Robert, Simon, l'abbé Sommenil, l'abbé Tougard et vicomte d'Estaintot, secrétaire.

M. Sauvageot s'est fait excuser.

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 1877 est lu et adopté.

A propos de la lecture du procès-verbal, M. Bouquet croit devoir faire mention de la récente décision judiciaire du Tribunal de la Seine, dans l'affaire des tapisseries de St-Gervais de Paris qui fut rendue au mois d'octobre 1877.

La correspondance imprimée comprend :

Société des antiquaires de la Morinie, 26e année, 103e livraison.

Recueil des publications de la Société Havraise d'études diverses 1873. Havre 1875.

Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 5e série, 1 vol.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, 1er octobre 1877.

Nouvelles archéologiques. Revue mensuelle, 11 avril 1877.

Compte-rendu de la commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, 3 volumes in-4°, années 1872, 1873 et 1874 avec 3 atlas.

M. le Secrétaire est chargé d'accuser spécialement réception de cette belle publication et de s'assurer de la transmission des bulletins de la Commission, comme preuve de sa gratitude pour le sympathique envoi qui lui est adressé.

La Commission a reçu l'hommage des brochures suivantes à elle offertes par ses membres.

De M. l'abbé Decorde :

Histoire des cinq communes de l'Alihermont, Paris, Derache, 1877.

De M. le dr Gueroult :

Calidu Fief, Havre 1877, in-8, 35 p.

De M. Michel Hardy :

Ecornebeuf et *les origines préhistoriques de Périgueux.* Périgueux, Cassard frères, 1877, in-8, 16 p.

La Commission leur en offre ses remerciements.

Arrêté de classement du rétable et du tabernacle de Fresles. — En réponse à la délibération prise à la dernière séance, M. le Préfet transmet à la commission expédition d'un arrêté pris par lui, à la date du 10 décembre 1877, portant classement du rétable et du tabernacle conservés dans l'église de Fresles.

« Considérant, porte l'arrêt, que ces objets sculptés sur bois constituent tous deux de précieux spécimens de l'art décoratif du XVIe siècle, et qu'il importe, dans l'intérêt de l'art et de l'histoire, d'en assurer la conservation ».

Monville. — Demande de classement de la tour et du chœur. — M. le Préfet a également transmis à M. le Président, avec une lettre en date du 10 décembre, une demande que lui ont adressée les membres de la fabrique de l'église de Monville, demandant le classement parmi les monuments historiques du chœur et de la tour de l'église.

Sa lettre contient le passage suivant : « Je sais que quelques parties du clocher remontent au XIe siècle et que le chœur relativement moderne, puisqu'il est du seizième, présente un caractère assez pur au point de vue de l'architecture. Cependant il me paraît nécessaire de ne pas entrer trop dans la voie des classements pour les monuments qui ne constituent pas des spécimens précieux ou uniques.

Avant d'émettre un avis, la Commission charge MM. Maillet du Boullay, G. Le Breton et G. Simon, de lui présenter un rapport sur le classement projeté.

M. G. Simon donne lecture de son rapport sur le projet de répartition du crédit affecté aux monuments historiques.

Ce rapport est ainsi conçu :

La séance de la 1re Commission s'est ouverte le 10 décembre 1877, à deux heures précises sous la présidence de M. Barthélemy. Sont présents : MM. Barthélemy, l'abbé Robert, Maillet du Boullay et Simon, remplissant les fonctions de secrétaire. M. Sauvageot se fait excuser, L'ordre du jour a pour objet la répartition d'une somme de 11,800 fr. sur les fonds votés par le Conseil Général, pour les monuments historiques. M. le Président donne lecture des demandes transmises à la Commission.

No 1. Eglise de Neuville.

M. le maire a fait dresser un devis par M. Lorrain, architecte à Dieppe, pour la restauration d'une fenêtre, les travaux s'élèveront à la somme de 2,232 fr. 98 c.

Ce monument classé mérite l'attention de la Commission, aussi après un examen dudit devis, la Commission sur la proposition de M. le Président est d'avis d'accorder à la commune de Neuville pour la restauration de la fenêtre, la somme de. . . . . 2.100 fr.

N° 2. Clocher de Lillebonne.

M. le maire demande une subvention pour les travaux urgents à faire au clocher par suite de la tempête du 1er janvier.

A la demande est jointe un devis dressé par M. Simon, architecte de l'église, lequel devis ne comprend que la réfection des parties détruites par la tempête, ainsi que celles compromises par la chute des Pyramides.

Ce devis s'élève à la somme de 6,000 fr.

Après l'examen du devis, la commission est d'avis sur la proposition de M. le Président, d'accorder la somme de. 5.500

N° 3. Rétable de Touffreville.
(Hameau d'Esteville.)

M. le maire sollicite un secours afin d'achever la restauration du rétable; ce petit monument est digne d'intérêt, s'il est convenablement restauré, on aura sauvé de la ruine un beau spécimen des rétables de la fin du xve siècle qui malheureusement tendent à disparaître.

Le devis pour la restauration dressé par M. Simon s'élève à la somme de 1.647 fr. 95

Votre Commission a accordé l'année dernière 250

Reste donc. . . . . 1.397 fr. 95

A Reporter. . . . 7.600 fr.

Report. . . . 7.600 fr.

La Commission est d'avis sur la proposition de M. le Président d'accorder à la commune d'Esteville, pour l'achèvement de la restauration la somme de. 1.400

N° 4. Tombeau de Ste-Honorine.
Église de Graville.

M. le maire sollicite un secours pour la consolidation du tombeau de Ste-Honorine, ce monument mérite à tous égards l'attention de votre Commission.

Le devis des travaux à faire a été dressé par MM. Marical et Martin architectes ; la somme de 800 fr.

Après l'examen du devis, la Commission est d'avis sur la proposition de M. le Président, d'accorder à la commune de Graville, pour la consolidation du tombeau de Ste-Honorine, la somme de 800

N° 5. Restauration des fenêtres et de quelques parties de murailles à l'église de Montigny.

M. le maire de Montigny sollicite un secours pour divers travaux à faire à l'église, notamment aux fenêtres qui ne sont pas en état de supporter les verrières, et tout particulièrement à celles occupées par les verrières cédées au département.

La Commission est d'avis sur la proposition de M. le Président d'accorder pour les dits travaux, une somme de. 2.000

Mais à la condition expresse que cette somme ne pourra être accordée qu'après qu'un plan et un devis détaillé auront été dressés.

Somme disponible. . . . . 11.800 fr.

Avant de clore la séance, M. l'abbé Robert fait la proposition suivante :

Il désirerait que les sommes votées par la Commission ne soient pas détournées de leur destination et qu'une justification régulière soit faite de l'emploi des fonds accordés. La Commission partage l'avis de M. l'abbé Robert et en exprime le vœu à M. le Préfet.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, M. le Président déclare la séance levée à 4 heures après midi.

Le Secrétaire,
SIMON.

M. du Boullay est informé que le maire de Montigny a fait marché avec un peintre verrier de la ville, pour l'exécution de vitraux neufs dans l'église de Montigny et qu'à cette exécution une somme de 2,500 fr. serait seule consacrée sur les 3,500 fr. qui représentent le prix payé par le département pour l'acquisition des médaillons qui ornaient l'église de cette paroisse.

Il demande que l'allocation de 2,000 fr. proposée ne soit allouée que si la somme de 3,500 fr. est consacrée tout entière à des vitraux neufs de l'église et à la réparation des anciens, et en outre que le peintre verrier auquel le travail est confié, ne puisse les commencer qu'après avoir soumis ses cartons à l'examen d'un juge compétent.

La Commission décide que le rapport de la sous-commission et les propositions d'allocation qui y sont contenues et auxquelles elle donne entière adhésion, seront transmises à M. le Préfet et toutefois elle exprime le vœu que les 2,000 fr. proposés pour Montigny ne soient alloués qu'autant que les 3,500 fr. de la vente des 9 médaillons seront consacrés en entier à

l'exécution des vitraux neufs; elle lui demande en outre que, à la clause du marché intervenu entre le peintre verrier et le maire de Montigny, qui stipule que la réception du travail sera faite par le conservateur du musée d'antiquités, il soit ajouté que l'artiste, avant de commencer son travail, sera également tenu de lui soumettre ses cartons.

Demande d'allocation de M. de Vesly. — M. l'abbé Robert présente ensuite son rapport sur la demande de M. de Vesly.

Notre collègue rappelle que la carte exécutée par M. de Vesly est la reproduction des recherches archéologiques faites par M. l'abbé Cochet et offre un tableau synoptique, qui permet d'embrasser d'un seul coup-d'œil l'ensemble de ses découvertes, au moyen de 24 signes conventionnels qui sont les mêmes que ceux adoptés par le congrès de Stockholm pour la rédaction des cartes préhistoriques; il conclut à ce que la commission des antiquités appuie de ses suffrages l'allocation, par le conseil général, d'une subvention de cent francs consacrée à l'acquisition de cent cartes de M. de Vesly; ces exemplaires seraient répartis entre les établissements ou les personnes qu'il sera jugé plus utile de familiariser avec les connaissances archéologiques.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Liste des monuments historiques classés. — A propos de la publication du dernier bulletin, M. d'Estaintot rappelle qu'il était d'usage de placer en tête du premier fascicule de chaque volume, la liste des membres de la Commission; il s'en est entendu avec M. le Président et il est convenu que le bulletin sera complété par cette addition.

Il proposerait à la Commission quelque chose de plus; elle a sous sa surveillance spéciale les monuments historiques départementaux; l'indication des arrêtés de classement est contenue dans les volumes de la Commission, mais éparse, et il a éprouvé plus d'une fois, sans doute il n'a pas été le seul, la difficulté qu'il y a de les retrouver. Il croirait utile que le tableau des monuments classés avec la date du classement, fit suite à la liste des membres chargés de les surveiller; il a d'ailleurs l'espoir que le prochain budget du conseil général, contiendra un supplément d'allocation, qui permettra de faire face à cette petite dépense et sera destinée d'ailleurs à enrichir le volume des procès-verbaux, d'illustrations techniques dont l'absence est vivement regrettée.

Cette proposition est adoptée.

Denestanville. — Fonds baptismaux du XVIe *siècle Lutrin en bois du* XVe. — M. d'Estaintot lit la note suivante relative à une excursion qu'il a faite à Denestanville, dans le courant d'octobre dernier.

L'église de Denestanville, située à deux kilomètres de la station de Longueville, et aujourd'hui annexe d'Anneville-sur-Scie, ainsi que les autres paroisses voisines de Crosville et de Manéhouville, est signalée dans les églises de l'arrondissement de Dieppe, comme possédant un baptistère octogone de la renaissance.

Notre regretté collègue, M. l'abbé Cochet ne lui marchandait pas son admiration; « ce baptistère, écrivait-il, n'est pas le plus ancien, mais c'est-à-coup sûr le plus beau de l'arrondissement de Dieppe. »

Cet éloge venant d'un bon appréciateur avait depuis longtemps fixé notre attention, nous avions le désir de pouvoir en faire passer sous les yeux de la Commission

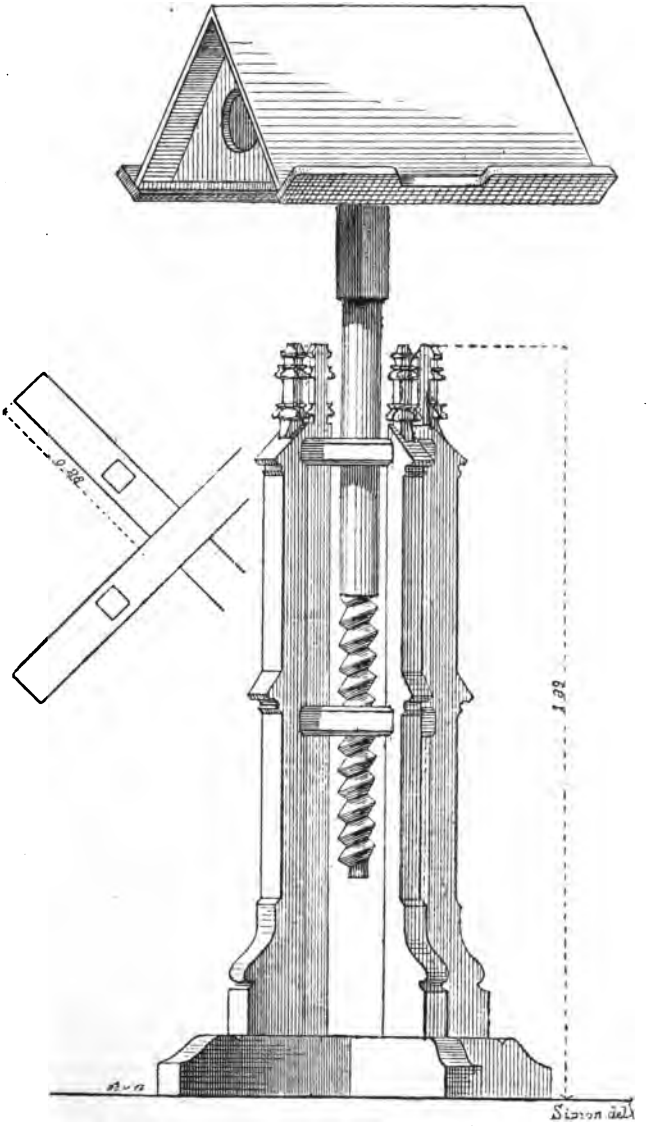

LUTRIN DU XVe SIÈCLE

une représentation quelconque, et nous profitâmes le 13 octobre dernier, d'une excursion que notre collègue M. G. Simon avait bien voulu faire à Heugleville-sur-Scie, pour nous y rendre avec lui.

L'église est assez intéressante, au moins le chœur qui a conservé ses baies du XIIIe siècle, et dont le chevet rectangulaire offre encore ses trois ogives primitives, placées une au-dessus et les deux autres de chaque côté de l'autel.

L'objet qui frappe le regard en entrant à gauche est le baptistère renaissance.

La reproduction phototypique, que nous en donnons ici, justifiera si l'éloge est au-dessus de la réalité.

Elévé au-dessus du sol d'une marche de 0,15, et d'une hauteur totale de 1 m. 02, ce baptistère comprend trois parties distinctes, le socle, le pied et la cuve, qui toutes participent de la forme octogonale qu'affecte ce petit monument

Leurs hauteurs respectives sont de 0,25 pour le socle ; de 0,35 pour le pied, et de 0,42 pour la cuve.

Le pied uni dans la moitié de sa hauteur, se creuse dans sa partie supérieure en une gorge profonde qu'une double doucine raccorde en dessous à la partie droite de la base, et un double listel au pied octogone qui y est superposé.

Le pied porte sur chacune de ses huit faces un sujet central compris dans un encadrement losangé, et aux quatre angles, les amortissements formés par les vides sont remplis par de légers rinceaux.

La cuve a un diamètre intérieur de 0,59, et extérieur de 0,79.

Elle se décompose elle-même en trois parties : l'embase, la partie centrale et l'entablement.

Chaque angle de l'octogone est occupé par une colonnette saillante à demi engagée ; elle repose sur une feuille largement sculptée, qui se détache de l'embase pour

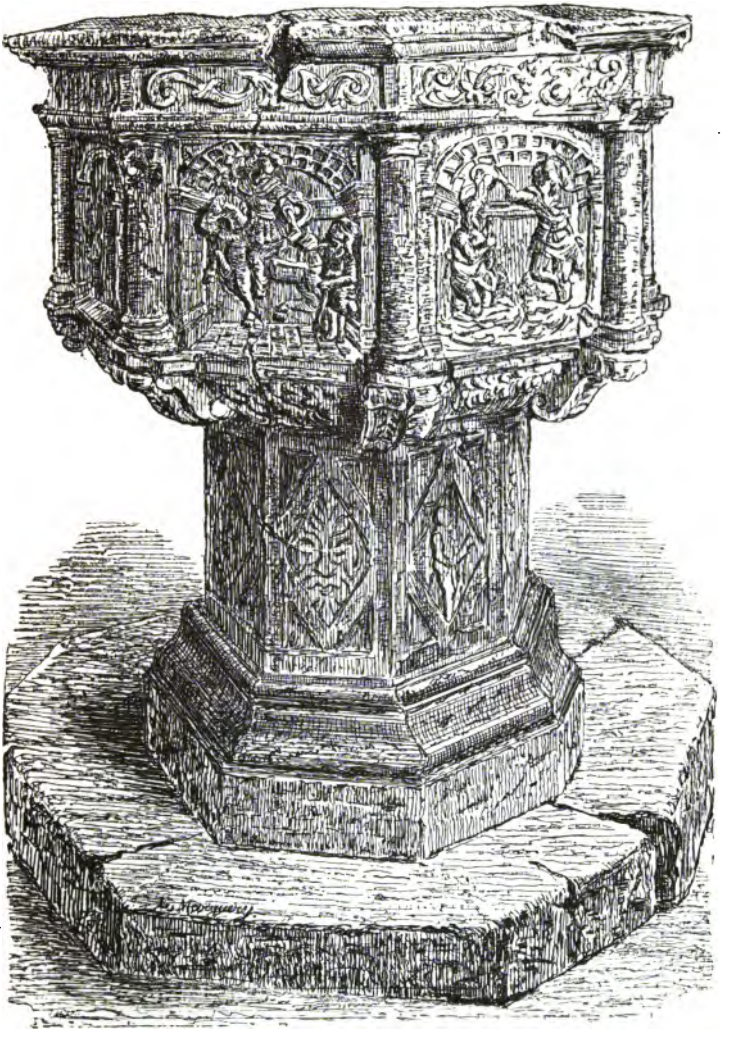

former console, et supporte l'entablement qui contient entre sa double moulure huit rinceaux finement sculptés.

Entre chacune des colonnettes se développent dans la partie centrale de fines arcatures au cintre surbaissé, contenant chacune un sujet distinct.

Celui qui frappe la vue en entrant, est le baptême de Notre-Seigneur.

Ensuite se succèdent St-Marc l'évangéliste, assis sur son lion ; l'apôtre St-Thomas, touchant les plaies du Sauveur ; Notre-Seigneur frappant à la porte de ses apôtres, après sa résurrection ; « rien n'est joli, disait M. l'abbé Cochet, comme le manoir gothique dans lequel les apôtres sont rassemblés » ; les disciples d'Emmaüs ; le Seigneur apparaissant à Ste Madeleine, sous la forme d'un jardinier ; le crucifiement, enfin St-Martin donnant la moitié de son manteau.

St-Martin est le patron de l'Eglise.

Ce petit monument n'était pas le seul qui dût fixer notre attention. M. l'abbé Cochet signalait une pierre tombale au milieu du chœur, sur laquelle nous avons lu comme lui « Ci-git honorable et discrète personne... lequel fonda un obit de trois messes en l'église de céans, par chacun an, au jour de son trespas, qui fut le mardi, xxe jour d'aoust mil Vc LVI. »

Mais sur cette pierre il avait remarqué un charmant lutrin en bois sculpté de la fin du xve siècle. Ce lutrin n'était plus à sa place, et pour le retrouver il nous a fallu fouiller dans un coin sale et obscur, placé sous l'escalier qui conduit au clocher, à l'angle du confessionnal.

M. Simon a bien voulu le dessiner avec la fidélité de l'homme de l'art doublé de l'archéogue. (Voir à la page 195).

Notre visite dans ce réduit ne fut pas d'ailleurs inutile, elle nous fit retrouver une charmante statuette

renaissance, que sa tête et ses bras mutilés n'empêchent pas de constituer une réelle œuvre d'art, et qui nous a paru représenter une Sainte-Barbe.

Il nous restait à rechercher à quels donateurs généreux la présence de ces monuments pouvait être rapportés.

M. l'abbé Cochet paraît supposer que la paroisse de Denestanville était demeurée dans la dépendance directe des comtes puis ducs de Longueville, patrons de l'église.

Cette affirmation nous paraît trop absolue ; à la fin du XVIe siècle, les comtes de Longueville paraissent avoir aliéné ce qu'ils avaient conservé de domaine direct à Denestanville, avec le patronage de l'église.

On trouve en effet à la date du 3 avril 1599, la vente aux enchères de 188 livres 4 sols de rente féodale à Denestanville, avec le droit de tiers et danger sur le bois Mahiet, et le patronage de l'église, par le prix de 2,000 écus sol, au profit de noble homme, Me Nicolas Thomas, sieur de Verdun, conseiller du roi et son premier advocat général au parlement (1).

Et si plus tard les pouillés du diocèse et notamment celui de l'abbé Saas en 1756, font figurer, comme patron de Denestanville, le roi à raison du duché de Longueville, nous avons cependant trouvé dans les minutes du notariat apostolique d'Auffay, un certain nombre d'installations à la cure de St-Martin de Denestanville, St-Nicolas de Lintot, sa succursale et chapelle St-Michel de Denestanville, faites sur la présentation des Becdelièvre, marquis de Cany.

Mais au XVIe siècle et jusqu'au delà de la première moitié du XVIIe, la famille Thomas de Verdun, eut de grandes possessions à Denestanville.

(1) Archives de la Seine-Inférieure. *Registres des affaires de madame la duchesse de Longueville,* 1594-1599.

Le premier de cette race qui paraisse fixé dans le pays de Caux est Jean Thomas, avocat à Longueville, et marié à Catherine Rassent, sœur du conseiller au parlement de ce nom.

On trouve sa trace dans des arrêts de la Cour des aides de novembre 1527, avril 1529, avril 1531 ; Bigot l'indique comme demeurant déjà à Denestanville ; il fut toutefois enterré à Longueville, où sa pierre tombale figure au milieu de la nef.

M. l'abbé Cochet a rapporté dans son premier volume des églises de l'arrondissement de Dieppe (p. 261), l'inscription qu court autour des effigies des défunts. Nous l'avons lue nous-même, mais avec des variantes de quelque importance, c'est ce qui nous porte à la redonner ici.

« Cy-gist, Me Jehan Thomas, en son vivant sieur de « Verdun, lequel décéda le 2e jour de janvier l'an mil Vc « LXXVIII et Marguerite Droult (?) sa femme, laquelle « alla de vie à trespas le 2e de janvier mil Vc LXXV, et « cy-gist Me..... Thomas, fils dudit Jehan cy-dessus, et « damoiselle Katerine..... sa femme, lequel décéda « le ..... et ladite Katerine, le 27 de décembre « mil Vc LXXV. Priez Dieu pour eux (1) ».

Du mariage du sieur de Verdun et de Catherine Rassent, sortirent deux fils qui jouèrent un certain rôle ; le second nommé Jean, comme son père, eut la charge de procureur des Etats de Normandie; l'aîné, Nicolas, fut successivement conseiller en l'amirauté de Rouen, au lieu de

(1) La généalogie produite, en 1668, devant la Gallissonnière par Jean Thomas sieur de Verdun et de Criquetot, donne comme 3 et 4 ayeuls du produisant : 1° Jean allié à Marie Drouet; 2° Jean, son fils, allié à Caterine de Rassent.

Bigot dans ses généalogies v. II, 24-36. (Bibl. publ. de R.) attribue au mari de Catherine Rassent les arrêts de la Cour des Aides que nous avons cités et qui plus probablement se référaient à son père.

Gabriel Rassent, le 19 février 1565; lieutenant-général au même siége, le 2 décembre 1569; conseiller au parlement, le 15 mars 1576; avocat-général en 1578, et président à mortier de nouvelle création, le 29 juillet 1602.

Il fut en qualité de premier avocat-général, député, en 1586, par le roi, pour la réformation des usages locaux, et l'on voit, dans le procès-verbal qui fut dressé à cette occasion, le discours fort ample qu'il prononça pour la conservation des droits de la juridiction du parlement sur le Comté d'Eu.

Le 13 août 1591, à Caen, devant le parlement royaliste, il prononça également un discours contre la bulle de Grégoire XIV, publiée à Rouen le 1er mars précédent, et son plaidoyer a été recueilli dans le volume des Libertés de l'Eglise gallicane.

Il mourut en 1621, et avait épousé Marie de La Haye.

La pierre tombale de cette dernière est encore conservée dans l'église de Denestanville, encadrée dans le mur, à gauche de la porte d'entrée. On y lit l'inscription suivante :

« Ci-gist noble dame Marie de La Haye, femme de messire Nicolas Thomas, écuyer, conseiller du roy en ses conseils d'Estat et privé, et président en sa court de parlement de Normandie, seigneur, chastelain et patron de Netanville, Linctot, Crespeville, Vaudreville, sieur et patron de Criquetot et de Menard, du Manoir et du Verdun, laquelle décéda le 3e jour d'octobre, mil six cens.....

« Priez Dieu pour son âme. »

A la suite est une invocation dans le goût du temps, dont nous n'avons pu lire que les premiers mots :

« Passant, arrête... »

Au-dessus de l'inscription sont sculptés deux écussons. D'un côté, celui du mari : de..... au chevron de

..... accompagné de 3 mains et demi bras de..... (1) armés d'un coutelas de.....; l'écusson tenu par deux levriers est sommé d'un casque à cinq grilles taré de face entouré de ses lambrequins, et a pour cimier une tête et col de lévrier.

De l'autre, l'écusson de la femme entouré d'une cordelière est en losange parti au premier des armes du mari, et au second d'un demi-écusson suivant la mode du temps, de..... à la face de..... chargée d'une rose de..... accompagnée de 3 croisettes de.....

C'est à cette famille que nous serions porté à attribuer le don des fonts de Denestanville et peut-être devrait-on considérer comme une preuve de cette donation, l'intervention de la scène de St-Thomas, au nombre de celles qui ornent ce gracieux monument, ce serait une réminiscence de leur nom de famille.

Belmesnil. — Vitraux du XVIe *siècle.* — M. d'Estaintot communique également à la Commission, le résultat de ses recherches, à propos d'une réparation récemment faite à des verrières de l'église de Belmesnil.

L'église de Belmesnil, pauvre et modeste église cachée dans les arbres, à moins de 200 mètres de la route de Dieppe, et si bien dissimulée que l'œil a peine à distinguer la croix de son clocher, possède cependant quelques vestiges d'antiquités sur lesquels j'ai cru pouvoir appeler l'attention de la Commission.

L'entrée principale de l'église, abritée par un porche en charpente, sans caractère, qui porte la date de 1755, est formée par une baie de la fin du XVIe siècle; au-dessus de l'arcature cintrée, se détache un écusson finement sculpté,

(1) La Gallissonnière donne leurs armes: *de gueules à 3 mains et demi bras d'argent, tenant un coutelas de même, la poignée de même et la garde d'or;* il supprime le chevron.

placé entre deux fleurs de lys ; on peut le blasonner ainsi: de... à trois fasces de... au franc carton senestre de... à trois molettes de..... posées 2 et 1. Cet écusson n'est entouré d'aucuns ornements qui puissent déterminer son attribution.

Dans l'église, au milieu du chœur, se trouvent deux grandes dalles tumulaires : l'inscription gravée sur celle qui était la plus rapprochée de l'autel, est disparue. M. l'abbé Cochet qui paraît l'avoir lue, au moment où il composait ses *Eglises de l'arrondissement de Dieppe*, la rapporte ainsi : Sépulture de la famille de MM. de Quiefdeville chevalier, seigneurs et patrons de Quiefdeville, de Belmesnil, d'Epinay, du Quesnay et autres lieux. *Requiescant in pace* (1). »

Sur l'autre, on lit encore : « Sépulture de MM. les curés de Belmesnil. »

Mais c'est là ce que l'église offre de moins curieux. Un véritable intérêt s'attache au contraire aux vitraux qui ornent les deux fenêtres placées dans le chœur à droite et à gauche de l'autel, et à ceux qui décorent les deux chapelles latérales, dont les restes plus ou moins attaqués par le temps, méritent d'être conservés avec soin.

Je désire aujourd'hui appeler votre attention sur les deux premières verrières, qui viennent de passer dans les ateliers de MM. Bergeot, et sont actuellement en voie de restauration.

Cette restauration soulève même deux petites questions sur la solution desquelles la Commission voudra bien émettre un avis.

La description qui va suivre permettra de les préciser.

A droite de l'autel, la vitre est datée ; on lit dans la bordure de la partie inférieure, le millésime de 1573. Le sujet central, qui paraît d'ailleurs rapporté, représente une

(1) T. II, page 369.

résurrection. Au-dessous, sont les portraits des donateurs, mari et femme, revêtus de l'élégant costume de la seconde moitié du XVIe siècle.

Ils sont agenouillés sur un carrelage émaillé. Devant eux est le pupitre où sont placés leurs missels, celui du mari fermé, celui de la femme largement ouvert; tous deux ont les mains jointes.

Le mari, tête nue, porte sa barbe entière à la mode du temps; son casque, visière baissée, le timbre orné d'élégants rinceaux, est placé par terre à ses côtés, et l'arête supérieure du timbre en forme de crête est accompagnée d'un bouquet de plumes ondoyantes; ses gantelets sont suspendus à la muraille; il est revêtu de son armure, il a ceint l'épée et chaussé l'éperon; son armure est recouverte d'une cotte d'armes, armoriée, bordée d'un large effilé; les armes sont reproduites sur la partie supérieure, sur les épaules et sur la jupe de la cotte d'armes; on peut les blasonner ainsi: d'argent à la bande denchée de sable, accompagnée en chef d'une merlette et en pointe de trois molettes rangées en bande de même.

La femme, les cheveux relevés à la Marie Stuart, porte une coiffure de l'époque, ceinte d'un bandeau de perles; une haute collerette empesée emprisonne son cou; ses épaules sont recouvertes d'une guimpe de fine batiste; la taille plate est ornée à la partie supérieure d'une large broderie, les manches bouffantes dans le haut, serrées du coude et au poignet, paraissent brodés de dessins à jour, représentant une fleur à quatre pétales dont le centre est formé par une perle; la jupe brodée est recouverte d'une sorte de traîne, ouverte par devant, avec bords largement brodés.

Sur le pupitre se voit un écusson, où l'on ne reconnaît d'une façon certaine que les lignes d'un chevron; au-dessus et au-dessous, des morceaux de verre blanc; le vide du chevron est teinté d'une couleur bistrée.

La partie supérieure du vitrail qui remplit l'amortisse-

ment de l'ogive est traitée comme les bordures qui entourent les sujets principaux, dans le genre décoratif de la Renaissance ; une partie circulaire centrale, à laquelle sont adossées deux femmes gracieusement couchées, dans le costume traditionnel des nymphes antiques, qui tiennent des rameaux d'olivier.

Le dessin des ornements et celui des figures est hardiment traité et dénote la main d'un artiste de talent.

Seulement le motif central de cette partie supérieure fait défaut.

C'est sur la manière de le remplacer, comme sur l'indication des armoiries à compléter pour le pupitre de la donatrice, que la Commission est en ce moment consultée.

Pour la mettre à même de statuer, au moins sur ce dernier point, j'ai du chercher à déterminer les personnalités des donateurs.

Les armes du gentilhomme sont faciles à reconnaître, ce sont celles d'une famille Le Cler qui paraît avoir résidé de toute ancienneté dans cette partie du pays de Caux.

Dès 1316, un Guillaume Le Cler est signalé dans l'information du comté de Longueville, comme tenant la fiefferme d'Espinay en la sergenterie de Basqueville.

En 1470, Nicolas de Dessuslamare, de la paroisse de St-Mars, était anobli aux francs fiefs comme possesseur des fiefs de Soquentot et d'Espinay qu'il avait acquis de Jean Le Clerc.

Amy Le Cler était maintenu à St-Mars en 1523, avec la mention « noble mais pauvre » et ses descendants, maintenus eux-mêmes en 1667, portaient encore les armes figurées au vitrail de Belmesnil.

Une branche de cette famille résidait d'ailleurs à Belmesnil et François Le Cler fut maintenu en 1523, sur la production d'une généalogie de cinq degrés ; son descendant du même prénom, figure également à la maintenue de 1556.

Ce François Le Cler de 1556, est indiqué avec la

qualification de sieur de St-Germain comme allié, en 1565, à Louise du Perron; cette Louise du Perron était fille de Nicolas du Perron seigneur de Bénesville, marié à Anne Postel, issue de la famille parlementaire de ce nom, et sœur de Jean du Perron de Bénesville, conseiller au Parlement de Normandie.

Les du Perron portaient pour armes : *d'azur au chevron d'argent accompagnés de trois tours ou perrons d'or, maçonnés de sable.*

Le fait ne saurait être contesté ; on trouve en effet dans les généalogies parlementaires du président Bigot de Monville Louise du Perron, fille de Nicolas, femme du sr de St-Germain, morte sans hoirs.

D'un autre côté, mon confrère M. Pierre Le Verdier, qui a bien voulu avec une parfaite bonne grâce, faire des recherches dans les registres de l'état civil de Belmesnil, a trouvé à la date de 1565, le mariage de *Franciscus Le Cler scutifer* et *domina Ludovica du Perron.*

Seulement, deux difficultés se présentent.

Dans le vitrail, l'intérieur du chevron est rempli par un morceau de verre de teinte bistre, qui se rapporterait plutôt à la couleur du sable qu'à celle de l'argent ; il est vrai que le peintre verrier chargé de la réparation croit y voir un morceau de grisaille emprunté à un autre vitrail et destiné à boucher un trou. Dans tous les cas, sauf la preuve que l'armoirie contenait un chevron, rien n'établit les couleurs soit du champ soit des meubles.

M. Leverdier a également trouvé en 1579 et 1581, la trace de trois alliances de membres de la famille de Le Cler dont les auteurs pourraient à la rigueur être les donateurs de 1573.

Vous aurez à vous prononcer sur cette question.

Toutefois peut-être penserez-vous que au lieu de laisser en blanc le champ du blason restauré, il serait préférable d'y mettre les armes d'une famille qui a joui dans notre province d'une certaine notoriété qui s'est incon-

testablement alliée aux Le Cler de Belmesnil et dont en plus la résidence à Belmesnil est établie à une époque correspondante à celle du vitrail.

Je ne veux pas terminer cette notice sans faire mention de deux petits monuments épigraphiques relatifs à la même famille et que j'ai pu relever dans les églises voisines de St-Mards et de Lamberville.

Celle de St-Mards a été soigneusement incrustée dans le mur du collatéral droit, à droite de la première fenêtre vers le chœur.

Au-dessus de l'inscription en caractères gothiques, sont gravés deux écussons: celui de gauche parti, n'a plus sa première partition ; il offre dans la seconde, un coupé; au premier à 2 *fasces de...*, *la partie inférieure denchée*; au second, des armes des Le Cler, avec la bande denchée, la merlette et les molettes ; l'écusson de droite est également parti au 1er de Le Cler; au second *de... à 3 merlettes de* ; et on lit :

» Cy devant gist noble homme Amy Le Cler, ou a esté
» enterré Bertin Le Cler escuyer, son grand-père fils
» puisné de Guillaume Le Cler escuier, sieur de Soquen-
» tot.

» Et cy gist demoiselle Jacqueline Bérenger, femme
» dudit Amy, fille de Hector Bérenger seigneur du Buc
» et demoiselle Marie de St-Blimond, laquelle décéda le
» mois d'avril mil cinq cens quarante ung et ledit Amy le
» 14e jour de novembre mil cinq cens quarante-deux. »

1543.

A propos de ce fief ou fiefferme de Soquentot, nous rappellerons qu'il relevait du comté de Longueville, ainsi que la fiefferme d'Espinay et que tous étaient situés dans la paroisse de St-Mars comme l'établit l'information du comté de Longueville en 1485.

Ces deux fieffermes payaient vingt livres de rente annuelle à la recette du comté.

Nous ne savons par quelles mains elles passèrent succes-

sivement. Au XVIIIe siècle, la fiefferme de Soquentot était réunie à la seigneurie de St-Mars alors possédée par la famille de Civille et elle fut comprise dans la vente qu'en fit le 4 mai 1771, M. Poret de Blosseville, procureur général à la cour des Comptes, au baron d'Auffay-Mathan.

Dans l'acte de vente, cette fiefferme est qualifiée vavassorie noble et huitième de fief, et l'on dit que son domaine consiste « en une ancienne motte de chasteau, maison » seigneuriale, masure et bâtiment de ferme contenant » trois acres, avec 34 acres de terre relevant du roi ; le » prix de vente était estimé 20,000 livres, vendu en exemp- » tion de treizièmes, attendu le privilège dudit sieur » vendeur, résultant de sa qualité de procureur général » en la Cour. »

A une demi lieue de St-Mars, à Lamberville, une pierre de 0,30 sur 0,25 encastrée dans le mur nord de l'église, au-dessus de la chaire, porte une autre inscription des Le Cler, avec leur écusson en losange. Ce sera notre dernière citation :

Cy devant gist Marguerite
Le Cler, en son vivant femme
à Richard Nepveu, fille de défunt
noble homme Manessier
Le Cler et de damoiselle Claire
de Thony, laquelle trespassa le
vingt cinquiesme jour du
mois d'apvril l'an de grâce
mil cinq cens cinquante huit

J'ai retrouvé au XVIIIe siècle à Royville, la mention d'Antoine Le Cler escuyer, demeurant en sa terre de Royville (1).

(1) Tabell. d'Auffay, 5 février 1733, il y est dit fils cadet de feu Laurens Leclerc exempt et héritier de feu Jean-Baptiste Le Clerc, escuyer, son frère.

Laurens Le Clerc fut partie à un acte du 7 janvier 1703.

Je ne serais pas étonné quand il serait encore de cette famille.

M. d'Estaintot en terminant, dépose sur le bureau le calque de la partie inférieure et de la partie supérieure du vitrail de Belmesnil, exécuté par M. Bergeot et offert par lui à la Commission.

La Commission consultée sur la manière de remplir les émaux de l'écusson brisé qui se trouve placé près de la figure de la donatrice, croit qu'il y a avantage à y mettre les armes de la famille du Perron qui sont : d'azur au chevron d'or et trois tours d'or maçonnées de sable.

Quant au projet de motif central de la partie supérieure, avant de se prononcer à cet égard, elle charge MM. Maillet du Boullay et G. Le Breton, d'examiner la question et de lui donner leur avis à la prochaine séance.

Notes sur l'ancien château de Graville. — M. le vice-président a transmis à M. le secrétaire, avec ses regrets de ne pouvoir encore assister à la séance, une notice manuscrite sur le château de Graville. Elle est ainsi conçue :

En terminant sa notice sur des découvertes faites à Graville-Ste-Honorine dans le courant de l'année dernière (1), M. Ch. Roessler m'a invité à faire quelques recherches sur l'ancien château de cette localité, que figure très-grossièrement un plan tracé à la main, des premières années du XVIe siècle, existant à la bibliothèque de Montivilliers (2).

(1) Procès-verbaux de la commission des Antiquités. Séance du 7 déc. 1876, p. 104.

(2) A l'intérieur d'un ancien ouvrage d'astrologie, donné par le bibliothécaire M. Blanchet. — Je dois une photographie de ce dessin à l'obligeance de M. Brianchon.

J'ai fait de mon mieux pour satisfaire au désir de notre laborieux collègue. J'ai recueilli quelques renseignements que je crois de mon devoir d'adresser à la Commission tout en regrettant de n'avoir pu mieux les coordonner.

Pendant tout le moyen-âge, du moins dans la période de cette grande époque que nous pouvons connaître, la terre de Graville fut possédée par la famille Malet, dont on trouve une assez ample généalogie dans l'ouvrage du P. Anselme (1). Cette terre fut confisquée, au début de la domination anglaise, par le roi Henri V, donnée à Louis de Robessart (2), capitaine de Caudebec, remise par Charles VII, après l'expulsion des Anglais, à son légitime propriétaire, Jean Malet, grand-maître des arbalétriers de France, possédée successivement par son fils Jean et par Louis, amiral de France, le plus connu de toute cette famille, à cause de la part considérable qu'il eut au gouvernement du royaume sous les règnes de Louis XI, de Charles VIII,

(1) Cette généalogie est fautive en plus d'un endroit. Ainsi notamment on indique dans un ordre contraire à la vérité les quatre filles issues du mariage de Jean de Graville, grand maître des arbalétriers de France. L'aînée était Marie, épouse en premières noces de Mons. de Clermont, en secondes, de Mons. de Bury; la seconde, Renée, mariée à Guyon de la Haye, écuyer, sieur de Veauville et de la Meurdraquière; la troisième, Jeanne, femme de François d'Alègre; la quatrième, Louise, femme de Guill. de Rouville, chevalier, seigneur de Moulineaux. Elles sont indiquées dans un acte du 25 mai 1487 (Tab. de Rouen), dans lequel on voit que Jean de Graville, fils du maître des arbalétriers, laissa à Marie de Montberon, sa mère, la seigneurie d'Ambourville, la haye de la Fontaine, les fiefs de Cailleville, de Mannouville (sic), de Grandcamp, d'Yébleron et de St-Jouin pour en jouir par lad. dame, sa vie durant, et par ses quatre sœurs à fin d'héritage perpétuel. *Tabellionn. de Rouen*, Acte du 25 mai 1487.

(2) Il était d'origine bourguignonne. — V. Ch. Vautier, *Extrait du registre des Dons*, p. 43 ; — Rôles de Bréquigny dans le T. 23, des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*. Nos 266, 351, 686, 781, 953.

et de Louis XII. La fille de ce dernier, Louise Malet, héritière de son père, fit passer cette seigneurie, par son mariage, dans la famille des Vendôme, Vidames de Chartres, princes de Chabanais. Le dernier de cette maison, François de Vendôme, colonel de l'infanterie française, après une longue détention à la Bastille, mourut à Paris, à l'hôtel de Graville, le 7 décembre 1562, âgé de 39 ans (1), sans laisser de postérité de Jeanne d'Estissac, sa femme. Il eut pour héritière Beraude de Ferrière, femme de Jean de la Fin, sieur de Beauvoir, qui vendit, le 12 octobre 1563, les terres de Beaussart et de Graville, par le prix de 55,000 l. à Louis de Luxembourg, comte de Roussy, acquéreur pour et au nom du cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen. Des mains de ce prélat elle passa à Jacques Ligier, secrétaire du Roi, qui paraît avoir été l'homme d'affaire des deux cardinaux de Bourbon. Elle fut achetée par Georges de Brancas, seigneur de Villars, gouverneur du Havre, le 21 mars 1608 ; par le cardinal de Richelieu, le 23 octobre 1626 ; possédée par les représentants de ce ministre, François de Vignerot et Armand de Maillé duc de Fronsac, dont la fille Claire-Clémence de Maillé la porta, par son mariage, dans la famille de Condé. Elle fut vendue, le 11 juin 1686, par Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, à Charles d'Orléans, chevalier de Longueville, fils naturel de Charles d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville. A la mort de celui-ci, elle échut par bâtardise à Louis XIV, qui en fit don au même Henri Jules de Bourbon et à François-Louis de Bourbon, prince de Conty, août 1692.

Dans les années qui précédèrent la Révolution, on voit que cette terre faisait partie du domaine du Roi (2).

(1) Et non de 38 ans comme on le voit dans le P. Anselme. Dans les lettres de mainlevée de garde noble, du 18 déc. 1542, il est indiqué comme âgé de 19 ans à cette date.

(2) Ces renseignements sont tirés du Fonds du marquisat de Graville, aux archives de la Seine-Inférieure.

Pendant fort longtemps, cette seigneurie n'eut d'autre titre que celui de plein fief de haubert, relevant du Roi à cause de la vicomté de Montivilliers. Le droit de haute-justice y fut attribué par lettres patentes de Louis XI, enregistrées à l'échiquier, sous certaines restrictions et modifications, en 1474. Elle fut érigée en marquisat en 1611, en faveur de Georges de Brancas, gouverneur du Havre. Le cardinal de Bourbon avait obtenu, le 20 avril 1567, du roi Charles IX, un brevet pour l'érection de Graville en duché-pairie, mais ce brevet n'avait pu être enregistré.

La terre de Graville tire, sans doute, quelque illustration des propriétaires dont nous avons rappelé les noms. Il est vrai de dire cependant qu'elle n'eut de réelle importance que sous les Malet.

La plupart l'estimèrent pour ses revenus et pour son voisinage du Havre (Richelieu était surintendant de la navigation, Brancas et Vignerot étaient gouverneurs du Havre) ; ils y établirent des fermes, des tuileries, des briqueteries, une fonderie, une maison de plaisance à Percanville. Pour les Malet, elle fut jusqu'à la fin du xve siècle le lieu de leur habitation et une forteresse féodale.

M. Siméon Luce, dans sa liste des lieux forts de la Seine-Inférieure du temps de Du Guesclin, cite le château de Graville parmi ceux qui étaient occupés par les Navarrais, de 1356 à 1359 (1).

Il est vraisemblable qu'il fut pris par Henri V lorsqu'il vint faire le siége d'Harfleur en l'année 1415. Ce prince logea au monastère de Graville le mercredi 14 août 1415 (2).

En 1417, ce château tenait pour les Bourguignons. Il

(1) *Histoire de Bertrand Du Guesclin et de son époque*, p. 504.

(2) *Henrici quinti Gesta*, Londres 1850, p. 216.

est compris dans l'accord conclu, par les soins de Braquemont, entre les capitaines des forteresses de la Haute-Normandie, en vue de s'opposer à l'invasion des Anglais (1).

Il n'est guère à supposer que les Malet, rentrés en possession de leur terre de Graville aient eu le temps, ni le moyen d'y entreprendre de grands travaux. Jean Malet tomba aux mains des Anglais en 1461, et fut retenu prisonnier en Angleterre pendant 17 ans. Il n'obtint sa liberté que moyennant une rançon de 10,000 écus d'or du coin du Roi qu'il emprunta à Louis de Montagu, chambellan du roi, auquel il fallut vendre 1600 l. de rente à prendre en Normandie (2). Les travaux mentionnés dans les comptes de Graville ont peu d'importance. En 1480 on fit construire un appentis de 45 pieds de long et de 14 pieds de large contre le pignon de la grande salle avec rateliers et mangeures; on établit un degré à vis et à bourdon pour communiquer de la chambre de bas au grenier, deux écritoires, l'une à cette chambre et l'autre à la chambre de haut, et deux fenêtres croisées à ces deux chambres. Les étables aux chevaux (on ne disait point encore écuries) étaient couvertes de paille ; l'entrée de la basse-cour était close de bois, ce qui indique clairement que le luxe n'avait point encore pénétré dans cette vieille demeure féodale.

Dix ans après, sous Louis de Graville, amiral de France, on fit, à l'entrée du château, un pont de 35 pieds de long sur 12 de large, avec sommiers au dessous pour porter les lices. La dépense fut de 7 l. 8 s. 6 d.

Dès ce temps le château de Graville était abandonné. L'amiral que ses hautes fonctions appelaient à la cour, préféra au domaine de ses pères sa terre du Bois Malesherbes et surtout celle de Marcoussis, où il avait fondé

(1) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXXVI.
(2) *Tabellion de Rouen*, acte du 9 sept. 1478.

un couvent de Célestins et fait construire une somptueuse demeure (1).

Ce château fut ruiné par les Anglais pendant les guerres de religion. Il en est question dans trois documents qu'il suffira de citer.

1582. — Pièce de procédure dans le fonds de l'abbaye de Montivilliers. « Après le décès de l'amiral, cette terre échut au vidame de Chartres par son mariage. Lui et son cousin furent assez mauvais ménagers. Incontinent après lequel temps commencèrent les troubles en ce royaulme pour le faict de la religion, èsquelz chacun sçayt le comportement du deffunct vidame de Chartres.

« A ces troubles et à la mort dudit sieur vidame succéda incontinant l'incursion des Anglois qui se saisirent du Havre de Grâce et par mesme moyen de la terre de Graville, laquelle fut ravagée, pillée et volée de tout ce qui estoit dedans le chasteau, et receut le traitement que l'on pouvoit espérer de ses ennemis, au moyen de quoy la pluspart des tiltres et enseignements de ceste terre et les droicts qui en dépendent furent perdus et n'en a le seigneur peu recouvrer que ceulx qui estoient, par fortune ou pour affaires, ès mains des particuliers hors la maison et en lieux qui n'ont point senty l'incursion des Anglois. »

1601. — Information sur l'aveu rendu au Roi pour la seigneurie de Graville. D'après un des témoins, « le chefmois de cette seigneurie étoit assis en la paroisse de Graville, et étoient encores de présent les ruynes des anciens édiffices du chasteau du dit lieu apparens; sur lesquelles le sieur de Graville avoit faict bastir, auparavant les derniers

(1) V. M. Malte-Brun. *Histoire de Marcoussis*.—Louis Malet n'oublia pas cependant complétement le prieuré de Graville. Le 27 janvier 1482 (v. s.) il donna à ce prieuré quelques rentes pour une fondation pieuse à son intention et à celle de sa femme Marie de Balsac.— Il possédait, en outre de ses seigneuries de Graville, de Bois-Malesherbes et de Marcoussis, les seigneuries de Sez, Bernay, Milly-en-Gatinais. (Tab. de Rouen.)

troubles, quelques bastimens lesquelz au commencement d'iceulx furent ruynez et bruslez par ceulx de la garnison du Havre de Grâce. »

Suivant un autre témoin « il y avoit en lad. paroisse une mote environnée d'eau en partie, sur laquelle étoient les anciennes ruynes de chasteau de Graville, ne restans aucuns bastiments entiers sur icelle, synon la grange dudit lieu, en laquelle étoient engrangez les levées excroissantes sur le domaine non fieffé. C'étaient là que se tenaient les plaids de quizaine en quinzaine. »

Gilles de Goustimesnil, sieur de Brilly, âgé de 76 ans, déposa que « la seigneurie de Graville etoit l'une des plus anciennes terres de ceste province, ayant entendu de ses prédécesseurs qu'il y avoit plus anciennement sire au dit Graville que Roi en France. »

Description et marquisat de Graville par le sieur Combart, bailli du dit lieu, fin du 17e siècle.

« Ce marquisat est situé en Normandie à l'extrémité du pais de Caux entre la ville du Havre et celle de Harfleur à la portée du canon d'un trajet de mer, qui reçoit la rivière de Seine en son embouchure.

« L'antiquité de cette terre remonte si haut qu'Anneville, avocat au parlement de ceste province, en l'Inventaire de l'histoire qu'il en a faite, rapporte avoir extrait de ses plus vieilles et authentiques annales qu'il y a eu premier sire de Graville que roy en France, ce qu'il vériffie par quatre rimes tirées des recherches de Du Haillan, fort ancien autheur :

« Je suis Louis de Graville nommé :
« J'ai des Troyens ma première naissance,
« Jadis Mallet par Césat surnommé,
« Sire clamé premier que roy en France.

« Il est composé de quatre pleins-fiefs de haubert, qui en Normandie, au-dessous des baronnies, sont les seigneuries les plus nobles.

« Le premier appelé Graville, scis en la paroisse qui en

porte le nom. Il y a un vieil et antien chasteau en figure de forteresse à l'antique, toute ruinée et démolie par vétusté, paroissant y avoir eu autrefois pont-levis et fossé à fond de cuve, dont partie seroit remplie d'eau d'une fontaine qui s'y répand, servant présentement d'estan où se peut nourrir et eslever carpes et autres espèces de poisson, desquels on tireroit beaucoup d'utillité par la vente et distribution qui s'en feroit ez villes du Havre, Montivilliers et Harfleur, distantes seulement d'une lieue.

« Au pied de ce chasteau est une moienne et grande court, plantée d'arbres fruictiers, pommiers et poiriers, où il y a un vaste corps de bastimens antiques, à un bout desquels est une maison, seulement propre à loger le fermier qui tient ce chasteau et terres en dépendantes, et en l'autre une grande longue fonderie faite construire par Mons, le cardinal de Richelieu lorsqu'il en estoit le seigneur propriétaire.

« Il y a encore en la mesme paroisse de Graville, en pleine campagne, proche le bois, un autre vieil chasteau appellé Frilleuse, dont il ne reste que quelques vestiges, dépendant de celui de Graville,

« De pareille dépendance il y a aussi un manoir métérie ou héritage nommé Percanville au rivage de la mer, attenant les dehors de la citadelle du Havre, ediffié de maison basse et autres petits étages servants au fermier, au devant desquels seroit une grande cour non plantée, avec une spacieuse grange et vollière à mettre pigeons, le tout fermé de murs, ainsy qu'un grand jardin placé sur le derrière de lad. maison, qui autrefois étoit la recréation des gouverneurs et commandans la ville du Havre. »

Si l'on en croit la tradition rapportée par Du Haillan Goustimesnil, L. Combart, la famille Malet aurait possédé Graville antérieurement à l'invasion Normande.

Ce qui est positif, c'est que Graville *(Guerardi villa)* est cité dès le 9e siècle.

On peut juger par cet exemple que les villages du pays

de Caux, terminés par le mot *ville*, n'ont pas tous emprunté le premier élément de leur nom à des propriétaires Normands.

Sur la carte du diocèse de Rouen de 1715 et sur celle de Cassini, le château de Graville est désigné sous le nom de Grestain, le *Caracotinum* des anciens. Je n'ai point eu l'occasion de vérifier s'il fallait voir, dans cette désignation, une appellation, populaire au 18e siècle, ou simplement l'opinion contestable d'un géographe.

Sceau du couvent des Jacobins de Rouen. — M. Pelay communique à la commission deux renseignements qui lui ont été remis par le propriétaire des objets auxquels ils se rapportent.

Le premier est l'empreinte en cire d'un sceau à l'ovale arrondi ayant de 0m037 à 0m042, qui représente l'effigie de l'apôtre St-Jacques, la main droite et l'index levés et tenant de la main gauche le bourdon du pèlerin. Au-dessus de l'effigie est gravé un chef d'azur chargé de trois fleurs de lys en fasce.

Autour du sceau court la légende :

SIGILLV C. S. JACOBI ROTH. ORD. F. PRÆDICATORUM.

Ce sceau est celui de l'ancien couvent des Jacobins.

Au même couvent se rattacherait l'inscription suivante qui se lit sur une plaque de cuivre possédée par la même personne :

« A la gloire de Dieu, de la Vierge et de St-Dominique, hault et puissant seigneur messire René de Presteval, sr et mis de Clères, Pennileuse, Mézières, Nozay et autres lieux, et dame Marguerite de Pompadour, son espouse, en qualité de premiers bienfaiteurs de cette maison ont apposé cette première pierre en l'an 1654. »

Au-dessous, deux blasons accolés sur deux palmes entrecroisées, sommées d'une couronne de marquis, donnent les armes des deux bienfaiteurs : de Prestreval, *d'or à la bande de gueules chargé de trois besans d'argent* ; de Pompadour, *d'azur à trois tours d'argent*.

M. Michel Hardy lit la notice suivante, sur plusieurs découvertes récentes dans l'arrondissement de Dieppe; les deux premières sont rapportées par lui aux temps préhistoriques, les autres au moyen-âge.

Offranville. — Gisement de silex taillés. — Au mois d'octobre dernier, il nous a été donné d'étudier un gisement de silex taillés de l'époque quaternaire au *Val-Bréhout*, près du *moulin Anquetil*, commune d'Offranville.

Une carrière de cailloux avait été ouverte en cet endroit quelques mois auparavant. Prévenu trop tard malheureusement, nous ne pûmes surveiller les progrès de la fouille, comme nous l'aurions souhaité. Le 24 octobre, quand nous visitâmes la carrière, on commençait à la combler. Nous nous hâtâmes d'en relever la coupe. En voici la composition :

1° Humus.	0m 25
2° Loess ou limon des plateaux	2 »
3° Cailloux anguleux	0 65
4° Sable mélangé d'une certaine quantité d'argile	0 45
5° Cailloux roulés, avec strates de marne réduite à l'état de menus fragments.	2 50
	5m 85

Les silex taillés que nous avons recueillis proviennent de cette dernière couche, et nous apprîmes d'un ouvrier terrassier qu'on y avait également rencontré plusieurs ossements de grande dimension. « Ils étaient solides encore, nous dit-il, et mes camarades et moi nous nous sommes servis de nos pioches pour les briser. » Que de

fois, hélas! nous avons eu à combattre cette manie de détruire si invétérée chez les gens du peuple!

A part un instrument hachettiforme, dont nous avons trouvé des analogues à Tréport et à Eu (Seine-Inférieure), et à Maisnières, dans le département de la Somme, en 1870, les silex du Val-Bréhout, au nombre d'une vingtaine, sont de simples éclats, dont deux ou trois seulement ont pu servir de couteaux. Nous ne voyons dans les autres que des déchets produits pendant la taille d'instruments plus parfaits.

La rencontre de véritables *nucleus*, dans cette même couche des cailloux roulés, nous a, du reste, confirmé dans cette hypothèse, en nous donnant la conviction que ces débris, entraînés par les courants, provenaient d'une station sans doute peu éloignée.

Ces *nucleus* ne sont autres que d'énormes rognons de silex, encore recouverts de leur gangue sur presque toute leur surface, mais d'où l'on avait détaché quelques lames. Nous appelons tout spécialement l'attention de nos confrères sur ces *nucleus* primitifs, que nous ne croyons pas avoir été signalés. L'un d'eux, de forme lenticulaire et pesant de dix à quinze kilogrammes, portait la trace d'une seule lame enlevée à franc éclat. Pour se procurer leurs armes ou leurs outils, les hommes quaternaires recherchaient donc les blocs les plus volumineux et, les tenant appuyés sur le sol, en détachaient des éclats par percussion. On sait que plus tard, employant des blocs de silex d'un moindre volume, ils les tenaient d'une main, tandis que de l'autre ils les frappaient à l'aide du percuteur ou marteau.

La carrière du Val-Bréhout nous a fourni de plus un rognon de silex de forme oblongue, ayant servi de bloc-matrice ou *nucleus* à une extrémité, et portant, à l'extrémité opposée, les marques d'innombrables percussions. Nous n'hésiterions pas à le considérer comme étant un percuteur, n'était son poids de cinq kilogrammes et demi qui ne permet pas de s'arrêter à une semblable supposition. Mal-

gré notre tendance instinctive à réagir contre les entraînements de l'imagination, nous ne voyons pas quelle attribution, autre que celle d'*enclume*, on pourrait donner à ce curieux objet. Ce que nous appelons *enclume* n'était, du reste, si l'on veut bien y songer, qu'une sorte de percuteur à demeure et fixe, sur lequel on frappait obliquement le nucleus pour en enlever des éclats.

Ardouval. — Découverte d'une hachette de bronze. — Nous avons vu chez M. La Caille, antiquaire à Arques une hachette en bronze, trouvée cette année même, en arrachant un arbre, à Ardouval, dans le canton de Bellencombre.

Cette hachette à ailerons, du type le plus fréquemment observé dans la Seine-Inférieure, a seize centimètres de longueur et porte la trace d'un anneau de suspension.

Nous signalerons cette particularité fort curieuse, qu'elle était appuyée contre une autre hachette toute semblable et se croisait avec elle à angle droit. Par suite de l'oxydation du métal, les parties en contact adhéraient l'une à l'autre, et il fallut faire effort pour les séparer.

Bourg-Dun (Le). — Une cachette monétaire du XIIe *siècle.* — Des ouvriers terrassiers, occupés à ouvrir un chemin le long d'un coteau, sur la propriété de M. Martin, cultivateur au Bourg-Dun, canton d'Offranville, ont fait récemment la découverte d'une cachette d'environ quatre-vingts deniers d'argent des XIe et XIIe siècles.

Ces petites pièces, primitivement renfermées dans une bourse, selon toute apparence, gisaient en un même point à deux mètres de profondeur dans la craie.

Soixante d'entre elles nous ont été obligeamment confiées par M. Martin, et par notre bienveillant successeur à la bibliothèque de Dieppe, M. Paray.

Sauf deux, dont nous nous occuperons en dernier lieu, nous avons pu sûrement les reconnaître, grâce aux indications que nous avons puisés dans les excellents *Catalogues* publiés par MM. Rollin et Feuardent.

Six sont de Herbert Ier (1015-1036), ou de Herbert II (1051-1062), tous deux comtes du Maine.

Ils portent dans le champ le mot ERBERTVS en monogramme, et pour légende extérieure : + COMES CENOMANNIS. Revers : croix cantonnée de besants au 1 et au 2, d'un alpha au 3 et d'un oméga au 4. Lég. + SIGNVM DEI VIVI.

Dix-huit sont d'Etienne Ier, comte de Penthièvre, au duché de Bretagne, qui gouverna de 1093 à 1138.

Croix pattée, cantonnée d'une étoile au 1 et au 2 ; Lég. + STEPHAN. COM.

Revers : profil très-barbare ; lég. + GVINGAMP.

Vingt-six doivent être rapportés à Foulques V, comte d'Anjou (1109-1129).

Croix pattée, cantonnée de l'alpha au 4 et de l'oméga au 2 ; lég. + FVLCO COMES.

Revers : Monogramme de *Fulco* ; lég. VRBS ANDEGAVS. Ce dernier mot offre les variantes suivantes : ANDEGAVIS, ANDEGAVENSIS, AID ·· CCSV, AIDCCSV.

Huit appartiennent à la Touraine et sont connus des numismates sous le nom de *deniers de Saint-Martin*. Ils sont également du XIIe siècle.

Au droit, se voit un temple en forme de castel, ayant des tourelles surmontées de boucles ; lég. SCS MARTINVS.

Revers : croix pattée et ces mots : + TVRONVS CIVI.

Les deux derniers dont il nous reste à parler sont d'un titre beaucoup plus élevé que les précédents.

Au droit : buste vu de face ; la tête barbue est ornée d'une couronne de perles que surmonte une croisette dont les branches se terminent en boules ou perles. La main droite sortant du champ coupe la légende et tient un bâtonnet (sceptre ou croix), terminé par une croisette semblable à la première légende : HENRICVS REX.

Revers : croix évidée, cantonnée de quatre croisettes.

Leurs branches, comme celles de la croix, sont terminées de même par des perles. Légende : + VL (A ?) ·· D · ON · CANT.

Sans pouvoir déterminer assez exactement à quel personnage ils se rapportent, nous pensons, avec notre honoré confrère, M. Billiard, qu'ils sont de Henri I ou Henri II d'Angleterre.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
Vicomte d'Estaintot.

IMPRIMÉ A ROUEN PAR ESPÉRANCE CAGNIARD.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1878.

SEANCE DU 27 FÉVRIER 1878.

La séance ouvre à deux heures, dans la salle des séances ordinaires de la Commission, sous la présidence de M. Barthelemy, doyen des membres présents.

Sont présents : MM. P. Baudry, Billiard, Bouquet, de Girancourt, de Glanville, Gouellain, G. Grandin, G. Le Breton, Lormier, de Merval, Pelay, l'abbé Robert, de la Serre, Simon, l'abbé Tougard et vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. de Beaurepaire, Brianchon et Rœsler se sont fait excuser.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 12 décembre 1877.

Monuments historiques départementaux. Supplément d'allocation. — A l'occasion de ce procès-verbal, M. d'Estaintot ajoute qu'ayant été informé par M. Frantz, chef de la division des travaux publics, que l'allocation de 2,000 fr. proposée à la dernière séance pour les vitraux de l'église de Montigny ne pouvait être pré-

levée sur les fonds destinés aux monuments historiques départementaux, il avait cru devoir immédiatement réunir la Sous-Commission qui avait été chargée de faire des propositions et lui soumettre trois demandes relatives aux églises de Sainte-Marguerite-sur-Mer et d'Auffay et au théâtre romain de Lillebonne ; que la Commission s'était réunie le 19 décembre, après avoir dressé le procès-verbal suivant :

La séance est ouverte à deux heures précises, sous la présidence de M. Barthelemy.

Présents : MM. Barthelemy, l'abbé Robert, Sauvageot, Desmarest et Simon remplissant les fonctions de secrétaire.

M. Maillet du Boullay se fait excuser.

L'ordre du jour a pour objet de faire la répartition des fonds votés par le Conseil général pour les monuments historiques.

Les dossiers suivants sont produits :

1° Eglise de Sainte-Marguerite-sur-Mer ;

2° Eglise d'Auffay ;

3° Lillebonne, théâtre romain, demande faite par M. Sauvageot.

La Commission se livre à l'examen des pièces présentées.

N° 1. *Église de Sainte-Marguerite-sur-Mer*. M. le Maire de la commune de Sainte-Marguerite-sur-Mer et les membres du Conseil de fabrique sollicitent un secours pour des travaux pour la consolidation de certaines parties et la réfection du pignon du portail ; prenant en considération les sacrifices faits par les deux administrations et sur l'examen du devis, la Commission, sur l'avis de M. le Président, propose d'accorder à la commune de Sainte-Marguerite-sur-Mer, pour l'exécution des

travaux énoncés au devis, la somme de . . . . 1,400 fr.

N° 2. *Église d'Auffay*. Les travaux réclamés par la commune d'Auffay n'ayant pas le caractère historique indiqué par les instructions de de M. le Préfet, la Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'accorder de subvention pour ces travaux.

N° 3. *Théâtre romain de Lillebonne*. M. Sauvageot fait connaître que le ministère a promis une allocation pour certains travaux de consolidation ; un devis a été dressé, il s'élève à la somme de 2,000 fr. ; il y a urgence de faire les consolidations. La ville de Lillebonne offre de contribuer à cette dépense, ensuite l'allocation faite par la Commission, l'année dernière, n'ayant pas été employée, le compte s'établit ainsi :

1re subvention	400 fr.	2,000 fr.
Par la ville	300	
Par le ministère	650	
2e subvention	600	

En conséquence, sur la proposition de M. le Président, la Commission propose d'accorder la somme de . . . . . 600 fr.

Total. . . . . 2,000 fr.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président déclare la séance levée.

Le Secrétaire,

SIMON.

M. le Secrétaire a pris ensuite sur lui, sans solliciter une nouvelle réunion de la Commission des antiquités, de transmettre immédiatement à M. le Préfet ces diverses propositions.

Il demande à la Commission de bien vouloir approuver la manière dont il a procédé.

La Commission, consultée, déclare approuver les propositions de la Sous-Commission et l'envoi qui en a été fait par M. le Secrétaire.

Correspondance imprimée. Depuis la dernière séance, ont été adressés à la Commission les volumes suivants :

Mémoire de la Société nationale des Antiquaires de France, IVe série, t. VII.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, 1873 et 1er janv. 1878.

Mémoires de la même Société, volume 1877.

Mémoire de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, IIIe série, t. XIII, année 1876.

Bulletin de la Société historique de Compiègne, t. III, 1876-77.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2 trim. 1877.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, t. XII, 1874-75-76 et année 1877. Nos 1, 2, 3, 4.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, 1er juill. 1877.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, t. XV, 3e et 4e trim. 1876 ; t. XVI, 1er janvier 1877.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. XI, 1877.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de Semur, 13e année, 1876.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, 26e année, 102e livr.

Collection Caranda, 3e fascicule (magnifique publication avec chromo-lithographies), envoi de M. Frédéric Moreau père.

Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XVI, 1877.

Annual report of the Board of regent of the Smithsonian institution. Washington, 1876 et 1877.

Rivista Europea, rivista internationale, 1er nov. 1877.

Correspondance manuscrite. — M. le Ministre a adressé à la Commission une circulaire, en date du 3 janvier 1878, portant invitation à assister aux réunions des Sociétés Savantes, à la Sorbonne, qui se tiendront cette année du 24 au 27 avril.

M. le Secrétaire en donne lecture. Une réunion ultérieure aura lieu afin de permettre d'adresser en temps utile les mémoires dont la lecture serait proposée et de désigner les membres chargés de représenter la Commission.

Rejet de l'allocation proposée pour la réparation des tombeaux des d'Amboise et de l'archevêque Maurice à la cathédrale. — M. le Secrétaire communique également une lettre de M. le Préfet, en date du 22 août 1877, informant la Commission du refus d'autoriser la restauration projetée des tombeaux des cardinaux d'Amboise et de l'archevêque Maurice, dans la cathédrale de Rouen : « La Commission des monu-
« ments historiques, dit-il, n'a pas été d'avis de laisser
« procéder à l'opération qui consisterait à dissimuler
« les mutilations subies par les monuments au moyen
« d'un nombre considérable de petites pièces rappor-

« tées. Un pareil travail serait de nature à altérer le « caractère de ces tombeaux dont le mérite consiste « surtout dans la richesse de la matière employée et « dans la délicatesse de leur ornementation. »

Classement du retable de Touffreville. — M. le Préfet a également transmis à la Commission expédition de l'arrêté pris par lui à la date du 12 décembre dernier pour le classement du rétable de Touffreville. Cet arrêté est ainsi conçu :

« Vu la décision du 2 mars 1877, par laquelle la Commission départementale a accordé à la commune d'Esteville une subvention de 250 fr. pour la conservation du rétable de l'église de Touffreville;

« Considérant que ce retable en bois sculpté, avec des figures en terre cuite, constitue un spécimen curieux de l'art du xve siècle;

« Sur la proposition de la Commission des antiquités,

« Arrête :

« Art. 1er — Le retable en bois sculpté, avec des figures en terre cuite, conservé à l'église de Touffreville, dépendance d'Esteville, est classé au nombre des monuments historiques du département..... »

M. de Girancourt est heureux d'informer la Commission que, dans la dernière session du Conseil général, l'élévation d'allocation de 400 fr. qu'elle sollicitait personnellement, et la subvention de 100 fr. proposée par elle pour M. de Vesly, ont été toutes deux ratifiées.

La Commission nommée pour l'église de Monville n'a pas encore pu se réunir.

Celle relative au dessin complémentaire du vitrail de Belmesnil a terminé son travail et le présentera à la prochaine séance.

MM. de Glanville, P. Baudry et G. Lebreton sont chargés de présenter un rapport sur une demande de subvention adressée au Conseil général par la Société des archives photographiques.

Renouvellement du vœu tendant au classement du porche de l'église de Ry. — M. Pelay croit devoir rappeler à l'attention de la Commission le vœu par elle précédemment exprimé relativement au classement du porche de l'église de Ry. (Séance du 16 novembre 1876.)

M. le Secrétaire a eu l'honneur de transmettre à M. le Préfet l'expression du vœu manifesté par elle à cette date.

La Commission croit devoir recommander à nouveau ce classement à l'attention bienveillante de M. le Préfet.

Théâtre romain de Lillebonne, absence de grilles séparatives. — M. Brianchon signale un fait relatif au théâtre de Lillebonne, sur lequel l'attention de M. le Préfet sera appelée.

La note qu'il adresse à la Commission est ainsi conçue :

Par convention en date du 23 mai 1874, M. le Préfet de la Seine-Inférieure a autorisé M. Alleaume, marchand de nouveautés, demeurant à Lillebonne, à faire démolir un pan de mur du théâtre romain et à pratiquer, à titre de tolérance, des fenêtres ou jours dans la muraille d'une maison située au nord de ce théâtre, sous obligation de *construire et entretenir en bon état et à ses frais une clôture à claire-voie en fer, limitative de sa propriété d'avec celle du théâtre romain*.

Le pan de mur a été démoli, les jours ont été pratiqués, mais la clause de *clôture à claire-voie* est restée lettre morte, et il y a lieu, dans l'intérêt de l'immeuble départemental, d'en exiger la réalisation.

Notice de M. de Beaurepaire sur le prieuré de Grandmont. — M. Bouquet donne lecture d'une note sur le prieuré de Grandmont, rédigée par M. de Beaurepaire, vice-président, à qui son état de santé ne permet pas encore de prendre part à nos séances, mais qui tient à prouver à la Commission qu'il ne veut pas rester étranger à ses travaux.

Cette note est ainsi conçue :

Notes sur le prieuré de Grandmont. — Le prieuré de Grandmont-lès-Rouen fut fondé, vers le milieu du XIIe siècle, par le roi Henri II, dans un ancien parc des ducs de Normandie (1). Il y avait longtemps qu'ils n'habitaient plus que de loin en loin leur château de la Basse-Vieille-Tour, en face duquel ce parc s'étendait de l'autre côté de la Seine. Parc et château avaient dû leur paraître d'une médiocrité au dessous de leur rang, après qu'ils eurent uni le titre de roi à celui de duc, le royaume d'Angleterre au duché de Normandie.

Le prieuré de Grandmont fut mis sous l'invocation de la Sainte Vierge et appelé Notre-Dame du Parc, seul nom vraiment caractéristique, celui de Grandmont n'étant autre chose que la désignation de l'ordre de Saint Etienne de Muret, auquel cet établissement appartenait. Le second nom, cependant, devint le plus populaire ; mais, comme souvenir de l'appellation primitive, au dernier siècle encore, on voyait représentée sur la porte du monastère une image de Notre-Dame au milieu d'un parc(2), sorte de rébus d'autant mieux imaginé qu'il était permis d'y voir cette allégorie, si fréquemment appliquée à la

(1) En 1154 d'après l'Hist. de Rouen, de Farin ; mais la charte rapportée par cet auteur est évidemment fausse.

(2) *Ibidem.*

Sainte Vierge, du Jardin clos, *Hortus conclusus*, mentionné au Cantique des Cantiques (1).

Ce monastère tomba en commende plus de 60 ans avant le Concordat conclu entre François Ier et Léon X. Il faut attribuer ce changement, fâcheux sans doute, peut-être indispensable, au relâchement qui s'était introduit parmi les religieux, et à la mauvaise administration qu'ils faisaient de leur temporel. Nous voyons, en effet, le prieur de Grandmont poursuivi à l'officialité, en 1439, à raison de son inconduite (2). Peu d'années après, Pasquier de Vaux, conseiller du roi d'Angleterre Henri VI, successivement évêque de Meaux et de Lisieux, prend le titre d'*administrateur perpétuel* de Grandmont. Dans le contrat par lequel il obtient des religieux, pour le temps de sa vie, en échange d'une partie de son hôtel de Lisieux, l'hôtel dit de Grandmont, rue Saint-Eloi, près de la Monnaie, il annonce que ceux-ci lui ont fait cette concession, « en considération des grosses sommes de deniers qu'il avoit mises pour le fait de l'église et prieuré de N.-D. du Parc lès-Rouen, pour le temps qu'il en estoit *administrateur*, tant pour racheter et remettre au nom dud. prieuré aucuns de leurs héritages, vendus ou estrangez, et plusieurs de leurs livres et joyaulx, qui estoient engagez, que pour plusieurs grans et somptueux édiffices et réparations. » (3)

« Ce prieuré, dit Farin, a toujours été possédé par des personnages illustres », et cet auteur cite à l'appui de son assertion les noms du cardinal d'Estouteville en l'an 1450; de Robert de Croismare, archevêque de Rouen, en

(1) Cantique des Cantiques, IV, 12. *Hortus conclusus, soror mea, sponsa, hortus conclusus, fons signatus.* C'est vraisemblablement cette allégorie qui donna lieu à la fondation, dans la cathédrale, d'une confrérie de N.-D. du Jardin, où il y eut pendant quelques années des concours poétiques, aussi bien qu'à la confrérie de l'Immaculée-Conception.

(2) Arch. de la S.-Inf. G. 256.

(3) *Ibid.* D. 239.

l'an 1482; du cardinal de Luxembourg, en l'an 1516; de messire Artus de Larrey, évêque d'Angoulême et précepteur du roi François Ier; de messire Etienne Poncher (1), évêque de Bayonne, qui fit rétablir le cloître en 1547, avec l'apposition de ses armes et cette devise : *Qui crediderit potest.*

Ce ne fut pas en 1450, ainsi que le dit Farin, mais quelques années plus tard, que Mgr d'Estouteville obtint le prieuré de Grandmont (2). Sa prise de possession donna lieu à certaines difficultés. Jacques d'Amboise s'était fait déclarer *administrateur de cette maison*. Lorsque les officiers de l'archevêque se présentèrent, opposition leur fut faite, au nom du dit d'Amboise, par Philippe Douvrendel, écuyer, qui parut, en compagnie de gens de guerre, armés de vouges et de haches (3). Force resta naturellement à l'archevêque, lequel était, comme on sait, l'un des hommes les plus en crédit à la cour de Charles VII.

Après lui, Robert de Croismare, son successeur à l'archevêché de Rouen, fut aussi *administrateur* de Grandmont ; on voit même qu'il aimait à y séjourner. Le 23 juin 1484, il était à Grandmont, quand il se fit dispenser, par le chapitre, de la résidence à la cathédrale pour la fête de S. Jean, à cause d'un deuil récent, la mort de son frère utérin, Guillaume Picart, sieur d'Etelan (4).

(1) Et non Bouchier, comme le dit Farin.

(2) Pasquier de Vaux était encore administrateur de Grandmont, le 10 sept. 1454.

(3) Arch. de la S.-Inf. G. 1262.

(4) *Ibid.* G. 2142. Il y était encore le 4 août 1491, quand il confirma l'accord passé entre l'abbaye de Beaubec et le chapitre de Rouen au sujet de l'église des Ventes d'Eavy. *Ibid.* G. 4085.

On connaît plusieurs chartes de Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, qui sont aussi datées du prieuré de Grandmont, une notamment de 1207, par laquelle il se reconnaissait obligé à fournir au chapitre, à certaines fêtes de l'année, les livraisons de pain et de vin qui avaient coutume de leur être payées du temps de son prédécesseur Rotrou (*Ibid.* G. 3642). Cette même année,

A la mort de ce prélat, le prieuré ne sortit pas de sa famille. Il fut donné à son neveu, François Picart, archidiacre et protonotaire du Saint-Siège (1) et non à Péricard, comme on le voit dans le *Père Pommeraye* (2).

Ce personnage mourut en 1503, et fut remplacé, en vertu d'une nomination du cardinal d'Amboise, par le neveu de ce prélat, François-Guillaume de Clermont, alors évêque de S.-Pons-de-Tommières, plus tard archevêque de Narbonne (3).

Tous ces prieurs commendataires se faisaient représenter, pour l'administration de leur bénéfice, par un fondé de procuration, dit *vicaire*. Le représentant du cardinal d'Estouteville était Michel de Batencourt, maître des Intestats à la cour d'église. Le registre de l'Echiquier de 1475 lui donne le titre de *vicaire de Grandmont*.

Cet exemple nous met sur la voie d'une solution qui a été inutilement cherchée ici et ailleurs. Il enlève tout doute et toute difficulté pour l'interprétation de la légende d'un sceau trouvé à Longueville et qui nous fut communiqué, dans le temps, par notre regretté vice-président : *Sigillum Rob. Couppequesne, vicarii de Longavilla.* Ce titre de *vicaire*, qui parut extraordinaire à M. l'abbé Cochet (4) et que M. Douët d'Arcq n'a point essayé d'expliquer (5), ne signifie pas autre chose que le représentant ou

le jour des saints Innocents, Geoffroi, archevêque d'York et primat d'Angleterre, était à Grandmont. C'est de ce lieu qu'est datée la charte, par laquelle il confirme, à la Cathédrale de Rouen, la donation faite à cette église de la chapellerie de Blye en Angleterre (*Ibid.* G. 4042).

(1) *Ibid.* D. 229.

(2) *Hist. des archevêques de Rouen.*

(3) Archives du Palais de Justice de Rouen.

(4) *Bulletin de la Commission des Antiquités,* III, 219.

(3) Revue des Sociétés Savantes, 1875, tome II. (Rapport de M. Douët d'Arcq sur une communication de M. l'abbé Cochet.)

le fondé de pouvoir, soit pour le spirituel, soit pour le temporel, d'un prieur commendataire quelconque.

Bien que le cardinal d'Estouteville ait peu résidé dans son diocèse et qu'il n'ait certainement fait que passer au prieuré de Grandmont, il y laissa pourtant des marques de sa possession par la construction d'une chapelle dont il confia l'exécution à l'un des plus habiles architectes de ce pays, Pierre Le Cignerre, gendre de Duval, architecte de la ville de Rouen, qui succéda à son beau-père dans cette importante fonction, lorsque le comte de Dunois eut appelé celui-ci à Châteaudun, pour diriger les travaux de son château. On sait qu'à l'abbaye du Mont-S.-Michel, qu'il possédait aussi en commende, cet illustre cardinal fit élever la *Merveille* et justifia ainsi, aux yeux de la postérité, autant du moins qu'elle pouvait l'être, cette institution de la commende, objet de si violentes critiques.

Il est fait mention de la chapelle de Grandmont dans l'*Histoire de Rouen* : « En ce prieuré, lisons-nous encore dans Farin, est érigée une confrérie à l'honneur de la glorieuse Vierge Marie, de S. Estienne, confesseur, et de Ste Catherine, vierge et martyre, dès l'an 1365, à l'occasion de laquelle le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen et prieur commandataire du lieu, y fit bâtir une chapelle, la dédia sous le nom de cette sainte l'an 1475, et en confirma les statuts l'an 1478, qui ont esté peu après approuvez par le doyen de S. Cande le vieil en 1521, d'autant que ce prieuré est de l'exemption de S. Cande ; cette chapelle fut ruinée par les calvinistes sous Charles IX, et depuis on ne l'a pas réparée ; les murailles restent encore avec les armoiries du même cardinal qu'on voit au frontispice. »

On conserve aux Archives départementales le compte relatif à la construction de cette chapelle, laquelle datait, non pas de 1475, comme il est marqué dans les passages précités, mais de 1471 (1). Ce compte, malheureusement incom-

(1) Arch. de la Seine-Inférieure, D. 232.

plet d'un feuillet, fournit quelques détails que nous croyons utile de faire connaître, comme pouvant donner lieu à des comparaisons intéressantes entre les prix d'une époque et ceux d'une autre.

Il était alors d'usage que tous les marchés avec les ouvriers, de même que les conférences avec les avocats et même avec les juges, se fissent à la taverne. Ainsi voyons-nous mentionner dans ce compte les frais des dîners offerts aux maîtres maçons et charpentiers.

« En despence faicte à la *Barge* avec Me Pierre Le Cinerre et les machons, quant l'en marchanda avec eulx, 12 s. 6 d. ».

« Pour avoir donné à disnèr à Me Pierre Le Cinerre, Mes Nicolle Franchoys et autres, lequel maistre Nicolle fut, ce jour, mesurer les longueurs des chesnes pour les faire couper de longueur, en dépense au *Fardel* (1), 12 s. 6 d. Pour avoir livrée de 58 quesnes pour lad. chapelle en despence, tant pour ung desjeuner fait à l'ostel que pour le dîner fait au *Fardel*, au retour de la forest, avec le verdier, Me Nicolle, le carpentier et 8 sergens, 22 s. 6 d. Ausdits sergens pour leurs peines et travaux, 15 s. 7 d. ob. (2). »

« On alla chercher le *carreau* à la carrière du Val des Leux (2). Le Cinerre vendit un demi-cent de pierre de Caen qui se trouvait à son atelier. On acheta, de plus, pour faire la voûte, un millier et demi de pendant au prix de 4 l., 400 de pierre tendre au prix de 62 s. 6 d. le cent, 1 millier de pavement pour le carrelage de la chapelle, 7 l. 10 s., 1 demi-cent de carreau de Flandre, 7 s. 6 d. Le pendant, pour partie du moins, fut acheté à la Bouille.

(1) L'enseigne du *Fardel* ou du Fardeau a donné son nom à une rue de Rouen.

(2) « En despences, pour avoir marchandé aux bougliers, bosquerons à abatre et esbrancher les quesnes dessus dits, 18 d. — Pour 3 hommes qui furent à abattre des bouilliaulx pour faire les stalles de la chapelle, 5 s. ».

On fit venir l'ardoise par bateau de 5 lieues d'au delà de Caen. On en acheta 21 milliers pour 35 l. Il fallut payer à deux couvreurs 22 l., « tant pour leurs peines que de leurs compaignons, pour tailler et appointer l'ardoise et couvrir lad. chapelle et aussi pour aller et venir de Caen en ceste ville et retourner et pour leurs despens dessus le chemin fais, et pour avoir besongné par 5 jours à la couverture de lad. église. » Dès cette époque l'ardoise avait remplacé la tuile pour la couverture des monuments publics, bien qu'il y eut, à peu de distance de Rouen, à Barneville, au Lendin, etc., des tuileries encore en pleine activité.

L'autel, avec ses marches et la maçonnerie qui l'entourait, furent exécutés par Robert Païen et Michel Le Bourbonnois. Ils y employèrent six jours et deux demi-jours, et furent payés 600 l. Les mêmes maçons prirent la peine de descendre l'image de Ste Catherine de l'ancienne chapelle, qu'il avait fallu démolir, et de la replacer dans la nouvelle.

Un verrier, Michel Trouvé, connu par de nombreux travaux, reçut 237 l. pour la façon et la matière de 792 pieds 10 pouces de verre pour vitrer la chapelle. Le même peignit et dora la bannière.

On donna 30 l. à Richard De la Place, huchier, « pour avoir fait des sièges de hucherie et dossiers avec les claires-voyes et les sièges pour le prêtre, le diacre et le sous-diacre. »

On passa 11 journées à blanchir et à peindre la paroi de la chapelle du côté de l'église, et l'on paya, pour cela, aux peintres, 4 l. 8 s. On employa à ce travail 4 livres d'ocre du prix de 2 s., et 16 livres de *rature* de parchemin en guise de colle, du prix de 4 s. En ce temps-là, contrairement à l'opinion que l'on s'en fait généralement, le badigeon était préféré à la couleur naturelle de la pierre, et l'on ne craignait pas de *carreler* à l'ocre les voûtes neuves des églises.

Les appointements de l'architecte Le Cignerre s'élevèrent à 10 écus d'or, « pour ses peines, vacations et journées

d'avoir vacqué à la construction de la chapelle. » Il affirma, « après son estat veu, qu'il pouvoit bien avoir vacqué, par l'espace d'un an, pour chacune semaine un jour à raison de 14 blancs par jour. » Le même artiste demanda, pour la façon d'un *benesquier* et pierre d'icelui, 37 s. 6 d. »

La dédicace de la chapelle fut peu onéreuse. On n'eut à dépenser, le jour qu'elle fut consacrée, que la modique somme de 3 s. 5 d. en viande, vin et argent aux ministres de l'évêque, pauvre religieux qui avait été choisi comme suffragant par le cardinal.

Notons encore le prix de quelques journées d'ouvriers et de quelques objets : Journées de charpentier et de maçon 3 s.; de manœuvre, 15 d. Sciage de pendant, 26 s. pour cent. Pelle ferrée, 2 s.; louchet, 4 d.; pot de vin, 18 d.; traîneau pour mener la pierre, 3 s.; 3 pelles et 3 seilles, 3 s. 6 d.; 4 corbeilles pour le maçon, 3 s.; 1 quarteron de late, 12 d.; 2 boisseaux de plâtre, 15 d.; la mine de plâtre, 2 s. 6 d.; 10 livres de plomb, 8 s.; scie pour scier le pendant, 25 s. — La dépense s'éleva, pour le tout, à 754 l. 4 s. 6 d. en forte monnaie.

Le parc du prieuré contenait 260 acres et avait pour limites le pont de Rouen, y compris le premier pilier du côté de la ville. Suivant une Déclaration des religieux, cet enclos embrassait la rivière de Seine, dans toute sa largeur, en amont. Une partie du parc, d'abord rempli d'arbres, avait été défrichée et mise en labour et en herbage dans les premières années du XVIe siècle (1).

C'était jusqu'au bout des murs de Grandmont que les membres des confréries de Rouen conduisaient processionnellement leurs confrères partant pour quelque pèlerinage lointain, comme S. Jacques en Galice, Rome et Jérusalem (2).

La mense priorale de Grandmont avait été réunie au

(1) Arch. de la Seine-Inférieure, D. 230, 235.
(2) *Ibid.* G. 3563.

collège de Jésuites de Rouen dans les premières années du XVIIe siècle (1). La mense conventuelle fut réunie au séminaire de Lisieux en 1767, lors de la suppression de l'ordre de Grandmont (2). Ce fut la fin de cette ancienne communauté religieuse, dont l'église fut immédiatement transformée en poudrière (3).

Grandmont était primitivement, ainsi que nous l'avons dit, sous l'invocation de N.-D. — On trouve assez fréquemment, au XVIe siècle, sainte Catherine indiquée comme patronne de Grandmont, et c'est sous ce titre que cet établissement est cité dans les *Antiquités de Rouen*, de Taillepied.

M. P. Baudry observe que la dalle tumulaire de Jean de Saane, au musée des Antiquités, provient du prieuré de Grandmont.

Caves dépendant d'une ancienne commanderie du Temple, à la Saussaye. — M. Grandin appelle l'attention de la Commission sur l'existence de caves excessivement curieuses qu'il a récemment visitées et qui dépendent du château de la Saussaye, propriété de M. de Bostenney.

Cette propriété était le siége d'une ancienne commanderie du Temple; elle a depuis été possédée par les d'Harcourt, et tout dernièrement, en déracinant un pommier devant le château, on a trouvé des pavés en terre rouge, décorés d'une application de terre jaune par barbotine, avec couverte de plomb. Il fait passer sous les yeux de la Commission quelques échantillons de ces pavés qui sont destinés au musée des Antiquités et sont offerts par MM. de Bostenney et Grandin; le

(1) *Ibid.* D. 222.
(2) *Ibid. Mémoriaux de la Chambre des Comptes.*
(3) *Ibid.* C. 213, 771.

plus curieux d'entre eux présente nettement tracé l'écusson des d'Harcourt et leur double fasce d'or.

Les caves ont été construites suivant un plan particulier ; et les alternatives de marches et de repos, le nombre de marches de chaque volée, 7 d'abord, 30 ensuite, la construction à chaque repos de caveaux latéraux, disposés suivant une forme particulière qui donne à l'ensemble, vu en plan, la figure d'une croix patriarchale ou de Lorraine ; la répétition constante de ces dispositions dans toutes les localités où existent encore les anciennes constructions du Temple, leur rapport exact avec les cérémonies d'initiation des rites maçonniques actuels, tout, en un mot, est de nature à mériter une étude spéciale.

M. Grandin croit pouvoir compter sur le concours dévoué de notre collègue M. G. Simon, pour apporter aux prochaines séances de la Commission un plan figuratif exact de ces caves.

Figurines vendues à l'occasion de la S.-Gorgon; Priapées. — M. Pelay appelle l'attention de la Commission sur une note extraite de *l'Intepmédiaire,* numéro du 10 février 1878, signée des initiales de notre collègue M. Darcel, et relatives à certains usages de la fête de S. Gorgon qui se célébrait au Genetey. Il rappelle que, jusqu'au commencement de ce siècle, à l'occasion du pèlerinage assez suivi qui se faisait à cet endroit, on vendait une quantité considérable de figurines représentant certains organes plus ou moins développés, qu'il était de mode de rapporter suspendus par un ruban à sa boutonnière.

M. Pelay possède des petits bonshommes en émail coloré, ornés du ruban traditionnel, hauts de trois à

quatre centimètres et très-reconnaissables à certain appendice également émaillé et d'un développement très-remarquable. La boîte où ils sont renfermés, et dans laquelle on les lui a vendus, porte encore le nom de *S. Gorgon.*

M. Pelay se demande si un seul sexe était représenté par ces petites figurines.

M. Grandin dit qu'une étude complète a été faite par M. Brévière sur ces Priapées et que son manuscrit est resté entre les mains de M. Alfred Baudry.

M. Lormier a vu entre les mains de M. Bottentuit un objet de cette nature, mais représentant simplement le *phallus* suspendu par un anneau.

M. Billiard a possédé un de ces objets qui lui a été cédé par un vieillard qui l'avait lui-même acheté à la foire S.-Gourgon.

M. Bouquet rappelle le pèlerinage du lundi gras à la chapelle de Ste Venise ou Ste Véronique, qui se faisait, comme celui de S. Gourgon, pour obtenir de se marier dans l'année, et d'où suivant l'usage attesté par Grisel, dans ses Fastes de Rouen. (Février vers 211.)

> Inde per *auritos*, ramalia pervia, *panes*
> Ex aqui quæ foliis diripuere, ferunt.

Il rappelle l'interprétation qu'il a cru devoir donner de ces pains à oreilles (ibid. p. 547) qui se rapprocheraient de l'objet que M. Lormier a vu chez M. Bottentuit.

M. de Merval a vu de ces figurines en étain et en plomb.

M. Gouellain dit qu'on en retrouve un grand nombre dans la Seine.

M. Lormier ajoute qu'on en rencontre un certain nombre ornés de couronnes.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
Vicomte d'ESTAINTOT.

SÉANCE DU 22 MARS 1878.

La séance ouvre à deux heures, à l'hôtel de la Préfecture, sous la présidence de M. Barthelemy, doyen des membres présents.

Assistent à la séance : MM. P. Baudry, de Bellegarde, Billiard, l'abbé Jeuffrain, de Girancourt, Gouellain, G. Le Breton, de la Londe, Maillet du Boullay, de Merval, l'abbé Robert, de la Serre, Simon et vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. de Beaurepaire, Bouquet, Brianchon, Dr Gueroult et Sauvageot sont excusés.

Le procès-verbal de la séance du 27 février précédent est lu et adopté.

Correspondance imprimée. — La correspondanee imprimée comprend les pièces suivantes :

Antiquités et monuments du département de l'Aisne, par Ed. Fleury. (Paris, J. Claye 1878, pet. in-fo.) 2e partie.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1877.

Société des Antiquaires de la Morinie, 26e année, 104e livr.

Institut des provinces. Chronique des Sociétés Savantes, 1877.

Réunion de la Sorbonne. Délégation de deux membres de la Commission. — M. le Secrétaire rappelle à la Commission la convocation que lui a adressée M. le Ministre de l'instruction publique pour la réunion de la Sorbonne. MM. Maillet du Boullay et G. Le Breton acceptent d'être délégués au nom de la Commission.

M. l'abbé Robert rappelle que, dernièrement, les fouilles faites au chevet de l'église Saint-Hilaire ont amené la découverte d'ossements incinérés dans une *olla* en argile rouge, dont l'ouverture était fermée par un couvercle. Cette *olla* est analogue à celle trouvée à Saint-Aubin-sur-Mer. Cette sépulture était probablement du IIIe siècle.

Projet de dessin pour le vitrail de Belmesnil. — M. du Boullay fait passer sous les yeux de la Commission le dessin exécuté pour l'achèvement de la partie circulaire manquant dans le vitrail de Belmesnil et d'un diamètre de 0m 25. Deux C entrelacés dans le haut; deux F dans les coins inférieurs; au milieu, dans un cartouche, la date 1573, placée à l'intersection de deux branches de laurier qui entourent les deux C. Entre la date et les F se développe un phylactère chargé de la devise : AVDENTI SVCCEDIT OPVS.

Ce dessin est approuvé par la Commission et M. le Secrétaire est chargé de le communiquer au peintre verrier. Le dessin ci-contre du vitrail complet, exécuté d'après le relevé photographique qu'en a bien voulu faire M. G. Simon, prouve combien il offre d'intérêt.

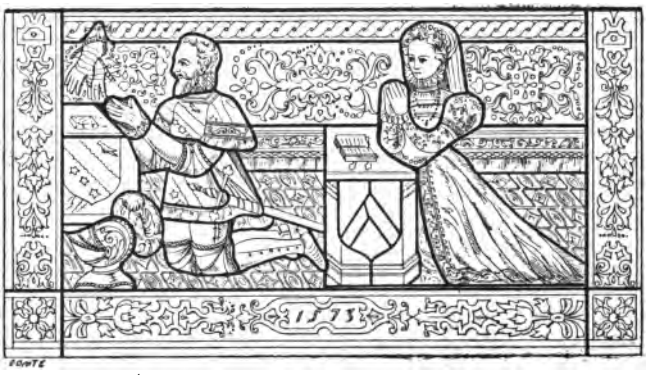

VITRAIL DU XVIe SIÈCLE (ÉGLISE DE BELMESNIL)

M. du Boullay fait également passer sous les yeux de la Commission la photographie, qu'il a priée d'accepter pour ses cartons, du magnifique bras de croix présenté à la dernière séance.

Il l'accompagne de la note suivante, dont il donne lecture à la Commission :

Notes sur les deux fragments de bras de croix en ivoire provenant du trésor de la cathédrale de Burgos. (Collection M. du Boullay). — Extrait de l'ouvrage de Labarthe sur les ivoires de la fin du IXe siècle au commencement du Xe (page 33).

« Théophile, un des derniers empereurs iconoclastes (829-842), fut grand amateur des arts et dépensa des sommes considérables pour ajouter de splendides constructions au grand palais impérial. L'empereur, quoique fougueux iconoclaste, était cependant très-religieux et fit bâtir de nombreuses églises. Dans les descriptions que les auteurs nous ont transmises des édifices par lui élevés, les inscrustations de marbres de différentes couleurs, les peintures et les mosaïques de pierres et de verres occupent la plus grande place. La sculpture cependant n'était pas entièrement proscrite et Théophile, qui ne voulait pas admettre de figures humaines dans les églises, imagina de faire revivre un genre d'ornementation, qui avait été déjà en usage au VIe siècle, et de composer des sujets dans lesquels il ferait entrer des oiseaux, des animaux de différentes espèces, des fruits et des fleurs. (On en trouve la description détaillée dans un ouvrage intitulé : *Giorgii Codreni Compendium historiarum,* tome II, page 518, Parisiis 1847). On arriva à produire, dans ce genre de travail, des ornements d'une grande richesse et d'un style ravissant, qui furent fort en vogue jusques vers la fin du XIe siècle.

« Il existe deux pièces d'ivoire bysantines, du IXe siècle ou du commencement du Xe, qui fournissent de beaux exem-

ples de ce genre d'ornementation. La première est la couverture d'un manuscrit ayant pour titre : *Liber sacramentorum*, qui existe aujourd'hui dans le Trésor de la cathédrale de Monza. Ce beau livre fut donné à la cathédrale de Monza, par Béranger, couronné roi d'Italie en 888 et qui fut empereur en 915. Il figure dans l'inventaire de la chapelle de ce prince, découvert et publié par Frisi). *(Memorie storiche di Monza.* Milano, 1795, tome III.) Des lions, des oiseaux et des animaux fantastiques se jouant au milieu de fleurons d'une grande élégance. (Labarthe, planche VI, page 35.)

Nous avons tout lieu de croire que les deux bras d'ivoire provenant d'une croix peuvent être attribués à un artiste espagnol qui les a exécutés vers la fin du xe siècle. Ils proviennent vraisemblablement du trésor de la cathédrale de Burgos. Les parties creuses des bras de croix étaient ornées de plaques d'or enrichies d'arabesques filigranées et de pierres précieuses incrustées. Les parties sculptées en relief se détachaient sur des fonds d'or dont quelques parcelles subsistent encore. Sur les côtés des bras de croix se trouvent des mortaises, ce qui fait supposer qu'il devait exister des disques d'orfèvrerie semblables à l'ornementation centrale et reliant ensemble les différentes parties du monument. Il y a lieu d'espérer et de souhaiter que l'exhibition de ces deux beaux et rares spécimens à la prochaine Exposition universelle puisse nous mettre sur les traces des deux autres parties du monument.

M. du Boullay a bien voulu faire exécuter pour la Commission le dessin de l'un de ces bras de croix : nous le donnons ici.

FRAGMENTS DE BRAS DE CROIX DU IXe SIÈCLE.

Fortifications de Rouen. — Devis de la tour du Colombier et de la tour Caillot (1408 et 1448). — M. le Secrétaire communique, au nom de M. de Beaurepaire, une intéressante notice sur deux documents relatifs aux fortifications de la ville :

J'ai l'honneur de soumettre à la Commission des Antiquités deux devis relatifs aux fortifications de la ville de Rouen ; l'un est le devis d'une tour ronde, dite la tour du Colombier (11 juin 1408) ; l'autre celui d'une tour dite Caillot, sur le quai (9 février 1448). Ces deux documents son tirés des registres des délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Rouen.

Je n'ai pu me procurer aucun renseignement sur la tour Caillot. Mais je dois déclarer que je ne me suis pas trouvé parfaitement en état de pousser très-loin mes recherches.

Quant à la tour du Colombier, on sait qu'elle était située entre la porte Saint-Hilaire et celle de Martainville, bordant, du côté des fossés, l'enclos de Chanteraine, lequel, après avoir servi de demeure au duc de Bedford, devint le monastère des Célestins et se trouva, au dernier siècle, compris dans l'emplacement de l'Hospice-Général. Elle est indiquée sur le plan de Gomboust. M. Ch. Richard, et, après lui, M. Nic. Périaux, nous apprennent qu'elle fut détruite en 1748 et qu'on en acheva la démolition en 1812. On en voit encore les vestiges dans le jardin de l'Hospice-Général, ainsi qu'un pan des anciennes fortifications.

Cette tour fut construite d'après un plan donné par Jean de Baïeux, qui fut, en même temps qu'architecte de la ville de Rouen, architecte du Roi pour le bailliage de Rouen, architecte de la cathédrale et de l'abbaye de Saint-Ouen. Les travaux de construction furent adjugés, au rabais, au maçon Pierre Le Normand, à raison de 50 s. par toise, le 11 juin 1408. Le 23 mars de cette année, un charpentier, Colin Le Roy, s'était rendu adjudicataire des travaux

préparatoires de pilotage nécessités par la nature humide et peu solide du terrain. Le 29 avril, on avait fait marché pour faire voiturer la pierre destinée à cette tour et qui devait être prise à l'Isle-Adam. Le 8 décembre, un autre marché fut fait avec des charrieurs de Val-des-Leux.

L'architecte de l'autre tour fut Colin Duval, qui avait été nommé maître-juré des œuvres de maçonnerie de la ville de Rouen, en remplacemeut de Janson Salvart, le 21 septembre 1447. Les travaux de construction furent adjugés, au rabais, aux maçons Guillemot Helyes et Perrinet Du Bois, à raison de 7 l. par toise, une toise portant l'autre.

Ces deux devis sont, je l'avoue, d'une lecture assez aride, et je crois devoir me borner à en solliciter le dépôt dans nos archives, avec l'espoir cependant qu'un jour ou l'autre, un des savants architectes, nos collègues, prendra la peine de traduire, pour notre usage, en un plan ou en un dessin, les termes trop techniques et un peu surannés de ces documents qui valent, assurément, pour l'exactitude et la précision, la description la plus scrupuleuse du plus habile antiquaire.

On remarquera que ces deux tours se terminaient par des terrasses. Les toitures avaient été généralement abandonnées par une suite nécessaire de l'invention de l'artillerie.

On remarquera encore que les étages de la tour du Colombier étaient séparés par des planchers. Il n'y avait de voûte qu'à la partie supérieure au-dessous de la terrasse. Il en était de même au donjon du château de Rouen, ainsi qu'il a été constaté par M. Desmarest.

Devis d'une tour ronde ordonnée estre faicte à la Garde du Colombier. — 11 juin 1408. — Il escouvient fonder ladicte tour de grans libes du Val-des-leux (1), lesquelles libes seront assemblées et jointes bien et deuement, et y

(1) Val-des-leux, carrière de Caumont.

aura quatre assizes d'icelles libes, lesquelles seront par retraictes, et aura chacune de quatre piez de retraite l'une suz l'autre.

Et au dessus d'icelles retraites se esligeront les taluz d'icelles, lesquiex auront un pié de batement, une toise de haut.

Et sera ladicte tour roonde par dehors et en paons par dedans, et aura seize piez de creux et quatre piez d'espoisse en l'angle des parroys.

Et en chacun estage d'icelle tour aura huisseries, fenestres, tant doubles que sengles (1), arbalestieres, canonnieres et cheminées par tout où mestier sera, et sy y aura aesemens (2) en chacun des diz estages.

Et au costé de ladicte tour, devers la porte de Saint-Hilaire, aura fait et esligé un wys (3) de trois piés de marche entre parne et noel (4), laquelle sera garnie d'uisseries, fenestres, marches et de paeliiers, et servira par tous les estages de ladicte tour et sur la terrasse.

Et montera icelle tour trois estages de hault, et auront chacun des deux premiers estages dix piés de hault entre poutre et planché, et le tiers estage aura quatorze piez entre le planché et la clef, et sera voultée d'augives chanfraintes acompagnées de leurs fournieres, et sera en six paons, et auxi chacun quartier sera pendanté de bon pendant.

Et aussi seront les termuies d'icelle tour maçonnées et arrasées à masses jusques à deux piés d'espoisse au dessus de la coulpe d'icelle voulte.

Et sera machicolée à ycelle hausteur, et aura en chacun creneau de machicol quatre tas, l'un sur l'autre, lesquielx

(1) Simples, de *singulus*, d'où notre mot sanglier, *aper singularis*.

(2) Latrines.

(3) Escalier tournant.

(4) Noyau.

seront de grans quartiers de quatre, de cinq et de six piez de lonc, et y aura quatre gargouilles pour jeter les eaues de la terrasse de ladicte tour, et à ycelle hausteur seront les murs pavez de pierres parpaingnes, lesquelles seront noées et enfeullées les unes sur les autres pour conduire les eaues aux gargouilles qui jetteront l'eau de hors ycelle tour.

Et aveuc ce sera le corps de ladicte tour pavé à terrasse de grans quartiers de lyois, gueronnés et noés après le roont d'icelle tour. Et seront ycelles refeuillies les unes sur les autres bien et deuement ainsi comme il appartient.

Et au dessus d'icelle terrasse et sur les corbeaux du machicol d'icelle tour sera levé un avant mur de parpains, d'un pié d'espoisse et de sept piés de hault, lequel avant-mur sera encapperonné et quernelé bien et deuement ainsi comme il appartient et y aura larmier dehors et dedens et un gros membre en teste pour faire le revestement desdiz creneaux et avans-murs.

Devis de la tour Caillot, sur le quai de Rouen, vers le port. — 9 février 1448 (N. S.). — Cy ensuit le devis d'une tourelle ordonnée estre faicte au bout du mur de la ville devers Saine, qui se nomme la tour Caillot, laquele doit estre faicte à masse et talue de bonne grande pierre de taille de deux piez de long et de deux piez et demi à III piez, bonnes (sic) et comme la chose le requiert, laquelle masse aura une toise de hault ou environ, et le demeurant de ladicte masse sera de bonnes grandes bites et de bloc bien et deuement, et au dessus de ladicte masse sera éligée une chambre voultée, de haulteur raisonnable, fourniee d'uisseries et de trois canonnieres, dont la premiere des dictes canonnieres sera vers les *Bouticles* (1) et la seconde vers le long du Pont (2), et la tierce au long du mur

(1) Noms de petits réservoirs à poisson situés sur les quais.
(2) Le pont de Seine.

des Kays. Entre deux huisseries aura ung degré et vuys (1) pour monter sur le mur et ediffices de la ville seulement sans occuper ladicte chambre ; et aura dessus ung estage, euquel estage aura ediffices, ausqueles ediffices seront deux petites toureles à deux coings, machicolées et meurdrieres bien et duement, et y aura en icellui estage, vers le Kay aux moules, une fenestre croisée, et, devers la ville, une fenestre bastarde ; et y aura en icelle chambre une cheminée de pierre, et y aura un cloeson de pierre de la haulteur de sept piez ou environ et de neuf à dix pousses d'espoisse pour entrer ès dictes toureles sans occuper ladicte chambre ; et les trous du machicol seront de quinze pousses ou environ ; et au dessus de l'arasement desdits machicos seront faits les avant-mures ; et y aura creneaux et herseries, lesquiex creneaux seront fournis de fenestres à mectre lucarnes de boys et tout espassé bien et deuement par tout où il sera advisé que bien soit. Item lesdicts machicos seront de quatre piez pour chacun tacz ; aura chacune pierre ung pié de hault dont le premier aura trois piez de long, et le deuxième aura quatre piez et le troisieme aura cinq piez et le quatriesme aura six piez de long. Item il fault voulter la porte et faire les jambes et asseoir les gontz partout où il appartiendra, et sera ladicte porte par son dehors machicolée comme elle requiert, et seront [tenus] les ouvriers de bien faire et rendre preste et trouver toutes matières, pierre, caux et sablon, engins, cordail, establies et chintres et faire les ediffices bien et deuement et rendre preste, et ne seront tenus les dits ouvriers de trouver ne fer ne plomb, et de ladicte besongne leur sera tezée toutes espesses, deux paremens pour ung là où il appartendra. Item la masse sera tezée selon le pourtour de dessus. Item ladicte chambre (sera) retraicte par saillie carrée par maniere d'encorbelement pour ce que le dessoubz est biays pour sauver l'alée et porte de dessoubz ladicte porte et alée.

(1) Escalier tournant en forme de vis.

Des pierres tombales de Pelletot. — M. d'Estaintot fait passer sous les yeux de la Commission les calques relevés par lui sur deux belles pierres tombales de l'église de Pelletot, annexe de celle du Catelier (arr. de Dieppe) et communique à cet égard les renseignements qu'il a pu recueillir.

Dans ses *Églises de l'arrondissement de Dieppe*, M. l'abbé Cochet cite la modeste église de Pelletot, annexe de celle du Catelier, comme renfermant deux pierres tumulaires assez curieuses placées sur les tombes de deux seigneurs qui y furent inhumés au xve et au xvie siècle ; il appelle le premier Nicolas Blandeltin, le second Jean Blandaton, et la femme qui repose à ses côtés Catherine Le Loute.

Nous avons eu la pensée de vérifier l'exactitude de cette lecture, que nous avions quelque raison de suspecter.

Disons d'abord que les éloges donnés aux deux dalles tumulaires sont parfaitement mérités.

La plus ancienne est de la fin du xve siècle (1490). Elle a 0 m. 91 de large sur 1 m. 95 de long. La décoration est empruntée au style ogival de l'époque et se développe avec toute sa richesse ; aux quatre coins de la dalle, des écussons écartelés largement traités ; sous l'arcade surbaissée du cintre gothique, un homme d'armes, tête nue, avec son armure de plates, ses solerets de fer, repose, les pieds appuyés sur un animal qui nous a plutôt fait l'effet d'un chien que d'un lion. Les cheveux sont longs et bouclés sur les côtés, coupés court sur le front ; la face imberbe ; l'armure est recouverte d'une cotte d'armes à larges emmanchures et le blason écartelé est fidèlement reproduit sur le devant et sur les épaules de la cotte. Autour de la dalle on lit en caractères gothiques : « Cy git noble homme Nicolas Blancbaston escuyer en son vivant seigneur et patron de Pelletot, lequel trespassa le premier jour d'octobre l'an de grâce M. cccc. IV^XX^ et X. priez Dieu pour luy. »

Les armoiries, qui ornent la cotte d'armes et les quatre

angles de la pierre, sont : de gueules au baton écoté d'argent mis en pal; accosté de quatre fleurs de lys d'or posées 2 et 2; écartelé de..... à 3 pals de... à la bande de... chargée de trois mouchetures d'hermines de.... brochant sur le tout, au chef de.....

La seconde pierre placée près de celle-ci atteint la dimension de 2 m. 10 sur 1 m. 20. C'est le style de la renaissance avec toute la délicatesse de ses rinceaux et sa profusion d'ornements qui ne laisse aucune partie de la pierre sans la décorer de ses arabesques; la légende est encore gothique, mais les personnages, que la double dais abrite, ont revêtu le costume civil du temps.

Le mari est tête nue, les chausses collantes, les souliers carrés et à crevés, le surcot tombant droit, ouvert sur le devant avec de larges revers et ses larges manches fendues sur le côté ; la femme a son surcot à empiècement, tombant à plis larges et droits, son chapelet à la ceinture, les cheveux emprisonnés dans une coiffe, la tête couverte d'un chaperon.

Autour de la pierre court la légende : Cy git noble homme [Jehan] Blanbaton escuyer en son vivant seigneur de Peltot lequel deceda le xxi jour de may m. v^e^ xxxvii et damoyselle Catherine le Conte sa femme laquele deceda le.....jour de.....mil v^e^ [l x] priez Dieu pour eulx.

Aux angles supérieurs de la pierre se voit, à droite, l'écusson du mari, aux armes de Blancbaston; à gauche, le même écusson, parti d'une fasce et d'une étoile et demi-étoile de.....

A quelque distance de l'église, dans la cour de la grande ferme de Pelletot se distinguent de larges fossés, et, aux deux angles du terre-plein qu'ils entourent, les fondations de deux tourelles. M. l'abbé Cochet ajoute que les fossés étaient remplis d'eau, que le pont les franchissait sur trois piles aujourd'hui démolies, et que les épaisses mu-

railles qui se dressent sur le tertre du donjon, accusent les destinées militaires de ce vieux castel (1).

Nous préciserons plus exactement l'histoire de ses possesseurs.

Au XIIIe siècle, le fief de Pelletot, 1/2 fief de haubert, relevant du comté de Longueville, appartenait à la famille de ce nom. Le pouillé, dit d'Eudes Rigaud, fait mention de Raoul et de Jean de Pelletot, comme ayant joui du patronage de l'église de ce lieu, au temps des archevêques Gauthier et Eudes Rigaud.

En 1316, dans l'information du comté de Longueville, Colart de Pelletot, escuyer, est porté comme possesseur du fief et tenu à 20 jours de service. Le revenu de son fief était évalué à 200 l., somme considérable pour l'époque. Du reste, au XVIIIe siècle, le domaine non fieffé s'étendait encore sur 212 acres de terre.

Au milieu du XVe siècle, le seigneur de Pelletot est Robert de Floques, que l'on trouve en 1456, 1458 et 1459, qualifié seigneur d'Avricher et de Pelletot.

Le fief passa à son fils, noble homme Jacques de Floques, qui, en 1463, est seigneur de Pelletot, conseiller et chambellan du roi notre sire, bailly d'Evreux.

En 1467, le seigneur de Pelletot est noble et puissant seigneur monseigneur Gilles de Rouveroy, dict de S. Simon, chevalier, conseiller, chambellan du roy notre sire, bailly et capitaine de Senlis, à cause de Jehanne de Flocques, sa femme.

On lit dans Moreri qu'elle était fille de Robert de Flocques, seigneur de Grumesnil, maréchal héréditaire de Normandie et bailly d'Evreux.

Veuve en 1477, elle avait épousé, en 1478, noble homme Jehan d'Illiers (2), qui prenait, à son droit, le titre de seigneur de Pelletot.

(1) *Eglises de l'arrondissement de Dieppe*, t. II, p. 375.

(2) Le dict. de Moreri, art. S. Simon, l'appelle d'Heillé.

Enfin en 1484, Nicolas Blancbaston, escuyer, est seigneur de Pelletot.

A quel titre devait-il la possession de ce fief; nous verrons en 1556 ses descendants se dire descendants de dame Jehanne de Flocques.

C'est ce Nicolas Blancbaston dont nous avons décrit la tombe. Il fut enterré à Pelletot en 1490.

Observons toutefois que les armes dont il écartelait les siennes ne sont point celles des de Flocques qui portaient trois chevrons dans leur écusson.

Depuis cette époque la succession des seigneurs de Pelletot est attestée par de nombreux documents; nous avons emprunté la plupart d'entr'eux au chartrier du château de Montigny, que nous ont gracieusement ouvert les héritiers de M. le vicomte Dambray.

On lit dans l'information du comté de Longueville, en 1495 : « Les hoirs Nicolas Blancbaston, estant de présent en la garde de mondict sieur le comte en tiennent la terre et seigneurie de Pelletot par un demi fief de haubert et s'estend audict lieu de Pelletot et ès parties d'environ. »

La garde noble des mineurs fut baillée à noble homme Jehan Blancbaston, prêtre, leur oncle, à la charge de payer 20 l. de rente au comte de Longueville, et sous réserve de patronage.

En 1505, Jean Blancbaston, fils aisné, fut déclaré d'âge suffisant pour régir et gouverner ses biens.

Ce fut lui qui vint à son tour reposer auprès de son père dans l'église de Pelletot, sous la seconde tombe que nous avons décrite.

Des mémoires manuscrits portent qu'il fut vicomte de Longueville, et cette charge judiciaire explique le costume civil sous lequel il est représenté sur sa tombe.

D'après les mêmes mémoires, ce serait lui qui aurait construit le manoir de Pelletot, ce qui réduirait dans une certaine mesure la physionomie guerrière que lui attribuait M. l'abbé Cochet.

Sa femme, Catherine Le Conte, était, nous le supposons, de la même famille que les seigneurs de Draqueville, dont un président au parlement en 1570 et un maître des requêtes à l'hostel du roi, sous François Ier et Henri II.

Toutefois M. de Merval donne comme armes au président Le Conte : d'azur à trois molettes d'or, ce qui diffère de celles figurées sur la pierre tombale.

Le décès de Nicolas Blancbaston se place en 1537.

On trouve aux dates de 1539, 1546 et 1558 un autre Nicolas Blancbaston, qualifié seigneur de Pelletot, de Cropus, de Touvoye ou Touvais et du Petit-Boscheroude.

C'est encore lui qui, lors de la recherche de noblesse de 1556, est désigné dans les termes suivants, auxquels nous faisions allusion à l'occasion de la transmission de la terre de Pelletot, de la maison de Flocques en celle de Blancbaston : « Nicolas Blancbaston, sr de Pelletot, tenu de Longueville, des fiefs de Cropus et Botheroude, soy disant noble et estre issu de dame Jehanne de Floques. »

Il était mort avant 1567, car aux taxes de l'arrière-baon dressé à cette date « les soubs Nicolas Blancbaston pour le fief de Cropus » sont taxés à « 50 l. »

L'unique héritière de Nicolas fut une fille, noble dame Anne de Blancbaston, femme de noble et puissant sieur messire Jean de Pevrel, seigneur de Montéraullier.

Elle possédait alors les fiefs de Pelletot, S.-Helier, Touvois, Cropus, Boscheroude et de Lesprevier.

Son fils, François de Peverel, les possédait en 1601 ; Charles, son petit-fils, en 1639 et jusque vers 1679 ; avant 1679, une autre famille les avait remplacés par acquisition, celle des Le Mire, représentée alors par Pierre Le Mire, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, conseiller du roi en ses conseils et grand audiencier de France en 1686. Il se qualifiait seigneur chatelain et patron de Pelletot, Cropus et Boisguillaume.

Il avait épousé haute et puissante dame madame Marguerite-Charlotte de Longueil qui, veuve en 1704,

jouissait de la garde noble de Pierre-Charles Le Mire, son fils.

Notre collègue, M. des Guerrots, a retrouvé dans la cuisine de la grande ferme de Pelletot une magnifique plaque de cheminée aux armes des Le Mire et des Longueil.

Nous ne suivrons pas au-delà l'histoire de cette famille ni la division du fief de Pelletot, dont le domaine féodal, avec réserve d'usufruit, fut aliéné, le 29 avril 1728, au profit de M. Adrien-Henry Dambray, seigneur de Montigny, et tout le domaine non fieffé, en 1734, au profit de M. Potier de Sevis. Le fils de ce dernier retrocéda lui-même ses droits, en 1785, à M. Thomas de Bosmelet, baron d'Auffay, dont les descendants possèdent encore aujourd'hui la grande ferme de Pelletot.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Le Secrétaire,
Vicomte d'Estaintot.

SÉANCE DU 31 MAI 1878.

La séance ouvre à 2 heures, en la salle ordinaire de la Commission, sous la présidence de M. Barthelemy, doyen des membres présents.

Assistent à la séance : MM. P. Baudry, Billiard, Brianchon, de Glanville, Grandin, des Guerrots, Lormier, Maillet du Boullay, de Merval, Pelay, de la Serre et vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. Bouquet, Le Breton, Simon et l'abbé Somménil se sont fait excuser.

M. G. Simon a chargé M. d'Estaintot de faire hommage à la Commission d'une magnifique épreuve photographique, exécutée par lui, de la restauration récem-

ment terminée, sous sa direction, du retable de l'église de Touffreville.

Des remercîments lui sont adressés, et tous les Membres de la Commission qui ont eu l'occasion de voir le retable achevé, y joignent leurs félicitations pour l'habileté avec laquelle la restauration a été poursuivie.

Notre collègue, M. G. Le Breton, fait également hommage de deux épreuves photographiques qu'il a fait exécuter par M. Courtin, de Neufchâtel, l'une, de la pierre tombale de Jean de Bailleul, à Bailleul-sur-Eaulne, l'autre, du fragment de vitrail ou ce chevalier est représenté.

M. d'Estaintot ajoute que M. Le Breton ayant eu l'obligeance de lui communiquer ces épreuves, il a pu les utiliser pour une notice, qu'il a l'espoir de pouvoir bientôt offrir à la Commission, sur le tombeau de Jean Bailleul. Il communique une épreuve photo-lithographique réduite, du vitrail de Bailleul.

M. Billiard fait aussi hommage, pour le portefeuille de la Commission, d'une épreuve photographique qui représente le retable de Fresquiennes, aujourd'hui propriété départementale, avant la restauration dont il est en ce moment l'objet.

M. d'Estaintot transmet également, au nom de M. Albert Marguery, une photographie de Thomas Bazin, relevé sur le vitrail de Caudebec. Elle pourra servir de terme de comparaison avec le bois que M. l'abbé Cochet a fait insérer à la page 256 du t. II des procès-verbaux de la Commission.

M. Gouellain a fait hommage d'une brochure intitulée : *Mémoire historique sur la manufacture nationale de France, rédigé en 1781, par Bachelier.*

La correspondance imprimée comprend :

Bulletin de la Société académique de Boulogne, t. II, 3e et 4e fascicules.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, t. II.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 2e sem. 1877.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, avril 1878.

Bulletin de l'Académie royale de Médecine de Belgique, ann. 1878, t. XII, n° 3.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Comité des Travaux historiques et Sociétés Savantes. Liste des Membres. Instructions. Liste des Sociétés correspondantes.

Congrès archéologique de France, XLIII session.

Proceedings of the Society of Antiquaries of London, 17 mai-29 nov. 1877, vol. VII, n° 3.

M. le Secrétaire y signale une notice de M. Watson sur la lecture de l'inscription tumulaire de Jean de Bailleul, à Bailleul-sur-Eaulne. Il espère que la notice que lui-même a lue l'année dernière à l'Académie de Rouen, et qui sera publiée dans le volume de cette année, répondra aux questions que se pose l'honorable antiquaire.

Mesures à prendre pour assurer la conservation des dessins de la Commission. — M. le Secrétaire croit devoir appeler l'attention de la Commission sur l'impossibilité de conserver d'une manière utile et commode les dessins qui viennent à chaque séance enrichir le portefeuille de la Commission. A part les volumes où un certain nombre d'entre eux ont déjà

été classés, il n'existe aucun moyen de les ranger. On en est réduit à les entasser en bloc et sans ordre dans les armoires insuffisantes où les volumes sont déjà placés. Il croirait indispensable de créer un nouveau placard où seraient enfermés de grands portefeuilles dans lesquels les dessins offerts seraient placés à chaque séance. Il y a une petite étude de voies et moyens, qu'un de nos plus actifs collègues, M. G. Simon, s'est offert à présenter. Il demande à la Commission de bien vouloir l'en charger.

L'urgence de cette proposition est appréciée par la Commission, et M. Simon est chargé de dresser le devis des frais qu'entraînerait cette organisation, pour en référer ensuite à M. le Préfet.

Le Théâtre romain de Lillebonne. — Nécessité des réparations. — M. Brianchon obtient ensuite la parole pour diverses communications.

Il rappelle les diverses phases administratives par lesquelles est déjà passée la question des réparations à faire au théâtre romain de Lillebonne : le rapport si complet de M. Sauvageot, du 15 novembre 1877, concluait à une dépense maximum de 2,000 fr. La double allocation proposée par la Commission en 1877 et en 1878, s'élevant à 1,000 fr.; l'avis récemment reçu que le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts accorde de son côté une subvention de 700 fr., il espère que, les ressources étant aujourd'hui réunies, les travaux dont l'urgence a été constatée seront commencés sans retard.

Le clocher de l'église de Lillebonne, classé le 2 juillet 1867, a été également l'objet d'une allocation de 5,500 fr. Les pièces ont été envoyées à Paris, elles n'en sont pas revenues.

M. du Boullay s'offre à faire des démarches auprès de la Commission des monuments historiques pour hâter la solution. Sa proposition est acceptée avec reconnaissance.

Eglise de St-Jean-d'Abbetot. — M. Brianchon insiste sur l'état dans lequel se trouve actuellement l'église de St-Jean-d'Abbetot, après avoir rappelé la situation déplorable dans laquelle M. l'abbé Cochet l'avait trouvée en 1835 (1); il révèle ce que la situation présente offre encore de désastreux. Nous reproduisons ici les termes de son intéressante communication.

Ce fut vers 1835 que l'abbé Cochet visita l'église de St-Jean-d'Abbetot pour la première fois.

« Quel spectacle alors s'offrit à notre vue ! s'écrie le jeune ecclésiastique. On irait loin avant de rencontrer une semblable scène. Les murailles romanes étaient verdies par l'humidité. Des crevasses profondes, d'horribles lézardes balafraient les murs du clocher. On n'entendait que le cri des hiboux qui voltigeaient en plein jour, et qui, semblables aux harpies, avaient laissé partout des traces de leur immonde passage.

« Je regrettai de n'être pas peintre. J'aurais esquissé à grands traits ce tableau de désolation. J'aurais montré cette chaire demi penchée sur des bancs déserts, ces lambeaux de bannière rouge négligemment tombés sur un autel gothique, ce tabernacle en pièces, ces candélabres épars ça et là, parmi les feuillets déchirés des livres de prières. Ici, un bénitier de cuivre couvert de vert-de-gris, comme d'une lèpre hideuse. Là, un soleil de fer blanc dont la rouille avait rongé les rayons. Plus loin, des statues de bois renversées de leurs niches de pierre, et, pour couronner ce désolant tableau, seule restée debout sur les

(1) *Les églises de l'arrondissement du Havre,* in-8°. — 2e partie, 1845, p. 359 et 360.

ruines, l'image de Jésus en croix laissée là par les bourreaux, comme pour voir passer les funérailles de son culte. »

Si nous avons reproduit ces paroles avec quelque complaisance, c'est que, à peu de chose près, elles retracent encore assez fidèlement le tableau qui s'est offert à nos yeux le 12 avril dernier (1878). La désolation n'est pas la même assurément, on a paré à bien des dangers, cicatrisé bien des blessures, et le digne curé de la Cerlangue, M. l'abbé Hattenville, a fait, nous nous empressons de le reconnaître, un judicieux emploi des fonds qui lui étaient confiés. Seulement l'argent a manqué, les secours sont devenus rares, insuffisants, alors que le temps va poursuivant sans cesse son œuvre de ravage et de destruction, et c'est sur cet état de choses que je viens aujourd'hui, avec moins de poésie que l'abbé Cochet, mais avec un égal souci de nos monuments historiques, appeler l'attention de la Commission.

Pour la clarté du récit, nous diviserons notre examen en commençant par les intérieurs de l'église et de la crypte, puis nous finirons par un coup d'œil rapide jeté, au dehors, sur les toits et l'appareil du monument.

Intérieur. — Disons d'abord que l'église est généralement bien tenue, et qu'on n'y rencontre ni trop de poussière, ni trop de toiles d'araignée. Rien n'est à l'abandon, et le chétif mobilier est décemment rangé. Je ne parlerai pas de la nef, qui est sans caractère. Mais la lanterne ne saurait être passée sous silence. On y voit encore des restes de pavés émaillés monochromes, la plupart verts, quelques-uns violets. Les murs portent les traces d'anciennes peintures. Ces peintures s'altèrent, et la blancheur des chapiteaux et colonnettes disparaît en partie sous les nombreuses plaques verdâtres produites par l'humidité.

Dans le chœur, l'humidité n'exerce pas moins ses ravages. Les peintures murales ont beaucoup souffert. Le pavage et les stalles sont souillés par les déjections d'oi-

seaux de nuit. Des parties de verrière brisées, aux trois fenêtres de l'abside, laissent pénétrer le vent et la pluie. Une petite ouverture circulaire, ménagée dans le blocage d'une ancienne fenêtre rebouchée du côté du midi, est sans vitrage aucun.

Les autres fenêtres sont intactes.

Crypte. — A l'entrée de cette curieuse chapelle souterraine, si bien décrite par l'historien de nos églises et si bien restaurée par Anatole Dauvergne, les fresques ont subi une altération notable. L'enduit ou *matifas*, recouvert de ces fresques, s'est détaché de la maçonnerie sur un espace de quatre à cinq mètres carrés.

Des deux treillis en fil de fer qui protègent les fenestrelles de la seconde travée, l'un est déformé et l'autre n'est plus en place. Le treillis du chevet, derrière l'autel, ramené trop en dedans de la baie, laisse au dehors une cavité qui est remplie de pierres.

Les peintures sont généralement assez bien conservées.

Le sol de la crypte est tout jonché de cailloux, d'ardoises, et de plâtras coloriés.

Extérieur. — Côté du midi. Nef. — Socle de trois contreforts endommagé. Quelques pierres à remettre. Réparations nécessaires aux chaperons ou glacis de deux contreforts du clocher.

Chœur. — Bases de deux contreforts de l'abside en souffrance. Petites grilles de la crypte à peindre.

Côté du nord. Abside et chœur. — Ici, lierre dans la gouttière, rampe désagrégée, contrefort mutilé aux deux tiers à la jonction de l'abside et du chœur, sortie de gouttière à détourner pour éloigner les eaux du mur de l'abside, contrefort du clocher à solidifier dans certaines parties, tel est sommairement l'énoncé des maux qui m'ont paru avoir besoin d'un plus pressant remède.

En résumé, nous croyons en avoir dit assez pour éveiller la sollicitude de la Commission sur le spécimen le plus

complet, après Saint-Georges, de l'architecture religieuse du XIe siècle dans nos contrées. A la Commission elle-même d'examiner maintenant s'il n'y aurait pas lieu d'en référer à M. le Préfet, qui commettrait un architecte pour dresser les plans et devis des travaux de consolidation et de préservation les plus urgents.

Disons, pour mémoire, qu'on doit retrouver trace à la Préfecture, dans le dossier de Saint-Jean-d'Abbetot, de deux devis, l'un de 2,500 fr., l'autre de 1,300 fr., pour travaux de réparations à l'église et à la crypte. L'abbé Cochet, peu de temps avant sa mort, avait promis 1,500 fr., sur lesquels il aurait été prélevé 300 fr., pour réparer les bris de couverture occasionnés par le coup de vent du 12 mars 1876.

M. le curé de Cerlangue pourrait être chargé, aujourd'hui comme par le passé, de la surveillance officieuse des travaux à exécuter à l'église de St-Jean-d'Abbetot.

Les conclusions de notre collègue sont énergiquement appuyées par la Commission, qui charge son Secrétaire de les transmettre à M. le Préfet, avec prière instante d'y avoir égard.

Le clocher de Valliquerville. Réparation des désastres de l'ouragan du 12 mars. — M. Brianchon signale également l'état dans lequel se trouve le clocher de Valliquerville, classé en 1858, réparé très-heurensement à cette date, mais qui a sérieusement souffert de la trombe du 12 mars 1876, et a perdu l'un des jolis clochetons d'angle, qui rattachent à la masse principale du clocher des arcs-boutants découpés à jour.

La dépense est évaluée par M. Ruffin, ancien curé de Valliquerville, à 1,000 ou 1,200 fr.

Il est observé par la Commission que, pour procéder régulièrement, le maire ou la fabrique de Valli-

querville devraient transmettre à la Commission, à l'appui de cette demande, un devis et un plan détaillés de cette réparation.

Découvertes archéologiques à Fécamp. Un cachet aux armes des Dyel. — M. Leport, conservateur de la Bibliothèque publique de Fécamp, a communiqué à notre collègue, M. Brianchon, les deux notes suivantes relatives à des découvertes récemment faites à Fécamp.

« En faisant les talus du chemin du fort du Bourg-Beaudouin, on a trouvé encore, à l'endroit où était la sépulture, un boulet de fer parfaitement sphérique et une petite pièce de monnaie de cuivre; cette pièce est un double tournois. Sur l'avers est l'effigie de Henri IV, et pour légende *Henri IIII, Fran. et Na. Rex*, et la lettre *P*. Au revers, les armes de France avec la légende *Dovble Tovrnois*. La partie de la pièce où se trouve le millésime est très-oxydée; on y voit seulement le chiffre *3*, qui représente les unités (1593).

L'année dernière, dans la cave d'une maison voisine de l'église de la Ste-Trinité de Fécamp, en faisant une petite tranchée profonde d'environ 40 centimètres, on trouva, disséminés dans la terre, une partie de crâne humain, un poignard dont la lame toute corrodée mesurait 20 centimètres, garnie d'une gaîne en forme d'S, et d'un manche en os qui se mit en poussière en le touchant. Un cachet en argent fut aussi trouvé ; il est de forme ovale et la monture se compose de quatre branches courbées se réunissant à un anneau ovale; la partie supérieure du cachet est convexe et godronnée, et sur la face postérieure sont les armes de Chaillot en Dauphiné.

L'écu est d'azur au chevron d'or, accompagné de trois trèfles de même, timbré d'une couronne de comte, et ayant pour supports deux lévriers colletés et contournés.

L'emplacement de cette maison faisait partie autrefois du cimetière de l'abbaye. »

M. d'Estaintot se demande quelle est la raison qui a pu déterminer M. Leport à attribuer le cachet d'argent à une famille du Dauphiné. L'empreinte en cire du cachet qui passe sous les yeux de la Commission n'est pas conforme d'ailleurs à la manière dont il a cru devoir blasonner le cachet. En effet, le fonds est d'argent et le chevron de sable. Quant aux trèfles, leur petitesse n'a pas permis au graveur d'y imprimer les lignes conventionnelles qui indiquent l'émail. Mais celui du fonds et du chevron rendent beaucoup plus probable l'attribution à la famille Dyel, qui possédait aux environs de Fécamp le fief de Limpiville.

Poteries gallo-romaines de la forêt d'Eu. — M. Billiard a reçu de M. Dergny pour le musée des Antiquités, et communiqué à la Commission, un fragment de poterie en terre noire et un fragment d'anneau en terre schisteuse, trouvés au camp de Mortagne, commune d'Incheville, en la basse forêt d'Eu, théâtre d'anciennes découvertes gallo-romaines.

M. Maillet du Boullay fait également passer sous les yeux de la Commission une hachette en serpentine polie, dont la provenance n'est pas connue, et qui est offerte au musée par M. l'abbé Decorde.

Cuiller du moyen-âge trouvée à Rouen. — M. Pelay a acquis une cuiller en métal, trouvée rue de Fontenelle, dans des fouilles faites entre la rue des Bons-Enfants et la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Cette cuiller, en métal argenté, se compose d'un cuilleron soudé en retraite sur le manche, qui fait une légère saillie au-dessus du cuilleron ; ce manche est orné sur sa longueur d'une triple série de petits

cercles de grosseur légèrement différente. Il y avait avec cette cuiller des fragments de poterie et des clous en fer.

M. Pelay se demande s'il peut attribuer cette cuiller à l'époque gallo-romaine ou au moyen-âge.

La Commission paraît pencher vers cette dernière opinion.

Sceaux des couvents des Nouvelles Converties de N.-D.-de-Lorette à Rouen. — M. Lormier communique le sceau en cuivre des Nouvelles Converties, dont le couvent, selon Dusouillet (édit. 1731, t. II, 3e partie, p. 149), était établi rue de la Vicomté.

En même temps que ce sceau, il produit le sceau d'un couvent de N.-D.-de-Lorette établi à Rouen, mais dont aucun auteur n'a parlé jusqu'ici. Ce sceau ovale porte pour légende : SIGILL. CON. B. MARIÆ LAVRETANÆ ROTHO.

Délibération sur l'aliénation projetée d'une cheminée Renaissance, rue de la Croix-de-Fer. — A cette occasion, il croit devoir informer la Commission qu'il serait question de vendre à Paris la cheminée si curieuse de l'époque Louis XII qui se trouve dans une maison de la rue de la Croix-de-Fer, n° 4, et dont notre regretté collègue, M. Delaquérière, a donné la description dans ses deux volumes des *Maisons de Rouen*, t. I, p. 94, et t. II, p. 133. Le dessin de cet admirable spécimen de l'art décoratif au XVIe siècle est contenu dans les *Voyages pittoresques et romantiques de l'ancienne France*, de MM. Nodier et Taylor ; il est dû au crayon de Mme Bourlet de la Vallée. On sait que les panneaux sculptés qui la décorent reproduisent quatre scènes empruntées à la légende de N.-D.-de-Lorette.

M. Lormier rappelle les démarches déjà faites par M. l'abbé Cochet pour l'obtention de ce remarquable bijou architectural, et se demande si la Commission n'a pas à se préoccuper de cette situation.

La Commission charge M. Barthelemy de s'informer des dispositions réelles du propriétaire, et des conditions auxquelles le département ou la ville pourraient obtenir la cession de la cheminée, afin de pouvoir immédiatement en référer à M. le Préfet.

Concours du Musée départemental à l'Exposition universelle. — M. Maillet du Boullay informe la Commission que les objets que le Musée départemental doit envoyer à l'exposition rétrospective sont tout prêts à être enlevés; qu'ils seront d'ici à quatre ou cinq jours placés dans la vitrine spéciale qui leur est destinée, et qu'ils ont été choisis de manière à faire honneur au département.

Ancienne église St-Paul. Etat actuel. Urgence de restaurations. — M. d'Estaintot a eu récemment l'occasion de visiter ce qui reste de l'ancienne église St-Paul, que M. André Pottier citait, à bon droit, dans un article publié par la *Revue de Rouen,* en août 1833, comme l'un des plus curieux spécimens de l'architecture normande, à raison de sa triple abside semi-circulaire, disposition primitive qui ne se rencontre dans aucun monument religieux de notre ville, et dont on retrouve le type à St-Georges-de-Boscherville.

Il ne signalait pas avec moins d'intérêt son orientation particulière vers l'extrême orient, et la corniche extérieure qui décore l'abside, et dont les *corbels* offrent de curieux spécimens des masques que la

verve normande infligeait aux Francs, ses adversaires.

Ces anciens débris ont été, à bon droit, classés comme monument historique départemental. Il est toutefois urgent, si l'on veut assurer leur conservation, d'y faire des travaux de consolidation assez importants.

Ce vieux monument est sous l'influence d'une double cause de destruction. Le chœur éprouve la poussée d'un remblai considérable; cette influence pouvait être neutralisée lors de l'existence de la nef; celle-ci a été abattue lors de la construction de la nouvelle église, et l'on s'est contenté de construire deux massifs en maçonnerie pour arrêter le surplomb qu'offrait déjà la grande arcade conservée.

D'un autre côté, lorsque l'église fut remaniée à la fin du XVIe siècle, on voulut élargir l'arcature romane qui se trouvait à droite et à gauche du sanctuaire; et, après avoir supprimé le pilier qui la soutenait vers l'ouest, on conserva la partie supérieure du cintre, en la noyant dans la maçonnerie du mur élevé au-dessus de l'arcature ogivale; mais depuis, le pilier qui la butait s'est écarté, les pierres de l'arcature se sont disjointes à l'endroit même où la retombée de l'ancien cintre roman porte à faux de tout son poids. Il est évident que si l'on n'y porte remède tout s'effondrera; M. d'Estaintot croit devoir signaler ce fait à la Commission.

Cette ancienne abside sert aujourd'hui de sacristie. On y remarque encore une contretable, dans le style Louis XIII, offrant un tableau central surmonté d'un fronton que soutiennent deux colonnes. A droite et à gauche, sur les bases des colonnes se remarquent

deux écussons en losange, tous deux surmontés d'une crosse, celui de gauche ayant en plus une couronne de marquis.

Celui de droite qui se blasonne: *de gueules au coq d'argent, crêté, membré et becqué d'or, ayant au col un écusson d'azur chargé d'une fleur de lys d'or*, est celui des Lhospital-Vitry.

Celui de gauche paraît être un *fascé d'argent et d'azur, de six pièces.*

Le même écusson se retrouve dans l'ornementation de la corniche du gros pilier situé à gauche, contre la partie supprimée de l'église.

Ces armes doivent être: à droite, celles de l'abbesse de Montivilliers; à gauche, celles de la prieure de St-Paul. Farin nous apprend qu'il y exista des religieuses détachées du monastère, jusque vers l'année 1650. Il faudrait donc attribuer celles de droite soit à Louise de Lhospital, abbesse de Montivilliers de 1593 à 1643, soit à Anne, sa nièce et coadjutrice, qui porta le bâton abbatial de 1643 à 1661.

Quant aux armes de gauche, d'après des renseignements très-intéressants que notre collègue, M. Brianchon, nous a communiqués avec sa libéralité habituelle, ce seraient celles d'Anne de Vaudétar-Persan, fille de haut et puissant seigneur messire Henri de Vaudétar, baron de Persan, et de haute et puissante dame Madame Loïse de Lhospital-Vitry.

« Née le 18 octobre 1611, elle fut offerte à Dieu par Madame de Persan, sa mère, à l'offertoire de la grand'messe, dans l'église de Montivilliers, le 16 mai 1622, à l'âge de 10 ans et demi. Etant en danger de mort, elle obtint de prendre l'habit le 29 septembre 1623, et à l'âge de 16 ans, le 14 novembre 1627, elle

prononça ses vœux entre les mains de Madame Louise de l'Hospital, abbesse de Montivilliers, et en présence de révérendissime seigneur François de Harlay, archevêque de Rouen, qui lui mit le manteau, voile et anneau. »

Il résulte des recherches de M. Brianchon, qu'Anne de Vaudétar mourut vers 1677 abbesse de St-Jacques-lès-Vitry.

La présence de ses armes au retable de St-Paul établit en même temps qu'elle fut prieure de ce modeste prieuré.

Au milieu du retable se détache un tabernacle en bois sculpté et doré, d'une jolie conservation, et encastré au milieu de deux panneaux également sculptés et dorés, qui représentent les quatre évangélistes groupés deux à deux.

Cette partie de l'autel mériterait d'être utilisée. Elle nous paraît d'une date postérieure à celle du retable.

La Commission charge M. le Secrétaire de signaler à M. le Préfet l'état de délabrement dans lequel se trouve l'ancienne église St-Paul, en le priant de faire étudier la question par un homme de l'art.

Le lutrin en bois sculpté de Denestanville. — M. d'Estaintot a eu l'occasion de signaler à M. le curé d'Anneville la présence de l'ancien lutrin en bois, de l'église de Denestanville. La réponse qu'il a reçue lui fait espérer que ce lutrin sera offert au Musée départemental.

Notes de M. de Beaurepaire, sur la léproserie de Carville. — M. le Secrétaire donne lecture, au nom de M. de Beaurepaire, des notes suivantes :

Notes sur la léproserie de Carville. — Pour juger combien la lèpre était répandue autrefois, il nous suffit de je-

ter un coup d'œil autour de nous. Le Mont-aux-Malades rappelle par son nom une maladrerie qui servait d'asile à 21 paroisses comprises en dedans de l'ancienne enceinte de Rouen. L'histoire en a été écrite, de main de maître par M. l'abbé Langlois, qui nous fait suivre dans les premières pages de son récit, les traces précieuses de l'exil et de la correspondance de St.-Thomas Becket. Sur la rive gauche de la Seine, on voit encore et l'on tient à honneur de conserver l'antique chapelle de la *Salle aux Pucelles*, fondée pour les lépreuses nobles, par le roi Henri II, duc de Normandie, dans son manoir de Quevilly. Un autre savant, notre collègue, M. Auguste Le Prevost, dans une notice courte, mais substantielle et élégante, l'a fait connaître à l'Académie de Rouen et aux lecteurs de la *Revue de Normandie*. On comptait, de plus, six léproseries : une pour la paroisse de St-Gervais au hameau d'Yonville, près d'une croix, qui portait encore au dernier siècle le nom de Croix de la maladrerie ; une au Boisguillaume, sous l'invocation de Ste Venisse ou Ste Véronique, pour les paroisses de Boisguillaume, de St-Godard et de St-Laurent ; une à Darnétal, sous l'invocation de St Jacques et de St Christophe, pour Darnétal et pour les paroisses de St-Vivien et de St-Nicaise ; une à St-Léger-du-Bourg-Denis, sous l'invocation de Ste Marguerite, pour les paroisses de St-Léger, de St-Maclou, de Ste-Croix-St-Ouen et de St-Cande-le-Vieux ; une à St-Paul, pour la paroisse de St-Paul ; la sixième et dernière, à St-Sever, près des Emmurées, pour la paroisse de St-Sever. Chacun de ces petits établissements pourrait donner lieu à des recherches qui ne seraient peut-être pas sans intérêt. Craignant d'être trop long, je me contenterai d'adresser aujourd'hui à la Commission quelques lignes sur une de ces léproseries : celle de Darnétal.

On ne trouve guère, je crois, d'autres renseignements sur cette léproserie que cette simple phrase de l'*Histoire de Rouen*, de Farin.

« Proche le pont de Dernétal, il y a une chapelle ou

léproserie dédiée à St-Claude et à St-Christophe (1) ; elle a été autrefois bâtie et dotée par les paroissiens des églises de Lompan, de Carville, de St-Nicaise et de St-Vivien qui jouissent aussi également de son revenu, d'autant qu'ils y mettaient autrefois leurs malades. On y célèbre une messe chaque semaine. »

Cette maladrerie en avait remplacé une autre, qui avait été fondée primitivement sur la paroisse St-Vivien près des murs de l'abbaye de St-Ouen. C'est ce que nous voyons rapporté dans un mémoire de l'année 1674, rédigé en faveur des habitants des paroisses précitées : « Remonstrent qu'anciennement ils furent contraints et obligés avoir un lieu pour receuillir les pauvres malades de lèpre, et pour cest effect, ils fieffèrent une place vuide, size proche les murs St-Ouen, des sieurs échevins de la ville de Rouen, par 60 s. de rente annuelle, sur laquelle place ils firent bastir certain édifice dans lequel les pauvres malades de lèpre estoient obligez de se réfugier.... Mais, par succession de temps, les paroisses de St-Vivien et de St-Nigaise furent encloses dans les murailles de la ville. Les trésoriers des dites paroisses furent obligés de construire et bastir une autre léproserie pour receuillir les pauvres malades de lèpre.... laquelle fust bastie sur certain héritage sis audit lieu de Dernestal, paroisse de Carville, où les pauvres malades estoient logés, nourris et sustentés par l'aumosne des trésoriers et paroissiens des dictes parroisses. »

Cette translation eut lieu, vraisemblablement, dans le cours du XIVe siècle (2), certainement antérieurement à 1361.

Nous voyons, en effet, le 18 février de cette année, un accord conclu entre les trésoriers des paroisses de Rouen et ceux de Carville au sujet des réparations de la nouvelle maladrerie.

(1) Erreur, il faut lire St-Jacques et St-Christophe.

(2) Les grands travaux des fortifications de Rouen datent du temps des premiers Valois.

Après mûre délibération avec les *bonnes gens* des parroisses en question, il fut convenu « que de toutes les mises et coustoyemens fais ou qui seroient fais, à cause du dit lieu, que la paroisse de S. Vivien en payeroit la moitié, eue considéracion (à la grandeur) d'icelle paroisse, et S. Nigaise, Carville et Danestal, l'autre moitié, de quoi lad. paroisse de S. Nigaise paieroit, de 20 s., 12 s., et Carville et Danestal 8 s. et du plus plus, et du mains mains (1), par ainsi que, quant il vendroit malades à lad. maladerie des parroisses dessus dictes, les trésoriers de Carville et de Danestal les recheveroient et seroient carchés de mettre tous les biens et estoremens que ilz y porteroient en escript, lesquels devroient demourer aud. lieu, et mectroient les biens en certain lieu affin que, *se il venoit aucuns povres mallades*, que il les eussent pour eulx gouverner. » Le mobilier de cette maison était des plus modestes. Il consistait en un lit pour les malades *trespassans*, un pot de cuivre, une *poële* pour tout le commun, un seau et une corde de puits. Voilà tout ce qu'il s'agissait de leur fournir ; le reste provenait de la charité des fidèles, ou des lépreux eux-mêmes. « S'il y avait aucuns biens des malades trespassans, tous les trésoriers les pouvoient prendre et vendre pour mettre ès réparacions de la maladerie. » Ils devaient aussi tenir, pour chaque paroisse, un rôle des rentes dues à la maladrerie, afin que, dans le cas où il n'y aurait point de malades, les rentes pussent être perçues au profit des églises paroissiales.

Treize ans après, le 17 octobre 1374, les trésoriers des mêmes paroisses et les malades de Carville-Darnétal baillèrent à fieffe l'emplacement de la maladrerie abandonnée, appelé le *Clos aux Malades*, moyennant une rente annuelle de 13 l, sur laquelle 3 l. devaient être payées à la

(1) On peut se faire une idée par là de la population relative des paroisses de S.-Vivien et de S.-Nicaise. S. Nicaise devait avoir un peu plus du quart de la population de S.-Vivien.

ville de Rouen comme prix stipulé dans le contrat de fieffe primitif. Ils retinrent l'usage d'une basse chambre ou *bordel*, pour avoir le moyen d'y mettre à couvert, *entre deux soleils*, les lépreux qui tomberaient à leur charge, en attendant le départ de ces malheureux pour la maladrerie de Darnétal. En 1490, ce *tènement* appartenait à un nommé Colin Machonnet. Celui-ci prétendait faire son profit de cette basse chambre ; il alléguait que la servitude à laquelle elle avait été assujettie était éteinte par prescription; que d'ailleurs elle était devenue sans objet, depuis qu'une ordonnance avait interdit à tout lépreux de se mettre à couvert dans l'intérieur de la ville. Une transaction fut conclue. On abandonna à Machonnet l'usage de cette basse salle, moyennant un supplément de 4 sous de rente annuelle pour les malades.

On représente, en général, les lépreux comme soumis à la séquestration la plus absolue et la plus rigoureuse. Cette opinion me paraît erronée. Il est certain que leurs maisons étaient situées, la plupart du temps, non pas dans les lieux les plus écartés, mais sur le bord des chemins les plus fréquentés. Il est certain encore que pendant longtemps, à certains jours de l'année, notamment le vendredi saint, les portes de la cathédrale de Rouen étaient assiégées par les lépreux des faubourgs qui venaient implorer la charité des fidèles. Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que, jusqu'en 1509, tout au moins, les lépreux de Darnétal n'eurent point de chapelle particulière, et que l'église de St-Ouen de Longpaon (qui n'était encore qu'une succursale de Carville) ne leur était pas absolument interdite.

Cette année, à la suite d'un procès entre les paroissiens de Rouen et ceux de Darnétal, il fut décidé, aux *Hauts-jours des aumônes* (1) de l'archevêché de Rouen, après déli-

(1) Sorte de juridiction qui siégeait à l'archevêché et qui connaissait, par appel, des sentences qui avaient été portées aux justices dépendant de l'archevêque.

bération et consultation de *notables juristes et coustumiers*, que les trésoriers de « Longpaon seroient contraints à faire édifier une petite logette ou maison auprès de leur église de Longpaon, au bout et au costé d'icelle, en laquelle les malades de lèpre des quatre parroisses pourroient estre recueillis, et non autres, en tel lieu et place que les diz mallades pussent oyr le service divin et voir l'Elévation du Corps de Notre Seigneur (1), sauf que, pour ce que les dits de Longpaon ont remonstré que, pour raison de la communication des malades, et de la grant multitude de peuple qui afflue en l'église de Longpaon, il s'en pourroit advenir plusieurs inconvéniens, a esté dit que, se les dits de Longpaon veullent faire édifier et construire un oratoire et chapelle sur et dedens le territoire de la malladerie de Carville, faire le pourroient » après en avoir obtenu toutefois la permission de l'archevêque. On leur imposait l'obligation d'y employer 30 l. pour le moins. Les paroisses de S. Vivien et de S. Nicaise devaient contribuer à la construction pour une somme de 20 l., soit 50 l. en tout pour l'édification de la chapelle. Une messe basse devait y être dite tous les dimanches à 8 h. et payée à raison de 6 d. par paroisse, soit 2 s. à fournir par ceux qui feraient le pain bénit. On exigeait que les mêmes paroisses contribuassent, pour chacune un quart, aux frais de fourniture ou d'entretien du luminaire, des livres et des ornements d'autel.

(1) Notons à ce propos un changement de discipline. — Au xve siècle, les chanoines prenaient des précautions pour voiler le sanctuaire et faire que les séculiers ne pussent voir l'autel. *Concluserunt fieri clausuram bosci in lateribus majoris altaris ne gentes seculares videant secreta, celebrando missam, ad dictum altare,* 21 mars 1445. G. 2130.

En 1579, les paroisses de Bourdainville faisaient un crime au seigneur de la paroisse Guillaume Le Roy, d'avoir fait placer au devant du chœur un siége si élevé que les fidèles étoient contraints de se lever debout pour voir la sainte Hostie à l'élévation. » G. 4244.

La léproserie fut ruinée et démolie pendant les guerres civiles de la fin du XVIe siècle, et selon toute vraisemblance, lorsque l'armée de Henri IV vint occuper la vallée de Darnétal pour faire le siége de Rouen ; mais la chapelle fut conservée dans son entier. Elle fut restaurée en 1612, et l'on y exécuta cette année-là des travaux de peinture qui se trouvent décrits par le menu, dans un devis qu'il nous paraît intéressant de reproduire dans toute sa teneur.

« Ensuict le Mémoire et devys de la painture qu'il convient faire en la chapelle de la Maladerie deppendante des paroisses de S. Vivien et S. Nigayse de Rouen, S. Pierre de Carville et S. Ouen de Longpaon, au bourg de Dernestal, fondée audit lieu à l'honneur de Dieu et de Messieurs S. Jacque et S. Christofle.

« Premièrement, il convient repeindre de coulleur de boys une croix estant au dessus de l'autel de lad. chapelle avec l'entrepied d'icelle, sur laquelle croix sera figuré et représenté l'ymage du crucifix, et à costé de lad. croix sera aussi figuré 2 ymages l'un de N. D., et l'autre de S. Jehan l'évangéliste, de 2 pieds ou environ de haulteur ou à la proportion dudit ymage du crucifix, sur 2 panneaux de bois.

« Plus, au-dessus de lad. croix, sera représenté l'ymage de la Trinité, et, au costé d'icelle, la figure du soleil, d'un costé, et, de l'autre costé, la figure de la lune, et le reste de la paroy couverte d'estoiles bleues sur peinture blanche au dessus du traveleau, et rafreschir l'escripture qui est sur ledit traveleau.

« Plus, au dessoubz dudit traveleau, du costé dextre, sera figuré l'ymage de S. Jacques, et, du costé senestre, l'ymage de S. Christofle, de grandeur et haulteur, à proportion de 4 piedz ou environ, de coulleurs à ce propres et convenables.

« Plus, au dessoubz dudit entrepied de croix, faire 4 ymages à la proportion de la place, de semblables couleurs que les deux grandz ymages, assavoir le premier du costé

dextre, S. Vivien ; S. Nigaize, proche d'iceluy ; S. Pierre cy après ; et S. Ouen ensuivant, avec les noms escriptz aux piedz desdicts ymages, avec le champ de derrière lesdicts ymages et toute la paroy, de couleur propre et convenable...

« Item, à l'entour de lad. chapelle, convient faire la figure des 12 apostres de peinture blanche et noire..... avec leurs diadesmes, entrepiedz et coulonnes de séparation.

« Plus il convient peindre toute ladite chapelle, tant par le rambroyé d'icelle que par la parroy et massonnerie, de coulleur blanche avec colle ; et, pour le pignon, le boys sera paint de couleur de bois.

« Item il convient peindre le devant et les deux bouts dudit austel de façon d'un tappis ou parement d'austel entremeslé des noms de *Jésus et de Marie*, le tout avec colle. »

L'accord conclu en 1361 prouve que, dès cette époque, le nombre des lépreux était bien peu considérable. Il est incontestable qu'il ne put qu'aller en diminuant jusqu'au temps où il ne fut plus question de lèpre, sinon par exception. Benest Bosquet fut le dernier lépreux qui fut logé à la maladrerie de Darnétal. Il y mourut en 1537 et fut inhumé dans la chapelle.

En 1509, Jeanne, femme d'un nommé Philippot Roussel, avait été reçue dans cette maladrerie, en vertu d'un arrêt des *hauts jours* de l'archevêché. Ce qui faisait difficulté, comme on le voit par une des pièces du procès, c'était que cette femme, mariée à un paroissien de St.-Vivien, était native de St.-Aubin-la-Campagne, où il y avait une maladrerie particulière.

Voici quelques passages de la défense de Jean Le Vigneron, lépreux, et de ses consorts :

« Il fait à considérer en la matière présente qu'il y a usage général par tout ce pays et province, que, quant aucun est touché de la malladie de lespre, il est tenu et subgect de soy sequestrer d'avec les sains et soy retirer en

la malladerie de la paroisse dont il est natif, et que les autres natifs d'icelle paroisse, non entechez d'icelle maladie, sont tenus et subgetz leur quérir et trouver logis, extencilles et tout ce qu'il leur est nécessaire, et mesme faire queste, chacunes sêpmaines, outre le revenu d'icelle maladerie, pour subvenir à la nourriture et entretènement d'iceulx poures malades, lequel usage général a esté de tout temps observé et gardé audit pays et province, sans jamais ramener doubte. En ensuivant lequel usage y a 21 paroisses en ceste ville de Rouen, dont les natifs d'icelle qui tumbent en ladicte maladie de lespre sont recueillis à la prieuré du Mont aux Malades,..... et en la maladerie du Boisguillaume prez ladicte ville sont pareillement recueillis les natifs d'icelle paroisse et des paroisses de S, Laurent et S. Godard de Rouen, et en la maladerie de Se Marguerite prez cedit lieu de Rouen sont recueillis les natifz des paroisses de S. Maclou, Se Croix et autres paroisses, ayant droicture. En icelle maladerie de Carville sont pareillement recuilliz les natifs d'icelles paroisses de Carville, Longpaon, qui n'est que une seule paroisse, pozé qu'il y ayt deux églises paroichialles, et aussi y sont recueilliz les natifs desd. parroisses de S. Nigayse et S. Vivien, ainsi que toutes ces choses sont notoires à tous et que les diz demandeurs le veullent et offrent prouver.

« Item veulent et offrent prouver que lad. Roussel est native de la paroisse de S. Aubin en la Champaigne à 2 lieues prez de ceste ville de Rouen, et que en icelle paroisse il y a malladerie et logis à 4 estages, en laquelle ont de tout temps et ancienneté esté recueilliz et logez les natifs d'icelle paroisse qui tumbent en lad. maladie de lespre, et pareillement les natifs des paroisses d'Ymare, de Bouville et Quievreville la Poterie, qui sont des prouchaines paroisses adjacentes de lad. paroisse de S. Aubin, laquelle maladerie est à présent vacante, et que ès dictes paroisses l'en a accoustumé fournir les extencilles, quant le cas advient, et faire lad queste pour subvenir à la nourriture et entrete-

nement d'iceulx malades et aultres droictures et revenues appartenantes à icelle maladerie qui doivent estre appliquez à l'usage d'iceulx malades, en ensuivant lad. coustume et usage général, tenu et reputé pour loy audit pays de tout temps et ancienneté. »

La lépreuse alléguait qu'elle avait séjourné plusieurs années sur la paroisse St-Vivien, et qu'elle y avait fait le pain bénit. Elle obtint gain de cause, d'abord contre les trésoriers de St-Vivien, ensuite contre les lépreux de Darnétal (24 sept. 1509).

En 1541, il n'y avait plus de lépreux à Darnétal. Dans l'espace de près de 20 ans, on n'y avait reçu que 3 ou 4 malades. C'était le temps de la Renaissance. On voyait alors des établissements d'instruction publique se fonder de tous côtés, même dans les plus petits villages. On crut faire de notre léproserie un usage pieux et utile, en la transformant en école, avec la permission du curé. Trois maîtres, Jean Le Beau, Guillaume De Berles, Philippe Durand (je ne sais si c'étaient des ecclésiastiques ou des laïques) y enseignaient de nombreux écoliers. Il y a même lieu de supposer que le latin, ou ce qu'on appelait autrefois la *grammaire*, entrait dans le programme de leur enseignement. Telle était, du moins, l'opinion que s'était formée une voisine, laquelle entendant souvent un de ces maîtres *prêcher* les enfants et crier fort haut, n'avait pu parvenir, malgré toute l'attention qu'elle y avait prêtée, à comprendre un seul mot de ce qu'il leur disait. Malheureusement cette transformation, que plus tard les États de Normandie réclamèrent comme mesure générale au nom de la Province, cette transformation, disons-nous, s'était opérée sans qu'on eût pris la peine d'observer les formalités requises. Cela donna lieu à des plaintes assez fondées. Les uns disaient qu'il était dangereux de réunir de jeunes enfants, plus sensibles que d'autres à l'influence du mauvais air, dans un endroit qui avait servi d'asile à des lépreux ; d'autres étaient scandalisés de la profana-

tion de la chapelle, où le bruit des écoliers avait succédé aux prières, où l'autel, caché derrière une cloison, ne paraissait plus à sa place, où l'on ne voyait plus que verrières brisées par le fait des jeux d'une jeunesse turbulente. Tous regrettaient les processions qui s'y faisaient autrefois, notamment celle du 1er mai, fête de St-Philippe et de St Jacques le mineur. Ces griefs sont consignés dans une enquête faite le 9 août 1544, en vertu d'une délégation de l'official, par Robert Fleury, doyen de la Chrétienté. Nous ne connaissons point la sentence qui intervint. Mais il n'est point douteux, par ce que nous avons dit précédemment, que la chapelle n'ait été rétablie.

En 1509, l'administration des sacrements aux lépreux se faisait par les soins du curé et de ses vicaires. Il n'y avait point, et il n'y eut même jamais, à proprement parler, de chapelain à la maladerie de Darnétal.

Mais, comme il n'y avait bien ecclésiastique, pour si petit qu'il fût, qui ne tentât la convoitise, un moment, on put croire que ce chétif établissement allait devenir la proie d'un bénéficier. En 1600, un nommé Guill. Tyboult y fut nommé par Henri IV, sur la désignation du grand aumônier, à la charge, tout à fait illusoire, de nourrir les pauvres malades depuis longtemps inconnus à cette maison.

Il fut bientôt établi que cette léproserie appartenait légitimement non au Roi, mais aux paroisses qui l'avaient fondée. En 1674, les trésoriers de ces paroisses se qualifiaient *administrateurs possesseurs* de la chapelle et léproserie de St-Jacques et St-Christophe, et ils réussirent à faire confirmer leur droit par la Chambre royale séant à l'Arsenal.

M. Barthelemy se rappelle parfaitement avoir vu dans sa jeunesse, à St-Aubin-la-Campagne, sur le versant de la côte section d'Incarville, des loges pour les fous, détruites depuis.

On donnait même à St-Aubin le surnom de St-Aubin-les-Fous.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
Vicomte D'ESTAINTOT.

SÉANCE DU 27 JUIN 1878.

La séance ouvre à deux heures, à l'hôtel de la Préfecture.

Sont présents : MM. Barthelemy, remplissant les fonctions de président; P. Baudry, de Bellegarde, Billiard, Brianchon, Gouellain, d'Iquelon, de la Londe, l'abbé Loth, Maillet du Boullay, de Merval, de la Serre et vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. de Beaurepaire, Bouquet, Lormier, Sauvageot et Simon sont excusés.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal du 12 mai. Ce procès-verbal est adopté.

M. Barthelemy fait hommage à la Commission de deux belles photographies, représentant le clocher de St-Romain, avant et après la restauration dont notre collègue est l'auteur.

La Commission lui en adresse ses remercîments.

La correspondance comprend :

Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or, t. IX, années 1874-1877.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. VI, n° 95.

Union, Chronique des Sociétés Savantes, 15 avril, 15 mai 1878.

Le programme de la 45e session de la Société française d'archéologie au Mans et Laval, mai 1878.

La Cheminée renaissance de la rue de la Croix-de-Fer. — M. le Président indique que l'objet principal de la réunion d'aujourd'hui est de faire connaître à la Commission le résultat des démarches, dont il avait été chargé à la dernière séance près de la famille Jourdainne, pour l'acquisition de la belle cheminée de la rue de la Croix-de-Fer.

Il a cru ne pas devoir agir directement, mais faire sonder les propriétaires par l'intermédiaire qu'il jugeait le plus capable de les rendre favorables au but que la Commission désirait atteindre.

Une lettre en date du 18 juin lui a fait connaître que la cheminée et le plafond de l'appartement où elle est placée seraient cédés par Mlle Jourdainne : pour Paris moyennant un prix de 25,000 fr.; pour Rouen et le département, moyennant un prix de 20,000 fr. En présence de ces prétentions, il demande à la Commission quelles suites sont à donner à cette affaire. Il ajoute qu'hier, l'homme d'affaires de Mlle Jourdainne est venu lui demander si le prix était accepté.

M. le Secrétaire a cru devoir porter à la connaissance personnelle de M. le Préfet l'objet de la séance d'aujourd'hui, et lui indiquer tout l'intérêt qu'il y aurait à ce qu'il voulut bien la présider.

M. le Préfet, en manifestant le regret qu'il éprouvait d'être dans l'impossibilité de le faire, a compris qu'il importait qu'un monument de cette valeur artistique ne sortit pas de la ville ; il a chargé M. le Secrétaire

d'assurer la Commission de l'intention où il était de donner des suites au vœu qu'elle exprimerait.

M. du Boullay rappelle que l'année dernière, un vœu analogue, relatif à l'acquisition de la mosaïque de Lillebonne, a été accueilli de la manière la plus favorable par le Conseil général, et que, s'il n'a pu être réalisé, ce serait peut-être une raison pour que l'acquisition, actuellement projetée, se présentât devant lui dans les meilleures conditions. Il ajoute que les projets d'agrandissement du Musée permettraient de reconstituer à cette cheminée son cadre originaire, et que les ressources ordinaires dont il dispose pourraient être utilement consacrées à cette restauration.

M. d'Estaintot croit qu'il y aurait lieu de comprendre dans l'acquisition la porte en bois sculpté qui donne accès à l'appartement et le chambranle qui la décore, ainsi que les corbeaux en pierre qui supportent les deux sommiers, afin de pouvoir reconstituer la pièce avec son caractère actuel.

La Commission émet à l'unanimité le vœu que l'Administration départementale réalise l'acquisition de cet objet d'art à peu près unique ; elle prie M. le Préfet de vouloir bien favoriser de toute son influence ce résultat, et le remercie des dispositions favorables qu'il a déjà manifestées ; elle désirerait, d'ailleurs, que non-seulement le plafond et la cheminée, mais la porte en chêne sculpté qui donne accès à l'appartement et son chambranle, ainsi que les corbeaux en pierre qui soutiennent les sommiers, s'ils peuvent être détachés sans inconvénient pour l'immeuble, soient compris dans l'acquisition. M. le Secrétaire est chargé de transmettre sans retard à M. le Préfet un extrait du présent procès-verbal.

Le cimetière de Montivilliers. — M. Brianchon communique la notice suivante sur le cimetière de Montivilliers.

Le cimetière de Brisgaret. — L'un des cimetières les plus curieux du département, sinon le plus intéressant de tous, est sans nul doute le cimetière de Montivilliers, connu sous le nom de Brisgaret. Plusieurs fois déjà, et notamment dans ses séances des 16 avril et 20 juin 1872 (1), la Commission des antiquités a pu entendre avec intérêt les communications diverses qui lui ont été faites à ce sujet par MM. Roëssler, de Merval, de Beaurepaire et d'Estaintot. Résumant, à notre tour, les dires de nos savants confrères, nous les ferons suivre de quelques observations suggérées par une visite récente à la bibliothèque de Montivilliers, et nous profiterons de l'occasion pour donner, en terminant, des détails succincts sur la double restauration dont la chapelle et la croix du cimetière de Brisgaret viennent d'être l'objet.

D'où vient ce nom de Brisgaret ? Question que l'on a faite souvent, et à laquelle il n'a jamais été répondu, au moins que nous sachions, d'une façon satisfaisante. Nous avons le regret d'avouer que nos recherches particulières n'ont pas réussi davantage et sont restées aussi stériles que celles de nos devanciers. Le mot de brise-jarret, en patois *garet*, s'applique bien, dans les tropes populaires, à un lieu escarpé ou de difficile accès ; et la colline, à mi-hauteur de laquelle s'étend le cimetière de Brisgaret, se trouve justement dans ces conditions. Mais il n'est guère permis d'admettre une étymologie aussi fantaisiste. Nous inclinerions plutôt vers la légende qui voit dans *Brisgaret* le sobriquet d'un Barbe-Bleue cauchois. Seulement on ignore le fait précis qui a donné lieu à la légende et s'il se rattache par un lien quelconque au manoir de

(1) *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure,* t. II, p. 292 et 321.

Reboultot, situé jadis dans le voisinage. Quoi qu'il en soit, ce qu'on sait le mieux en tout ceci, c'est qu'on ne sait rien, et il nous tarde de sortir des conjectures, pour arriver à la réalité.

L'abbé Cochet, dans son *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure,* qui n'est autre chose que le substantiel abrégé des travaux de sa vie entière, l'abbé Cochet n'a garde de passer sous silence le « long cloître du cimetière de Brise-Garet, diminutif de l'aître de Saint-Maclou, dit-il, avec ses sculptures et ses décors dont tous les motifs ont trait à la mort et semblent empruntés à la danse macabre, » et il en place la construction entre 1582 et 1602 (1). Nous avons quelque peine à nous ranger à cette opinion, et voici pourquoi. Lorsque Jacques Deschamps, fondateur présumé du cloître, y fut enterré, le cloître était nécessairement bâti. Or, la pierre tombale du sieur d'Esnitot ou d'Escures (2), qui existe encore, porte le millésime de 1525. D'un autre côté, la croix de pierre du cimetière, sur laquelle nous reviendrons, et qui doit n'avoir précédé que de peu d'années l'établissement du cloître, appartient, selon l'opinion autorisée de M. Barthelemy, au style du xve siècle le plus pur. Nous croyons donc être plus près du vrai en reportant au commencement du xvie siècle la construction à laquelle notre grand monumentaliste assigne la fin. Ce qui ne nous empêche pas de reconnaître, avec M. Roëssler, que la chapelle et le cloître n'ont été complétés que sous Henri IV et à l'époque même indiquée par l'abbé Cochet. On lit, en effet, dans le *Recueil de ce quil cest paie* (payé) *de plus remarquable dans le registre des comptes du tresor de leglise de S. Sauueur de la ville*

(1) *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure,* par M. l'abbé Cochet. Paris, Imprimerie nationale, in-4°, 1871, col. 148.

(2) Où les uns disent d'Esnitot, d'autres Captot, Mlle Le Masson a lu d'Escures ou des Cures.

de Montivilliers avec les noms des tresoriers depuis lannée 1582 (jusqu'en 1666), conservé à la bibliothèque publique de cette ville, une note dont la teneur suit :

« Noble Nicolas deschamps conseller premier avocat du roy en la vicompté de Montivillers tresorier en 1602 — En cette année on fit la cloture de la Chapelle du cimetiere de brisgaret avec la contretable ou est representé la resurrection du Lazare — la grande portte dudit cimetiere — jl y a dans la ditte Chapelle vne Clhoche ou jl est ecrit au tour des vers ecritte gotique. »

C'est non-seulement cette même « clôture, » tombée en ruines depuis longtemps, mais la chapelle entière de Brisgaret que Mme Le Chevrel, digne veuve du maire à qui Montivilliers doit, entre autres créations utiles, celle de sa bibliothèque, a fait restaurer dernièrement, par un élève distingué de M. l'abbé Robert, M. Marical, dont le nom se lie de plus en plus à la conservation des monuments religieux de notre contrée. S'il est à regretter que, au dehors de la chapelle, l'ancien appareil en silex noir ait été remplacé par un pisé sans caractère, et que l'on n'ait pas songé à rétablir le clocheton, d'aspect si pittoresque, où tintait pour les trépassés la « cloche avec des vers au tour ecritte gotique, » nous n'avons que des éloges, par contre, pour l'intérieur de l'édicule, traité avec goût et respect des choses d'autrefois. Il est vrai que la voûte en bois, anciennement couverte de peintures, a été blanchie; mais ces peintures, toutes défigurées, sout un pieux prétexte, par un feu curé de Montivilliers, étaient devenues à peine visibles et ne pouvaient être conservées. Tout au plus, sur l'écusson placé au bas du retable, aurait-on aimé à voir raviver les émaux des armes du donateur supposé, « noble Nicolas Deschamps..... tresorier de leglise de saint Sauveur en 1602, » qui sont, d'après M. de Merval, *d'argent, à la fasce de..., accompagnée de trois perroquets de sinople, becqués et onglés de gueules, posés deux et un.* Mais, en somme, et sans nous

arrêter à des critiques insignifiantes, disons tout simplement que la restauration de la chapelle de Brisgaret est une excellente œuvre, qui honore Mme Le Chevrel et ne saurait trouver trop d'imitateurs.

La chapelle du cimetière de Brisgaret a reçu des historiens les désignations les plus diverses, telles que chapelle des Morts, chapelle de Saint-Lazare, chapelle des Saints-Maurice et Lazare, etc. Aucun de ces vocables ne lui appartient. Les registres de Saint-Sauveur lui donnent son véritable nom : chapelle de Saint-Jean-Baptiste.

On remarque, au milieu de cette chapelle, une dalle tumulaire, à laquelle se rattache une légende assez obscure de jeune fille noyée dans un puits rebouché par la croix du cimetière. La légende ne semble avoir oublié qu'une chose, c'est que la croix date du xve siècle, et que la jeune fille n'est morte qu'au xviie. Sur cette dalle, de moyenne dimension, est représentée une enfant, les mains jointes, la figure encadrée dans une collerette Louis XIII. De chaque côté, une tête de mort, avec des larmes et des ossements posés en sautoir. Au-dessous se trouve gravée l'inscription suivante :

IN OBETVM. SVAVISSI. PVEL. MAGDALENÆ
MARAIS. FILAE. M. HEIAE. MAR. HOM. ADOPTIVÆ
C. V. M. IACOBI. LANGEVIN. CONS. ASS. REGII QVÆ
DECESSIT. E. VITA. AN. ÆT. 4. DIE. 29. AVG. 1614
EPITAPHIVM.
ECCE. PVEILA. MEI SPES ET SOLAMEN. AMORIS.
HIC IACET. ET. VIDIT. SOL. / .SIGNA QVATER.
FATA. VETANT. LACRMAS. ET BVS ANNIS.
OCCIDIT. ET. TVMVLI. MARMORE PARCA. TEGIT
SCILICET. VT. TINXIT. MORITVRV. CORPVS. IN. VNDIS
INGEMVIT. FACINVS. MŒSTA. PVDORE NECIS
.AMORIS. MONIMENTUM.
DILECT. PVEL. MANIBVS. FLENS. MŒRENS QVZ.
D. D. IDEM. LANG. ADOPTIVVS.

Nous ne saurions donner aujourd'hui de cette inscription où des lettres manquent, inscription que nous n'avons réussi à lire qu'imparfaitement, malgré le concours de M. le doyen de Montivilliers, et dont la typographie, remarquons-le en passant, est impuissante à reproduire la physionomie exacte. Avec ses capitales AV, MAR, LI, HE, VA, IM, NE, liées ingénieusement ensemble par l'artifice du graveur et ne formant ainsi, au lieu de plusieurs lettres, qu'une seule; avec ses points placés, non au bas de la lettre, mais au milieu, nous ne saurions, dis-je, donner aujourd'hui de cette inscription, composée dans le mauvais goût du temps, qu'une traduction *provisoire*.

« Epitaphe sur la mort de la toute gracieuse enfant, Madeleine Marais, fille adoptive de Jacques Langevin, conseiller du roi, décédée à l'âge de 4 ans, le 29 août 1614.

» Ci-gît une jeune enfant, l'espoir et la consolation de mon cœur. Elle est là, n'ayant souri que quatre fois au retour du printemps. Faut-il donc que sitôt elle fasse couler nos larmes! Et c'est la Parque même qui, après avoir plongé la jeune fille dans l'onde où elle devait périr, honteuse de son meurtre et gémissant de l'avoir commis, l'en a retirée pour la faire reposer sous le marbre de ce tombeau.

» Le susdit père adoptif de Madeleine Marais, Jacques Langevin, a consacré ce monument de sa tendresse, l'âme navrée, aux mânes de son enfant bien-aimée. »

Mais la pierre tombale la plus intéressante du cloître est celle de Jacques Deschamps, seigneur d'Esnitot et d'Eneaumare inhumé en 1525, comme nous l'avons dit plus haut, dont l'inscription a été relevée par M. de Beaurepaire et insérée dans le tome II des *Bulletins de la Commission*, page 322. On sait qu'une tradition locale, précieusement conservée chez une honorable famille de Montivilliers, attribue, avec une grande vraisemblance, la fondation du cloître de Brisgaret à Jacques Deschamps,

d'où descendent, selon M. de Merval, les Deschamps de Boishébert, et aussi, d'après Mlles Le Masson, les Deschamps du Rudemare. Et comme c'est un devoir, pour les membres de la Commission, de signaler les actes de vandalisme partout où ils les rencontrent, nous ne saurions passer sous silence celui dont la dalle tumulaire de Jacques Deschamps, presque de nos jours, a été l'objet. Sur cette pierre, légèrement tectiforme, s'étendait depuis trois cents ans une croix en ronde bosse, fleuronnée aux extrémités, dont M. Blanchet retrouve encore l'image archéologique dans ses souvenirs d'enfance. Or, comme le relief de la croix formait une aspérité gênante au pied des passants, certain esprit subtil s'ingénia, pour y apporter remède, de niveler la pierre en grattant la croix. C'était un maçon. On discerne encore aujourd'hui le corps de la croix, avec ses bras et ses trèfles allongés, aux traces des coups de hachette donnés pour arriver à son effacement.

On assure que sous l'empâtement qui recouvre le parvis intérieur du cloître de Brisgaret se trouvent une foule d'inscriptions indiquant les noms des principales personnes enterrées dans le cloître. D'un autre côté, il parait certain que les combles du cloître de Brisgaret ont toujours servi de charnier pour le cimetière. A en croire divers témoignages, les derniers ossements n'auraient disparu qu'en 1830.

Après avoir dit ce que nous savons, et surtout ce que savent les autres, du cloître et de la chapelle de Brisgaret, dont notre collègue, M. Roëssler, a offert en 1872 un dessin à la Commission (*Bulletin*, t. II, p. 292), il ne nous reste plus qu'à esquisser, en quelques mots, l'historique de la croix du cimetière.

« Dans ce cimetière, est une jolie croix de pierre sculptée au Havre en 1589, par Pierre Lalbitre, et donnée par M. de Beuriot. » Tels sont les propres termes du *Répertoire*, col. 148. D'un autre côté, M. de Merval, si au courant des moindres particularités de notre histoire nor-

mande, venant à contrôler une opinion dont le procès-verbal n'a pas gardé trace, dans la séance du 20 juin 1872, s'énonce de la manière suivante : « C'est par erreur que la fondation de cette chapelle (la chapelle du cimetière de Brisgaret) fut attribuée, dans la séance du 16 avril, à M. de Beuriot, vicomte et gouverneur de la ville de Montivilliers (1). Seulement, M. de Beuriot fit don, en 1589, de la belle croix qui est dans le cimetière ».

Avec le plus grand respect pour les sentiments contradictoires de M. de Merval et de l'abbé Cochet, qui taisent leurs autorités du reste, nous devons observer pourtant que rectificateur et rectifié ne nous semblent dans le vrai ni l'un ni l'autre, et sont tous les deux victimes d'une confusion de croix et de cimetières qu'il importe de faire cesser, si l'on veut rendre, nous ne dirons pas claire comme le jour, mais seulement moins obscure, la question du cimetière de Montivilliers.

C'est à quoi nous ne désespérons pas de parvenir, grâce au *Recueil des comptes de Saint-Sauveur*, dont nous allons donner extrait à la Commission :

« ... monsieur pierre hantier (2), est-il dit dans ce document, monsieur pierre hantier bourgois tresorier en 1589.

« En cette annee .... on chante dans la nef devant le Crucifix vn Libera pour noble guillaume de beuriot vicomte et gouverneur de la ville de montivilliers qui a

(1) M. de Beuriot portait pour armes : *d'azur, au lion rampant d'argent.*

(2) C'est sans doute le fils de ce trésorier, sinon Pierre Hantier lui-même, que nous retrouvons exerçant les fonctions de trésorier, trente-six ans plus tard, lors de l'achèvement de la nef de Saint-Sauveur, ainsi qu'il résulte de l'inscription suivante, qu'on lit encore aujourd'hui, à l'intérieur de l'église et au-dessus du portail : « La voulte de ceste nef a esté commencée en lan mil six cens vingt cinq, maistre Pierre Hantier, avocat et greffier de la justice de la vicomté, estant trésorier en ladite année ».

donné limage de la s^te vierge quil est dans le portail et la Croix du cimetiere de cette Eglise en 1589. »

Que conclure de là ? Que Guillaume de Beuriot a donné la croix du cimetière de Saint-Sauveur en 1589 ? C'est incontestable ; mais, par le cimetière de l'église de Saint-Sauveur, que faut-il en tendre ? Le cimetière de Brisgaret ? Nous ne le croyons pas. Le cimetière de l'église de Saint-Sauveur, proprement dit, le cimetière ouvert aux morts de la paroisse de Saint-Sauveur jusqu'à l'ordonnance royale, portant défense d'enterrer dans les villes, du 19 novembre 1776, le cimetière enfin désigné dans notre *Recueil* sous le nom de « cimetière de l'église de Saint-Sauveur », n'était autre que le cimetière attenant à l'église même, et c'est dans ce cimetière que Guillaume de Beuriot érigeait une croix en 1589, comme c'est dans le portail bâti par l'abbesse Jeanne Mustel, accédant au même cimetière, qu'il place l'image de la Vierge. Le gouverneur de la ville met de l'unité dans sa munificence. Ses deux donations se touchent. Son seul objectif, c'est l'église de Saint-Sauveur, dont il veut décorer les abords. Il s'y concentre exclusivement. Au portail, il met une Vierge ; dans le cimetière, il plante une croix.

Ainsi, nous connaissons maintenant le moderne donateur de la croix du cimetière de Saint-Sauveur : c'est Guillaume de Beuriot, vicomte et gouverneur, sous Henri III, de la ville de Montivilliers ; mais le donateur ancien de la croix du cimetière de Brisgaret, nous ne l'avons pas découvert et nous l'ignorons toujours, à moins, d'après le style de cette croix, que ce ne soit le fondateur légendaire du cloître et de la chapelle, le seigneur d'Esnitot et d'Eneaumare, Jacques Deschamps lui-même.

Voici, à ce sujet, quelques indications recueillies à la bibliothèque de Montivilliers qui peuvent servir à expliquer, sinon l'érection originelle, du moins la première restauration de la croix du cimetière de Brisgaret.

Sur une feuille détachée, provenant du *Registre des comptes de l'église de Saint-Sauveur*, on lit ce qui suit :

« Aultre chapitre de despence extraordinaire faicte par le dict martin durant lad année

. . . . . .

« Pour la croix de pierre mise a brisgaret achatee a rouen la soe de . . xxiiii livr.

« Pour du feurre à lenueloper pour enpescher quelle ne fust gastee. . vi s. viii d.

« Pour de la ficelle pour tenir led foeurre. . . . . ii s.

« Pour le portage dicelle par led bresment (1) du logis du sculpteur au basteau. . . . . x s.

« Pour l'auoir apporte dans led basteau au haure. . . . . xviii s.

« Paye au vyuandier pour lauoir apporte sur son cheual du haure Icy. xiii s.

« Payea robert du perroy fossier et vn aultre hoe por lan porter à brisgaret viii d.

« Paye a p piquet masson por av (2) mis la croix en place pour luy et ses gens aquit repnte (3). . . . . lxii s.

Comme on a pu le remarquer, la date seule fait défaut dans cette indication, si précieuse d'ailleurs. Heureusement que le même *Recueil de comptes*, dont nous avons si souvent parlé, nous vient fort à propos en aide pour fixer l'année de la gestion du sieur Martin :

« Monsieur jean martin notaire tresorier en 1609.....

(1) Porteur *Bresment*, se dit encore au Havre, assure M. Blanchet, pour exprimer un brouettier, un commissionnaire, un homme dont la profession est de porter des fardeaux. Cf. *Histoire des anciennes corporations d'arts et métiers*, par Ch. Ouin-Lacroix. Rouen, 1850, in-8°, p. 367.

(2) *Au*, avoir.

(3) *Repnte*, représenté.

La Croix de pierre du Cimetiere de brisgaret achete a rouen a couté 24 l. »

Ainsi, aux termes de ces deux documents, dont l'authenticité est incontestable, il résulte que la croix de pierre achetée à Rouen vingt-quatre livres par le notaire monsieur Jean Martin, « tresorier » de Saint-Sauveur, transportée par bateau de Rouen au Havre, du Havre à Montivilliers sur le cheval d'un « vivandier, » et par deux hommes, dont Robert du Perroy, « fossier, » de Saint-Sauveur à Brisgaret, fut finalement mise en place audit cimetière par Pierre Piquet, « masson, » en l'an 1609.

Est-ce à dire pour cela, parce qu'une croix de pierre a été posée, en 1609, dans le cimetière de Brisgaret, que la croix apparaissait au milieu des morts pour la première fois, et que, auparavant, il n'y en avait pas d'autre? Assurément non. Nous savons au contraire, à n'en pouvoir douter, d'après une pièce manuscrite dont nous devons la communication, encore et toujours, à M. Blanchet, le véritable chartrier de Montivilliers, qu'une croix de pierre existait déjà, et depuis longtemps, sans doute, dans notre cimetière, la deuxième année du règne de Charles IX, à l'époque, si néfaste pour nos monuments religieux, de 1562.

« En 1562, lisons-nous dans le manuscrit en question, les heretique de france soutenu par ceux dangletterre quil etoient decendu en ce peys ocupant toute les ville settant rendu maitre du havre de grace en 1563 et en 1564 les Englois rendirent le havre exercerent dans tout ce pays des cruauté quils font horeur en cõmetant des jmpiété & des prophanation abominable come les annabaptiste brizée les s^t jmage & les bruloient en le trainant de leglise ainsy quil paroit dans toute les ville de cette province notament a Montivillers autour des mur du cimetierre de Brisguaret apartenant a leglise de Saint Sauveur du dit Montivillers au bout duquel jl y a vne Chapelle dedié & consacré à s^t jean baptiste dans laquelle on dit

actuellement la messe jl y a vne grande croix de pierre a plusieurs pans au milieu du dit cimetiere dont les jmage en hauteur dhomme ont eté renversé par cest jmpie jls ont mesme brulé au milieu de la place de la ditte ville vn grand crucifix quil etoit attaché au haut du grand portail a trois gros crampons quil paroissent encore de present a la muraille apres lavoir ingnominieusement trainé par les ruë... »

Et maintenant, tous les témoignages entendus, s'il nous fallait à notre tour émettre notre opinion sur la croix du cimetière de Brisgaret, nous dirions que, très-probablement, son érection primitive remonte à l'époque même de la fondation du cloître, époque où l'art s'inspirait encore des plus vifs souvenirs du xve siècle; qu'elle a été mutilée, une première fois, environ quarante ans après, par les iconoclastes modernes; que, vers la fin du règne de Henri IV, elle a été remise à neuf, et que, après avoir subi les outrages de la Révolution, cette éternelle ennemie des arts et des plus beaux produits de l'esprit humain, elle vient d'être restaurée pour la seconde fois, d'après les règles de la plus pure orthodoxie archéologique.

C'est par l'analyse de ce dernier travail que nous terminerons notre mémoire.

Rappeler que la restauration de la croix du cimetière de Brisgaret, due à la piété intelligente de la famille Leaurédan-Lefebvre, de Montivilliers, s'est accompli sous la direction de M. Barthelemy, un architecte *sans faute*, aimait à dire l'abbé Cochet, et que les statues et autres sculptures d'ornementation ont été ciselées par M. Félix Bonet, du Mont-aux-Malades, c'est donner l'assurance que l'œuvre du xve siècle a été respectée dans tous ses détails, et qu'elle revit, avec tous ses charmes et toutes ses délicatesses, dans l'œuvre du xixe.

« Cette croix, suivant une description exacte que nous empruntons à la *Semaine religieuse* du 19 mai dernier, appartient au style du xve siècle le plus pur. Elle

repose sur un plan carré. Au dessus des bases se trouvent quatre niches, dans lesquelles sont placées les statues de la sainte Vierge, de sainte Anne, de saint Joseph et de saint Jean (1). La partie supérieure est d'une grande richesse. D'un groupe de trente-deux pyramides s'échappe une pyramide centrale surmontée de la croix.

Sur la face du monument qui regarde le cloître, est gravée une inscription ainsi conçue :

CETTE CROIX
QUI AVAIT ÉTÉ DÉGRADÉE PAR LE TEMPS,
A ÉTÉ RESTAURÉE ET RÉTABLIE DANS SON ÉTAT PRIMITIF,
PAR MADAME LEAURÉDAN LEFEBVRE ET SON FILS,
Mr CHLES LEFEBVRE, MAIRE DE MONTIVILLIERS, CONSER GAL
L'AN DU SEIGNEUR MDCCCLXXVII
Mr HARDEL, CURÉ, CHANE HONORE BARTHÉLEMY ARCHITEDIOCÉS.
FÉLIX BONET, SCULPTEUR.

M. E. Letellier, photographe des monuments historiques, au Havre, a rendu un véritable service aux amis de nos antiquités normandes en reproduisant la croix du cimetière de Montivilliers sous ses deux principaux aspects, avant et après la restauration de 1877.

M. de Vesly. Investigations archéologiques et préhistoriques. — M. du Boullay fait part à la Commission de la démarche faite près de lui par M. de Vesly qui, se fondant sur le rapport adressé au Conseil général par notre collègue M. Bouctot, dans la session d'avril 1877 (*Ibidem*, p. 177), s'est adressé à lui, pour l'organisation d'investigations archéologiques, concernant les stations préhistoriques sur les hauts plateaux d'où découlent à la mer les rivières de

(1) Au pied des statues sont gravés les noms suivants : côté sud : MATER DEI; côté ouest : S. ANNY; côté nord : S. JOSEPH; côté est : S. JOANNES.

Varennes, d'Arques, d'Eaulne, de Bresles et d'Yères. Il demande à la Commission l'attitude qu'il convient d'adopter.

Quelques membres font observer que la Commission doit rester étrangère à la question, jusqu'à ce qu'elle en ait été personnellement saisie par M. de Vesly ; qu'il résulte du rapport de M. Bouctot que l'auteur de la proposition, avant d'obtenir les subventions qu'il sollicitait du Conseil général, devra, « avant tout, concerter ses vues avec celles du conservateur du Musée départemental, et s'adresser à la Commission des antiquités qui représente le département en cette matière. » M. de Vesly n'ayant pas cru devoir le faire jusqu'ici, la Commission n'a aucun avis à émettre et n'a pas davantage à se préoccuper d'adjoindre à M. de Vesly quelques-uns de ses membres.

Cet avis est adopté.

Marques de potiers romains. — M. Gouellain communique des fragments de vases romains avec marques de potier. Ces marques sont les suivantes :

OF INGENI. OF LVCCE (pour Lucci). TASCILLI.

Elles sont relevées sur deux assiettes à piédouche et sur un fragment en terre de Samos, trouvés récemment à Amiens. M. Schuermans a publié les deux premières dans son ouvage sur les *Sigles Figulins*. Dans les *Inscriptiones terræ coctæ vasorum*, Froëhner ne parle que du premier.

Le troisième serait donc inédit ou peu connu jusqu'à ce jour.

Blasons et inscriptions de l'église d'Auffay, au milieu du XVIIIe *siècle.* — M. d'Estaintot termine la séance par la lecture d'une notice, relative à diverses

inscriptions et écussons relatifs à l'église d'Auffay. Il s'exprime ainsi :

Des recherches faites depuis quelques années nous ayant mis sur la trace de documents intéressants relatifs à l'église d'Auffay, nous les réunissons ici dans une note succincte (1).

M. l'abbé Cochet, dans ses *Eglises de l'arrondissement de Dieppe* (2), fait mention de la flèche d'ardoise édifiée en 1735, et de la cloche qu'on y introduisit, vendue par François Michaux pour 450 livres.

Elle fut sans doute brisée, puis refondue en 1768 ; mais dans tous les cas l'inscription qui la décorait était perdue.

J'ai retrouvé dans les archives du Bosmelet, sur une feuille détachée d'une écriture du XVIIIe siècle, la mention suivante d'un projet d'inscription qui s'y rapporte évidemment :

« Pour la grosse cloche. L'an 1735, j'ai été bénite par... et nommée Marie Thomas par très haute et très puissante dame, Madame Anne-Marie de Beuselin de Bosmelet, veuve de très haut et très puissant seigneur, monseigneur Henry-Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, pair de France, baronne d'Auffay et de Sergines, dame et patronne de Tostes, Calleville-les-deux-Eglises, St-Vaast-du-Val, St-Denis et Hugleville-sur-Scie, Draqueville, Benouville, la Chapelle et autres lieux.

Et par haut et puissant seigneur Messire Thomas Hue, chevalier, marquis de Miromesnil, seigneur de Latingy-sur-Loire, Mardée et autres lieux.

..... trésorier en charge »

(1) La plupart des renseignements qui vont suivre sont littéralement empruntés aux archives du château de Bosmelet. Aussi sommes-nous heureux d'exprimer ici toute notre gratitude pour la libéralité avec laquelle elles nous ont été ouvertes.

(2) T. I, p. 241.

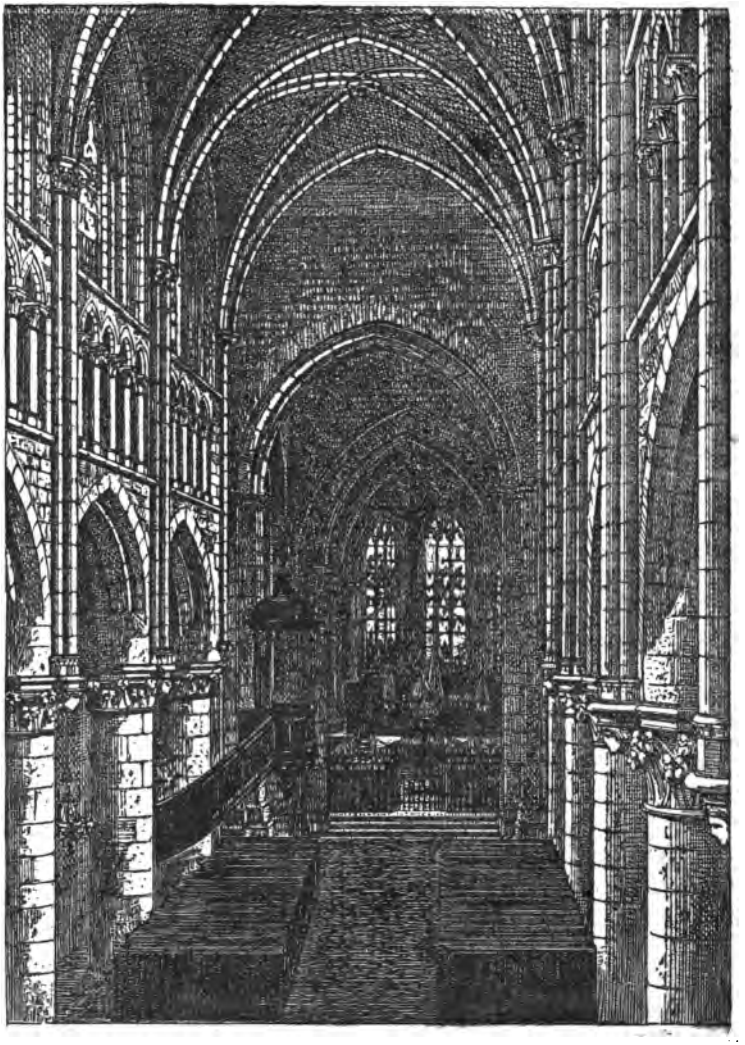

INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE D'AUFFAY.

Mais cette cloche n'était pas isolée, car à la suite de ce projet d'inscription destiné à la *grosse cloche*,

On lit sur notre feuille :

« la seconde cloche nommée *Jean Renée*,

la troisième nommée *Anne Henry*,

et la quatrième *Anthoinette Jacques* »

sans autres désignations.

Au verso de la feuille et d'une autre écriture on lit : « Guillaume Dupré curé de la Chapelle, Charles Jourdain, trésorier en charge. »

Dans les mêmes archives du Bosmelet se trouve un petit cahier de huit pages qui a pour titre « Anciennes armoiries et inscriptions qui se trouvent dans l'église du bourg d'Auffay » et en marge « Juin 1763. »

Il commence ainsi :

« Autour du sanctuaire il y a cinq grandes croisées. Au milieu de celle qui est directement derrière l'autel se trouvent les armoiries ci-dessous représentées ; »

Le premier écusson figuré, en marge duquel est écrit « Dyel », est ainsi décrit : « d'argent au chevron de sable, accompagné de trois trèfles d'or (1). »

Le manuscrit continue :

« Au bas d'une autre croisée que l'on voit à main droite. »

(Puis en marge de l'esquisse d'un écusson) : « d'azur au chevron d'or accompagné de 3 besans d'or, 2 et 1. »

« Dans une autre croisée plus éloignée, aussi à main droite, il y a 4 fleurs de lys d'or dans quatre carreaux en losanges distribués également dans ladite croisée, et au-dessous est écrit :

« A esté donné au bourg d'Auffay en l'an 1530. »

« Dans celle des cinq croisées que l'on voit à main gauche

(1) Les trèfles de l'écusson des Dyel ont toujours été de *sinople* ou d'*azur*.

la plus éloignée de celle du milieu, au bas, se voient les deux armoiries ci-dessous :

« Celle à gauche : parti au 1er d'un demi écusson d'azur au chevron accompagné d'une tête et demi tête de léopard d'or ; au 2e coupé au premier « d'azur à trois têtes d'oiseau arrachées de..... posées 2 et 1 ; » au second « d'or au sautoir de gueules (1). »

Celle à droite : « d'azur au chevron d'or accompagné de trois têtes de léopard d'or. »

Voilà pour ce qui concerne le sanctuaire. Avant de continuer ce que notre manuscrit contient de relatif aux deux chapelles des nefs latérales, celle du Rosaire à droite, et celle de N. D. de Pitié à gauche, nous ferons quelques observations.

Nous ne reviendrons pas sur la description plus ou moins complète qu'ont donnée des vitraux du chœur M. l'abbé Cochet (2) et M. Mars (3). Ces vitraux sont dans le plus déplorable état ; la détérioration des meneaux qui les encadraient a entrainé la chute de portions de verrières, qui ont été raccommodées avec des morceaux rassemblés sans aucune préoccupation de convenance ou de goût.

La verrière centrale est la mieux conservée. Le vitrail, divisé en deux par un cordon de pierre, représente les deux scènes du crucifiement et de la descente de croix.

C'était celui qui contenait l'écusson des Dyel, seigneurs propriétaires de la deuxième demi-baronnie d'Auffay de 1608 à 1668. La date du blason doit fixer celle de la verrière.

A gauche, le vitrail divisé en deux représente en-dessus :

(1) Les premières armes ont de l'analogie avec celles des Le Roux du Bourgtheroulde : *d'azur au chevron d'argent à 3 têtes de léopard d'or*. Deux Le Roux furent prieurs d'Auffay en 1555 et 1559. Peut-être étaient-ils de la même famille.

(2) Loc. cit., p. 248.

(3) *Auffay* ou le *Vieil Isnelville*. Rouen, Lecointe, 1857, gr. in-8o, 295 p., p. 218.

la trahison de Judas, à peu près conservée ; au-dessous, la Flagellation dans le plus grand désordre ; à droite et à gauche se trouvent encastrées pêle et mêle de petites figures de donateurs.

A droite, le vitrail représente dans la partie supérieure l'Ascension ; dans la partie inférieure, la Résurrection. c'est là que dans le bas on aperçoit encore un fragment de l'écusson relevé par notre manuscrit : un écusson d'azur avec un chevron et en pointe un besant d'or ; seulement le chevron d'or est devenu de sinople et les coins supérieurs sont cassés.

Les deux autres vitraux du chœur n'ont presque plus de caractère.

A droite était la chapelle du Rosaire terminée par un chevet rectangulaire ajouré d'une magnifique fenêtre à cinq compartiments, surmontés de cinq roses, dans toute la pureté du style ogival du commencement du XIVe siècle ; elle est aujourd'hui plâtrée et murée jusqu'à la hauteur des colonnettes, et les fragments de verrières placés dans la partie supérieure sont insignifiants.

C'est dans cette verrière que M. Mars place une inscription relative aux Bourbel (1) ; notre manuscrit sur une page séparée d'une autre écriture qui paraît du XVIIe siècle, indique d'une façon plus exacte la série de blasons qui l'ornaient. Cette indication est placée au-dessous d'un intitulé ainsi conçu :

« Dans la vitre derrière l'autel de la chapelle du Rosaire sont les écussons suivants :

Le premier « qui est un écusson en champ d'or chargé de 3 fasces de gueules, ou de gueules chargé de 2 fasces d'or (2). »

(1) Ibid., p. 220. M. l'abbé Cochet rapporte même cette inscription aux vitraux du chœur (loc. cit., p. 248).

(2) Cet écusson semble être celui des d'Harcourt, barons d'Auffay, de 1417 à 1488.

Le second un écusson de... à la fasce de... chargée de trois tourteaux ou besans de.... au-dessous, on lit: « celui-cy est l'écusson de Clère (2). »

« Le troisiesme est mi-party au 1er d'*Asnières*, comme je croy, qui est au champ de gueules chargé d'une bande dont les carreaux sont de gueules et les coins d'or (1); le second quartier : au premier, est au fond d'argent et les

(1) Les armes des de Clère étaient *d'argent à la fasce d'azur diaprée d'or*.

(2) L'écusson doit se blasonner : *de gueules à la bande d'or chargée de losanges de gueules placées dans le sens de la bande.*

Nous profiterons de ce rappel des d'*Asnières*, pour rectifier et préciser quelques-uns des renseignements que nous avons donnés dans la première partie sur la généalogie de cette famille.

M. Hellot, auteur des *Martel de Basqueville*, nous a obligeamment communiqué le relevé, par lui fait, d'un arrêt de l'Échiquier de Normandie (St-Michel 1456, fos 94 et 95) qui établit qu'Anthoine de Tillay hérita directement de la baronnie d'Auffay, au droit de Charlotte de Léon son aïeule ; mais celle-ci, à cause sans doute de la minorité de Pierre de Roncherolles, son neveu, fils de Marguerite de Léon, sa sœur, dame de Roncherolles, n'en jouit elle-même qu'en vertu d'un partage provisionnel.

M. Hellot nous a également communiqué un acte du Tabell. de Rouen, du 1er juin 1401, qui justifie que Guillaume de Léon eut quatre filles de son mariage avec Marie de Ferrières; les deux dernières sont indiquées comme destinées à être mises en religion. Il paraît en résulter que la terre de Fontaines-sous-Jouy appartenait à Guillaume de Léon.

Lors du partage du 6 février 1493 (v. st.) entre les filles d'Anthoine de Tillay et d'Antoinette de la Chaussée, *Jehanne* l'aînée, femme de Michel de Hotot, seigneur de la Champaigne, du bailliage du Cotentin, eut la terre d'Asnières; *Françoise*, la seconde femme de Jehan de Chambray, eut la baronnie d'Auffay ; *Charlotte*, la troisième, eut une rente sur Auffay.

Pendant l'occupation anglaise John Gray posséda la première moitié de la baronnie d'Auffay, comme comte de Tancarville. La seconde paraît avoir été possédée par le chevalier Jean Falstaff, dont Schakespeare devait faire un de ses héros.

barres de sable (1) au (franc) cartier d'écusson de gueules avec une bande d'argent chargée de 3 merlettes de sable, et au second quartier *de Moy* qui est d'argent aux bandes de gueules (2). »

Le manuscrit représente ensuite un petit écusson arrondi par le bras aux angles supérieurs saillants en pointe, et le décrit ainsi : « la fleur de lys est de gueulle en champ d'argent parsemé d'hermines de sable et un lambeau (lambel) en chef (3). »

Viennent ensuite trois autres écussons ; le premier en marge est écrit : d'*Asnières ;* « au champ de gueules chargé d'une bande d'or dont les carreaux sont de gueules ainsi qu'elle est mi-partie avec les armes de MM. de Chambray derrière le chœur (4) ; » le second : « cet écusson est mi-parti, le premier au fond d'argent et deus fasces de gueulle (5); le second danieres ; » le troisième enfin : « autre écusson mi party ; au premier fassé d'argent et de gueulle ; au second, d'argent partagé en croix (6), dont chaque

(1) La figure représente un fretté ; du reste la phrase suivante désigne par des *bandes* l'écusson des de Moy qui est également un fretté.

(2) Les de Moy portaient : *de gueules fretté d'or.*

(3) Les Le Bouteiller portaient : *d'hermines à la fleur de lys de gueules.* Ils furent seigneurs de Gonseville, de Rocquefort.

(4) Cette phrase confirme l'antériorité de la feuille dont nous extrayons ces descriptions, sur la partie plus volumineuse, datée de 1763, car celle-ci ne mentionne pas l'écusson des Chambray. Les Chambray portaient : *d'hermines à trois tourteaux de gueules.*

(5) Les de Roncherolles du Pont-Saint-Pierre portaient : *d'argent à deux fasces de gueules.* Ils ne semble pas cependant que cette famille, alliée aux d'Asnières, ait jamais possédé la demi-baronnie d'Auffay.

(6) La figure charge l'écu d'une croix cantonnée de 20 croix recroisetées posées à chaque quartier 2. 2. 1. Ces armoiries ont une grande analogie avec celles des sires de Blainville : *d'azur à une croix d'argent accompagnée de seize croizettes d'or recroisetées.*

quartier est chargé de cinq croix de Lorraine d'or. »

C'est à propos de la même chapelle que le manuscrit de 1763 fait la constatation suivante :

« Dans la chapelle de la Vierge, à la croisée près de l'autel (1) est peint sur la vitre un chevalier à genoux, couvert d'un manteau chargé des armes qui sont aussi peintes à costé sur la vistre telles qu'elles suivent ; et au-dessous est écrit : l'an mil quatre cent soixante quinze, noble homme Guillaume de Bourbel a donné ceste vistre et l'an cinq cent soixante et dix sept, François de Bourbel, sieur de Montpinçon l'a fait refaire (2). Priez Dieu pour eux. »

L'écusson dessiné sur notre manuscrit est « écartelé au 1 et 4 d'azur chargé de trois besans d'or 2 et 1, brisé en cœur d'un trèfle aussi d'or (3) ; au 2 et 3 d'argent semé d'hermines au chevron d'azur. »

A part ces armes qui sont celles d'une famille connue, et encore subsistante, l'attribution des autres présente de sérieuses difficultés, et jusqu'ici nous n'avons pu en faire l'application, faute d'une connaissance exacte de la généalogie des Tillay d'Asnières.

De l'autre côté du chœur, la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié ou de St-Nicolas présentait la même richesse de décoration armoriée.

L'architecture en est tout à fait remarquable ; c'est la

(1) Et non derrière l'autel, ce qui confirme notre précédente rectification.

(2) MM. l'abbé Cochet et Mars qui ont eu connaissance de l'inscription aujourd'hui disparue, au lieu des mots « l'a fait refaire » mettent ceux « l'a faite, » ce qui est évidemment inexact.

(3) Ce trèfle était une brisure de cadets que les Bourbel de Montpinçon ne portent plus cent ans plus tard. Leur famille était originaire de la paroisse de Bourbel, aujourd'hui hameau de la commune de Nesle-Normandeuse, voir notre *Roole des personnes nobles du bailliage de Caux et Gisors en 1523*. Paris, Dumoulin, 1870, nos 53 et 137.

dernière expression de la Renaissance, avec sa profusion d'ornements. La chapelle commence, à proprement parler, à la hauteur du pilier du clocher. Deux pilastres richement ornés de compartiments en losanges, au milieu desquels se développent des roses aux reliefs accentués, soutiennent un grand arc ogival qui sert pour ainsi dire d'entrée à la chapelle ; de chaque côté de la naissance de l'arc ogival, deux petits personnages soutiennent des blasons sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir ; deux anges à droite, contre le pilier du chœur ; Adam et Eve, au-dessus du pilastre de gauche.

M. l'abbé Cochet dit que la verrière qui décore l'abside contenait jadis un arbre de Jessé. M. Mars y a vu sur un ou deux panneaux l'Adoration des Mages et le Jugement de Salomon. C'est à peine si les derniers vestiges de cette décoration pleine de richesse laissent encore soupçonner l'Adoration des Mages. Mais notre manuscrit nous donne quelques détails sur l'inscription qui courait au bas du vitrail.

« Dans la chapelle à gauche du chœur, au bas de la vitre qui est sur la porte par où on entre au cimetière dans la dite chapelle, est écrit au-dessous de deux personnages qui y sont peints :

« A main droite sous un homme à genoux qui porte un manteau chargé des armes qui suivent : Joachim Lenfant, seigneur du Hanouart.

« A gauche, au-dessous d'une femme peinte aussi à genoux : Mademoiselle Marie de Houdetot, sa femme. »

L'écusson est figuré sur le manuscrit et décrit de la manière suivante : « de sinople à la bande de gueules (1) accompagnée de trois besans d'or dont 2 à côté l'un de l'autre en dessus et un au dessous vers la pointe. »

« Ces armes se trouvent avec leur émail sous une des

(1) Nous n'aurons pas besoin de faire remarquer que cette description, héraldiquement fausse, doit être inexacte.

clefs de cette chapelle et aux deux épitaphes qui suivent :

« Sur une pierre contre la muraille de la dite chapelle, auprès de la porte qui est a côté de l'autel, se lit l'épitaphe qui suit à côté de laquelle, sur une plaque de cuivre, est encore une autre épitaphe plus bas et plus près de la dite porte. »

La première épitaphe est celle d'Audon Lenfant, seigneur de Blancmesnil et de Hanouart, et de Jeanne Delestre, sa femme, dame des fiefs de la Vatine et des Guerrots, morts en 1488 et en 1503.

Nous ne la reproduisons pas, puisqu'elle a été donnée en fac-simile, par M. Mars, dans son histoire d'Auffay (p. 42 et 220) ; nous notons seulement que cette plaque est aujourd'hui reportée contre le mur sous la première arcade de la nef latérale de gauche, et que, aux angles supérieurs de l'inscription se trouvent gravés deux blasons, dont les lignes sont encore perceptibles ; à droite celui des Lenfant, avec la bande et les trois besans ; à gauche, celui des Delestre : de.... à la fasce vivrée de..... et nous ajouterons encore qu'à la partie inférieure de la légende est figurée la représentation linéaire de deux cercueils, dont la forme affecte celle du corps humain, c'est-à-dire rétrécie aux pieds, arrondie aux épaules avec emboîtement circulaire pour la tête. Sur le milieu des deux cercueils est figurée une croix pattée.

Mais l'épitaphe sur lame de cuivre est aujourd'hui perdue, ce qui rend plus précieuse la relation qu'en donne notre manuscrit.

« Epitaphe plus petite gravée sur une plaque de cuivre à costé de la précédente :

« Cigit le cœur de noble demoiselle Alix Lenfant, en son vivant veuve de feu noble homme Guillaume Le Roux, seigneur de Tessy et d'Ouville-la-Rivière, laquelle a fondé à perpétuité une haute messe ou notte des trépassés par chaque semaine de l'an au Lundy, un *Libera* et un *De*

profundis en la fin, jouxte qu'il est contenu ès lettres passées devant les tabellions de ce lieu, le 24e jour d'aoust l'an de grâce mille v^oo et xvi. Dieu veuille avoir leurs âmes — *nosce te ipsum.*

« Et les armes ci à costé se trouvent au-dessous
party de... à la fasce de... accompagnée de 3 étoiles de..... 2 et 1
et de sinople à la bande de gueules accompagnée de 3 besans d'or (1). »

Ces deux inscriptions, jointes à celles du vitrail, sont intéressantes ; elles fournissent des détails précieux sur une famille aux largesses de laquelle est évidemment due la construction de cette jolie chapelle décorée avec toute la profusion d'ornements qui caractérise l'époque de la Renaissance.

Ce n'était pas seulement sur les inscriptions tumulaires et aux clefs de voûte de la chapelle que leurs armes étaient gravées; mais les blasons soutenus par les petites statuettes placées à l'entrée de la chapelle, au-dessus des chapiteaux des deux pilastres, fournissent des renseignements qui méritent d'être mis en lumière et dont on n'a pas encore tiré parti.

A droite, contre le pilier du clocher, se voient, nous l'avons déjà dit, deux anges ; chacun d'eux soutient un écusson. L'écusson de droite est accompagné d'un baton pastoral que termine une croix ; l'écusson de gauche est

(1) Cette inscription est mentionnée dans le manuscrit Bigot qui a pour titre *Paroisses et familles du bailliage de Caux,* Verbo *Le Roux* (bibl. publ. de Rouen); nous avons donné quelques renseignements sur cette famille Le Roux dans notre *Roole des personnes nobles du bailliage de Caux et de Gisors,* p. 5, n° 2. Alix Lenfant était fille d'Audon Lenfant et de Jeanne Delestre. V. Bibl. nat. *Cabinet des Titres,* vol. 574, p. 269, aux preuves de Louis du Sart du Thury en 1578. Les armes de Le Roux étaient : *de sable à la fasce d'argent, chargée de trois croisettes d'azur accompagnée de trois molettes d'or.*

surmonté d'une crosse; les meubles, assez frustes, ne peuvent être décrits qu'avec une certaine réserve ; je croirais cependant que le premier pourrait se blasonner ainsi : de ... au cœur de ... placé en abime accompagné en chef de 2 mains appaumées et percées d'un clou (j'ai cru voir aussi une tête de léopard et un losange), et en pointe d'un flanquis ou sautoir alésé de ...

Le second blason est : de ... au chevron de ... accompagné en chef de 2 roses et en pointe d'une hure de sanglier de ...

A gauche, contre les murs de l'église, les deux figurines d'homme et de femme sans vêtements, qui sont représentés, doivent personnifier Adam et Eve; ils sont tournés l'un vers l'autre ; Adam tient un quartier de lune de la main droite ; Eve, un soleil rayonnant de la main gauche ; de l'autre main ils soutiennent un écusson posé à terre ; celui d'Adam, aux armes des Lenfant, bande et 3 besans ; Eve, un écusson parti au 1 de au lion rampant de (?) ; au 2. aux armes des Lenfant.

Ces écussons doivent nous donner les noms des fondateurs de la chapelle qui fut tour à tour dédiée à St Nicolas et à N.-D. de Pitié.

A droite, ce doivent être les armes du prieur et du sacristain d'Auffay, les deux seuls offices en titre que possédât le prieuré ; à gauche, celles des seigneurs des Guerrots, de la famille Lenfant, qui paraît avoir eu, pour cette chapelle, une affection particulière, dont héritèrent après eux les possesseurs du fief des Guerrots, situé sur le territoire limitrophe d'Heugleville-sur-Scie.

J'ai en effet trouvé dans les archives du notariat d'Auffay, à la date du 25 mai 1733, la concession d'un banc en l'église d'Auffay, « en la chapelle S. Nicolas, au bout de « l'autel du côté de l'épitre auprès de Ste Marie Madeleine, « au profit de Madeleine Caterine de Verdusan » épouse d'Antoine du Val d'Amonville, seigneur des Guerrots (1),

(1) V. au même tabellionage un acte du 27 décembre 1772.

et aujourd'hui encore les Le Filleul des Guerrots, leurs descendants, y occupent, auprès de l'escalier du clocher, un grand banc aux angles arrondis, dans l'un desquels se trouve sculpté sur bois un double écusson accosté de deux lévriers rampants et surmonté d'une couronne de marquis : le premier aux armes des du Val d'Amonville : *d'argent au lion d'azur* ; le second aux armes des Grandin de Raimbouville : *d'azur à trois dards d'argent.*

Notre manuscrit contient encore quelques mentions curieuses :

« Contre la muraille de la chapelle de N. D. de Pitié, autrefois S. Nicolas, au 1. pillier du côté de la porte de la Caliportière, est au défaut de la voûte en chiffre 1601.

« Dans le chœur de ladite église au premier pillier à main droite sur une table d'ardoise (1) :

« Cygit noble et religieuse personne Domp Simon du Chaussis, religieux profés en l'abbaye de S.-Evroult, prieur de Noyon sur Andelle, lui vivant habitué du prieuré d'Auffay, lequel meu de dévotion a donné à l'église et fabrique de céans la somme de douze vingt seize livres, à la charge de faire dire et célébrer par le thésaurier de ladite église, à perpétuité chaque samedi de tous les quatre temps de l'année, c'est à sçavoir deux hautes messes chantées, l'une de N. D., l'autre des Trépassés avec Vigilles à 3 leçons, de profundis avec les oraisons accoutumées, auxquelles vigilles et messes assisteront le S^r curé ou vicaire de ladite église avec 4 prêtres par lui appelés, et sera payé audit sieur curé ou vicaire, pour son assistance auxdites messes et vigiles, la somme de 7 s. 6 d.; et aux chapelains qui diront deux hautes messes, chacun 5 s. et 3 d., pour chacun chapelain chantant lesdites vigilles et messes ; et aux

(1) Cette inscription existe encore ; elle a été placée dans le mur de gauche du transept. M. Mars, qui l'avait découverte et en donne le texte (p. 160), l'avait trouvée en haut du premier escalier de la tour des cloches, auquel elle servait de rampe.

clercs 2 s. 6 d.; au sacristain pour toute l'année 2 s. 6 d. et le tout aux dépens de ladite église, sans différer ou discontinuer ledit service; sera aussi recommandé ledit fondateur aux prières des paroissiens dudit lieu, aux quatre tems, fêtes solennelles de l'année, et pour ce faire sera paié audit sieur le curé ou vicaire la somme de 5 s.; sera aussi dit par chacun an une messe basse au jour du décès dudit fondateur, et le tout aux dépens de ladite église comme dit est. Pries Dieu pour luy.

« Est gravé au-dessous à cette place (à droite de la pierre) un prêtre à genoux les mains jointes devant un prie Dieu, tourné à l'autel sur lequel est un livre (1). »

A gauche et au dessous de l'inscription est un écusson de... à 3 poissons mis en fasce, celui du milieu contourné.

« Au second pilier à main droite dans le chœur sur une pierre :

« Discrète personne me Clément Gyrault, prêtre curé d'Auffay, meu de dévotion, a donné le 19 décembre 1610 à l'église et fabrique la somme de XXIV livres, à scavoir XX livres de rente hypothèque créée au denier 7 et 4 l. 10 s. foncière pour chacun an, avec son chasuble, ornemens sacerdotaux, qu'il pourrait avoir lors de son décès.... (le manuscrit ajoute :) le reste est illisible.

« A un des piliers d'en bas du clocher à gauche.

« Cy devant gist noble damoiselle Alips d'Auzouville pour l'âme de laquelle les religieux de cette ville sont sujets célébrer une messe à diacre et soubs diacre chacun an perpétuellement, le jour de son trépas en l'autel S. Jacques, heure de primes et vigiles le jour précédent, et pour ce faire leur a esté donné par Guillaume Payen escuier sieur de la Panière son fils vingt sols de rente en leur fie... sur l'ostel Colnet Benet à condition que ce ladite rente venoit à non valoir, lesdits religieux pourront

(1) Nous n'avons pas remarqué l'existence du prie-Dieu signalé par notre manuscrit.

cesser, laquelle trespassa le xviie jour de septembre mille iiii^c lx. ix. Priez Dieu pour elle.

Au-dessous est figuré un écusson ainsi décrit :

« Parti d'azur à deux léopards d'or passants, et d'argent au chevron d'or au haut duquel est une étoile d'or au premier quartier (1). »

« Au premier pilier du clocher à droite du côté d'en bas :

« L'an de grace mille cinq cent et un, le xxve jour de juillet, trépassa honorable et discrete personne messire Guillaume Grivel, en son vivant chapellain de céans, lequel laissa 12 l. de rente avec 7 v. de terré, dont la maison est prise pour 20 s., pour célébrer une messe des trépassés le dernier jour du mois et ā toujours à diacre et sous-diacre, cinq prêtres dont les deux portant chapes, et avec les clercs de lad. église, qui, pour ce faire, auront, c'est à sçavoir celui qui dira la messe, 2 s. 6 d., et les autres clercs et sous-clercs chacun x d, et en la fin de ladite messe iceux prêtres et clercs, revêtus du surplis, chanteront, sur la sépulture dudit trépassé, libera avec les

(1) Nous avons dit ailleurs comment des fragments de cette inscription avaient été découverts. Rappelons-encore à l'appui de ce titre de *ville* les noms des rues principales d'Auffay, telles que nous les trouvons, dans l'information du comté de Longueville en 1495 (Arch. de la Seine-Inférieure), à l'occasion de la perception du droit de fouage qui appartenait au Comté :

Fouage en la paroisse d'Auffay es rues Gaullart, *aux Juifs*, des marettes et du hamel du Mesnil-Sauvalle . . . . 75 s.

Des rues du bourg aux moignés, Coquesne, du Chastel, et des hameaux de la Corbière, du Bosc-Michel et de Boscmelet 118

Des rues de la Carrière et de la Fontayne 58

Des rues Machue et *de la Drapperye* en icelle paroisse d'Auffay. 30

R. de *la Tennerye* et du hamel de Brennetuit en la p. d'Auffay. 48

R. des granches, en icelle paroisse d'Auffay. 5

cinq vers. et le de profundis en la fin, et là sera mis un drap mortuaire, un cierge ardent au bout d'icelui et deux sur l'autel et seront dites le jour de devant vigiles, lesquelles seront sonnées par lesdits clercs demi-heure ou environ, en la manière comme l'on sonne pour un trépassé, et la messe sera sonnée de la grosse cloche compétemment, et auront lesdits clercs pour ce faire par chacun an xv s., le tout payé par les trésoriers du lieu, et sera ladite messe dite à heure compétente par les plus anciens prestres de ladite église. Priez Dieu pour lui.

« A un pilier au-dessous de la chaire :

« L'an de grace mille six cent vingt et un le xxe jour de juillet, honorable homme Louis Le Villain, demeurant à la paroisse d'Hugleville, en son vivant, a donné à l'église d'Auffay, cinq vergées de terre, assises à la paroisse dudit Auffay, avec une masure assise à la rue aux Moines au dit lieu d'Auffay, et à la charge de faire dire et célébrer quatre hautes messes chantées par le s^r^ curé et x prêtres de la paroisse et les clercs avec recommandation, libera, de profundis sur la tombe d'icelui le jour de S. Louis, xxve jour d'août à perpétuité, et deux des prêtres qui serviront de diacre, et sera sonnée la grosse cloche devant la première messe ; à la dernière messe, on sonnera le libera, deux cierges allumés durant ledit service, comme plus il est porté au contrat passé par devant les tabellions dudit Auffay comme dessus. »

« Au-dessus de la porte collatérale de l'église, on lit dans l'intérieur sur une espèce de sablière : l'an mil quatre cent soixante et quatorze, la carpenterie de la nef fut faite. Priez Dieu pour tous les bienfaiteurs (1). »

Sur un petit fragment détaché trouvé dans le cahier des

(1) Cette inscription est rapportée par M. l'abbé Cochet, avec quelques variantes et la date de 1473 ; la phrase finale n'est pas rappelée. (*Églises de l'arrondissement de Dieppe,* t. I, p. 243.) M. Mars, p. 208, la transcrit exactement.

titres du prieuré d'Auffay, nous avons encore recueilli cette inscription, que nous rapportons à l'église : « Ci git le corps de monseigneur Elie Iseut prêtre qui trepassa l'an de grace 1352, le 5e jour de juin. Priez Dieu pour l'ame de ly. »

Nous serions incomplets, si nous n'ajoutions pas à ces détails la liste des curés d'Auffay, telle que nous l'avons retrouvée dans les papiers du Bosmelet ; elle ajoute quelques noms et quelques détails à ceux qu'ont retrouvés MM. l'abbé Cochet et Mars (1).

« Noms des curés d'Auffay qu'on connaît :

1525 Robert Bard *.

1591 Jean Mignot.

1599 Jean Simon.

Clément Girault, mort le 2 décembre 1623.

Guillaume Gaillard a établi en 1624, la confrairie du rosaire.

1658 Michel Radulph, docteur de Sorbonne.

1659 Brunel.

1673 Pierre Le Villain.

Nicolas Beaurain, doien.

François Coepel, mort en 1748.

Longuemare (2).

Alexandre Gaillard en 1750 (3), a résigné en 1774.

1774 Guillaume Gaillard * (4), neveu du précédent, a pris possession en octobre 1774. »

(1) Nous avons fait suivre d'un astérique les noms qui ne sont pas cités dans les ouvrages de M. Mars, p. 162, et de l'abbé Cochet, p. 242.

(2) Notar. apostol., 13 mai 1749 ; procès-verbal de l'installation, au lieu de François Coippel, de André Antoine de Longuemare, habitué de Notre-Dame du Havre, présenté par l'archevêque de Cambrai, abbé de St-Evroult (notariat d'Auffay).

(3) Il fut installé le 14 décembre 1750, par permutation avec le précédent. Il était alors curé de St-Ouen de Longpaon (*ibid.*).

(4) Il y a une première résignation d'Alexandre Gaillard, en faveur de son neveu, alors curé d'Illeville-sur-Montfort, sous la

Nous terminerons cette revue épigraphique de l'église d'Auffay, en rapportant les deux inscriptions tumulaires qui y ont été découvertes depuis quelques années; la première est une magnifique pierre tombale du XIVe siècle, retrouvée en 1861, lors des travaux exécutés à cette date. Elle a été, par les soins de M. l'abbé Cochet, encastrée dans le mur du transept qui fait face à l'autel de la vierge.

Elle représente l'effigie de deux bourgeois d'Auffay, mari et femme, et sa richesse dit assez l'indépendance à laquelle étaient parvenues, dès cette date, les classes moyennes, même dans un petit bourg de notre Normandie.

Le second volume des procès-verbaux de la Commission départementale des Antiquités, t. II, p. 183, contient une désignation sommaire et peu exacte de l'inscription que je propose de lire ainsi : « Chy gist Beneit des Bovillons ,..... L'an mil 347, la vigile de la Chandeleur. Priez Dieu qu'il ait l'ame de luy. Chy gist Lorenche qui fu fame Benard des Boulons q. trespassa..... de décembre..... amen. »

Dans le mur du collatéral du midi, entre la porte d'entrée et le transept, est également encastrée dans le mur une inscription en caractères gothiques; au-dessous d'un joli motif gravé au trait, qui offre un prêtre à genoux présenté par la Ste Vierge à notre Seigneur et prononçant ces paroles inscrites sur une phylactère qui se déroule de ses lèvres : *miserere mei Deus*, on lit ce qui suit : *Cy gist messire Jehñ du Sauchay, fils de Guillaume*

date du 19 juin 1772. Elle est faite sous réserve de 400 fr. de pension. Elle fut révoquée le 24 juin. L'installation définitive eut lieu le 20 septembre 1774.

Le 9 novembre 1780, Guillaume Gaillard ayant été installé curé de Cropus, résigna la cure d'Auffay à Nicolas Hauchecorne son vicaire, à la charge de faire 150 l. de pension à son oncle et prédécesseur.

du Sauchay, jadis curé de q̃euremont sur la mer qui trespassa lã m. cccc lx et xv le xxve jour de novembre et ledit Guillaume l'an m. cccc. lxv le jour St Michel et mariõ mère dudit curé lã m. cccc et l. lesqlz ont fait du bñ cẽns pries Dieu pour eulx.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,

Vicomte D'ESTAINTOT.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1878.

La séance ouvre à deux heures sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Barthelemy, P. Baudry, Billiard, le marquis de Blosseville, Brianchon, Gouellain, Gueroult, Hardy, de Lalonde, l'abbé Loth, Maillet du Boullay, de Merval, Pelay, de la Serre, l'abbé Somménil et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. Sauvageot et Simon se sont fait excuser.

Le procès-verbal de la séance du 27 juin est lu et adopté.

La correspondance imprimée comprend :

Procès-verbaux de la Société des Antiquaires de Londres, vol. VII, n° 4, avec la liste des membres au 6 juin 1878.

Compte-rendu de la Commission impériale archéologique de St-Pétersbourg, 1878, avec atlas.

Bibliographie des Sociétés Savantes de la France, 1re partie, départements, 6e série, t. VI.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'ouest, 1e et 2e trim. 1878.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1878, nos 1 et 2.

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, t. VII, n° 96.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, 1er juillet 1878.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 1877 et 1878.

Bulletin de la Société archéologique historique et scientifique de Soissons, t. VII, 1878.

Bulletin de la Société des sciences naturelles, Rouen, 1878.

Bulletin de l'Académie d'Hippone, Bône, 1878.

Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs, 1877.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, 1876-1877.

Comité archéologique de Senlis, t. III, 1877.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences et arts de l'Aube, 1877.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, livraisons 105, 106 et 107.

Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, t. V, 1 et 5 fascicules, t. VI, 1 fascicule.

Société d'agriculture de l'Eure, séance publique à Bernay, septembre 1878.

Nuova antologia de scienze, lettere ed arte. Indice, 1866-1878.

M. d'Estaintot fait hommage à la Commission de deux brochures ayant pour titre, la première :

La Tombe de Jehan de Bailleul à Bailleul-sur-Eaulne, in-8°,

La seconde :

L'Egalité de l'Impôt ou les Cahiers de la Noblesse normande en 1789, in-8°.

M. le Président lui en adresse ses remercîments.

Cheminée de la rue de la Croix-de-Fer. Lettre de M. le Préfet. — M. le Président communique une lettre que lui avait adressée le 29 juin M. le Préfet, en réponse à l'envoi de l'extrait de la délibération de la Commission relative à l'acquisition de la cheminée de la rue de la Croix-de-Fer, n° 4.

Dans cette lettre, M. le Préfet, après avoir renouvelé l'assurance verbale de s'occuper de cette affaire qu'il avait donnée le 27 à M. d'Estaintot, prie M. le Président de remercier la Commission de lui avoir signalé l'existence de cette œuvre d'art historique. Il rappelle d'ailleurs qu'il n'a pas un droit de proposition et que c'est le Conseil général qui doit être appelé à statuer. Il ajoute en terminant qu'il a informé Mlle Jourdainne de son intention d'entretenir le Conseil général de la question.

Eglise Notre-Dame du Havre. Pierre tombale de Richard Le Sage et Pierre Le Porcher. — M. Rœssler a envoyé la notice suivante sur des pierres tombales couvrant les restes de Richard Lesage et Pierre Le Porcher, récemment découvertes dans l'église Notre-Dame du Havre.

En démolissant les stalles du chœur dans l'église Notre-Dame du Havre, on a remis à jour une pierre tombale, de six pieds de longueur sur trois de largeur, portant les effigies de deux hommes revêtus du costume

des dernières années du XVIe siècle. Les personnages sont représentés couchés, la tête nue et les mains jointes. Le visage et les mains sont en incrustations de marbre blanc.

La gravure est peu profonde et assez négligée. Elle rappelle celle de la pierre funéraire des frères Raulin qui a été gravée à la même époque. Cependant il y a plus de dessin, et les détails sont assez bien combinés. Au sommet, un fronton triangulaire sur deux colonnes avec une tête d'ange et l'inscription

SPES NOSTRA VERA.

Voici les inscriptions placées sous les pieds de chacun des deux personnages :

A gauche

Ci gist noble homme Jehan Le Porcher, vivant capitaine pour le roy en la marine. . . . . et l'un des anciens conseillers . . . . . de cette ville. . . . . qui deceda le 9 de juillet 1606.

Fortis erat miles et classis Ductor et arte Neptuni pollens hic gener ille socer.

A droite,

Ci gist Richard Le Sage, vivant bourgeois et l'un des anciens conseillers et eschevins de la ville de Montivilliers, lequel deceda le x de décembre 1594.

Hic prudens et corde humilis nec vana loquutus munera comtemsit simplicitate sua.

Relativement aux magnifiques monuments funéraires de la métropole, ces deux effigies sont bien peu brillantes. Mais Notre-Dame du Havre ne possède, en fait d'inscriptions anciennes, que celle de Nicolas Duchemin, constructeur de l'église, et la copie de l'épitaphe des trois Raulin, rétablie dans la chapelle de Saint-Sébastien en 1874, par les soins de la Commission des antiquités.

Nous demanderons encore aujourd'hui à nos savants confrères de la Commission, de s'intéresser au modeste monument que nous venons de décrire, en réclamant le relèvement de la pierre contre un pilier ou un mur de

l'église, et nous nous associerons volontiers à cette mesure de préservation, en offrant d'en faire les frais.

Des recherches faites par M. Delarbre, généalogiste, demeurant à Bléville, établissent que Jehan Le Porcher était grand'père maternel de Claude Mathé, lieutenant en l'Amirauté du Havre, qui fut l'aïeul de Claude-Emmanuel Langlois de Colmoulins, président au Parlement de Normandie.

Marguerite Le Sage épousa en secondes noces Jehan Le Porcher que nous rencontrons, par suite de ce mariage, dans l'arbre généalogique où se trouvent deux noms très-connus dans l'histoire du Havre : celui de Pierre Costé de Saint-Supplix, aïeul des Labédoyère, et celui de Le Prévost-Tournion.

M. Barthelemy signale comme précaution utile contre l'invasion du salpêtre, de placer une feuille de plomb entre les pierres que l'on relève et la muraille contre laquelle on les applique.

La Commission s'associant au vœu émis par M. Rœssler, croit qu'il serait intéressant, pour assurer la conservation du souvenir local que consacre l'inscription, de relever la pierre et de l'incruster dans la muraille. Elle remercie M. Rœssler de la proposition qu'il a faite de prendre les frais à sa charge. Elle croirait utile dans ce cas, qu'une inscription annexe indiquât exactement la situation que la pierre occupe actuellement.

M. le Préfet sera prié de transmettre l'expression du vœu par elle émis à M. le curé de Notre-Dame du Havre.

Rétablissement des armoiries de Charles VII, au vieux château de Rouen, en 1449.— Devis du peintre Soudain. — M. Le Breton communique à la Commission le document suivant, relatif à l'entrée de

Charles VII à Rouen, le 10 novembre 1449 ; il lui a été communiqué par son ami, M. Benjamin Fillon, le savant auteur de l'art de terre chez les Poitevins.

En suit le devis et declaracion de l'ouvrage du mestier de painture qu'il convient faire ès chastel et palais du roy notre sire à Rouen (1) pour le fait des armoiries de France de nouvel ordonnées estre mises et assises en certains lieux et endroiz, èsquels estoient pourtraictes et figurées les armes d'Engleterre, lesqueles ont esté ostées et erracées (2) par l'ordonnance de Messrs du Grant Conseil du Roy notre dit sr (3) tantost aprez la reduccion de sa ville et cité de Rouen (4). — Et premièrement audit Chastel convient au dessoubz de l'apuy des fenestres de l'entrée du dit chastel, une banière entrepuiée (5) et painte de bon azur à trois fleurs de liz eslevées (6) de bon or fin, et dessus une grant couronne dorée de fin or laquelle sera portée de deux cerfs volans (7) qui auront les ailles et cornes dorées d'or fin.

Item au dessous d'icelle banière aura ung Karolus à grande lettre eslevée à une grant couronne toute dorée de

(1) Le chastel, c'est le château de Philippe Auguste, dont il nous reste le donjon.

Le palais, c'est la forteresse élevée près de la Seine par les Anglais, que l'on désigna d'abord sous le nom de Palais, nom auquel on ajouta, dès les premières années du XVIe siècle, la qualification de vieux quand on eut construit le palais de justice.

(2) Erracées, grattées, effacées, littéralement arrasées.

(3) Le Conseil, le bailliage et même l'échiquier siégeaient au château. Il en fut ainsi jusqu'à l'époque de la construction du palais de justice.

(4) Les Anglais sortirent de Rouen le 4 octobre 1449.

(5) Lecture douteuse.

(6) Eslevées ou en relief.

(7) A l'entrée du roi Charles VII à Rouen le 10 nov. 1449, le cerf-volant ou cerf-ailé (support des armes royales) figurait

fin or, et au dessus d'icelle lettre aura deux angles (1) soustenant une targe et tymbre à la devise du Roy notre sire (2) et seront iceulx deux angles estoffez (3) comme il appartient, et les esles (4) et chevelures d'iceux dorées d'or fin, la targe painte de bon azur et les fleurs de liz dorées d'or fin, le heaume couronné et au dessus une fleur de lis double, le tout doré d'or fin et fait à huille si bien et prouffitablement comme il appartient.

Lequel ouvrage est à prix, tant pour fin or et azur et autres couleurs avec toute paine d'ouvrier par Jehan Soudain à condition de rabais à xxv l. t.

Item en la grosse tour du dit palais (5) convient trois bannières, et sur chacune trois grandes fleurs de liz de plain eslevées, lesquelles seront enpannées comme dessus et touchées de bel azur et fleurs de liz toutes dorées de fin or, et sera tout fait à l'uille si bien et si prouffitablement comme la chose le requiert.

Dont chacune pièce a esté mise à prix à rabais par Jehan Soudain à vi l. t. tant pour matières que paine d'ouvrier, pour ce dix huit livres tournois.

Somme toute xliii l. t. ».

dans le programme des mystères qui furent imaginés en son honneur. Au carrefour de la cathédrale, on représenta sur un échafaud un cerf que deux demoiselles tenaient, et qui portait au cou une couronne d'or. Ce cerf s'agenouilla quand le roi vint à passer. Les cerfs-volants figuraient comme principal motif de décoration d'une chambre de tapisserie à l'hôtel de Jacques Cœur, à Bourges (Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 106, 273).

(1) Anges.

(2) Le soleil d'où était l'emblème du roi Charles VII, mais la suite de la phrase nous donne lieu de croire que par la devise du roi, on entendait dans ce texte les 3 fleurs de lis.

(3) Coloriés (mot commun dans les devis de peintres).

(4) Ailes.

(5) Le palais sur la Seine.

L'original de ce devis, ajoute M. Le Breton, a été offert par nous aux archives de la Seine-Inférieure. Notre savant et honorable président, M. de Beaurepaire, auquel nous l'avons remis, a bien voulu nous compléter le document par celui-ci, non moins intéressant, qui concerne le même artiste.

« A Jehan Soudain paintre par le commandement de mgr le Vicaire payé 16 escus d'or et demi 26 l. 9 s. pour avoir fait une majesté grande en la court où l'on plaide sur la chaire au juge, ainsi qu'il peut apparoir à la veoir et auecques ce aux 2 costés les armes de mgr ; aux serviteurs du dit Soudain pour leur vin, 3 s. 6 d. (1475-1476. Arch. de la Seine-Inférieure, G. 71). »

Années 1477-1478 (G. 73). Jean Soudain, peintre, demeurant sur la paroisse St-Laurent, peint 2 bannières neuves, et reçoit 40 escus d'or pour ce travail.

M. de Beaurepaire remercie M. Le Breton de son intéressante communication, et fait observer que ce document donnerait à penser qu'au milieu du xve siècle, la grosse tour du donjon était terminée par une terrasse et non couverte d'un toit.

Plan architectural d'un des côtés de la lanterne de la Cathédrale. Communication de M. Barthélemy. — M. Barthélemy fait passer sous les yeux de la Commission le relevé architectural de l'un des quatre côtés intérieurs de la lanterne de la Cathédrale dont il achève en ce moment la restauration (1).

Dans les *oculus* de la partie supérieure, huit figures avaient été peintes au xvie siècle ; on fera relever exactement les dessins.

Quelques membres émettent le désir que le plan déposé sur le bureau par M. Barthélemy soit réduit

(1) Il est réduit au 150e dans le dessin ci-contre.

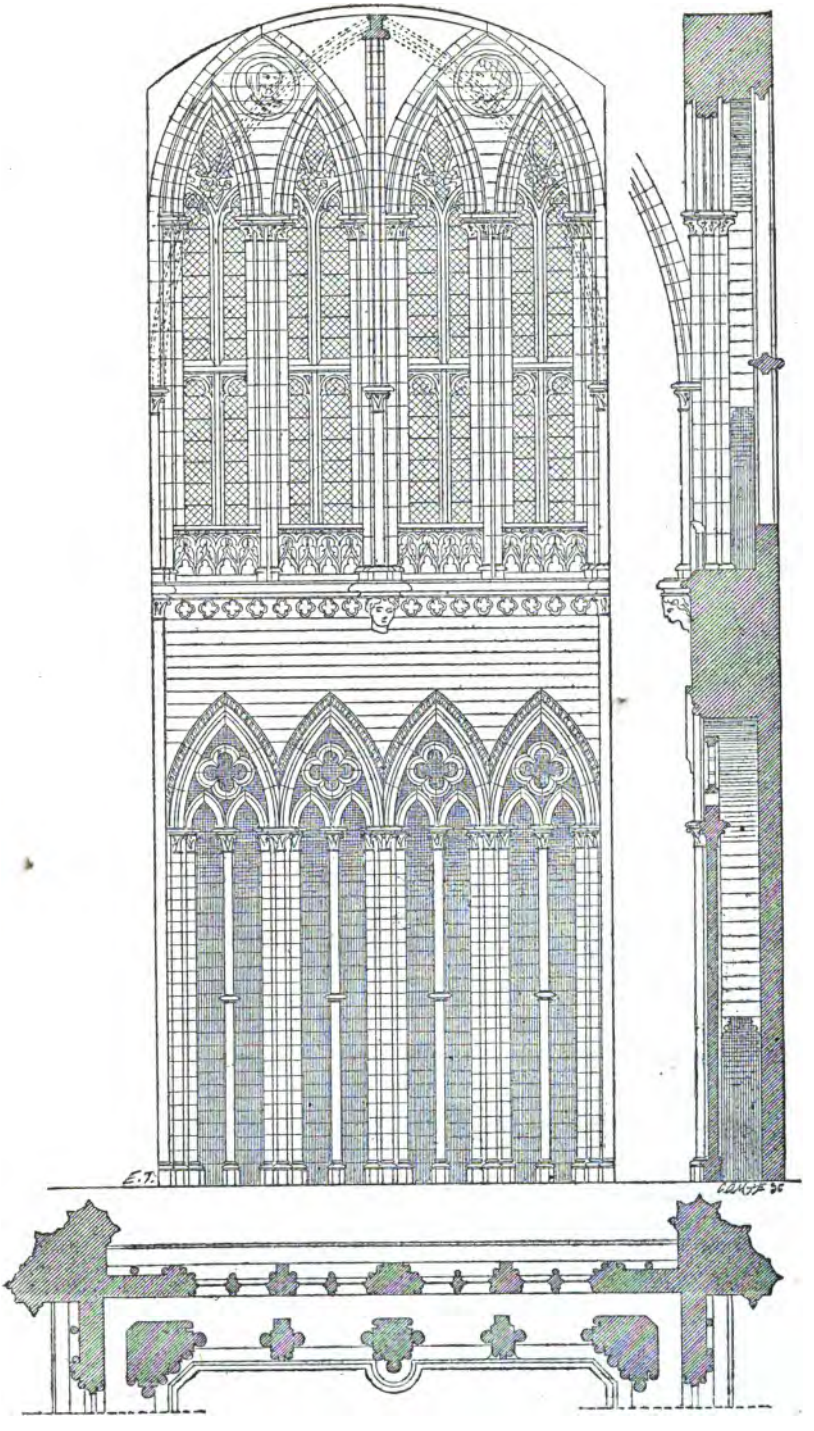
E.T.

par la photographie et serve à l'illustration du bulletin.

Cette proposition est adoptée.

Exposition du Trocadéro. Le Département et la Ville. — M. Maillet du Boullay est heureux de pouvoir rapporter à la Commission l'impression unanime de la presse et des jurys sur le grand succès obtenu au Trocadéro par les expositions du Département et de la Ville. Elles ont été considérées comme les plus belles et les plus complètes en leur genre.

Une grande partie de ce succès est due à l'initiative de notre collègue, M. Le Breton, qui a mis à les organiser toute son expérience et tout son savoir, unis au dévouement le plus complet.

M. Le Breton, en remerciant son collègue de ce témoigage d'affectueuse sympathie, ne croit pas avoir besoin de rappeler à la Commission que, si M. du Boullay oublie de parler de lui, personne n'ignore, et ici moins qu'ailleurs, la part réelle qu'il a prise à l'organisation de l'Exposition et ne lui refusera les justes félicitations que doit lui en attirer le succès.

La Commission s'associe aux paroles prononcées par ses deux collègues.

M. du Boullay dépose sar le bureau, pour le portefeuille de la Commission, trois magnifiques photographies représentant des objets exposés, dont le mérite hors ligne a été remarqué.

Le premier, le bras du reliquaire de Saint-Saëns.

Le second, les fonts baptismaux de Saint-Romain.

Le troisième, un magnique plat en faïence de Lille de sa collection personnelle.

M. Le Breton espère pouvoir offrir à la prochaine séance la photographie de l'ensemble de l'exposition du musée céramique.

La Commission leur en adresse tous ses remercîments.

Outillage de faux monnayeur du temps de Henri II. — M. Billiard fait également hommage à la Commission d'une photographie représentant l'ensemble d'un outillage de faussaire pour la fabrication de monnaies de Henri II, trouvé à Elbeuf, dans le bois du Vallot, le 28 novembre 1876, et appartenant à M. Beaudouin aîné, impasse du Vallot à Elbeuf. On y remarque quatre types différens, l'enclume et sa vis de pression en fer.

Saint-Jean-de-Folleville. Vases et ornements sacerdotaux. Calice du xve *siècle.* — M. Brianchon rend compte d'une visite qu'il a faite à Saint-Jean-de-Folleville, sur l'invitation de M. l'abbé Tougard, pour prendre connaissance de vases et ornements sacrés, offerts dernièrement au curé, M. l'abbé Genet, par M. et Mlle Dubois, ses paroissiens.

Les ornements sacerdotaux se composent d'une pale, d'une étole et d'une chasuble. Un médaillon de vélin, à l'effigie d'une sainte ayant en main la palme du martyre, recouvert d'une lamelle de mica ou substance cornée, occupe le centre de la pale dont le travail m'a paru curieux. La chasuble et l'étole sont d'une étoffe de soie blanche, brochée, parsemée de fleurs roses.

Sur la patène, de 13 centimètres de diamètre, est gravée une croix dont les extrémités figurent une croix ancrée renversée.

Mais c'est le calice qui, de ces divers objets, m'a semblé le plus intéressant. Il rappelle, par sa forme et sa décoration, le beau calice de Sens, du xve siècle, ayant appartenu à Louis de Melun (1). Il a 19 centimètres de hauteur. La coupe en a 9 de largeur et le pied un peu moins de 13.

(1) Cf. *Abécédaire d'archéologie,* de M. de Caumont, 5e édit., p. 724.

Ce calice est en cuivre. Le pied, dentelé de six demi-cercles, est argenté. Sur l'un de ces demi-cercles est appliquée une petite croix latine en métal fondu, au Père Eternel assis, tenant devant lui son Fils crucifié. La tige hexagone se trouve interrompue par un nœud. Tige et nœud sont également dorés. Argentée en dehors, la coupe est vermeillée en dedans.

Le nœud, dont nous venons de parler, se compose d'émaux ou médaillons circulaires, fortement saillants. Ces émaux, au nombre de six, diversement nuancés, trois rouges, un violet, un azur et un noir, représentent des têtes d'hommes sur lesquelles je n'ose hasarder aucune conjecture. Saints patrons, évangélistes ou figures de fantaisie, je laisse aux iconographes à décider la chose.

Détail à noter, qui, dans un autre ordre d'idées, rend plus précieux et vénérable encore le calice de Saint-Jean-de-Folleville : le revers de la coupe, au dehors, du côté qui surmonte la croix, se trouve visiblement désargenté par son pieux et séculaire usage.

Reste à dire un mot sur l'origine de ces objets.

A l'heure la plus terrible de la Révolution, l'heure des suspects et des échafauds, l'heure de la proscription du culte et de ses ministres, il y avait, presque dans chaque commune du pays de Caux, une maison bénie où les prêtres persécutés étaient sûrs de trouver asile et où ils célébraient discrètement les saints mystères. On montre encore, dans les maisons dont je parle, les *cachettes* du temps de la Révolution Le catholique de Saint-Jean-de-Folleville, qui risquait ainsi, en 1793, sa tête pour la religion, s'appelait Dubois. Dubois avait un fils qui, vicaire à Boishimont, de janvier 1786 à septembre 1788, et, de novembre 1789 à juillet 1791, vicaire à Maulévrier (1), émigra ensuite en Angleterre, ne reconnut pas le Concordat, revint en Normandie vers 1826 et retourna bientôt après à Londres, où il mourut en 1842.

(1) Lettre de M. Beaucousin d'Yvetot, du 27 avril 1878.

Or, contraint de fuir sa paroisse au moment de la Terreur, le vicaire de Maulévrier se réfugia chez son père, à Saint-Jean-de-Folleville, où il eut la consolation, avec plusieurs autres prêtres, d'exercer secrètement le saint ministère pendant quelques jours encore, disant la messe et administrant les sacrements, grâce au calice et aux ornements que nous connaissons. Promptement dénoncé, le père de l'abbé Dubois fut arrêté et conduit dans la prison de Montivilliers. Heureusement que, en prévision du sort qui l'attendait, le zélé catholique, avant son arrestation, avait eu le temps d'enfermer dans une caisse tous les objets consacrés au culte, et de cacher cette caisse en terre. Retirés intacts beaucoup plus tard, nos ornements sacerdotaux et saints vases furent salués, comme de pieuses reliques, par un neveu et une nièce de l'abbé Dubois, résidant aujourd'hui encore à Saint-Jean-de-Folleville, et aussi fidèles à la mémoire de leur oncle qu'à ses doctrines. L'un et l'autre avancés en âge, et craignant que ces objets, pour eux doublement sacrés, ne tombassent entre des mains profanes, M. et Mlle Dubois ont eu l'heureuse pensée de s'en dessaisir en faveur de leur digne curé, M. l'abbé Genet, qui les conserve religieusement.

Calice du cardinal de Bourbon à Saint-Maclou. — Un membre de la Commission rappelle l'attention sur le calice du cardinal de Bourbon, légué à la fabrique de Saint-Maclou, par M. l'abbé Grésil, et sur l'intérêt archéologique qu'offrirait sa description exacte.

Un membre rappelle que ce calice a figuré à l'exposition de 1861 et que M. Darcel en a donné à cette époque la description. (Brochure intitulée : *Exposition d'art et d'archéologie de Rouen en 1861.*)

Cimetière du Vieux-Saint-Remy à Dieppe. — Médaillon en filigrane. — M. Hardy fait passer sous les yeux de la Commission un petit objet en filigrane

d'argent suspendu par un anneau, portant au centre un sujet en émail qui représente d'un côté une vierge noire, de l'autre un petit sanctuaire.

On l'a trouvé dans une tombe de l'ancien cimetière au-dessous du château de Dieppe. Il ne paraît pas antérieur au milieu du XVIIe siècle.

Inscription de Regnault Orel à Martin-Eglise. — Le même collègue communique la note suivante sur l'inscription de Regnault Orel, à Martin-Eglise.

Nos confrères se rappellent la très-intéressante notice lue par notre cher président, M. de Beaurepaire, dans la séance du 9 mars 1876, sur la pierre tombale de Regnault Orel, à Martin-Eglise.

L'abbé Pasquier de Wardanché qui, le premier, examina cette pierre, en 1751, et le fit trop à la légère, avait lu, dans l'inscription qui l'entoure sur trois de ses côtés, que Regnault Viel (lisez Orel) avait été « curé de Limmes. »

Ce nom, bien connu des antiquaires pour être celui de la vieille enceinte qui avoisine Dieppe au nord-est, devint, on s'en souvient, l'objet d'une discussion passionnée qui, poursuivie de nos jours encore, menaçait de se perpétuer indéfiniment, lorsqu'une heureuse rencontre autorisa M. de Beaurepaire à clore le débat.

En feuilletant un registre du tabellionnage de Rouen, notre savant archiviste découvrit un acte de 1466, où Regnault Orel, le même à n'en pas douter qui fut inhumé à Martin-Eglise, est qualifié « curé de Beaumez-sur-Arques. » M. de Beaurepaire en concluait que l'inscription devait être rectifiée et que le mot *Limmes*, mal gravé ou mal lu, devait être *Biaumes* ou *Belmes*.

Ayant eu récemment à nous occuper de la tombe de Regnault Orel, nous voulûmes contrôler cette assertion, et voici le résultat de l'examen fait par nous *de visu* de la célèbre dalle tumulaire :

A première vue, le mot qui fut l'objet de tant de discussions, semble avoir été lu exactement. Le nombre des jambages compris entre le premier trait vertical où l'on crut voir un l, et qui de fait en a l'aspect, et les deux dernières lettres es, correspond en effet aux lettres imm. Une circonstance fortuite, la coupure du mot, prête encore à cette illusion. La seconde syllabe, placée au retour de l'inscription, est très-certainement mes ; mais celle qui la précède ayant été lue une première fois lim, il semble ensuite qu'on ne puisse y voir autre chose. A bien l'examiner, cependant, cette première syllabe se lit tout aussi bien bau. Il suffit, pour cela, de considérer que les lettres b et a sont liées ensemble, et que le second jambage du b sert à la fois de premier jambage à l'a. Ces ligatures sont fréquentes dans les inscriptions gothiques du XVe et du XVIe siècle, et celle de la pierre tombale de Martin-Eglise en offre elle-même huit exemples.

Cette nouvelle leçon s'accordant avec l'acte du tabellionnage de Rouen, au lieu de *Limmes* on devra lire désormais *Baumes*.

Nous profiterons de l'occasion pour donner une copie *exacte* de l'inscription gravée sur la pierre de Regnault Orel. Nous n'avons pas été en effet peu surpris de reconnaître qu'en dehors même du mot *Limmes*, des erreurs s'étaient glissées dans toutes les transcriptions qui en ont été publiées :

CY GIST VENERABLE ET DISCRETE PERSONNE MESSIRE REGNAULT OREL PRESTRE EN SON VIVĀT CURE DE BAU || MES ET DOIEN DE ENVREMEU LEQUEL TRES || PASSA LAN DE GRACE MIL CCCC LXVI LE XXVIIe JOr DE SEPTĒBRE A QUI DIEU FACE PARDON A LAME.

Sépulture franque à Eu. — M. Hardy donne ensuite lecture d'un travail relatif à la découverte d'une sépulture franque des premiers temps de l'invasion, découverte à Eu.

Des travaux préparatoires, entrepris au mois d'avril 1878 pour l'établissement du chemin de fer d'Abbeville à Eu, ont amené la découverte de l'intéressante sépulture que nous nous proposons de décrire dans cette note.

En creusant un puits de sondage au lieu dit *la Falaise*, presque à la limite des communes d'Eu et de Ponts-et-Marais, mais sur le territoire d'Eu, les ouvriers la rencontrèrent à quatre-vingts centimètres de profondeur.

Le sol s'incline en cet endroit légèrement vers la vallée de la Bresle, puis s'arrête à une terrasse abrupte, véritable falaise élevée de vingt-deux mètres au-dessus de la vallée et que longe à sa base la route nationale n° 15 bis de Paris au Tréport.

La sépulture était située à quarante mètres de cette route et à treize cents mètres environ du faubourg de *La Chaussée*.

Les ouvriers n'avaient observé de prime abord que les pieds du squelette, seule partie de la sépulture qui fut engagée dans l'espace de terrain occupé par le puits de sondage; mais poussés par une folle curiosité, et croyant déjà qu'ils allaient trouver un trésor, ils profitèrent de l'absence de leur contre-maître pour donner quelques coups de pioche en avant. Deux vases en verre, un carafon magnifique et un verre à pied leur apparurent bientôt entre les jambes du mort. Voilà le trésor! dit un ouvrier, et saisissant par l'anse le carafon qui, malgré sa fragilité, avait résisté à cette secousse brutale, il se mit à en sonder l'orifice avec son couteau. Comme il fallait s'y attendre, le carafon n'était rempli que de terre : l'ouvrier, furieux, le jeta violemment sur le sol où il se brisa en mille éclats. L'autre vase fut de même brisé et foulé aux pieds. Heureusement, l'arrivée soudaine du propriétaire du terrain, M. Wall, mit un terme à cette scène de vandalisme.

Homme intelligent et soigneux, M. Wall acheva lui-même l'exploration de la tombe, et, par une attention dont

nous ne saurions assez le remercier, s'empressa de soumettre à notre examen les objets qu'il avait recueillis.

Nous devons aussi une part de reconnaissance à MM. Polenne et Garnier, ingénieurs de la Compagnie des chemins de fer du Nord. Informés de la découverte, ils se rendirent de suite au puits de sondage et ramassèrent tous les débris de verre qu'ils purent trouver. Ces fragments nous ont permis de reconstituer presque en son entier le verre à pied ou hanap, et de nous rendre compte exactement de la forme de l'autre vase en verre qui l'accompagnait. Grâce aux indications de ces Messieurs et à celles que nous a fournies de son côté M. Wall, nous sommes à même de donner les détails les plus précis sur la sépulture.

Par une anomalie étrange, le cadavre était orienté de l'est à l'ouest, les pieds tournés vers l'occident. Cette orientation exceptionnelle, que rien ne nécessitait, rencontrerait difficilement une explication. Nous n'y voyons, pour nous, que le résultat d'une erreur et rien de plus (1).

Le corps avait été placé dans un cercueil en bois. Des traces en furent reconnues près du squelette et sur plusieurs clous en fer recueillis dans la sépulture. L'un de ces clous est entier et mesure quatre-vingt-cinq millimètres de longueur. Sa section transversale est carrée, et il est muni d'une large tête aplatie. Les fibres ligneuses, converties en peroxyde de fer qui adhèrent à sa surface, nous ont permis de reconnaître sûrement que le cercueil était en bois de chêne.

(1) Ne pourrait-on pas supposer qu'au temps des premières invasions des Barbares, les cercueils en bois, à l'imitation de ceux que les Romains fabriquaient en plomb, avaient à peu près la même largeur aux pieds qu'à la tête. On s'expliquerait ainsi que, dans un moment de trouble ou de précipitation, on ait placé, comme le cas s'en présente ici, un cercueil en sens contraire, les pieds à l'ouest au lieu d'être à l'est.

Comme dans beaucoup de sépultures mérovingiennes, de gros rognons de silex au nombre de trois entouraient la tête du mort.

Outre les deux vases en verre sur lesquels nous aurons à revenir, on trouva dans la tombe une hache en fer, en forme de francisque, une petite boucle en bronze, et, sous la tête du squelette, une fort belle soucoupe en terre rouge.

Ce dernier objet est si remarquable que nous ne saurions assez le recommander à l'attention des archéologues. Romain par sa forme hémisphérique avec rebord arrondi et par sa fabrication qui est celle de la poterie dite de Samos, il doit être classé cependant parmi les vases mérovingiens. Les dessins en creux qui le décorent et ont été faits à l'estampille, sur le tour à potier, avant la cuisson, ne laissent aucun doute à cet égard. Ces dessins à compartiments, formés de nattes, de frètes et de croix de saint André, avec des ponctuations dans les angles, révèlent un mode nouveau de décoration que les Romains n'avaient pas connu. Plus nous étudions ce vase, et plus nous acquérons la conviction qu'il fut fabriqué pour les nouveaux conquérants des Gaules, par un potier romain.

Une soucoupe semblable avait été rencontrée, en 1862, dans le cimetière de Tourville-la-Rivière. Ce champ de sépultures, qui aurait pu fournir à l'archéologie les révélations les plus précieuses, fut fouillé, de 1842 à 1862, par des hommes malheureusement étrangers à toute notion scientifique. Appelé trop tard à examiner une série nombreuse de vases en terre et en verre qui en provenaient, M. l'abbé Cochet reconnut bien sur plusieurs d'entre eux des caractères mérovingiens; mais n'ayant que des renseignements incomplets sur le milieu où ils avaient été trouvés, il crut devoir les attribuer aux Gallo-Romains (1).

(1) L'abbé Cochet, *Notice sur des sépultures romaines du* IVe *et du* Ve *siècle, trouvées à Tourville-la-Rivière* (canton d'Elbeuf); Rouen, Cagniard, 1863, in-8 de 21 p. avec gravures. (Extrait de la *Revue de la Normandie,* 2e année, p. 241 à 259.)

La sépulture que nous étudions nous donnera lieu tout à l'heure d'apporter certaines restrictions aux conclusions du docte archéologue.

Si nous passons à l'examen des deux vases en verre, nous y trouvons matière à de nouveaux rapprochements avec ceux du cimetière de Tourville. Le plus grand, dont quelques fragments nous ont été remis, était, avons-nous dit, un carafon en verre blanc d'une grande ténuité. Il était muni d'une anse aplatie, cannelée à sa face extérieure, et repliée deux fois sur elle-même à sa jonction avec le goulot. Celui-ci, gracieusement évasé comme une fleur de campanule, était orné de filets. Autant qu'il nous a été possible d'en juger, la hauteur du vase était au moins de trente centimètres.

Un carafon de même forme s'est rencontré parmi les vases de Tourville-la-Rivière (1), et de son côté M. Deville en a figuré un semblable trouvé à Rouen dans une sépulture du IIIe siècle (2).

Ces beaux vases sont évidemment romains, et tout nous porte à présumer que leur fabrication dût s'étendre du milieu du IIIe à la fin du IVe siècle.

La rencontre de l'un d'eux dans la tombe d'un Barbare n'a rien de bien extraordinaire et dont il y ait lieu de s'étonner. Déjà, dans le cimetière franc de Londinières, M. l'abbé Cochet avait rencontré des vases que l'on peut attribuer également aux verriers romains (3). M. Deville, après les avoir décrits, suppose « qu'échappés aux injures du temps et à la main des Barbares, ils auront été recueillis par quelque Franc épris de leur fragile beauté et qui leur aura donné un refuge, à côté de ses cendres, dans son

(1) L'abbé Cochet, *Op. cit.*, fig. 16.

(2) A. Deville, *Histoire de l'art de la verrerie dans l'antiquité;* Paris, Ve A. Morel, 1871, in-4, p. 64 et pl. LXXII.

(3) *La Normandie souterraine,* Ire éd., p. 199.

(4) A. Deville, *Op. cit.*, p. 65.

tombeau (4) ». Ne pourrait-on pas admettre, d'autre part, que l'occupation de la Gaule par les Barbares ne se fit pas d'une façon si soudaine que les ouvriers romains durent interrompre d'un jour à l'autre leurs travaux. Nous venons de voir un potier romain façonnant une coupe en terre rouge pour ses nouveaux maîtres ; les ouvriers verriers ne se plièrent-ils pas de même à la domination des Francs ? La retraite complète des Romains n'eut lieu, par le fait, qu'à la fin du ve siècle, en 486, et l'on peut supposer, sans trop de témérité, que, jusqu'à cette époque, leur industrie continua de s'exercer à côté de celle des Barbares.

Les deux vases en verre trouvés à Eu dans une même tombe nous semblent en fournir la preuve. L'un que nous venons d'étudier est romain, l'autre revêt tous les caractères de la verrerie mérovingienne.

C'est un verre à pied ou hanap, haut de cent cinquante-huit millimètres. Au tiers environ de sa hauteur, il offre un renflement ayant à peu près le même diamètre que l'orifice, quatre-vingt-onze millimètres ; puis il s'effile vers le bas, au point de n'avoir que vingt-quatre millimètres de diamètre à sa jonction avec le pied. Ce dernier offre un bourrelet à sa péripherie et n'a pas été soudé au hanap, mais en est la continuation. Il a été formé d'une sphère creuse repliée brusquement sur elle-même à l'aide d'une pointe, et ensuite appliquée sur une surface plane.

La pâte de ce verre, quoique blanche, est très-grossière et présente sur toute sa surface ces longues stries si fréquentes dans les verres mérovingiens. Le bord en est nettement coupé comme à la suite d'une cassure. Ce caractère signalé déjà par M. l'abbé Cochet dans plusieurs vases de Tourville et dans une coupe du cimetière franc de Martot, commune de Criquebeuf-sur-Seine, n'a jamais été observé, croyons-nous, dans la verrerie romaine.

Il nous reste à parler de la boucle en bronze et de la hache en fer. Ces deux objets, si particuliers à la race

teutonique, confirment ce que nous avons dit jusqu'ici du caractère essentiellement germain de la sépulture d'Eu. La boucle, en arc surbaissé et de faible épaisseur, n'a d'autre décoration que des facettes qui en suivent tout le contour. Ces facettes unies et sans guillochures se retrouvent sur l'ardillon. La hache en fer offre l'une des formes ordinaires de la francisque. Le bord supérieur en est droit; l'inférieur décrit un arc de cercle, de manière à donner au tranchant plus d'étendue.

Pour nous résumer, la sépulture d'Eu renferme les restes d'un guerrier franc ; mais, des objets qui en composent le mobilier funèbre, les uns rappellent les belles traditions artistiques de l'empire romain, les autres sont le produit de l'industrie des Barbares. Cette tombe appartient donc à l'époque de transition dont les archéologues ont eu rarement la bonne fortune d'étudier les monuments. Nous pensons que, sans beaucoup s'écarter de la vérité, on peut le rapporter à la fin du IVe siècle, c'est-à-dire au temps où, sous les successeurs de Constantin, commença la grande invasion teutonique.

Les vases trouvés à Eu offrent, comme nous l'avons vu, de grandes analogies avec plusieurs de ceux de Tourville-la-Rivière. Nous nous croyons dès lors en droit de conclure que si certaines sépultures de Tourville sont vraiment romaines, comme le donne à penser le mémoire de M. l'abbé Cochet, le plus grand nombre doivent être attribuées aux envahisseurs germains du IVe et du Ve siècles.

Ainsi, dans le domaine de l'archéologie, les faits s'éclairent l'un par l'autre, et il n'est découverte si modeste qui ne puisse fournir à la science une part utile d'observations.

Vatteville. Monnaies de bronze du Haut-Empire. — M. le Dr Guéroult fait part de la découverte de monnaies romaines, sur le territoire de Vatteville.

J'ai l'honneur de signaler à la Commission la trouvaille, en avril 1878, à Vatteville (Seine-Inférieure), canton de Caudebec, d'une médaille romaine en argent, petit module, ramassée *aux Fieffes*, sur la bande de territoire arable comprise entre la ferme *Féron*, occupée par M. E. Hulin, et la forêt de Brotonne.

Cette monnaie est de *Bassianus*, dit *Caracalla*, empereur né à Lyon, l'an 940 de Rome, 188 de J.-C. Il était fils de Septime Sévère.

Au droit de la pièce, à l'entour du buste radié, fixant à dextre, on lit : IMP. CC. DIV. AUG. GERMANIC. Au revers : statue drapée debout : FELICITAS.

Il y a une douzaine d'années, un statève similaire, pareillement de *Caracalla*, a été recueilli dens une carrière à sable, à la *Haye du Mor* (Vatteville).

En 1875, une énorme fosse, située à Vatteville, au voisinage de la forêt de Brotonne et exploitée pour l'extraction de cailloux destinés à l'encaissement des routes, a livré plus de 200 grands bronzes du haut empire, renfermés en un vase de couleur grise.

Les ouvriers ont fait main-basse sur la majeure partie du numéraire qui, d'ailleurs, était fruste ou à peu près.

Parmi le reste des médailles, j'ai pu distinguer 15 as mieux conservés, dont voici l'inventaire :

4 *Antonin-le-Pieux*, dont une à la tête de *Marc-Aurèle*, au revers (86 de J.-C.).

1 *Marc-Aurèle* (121 de J.-C.).

2 *Commode*, fils de Marc-Aurèle (180 de J.-C.).

1 *Maximin*, successeur d'Alexandre Sévère (235 de J.-C.).

2 *Faustine mère*, femme d'Antonin pie.

3 *Lucilla Augusta*, femme de *Lucius Verus*.

1 Julie Mammée, mère d'Alexandre Sevère.

1 Crispine, femme de Commode.

Eglise St-Ouen de Rouen. Fragments de vitraux.

— M. Gouellain appelle l'attention de la Commission sur les fragments de vitraux, dont M. Déville signalait jadis l'existence dans la chambre qui se trouve dans l'église Saint-Ouen, au-dessus du portail des Marmousets.

M. Barthélemy répond que ces fragments ont été enlevés ou utilisés, lors de la réparation des vitraux commencée vers 1860 et malheureusement interrompue depuis cette époque. Il ne reste aujourd'hui que des fragments minuscules et sans aucune sorte de valeur.

Marque de potier romain. — M. Gouellain signale comme marque de potier trouvé à Rouen celle de JVCVNDVS. ; un plat à engobes gravés de 0, 22 de diamètre a été récemment découvert dans les fouilles de l'école de la rue Bassesse.

Hachettes celtiques à St-Aubin-lès-Gaillon. — M. P. Baudry signale la découverte, par M. le Dr Hurel, de Gaillon, de trois hachettes dans les circonstances suivantes :

1° Vers 1869, à mi-côte de la route de Gaillon à Evreux, polie, le tranchant seul restant, tombée d'un tombereau ;

2° Vers 1871, à St-Aubin près Gaillon, en silex non polie, entière, près d'une cour de ferme ;

3° En 1878, à Bailli près Gaillon, dans un tas de cailloux, provenant d'un jardin, polie, non entière.

La première a été donnée à M. Cavé des Andelys ; les deux autres à M. Paul Baudry, notre collègue.

St-Léger-du-Bourdeny. Tableau du Rachat des Captifs, *au Maroc, du peintre rouennais Léger.* — M. de Beaurepaire communique une intéressante notice sur un tableau de grande dimension (2 m. 66 de

haut sur environ 4 m. 65 de long), représentant le *Rachat des Captifs au Maroc* et dû au pinceau d'un peintre rouennais de mérite, nommé Pierre Léger, dont les œuvres sont fort rares.

Ce tableau est actuellement placé dans l'église de St-Léger-du-Bourg-Denis.

L'église de St-Léger-du-Bourg-Denis (1), située au pied d'un coteau nu et escarpé, vaste plutôt qu'élégante, ne présente rien de fort remarquable à l'attention de l'archéologue. M. l'abbé Cochet n'a trouvé à y signaler qu'une ancienne pierre tombale (2) et quelques vestiges de la construction primitive où il avait cru reconnaître le style du XVIe siècle (3). Si le *Répertoire de la Seine-Inférieure*, fruit d'un immense labeur, n'eût été exclusivement archéologique, nul doute que notre savant collègue n'eût mentionné la présence, dans cette église, du grand tableau qu'on y voit suspendu à la muraille de la nef du côté du midi. Ce n'est point là, en effet, un de ces tableaux médiocres, comme on en rencontre en si grand nombre, et qui attestent la sollicitude de l'État pour les artistes plus encore que sa libéralité pour la décoration des églises. Il s'agit d'une grande composition, recommandable par le nom de son auteur, par le mérite de l'exécution, par le

(1) Il faut accepter cette orthographe, toute défectueuse qu'elle est, parce qu'elle est administrative. Il n'y a ni bourg ni Denis dans le nom de cette paroisse. Le nom, très-ancien du reste, est *Burdeniacus* ou *Burdeniacum*, Bourdeni.

(2) Tombe de Jehan Roullant, s^r de.... demeurant à S. Leger du Bourdeny, décédé en 1588, et de sa femme Barbe Le Fevre laquelle décéda l'an v^c....

(3) Ce qui reste ce sont des contreforts et deux niches aux deux coins de la façade. Je suppose que cette église fut fort endommamagée à l'époque de nos guerres civiles et religieuses, lorsque l'armée de Henri IV vint mettre le siége devant la ville de Rouen du côté de Darnétal.

sujet qu'elle représente, et aussi par les souvenirs historiques qu'elle rappelle.

L'auteur de ce tableau est Pierre Léger, né à Rouen, élève de Jouvenet et camarade de Restout. Après avoir passé quelques années à Paris, il était revenu se fixer dans sa ville natale, plus soucieux peut-être d'être en aide à sa famille que d'acquérir de la gloire et de la fortune (1). On connaît de lui un beau portrait du vénérable de la Salle, qui appartient à l'Institut des Frères de la doctrine chrétienne (2) ; une vue de la ville et du port de Rouen ; une vue de Paris prise du Pont-Neuf (3). C'est à tort qu'on lui attribue une grande toile représentant l'Ouverture de la porte sainte à Rome par le cardinal de Bouillon, abbé de St-Ouen (4). Le tableau qui nous occupe décorait autrefois l'église des Mathurins de Rouen. Dans le cours du XVIIIe siècle, il fut souvent cité avec éloge et même avec admiration. Il est mentionné dans cette sorte d'annuaires intitulés : *Tableaux de la ville de Rouen*. Bien que les officiers municipaux, qui furent chargés de faire l'inventaire du mobilier de cette communauté, ne fussent rien moins que des artistes ou des connaisseurs, cette toile les frappa, et, par exception, ils en signalèrent le mérite dans un article de leur procès-verbal, du 27 avril 1790 (5).

Peu de temps après, Le Carpentier, qui fut le premier

(1) Léger (Pierre) fut reçu maître du métier de peinture le 24 février 1683 et garde en 1702. — Il eut un fils qui fut curé d'une paroisse des environs de Rouen.

(2) Ce portrait a été récemment gravé pour l'illustration de la Vie de N.-S. Jésus-Christ par M. Louis Veuillot ; — de la Vie du vénérable de la Salle par le frère Lucard.

(3) V. ma notice sur le Musée de Rouen.

(4) V. cette même notice. — Ce tableau est de Mauviel.

(5) Arch. de la S.-Inf. « Parmi les tableaux s'en trouve un représentant Moïse sauvé des eaux, et un autre représentant la Rédemption des Captifs, qui nous ont paru d'une valeur assez considérable. »

organisateur de notre musée, alors musée départemental, comprit ce tableau parmi ceux qui devaient être réservés et faire partie d'une exposition permanente et publique. A ce titre cette toile figura d'abord dans la collection qui fut formée en l'église de St-Ouen par les soins de Lemonnier, ensuite, dans le dépôt des sciences et arts de la ci-devant abbaye de Ouën, présentement l'hôtel de ville. Elle est ainsi décrite, sous le n° 19, dans le Catalogue raisonné rédigé par Le Carpentier et signé par lui, en qualité de peintre, commissaire délegué par l'administration pour les arts et monuments, le 17 prairial an III de la République.

« Léger, peintre, né à Rouen et élève de Jouvenet, mort depuis plusieurs années.

« Le rachat des Captifs à Maroc. Grande et belle composition, le meilleur tableau de cet artiste. Sous un dais, élevé à droite du tableau, se voit le Roy de Maroc le fameux et cruel Mulei Ismael, environné de sa cour. Quatre religieux Mathurins se présentent à son audience et lui offrent des présents et des sacs d'argent, objet de leur mission. Un grand nombre d'esclaves nuds et enchaînés enrichissent cette composition. On aperçoit, à droite et à gauche, sur le second plan, différents supplices exercés sur les malheureux esclaves. Le fond du tableau est terminé par la vue de la mer. Sur la gauche on aperçoit le port du Maroc.

« 8 pieds de hauteur sur 14 pieds 3 pouces de large.

« De l'église des Mathurins.

« Peint sur toile et en bon état. Tableau d'une riche composition et qui eût fait honneur à des peintres de l'Académie. L'œil du spectateur y est attiré malgré lui. »

C'est aussi Muley Ismael que Guilbert, auteur d'une notice sur Léger (1), reconnaît dans le prince auquel il s'agit d'arracher les esclaves.

(1) Guilbert décrit ainsi le même tableau : « La scène représentée se passe en Afrique, sous le règne de Muley Ismael, dey

Si, comme tout le fait supposer, cette indication est exacte, on peut chercher avec sûreté dans un ouvrage publié par les Mathurins, en 1714, les faits dont l'artiste a dû s'inspirer. Cet ouvrage est « l'Histoire du règne de Mouley Ismael Roy de Maroc, Fez, Tafilet, Souz..... de la cruelle persécution que souffrent les Esclaves Chrétiens dans ses Etats, avec le récit de trois voyages à Miquenez et Ceuta pour leur redemption, par le P. Dominique Busnot, un des commissaires pour la Rédemption des captifs dans les Etats du Maroc. » On y remarque la description du lieu de la scène, qui eût dû être non pas Maroc, où Muley Ismael ne résidait pas, mais Miquenez, à quelques lieues de Fez, et le portrait du roi musulman, sorte de monstre d'orgueil, d'avarice et de férocité, qui marque un des plus bas degrés auxquels la nature humaine puisse descendre.

« Cette ville, dit le P. Busnot, en parlant de Miquenez, me parut quelque chose de considérable, tant par son étendue et le nombre de ses maisons diversifiées, par l'élévation de plusieurs mosquées, que par l'agréable variété de ses jardinages d'où s'élevoit une infinité d'arbres fruitiers de toutes espèces ; nous voyons sur la gauche l'Alcassare ou palais du Roi, qui paroissoit terminer magnifiquement la ville vers le nord. La grandeur de son enceinte, la blancheur de ses murailles fort hautes, l'élévation de quantité de pavillons couverts de tuilles vernis-

qui se rendit fameux par ses cruautés. Un des personnages principaux de ce tableau est le dey. Il est représenté dans un costume magnifique et entouré de sa suite. Quatre religieux, précédés d'un truchement, présentent la rançon des esclaves dont ils demandent la liberté. Des pendules, des vases, des étoffes d'or, des tapis sont sur le premier plan. A gauche on voit un groupe de captifs dont la nudité et l'attitude souffrante excitent la pitié. Au fond du tableau sont des édifices et des minarets peints au pied des montagnes. Ils annoncent que le lieu de la scène est une ville opulente et de premier ordre. »

sées avec les pointes de deux ou trois mosquées nous en donnoient une idée toute autre que celle qui nous est demeurée depuis que nous l'avons vue de près. »

Voici maintenant le portrait du roi de Maroc :

« La taille de Mouley Ismael est moienne, son visage un peu long et maigre, sa barbe fourchue et toute blanche, son teint presque noir, avec une tache blanche près du nez ; ses yeux sont pleins de feu et sa voix forte ; il semble que l'âge (80 ans) n'a rien diminué de son courage, ni de sa force, ni même de son agilité ; partout où il peut mettre la main, il s'élance d'un plein sault, et l'un de ses divertissements ordinaires est, dans un même temps, de monter à cheval, de tirer son sabre et de couper la tête à l'esclave qui lui tient l'étrier.... Il change ordinairement d'habit trois fois le jour, et cet habit consiste en une chemise à larges manches qu'il retrousse sur les épaules afin d'avoir les bras nuds ; une veste ou cafetan ; et par dessus le bernous, qui est une espèce de manteau à frange avec un capuce d'où pend une touffe. On voit aussi bien la passion qui l'agite dans la couleur de ses habits, que dans le changement de son teint. Le verd est sa couleur chérie ; le blanc est de bon augure pour ceux qui l'aprochent ; mais quand il est vêtu de jaune, tout le monde tremble et évite sa présence ; car c'est la couleur qu'il prend dans les jours de ses sanglantes exécutions. »

Il y avait assurément de l'héroïsme à oser se présenter devant un pareil monarque pour débattre avec lui la rançon de malheureux captifs. C'est ce que les Mathurins firent plus d'une fois et ce dont il faudra toujours leur savoir un gré infini.

Si la toile de Léger, destinée à conserver le souvenir de leurs généreuses entreprises, n'eut pas eu en sa défaveur de trop vastes proportions, il est probable qu'elle fût restée au Musée de notre ville. Le nom de Léger, à l'heure qu'il est, ne serait pas inconnu ; peut-être M. de Chennevières lui eût-il accordé une place dans sa curieuse galerie des pein-

tres provinciaux. Malheureusement la composition de notre artiste avait été imaginée pour la décoration d'une église, et l'on sait que jusqu'à ce jour la ville n'a pu consacrer qu'un espace assez exigu à sa collection de tableaux. C'est ce qui fit qu'en 1823, le maire de Rouen accorda la Rédemption des Captifs à l'église de St-Léger. Prêt ou don, nous ne saurions trop nous en plaindre. Les anciennes églises, par les dépouilles qu'on en a tirées, ont contribué dans une trop large mesure à la formation du Musée pour que le Musée ait cru de son devoir, dans le temps de son opulence, de venir au secours de leur pauvreté. Il est certain cependant que, placé là où il est, le tableau de Léger est oublié ; qu'il ajoute peu à la décoration des murs de l'église ; qu'il pourrait être avantageusement remplacé par une autre œuvre d'art, mieux appropriée au style de l'édifice et à la dévotion des fidèles ; qu'il souffre de l'humidité, et que, si l'on n'y remédie, il ne tardera pas à perdre l'éclat et la vivacité de son coloris.

Le continuateur de Farin, dans l'*Histoire de Rouen*, n'ayant donné sur les premiers possesseurs de cette composition que des renseignements bien incomplets, permettez-moi, Messieurs, de vous dire, en peu de mots, ce que fut à Rouen le monastère des Mathurins.

On sait que ces religieux furent institués, en l'an 1198, par saint Jean de Matha et par saint Félix de Valois. Leur vrai nom était celui de *Religieux de la Sainte-Trinité* pour la rédemption des captifs ou de *Trinitaires*. Le nom de *Mathurins*, sous lequel ils sont plus souvent désignés, est un nom vulgaire, qui vient d'une chapelle de St-Mathurin à Paris, où ils bâtirent leur monastère de la rue St-Jacques. Ils prenaient, et on leur reconnaissait le titre de chanoines réguliers. Leur signe distinctif était un habit blanc avec une croix rouge et bleue sur la poitrine.

Leurs maisons étaient répandues par toute la Chrétienté ; mais nulle part elles n'étaient aussi nombreuses qu'en France ; comme c'était naturel puisque la France était la

patrie des fondateurs et le pays qui fournissait le plus de pèlerins aux saints-lieux, le plus de chevaliers aux croisades.

Les monastères de France étaient répartis en six provinces, celles de France, de Champagne, de Picardie, de Normandie, de la province Occitane et de Provence.

Sous Louis XIII, il n'y avait pas encore à Rouen de Mathurins. On ne peut que s'en étonner, lorsqu'on entend les plaintes que font parvenir au pied du trône les députés des États de Normandie en faveur des malheureux chrétiens capturés par les barbares des côtes d'Afrique, et quand, d'autre part, on réfléchit aux relations suivies, quoique toujours périlleuses, que le commerce établissait entre ces pays inhospitaliers et le port de Rouen, alors réputé l'un des premiers ports maritimes de France. Ce fut cette dernière considération qui engagea les Mathurins à s'établir à Rouen.

Un père profès de la maison de Gisors, Mathieu Gossart, fit les premières démarches. Mais l'affaire présentait plus de difficultés qu'à première vue on ne serait tenté de le croire. L'œuvre, il est vrai, fut chaudement recommandée par la duchesse de Nemours, Elisabeth de Vendôme, gouvernante de Gisors, et par ses deux filles, la princesse de Savoie et la reine de Portugal.

Un généreux laïque, M. Brebion, maître des Comptes à Rouen, prêta son nom aux Mathurins. Il acheta pour eux, au prix de 3,650 l., une petite maison dans un des quartiers les plus déserts de la ville, au coin des rues de Flandre et de Maulévrier (25 sept. 1659). Le curé de St-Nicaise, après quelques difficultés, permit l'établissement sur sa paroisse, moyennant une rente d'un écu d'or, d'une livre de cire et de deux cierges qui devaient brûler, l'un devant les reliques de saint Nicaise, l'autre le jour de la sainte Trinité. L'archevêque, sur le rapport de M. Gaulde, grand vicaire, et à la sollicitation pressante de la duchesse de Nemours et de ses filles, autorisa cette communauté par

acte du 3 février 1661. Les lettres sont datées de Paris où ce prélat présidait alors l'Assemblée du clergé. Mais rien n'était fait, tant qu'on n'avait point obtenu le consentement de la ville. Le duc de Longueville, cédant à la prière de sa fille, Mme de Maubuisson, se rendit à l'hôtel de ville, et appuya la requête que vint y présenter le P. Gossart. « Les échevins entendirent patiemment celui-ci réciter les louables fonctions de son ordre, et advouèrent qu'ils aimeroient mieux ses compagnons en leur ville que plusieurs autres couventz mendiants qui leur avoient promis de ne pas quêter, et qui tenoient mal leur promesse. » Mais ils exigèrent, pour plus de sûreté, que les nouveaux venus justifiassent d'un fonds suffisant à leur entretien, et qui les mît en état de n'être point à charge à la ville. Ce ne fut que sous cette condition expresse et simplement à titre provisoire, qu'ils leur permirent de se fixer dans la maison achetée par M. Brebion, « sans y mettre des croix sur rue et sans y faire apparence de chapelle. »

Pour satisfaire à cette exigence des échevins, plusieurs monastères de l'ordre, Cerfroy, Meaux, Couppenay, Montmorency, etc., se cotisèrent et fournirent l'argent nécessaire à l'acquisition d'une petite ferme sise au hameau des Landes, en la paroisse de Bezu-la-Forêt.

Les échevins demandèrent alors une lettre de cachet du Roi qu'il fut impossible d'obtenir. Cependant, sur la demande de Montausier, qui avait succédé au duc de Longueville dans le gouvernement de Normandie, ils permirent aux Mathurins d'établir leur maison, à charge de la faire autoriser par lettres patentes, et moyennant promesse de ne mendier, ni directement ni indirectement, pour quelque cause que ce fût, et de ne point dépasser le nombre de huit religieux (27 juin 1665).

Les lettres patentes auxquelles était subordonnée la permission des échevins ne furent point expédiées, bien que Colbert les eut présentées à la signature du Roi. Louis XIV avait refusé de les accorder, et s'était contenté de dire que

son intention était qu'on laissât les religieux en repos. Peu de temps après, le chancelier écrivit dans le même sens au procureur général qui s'apprêtait à présenter requête au Parlement pour demander la suppression de cette maison comme s'étant faite sans lettres patentes. Le premier président, Claude Pellot, assura publiquement aux Mathurins, en présence de l'archevêque, Mgr de Médavy, qu'il leur était loisible de remplir les fonctions de leur ordre, ainsi qu'aux autres communautés.

Le 22 mai 1677, la porte sur la rue des Gravelines fut achevée, et l'on y posa une croix et un écriteau. La chapelle fut bénite en 1679, et on en décora le portail d'une statue de saint Jean de Matha qui fut payée 160 l. L'année suivante, au chapitre général de l'ordre tenu à Cerfroy, le 20 mai, la maison de Rouen fut définitivement agrégée à a province de Normandie.

Cinquante ans plus tard, en décembre 1730, les Mathurins obtinrent des lettres patentes qui leur permettaient de fonder dans leur maison de Rouen un hôpital pour les captifs rachetés. Ces lettres patentes furent enregistrées le 3 février 1731. Vers le même temps, M. Pierre de Brinon, ancien président à la Chambre des Comptes, posa la première pierre du bâtiment destiné à cet usage et qui bientôt servit d'asile aux captifs.

On y lisait cette inscription :

DD. Petrus de Brinon dominus de Meullers, Regi à consiliis et in regiarum rationum curia Normanniœ prœses honorarius, Christianos captivos redemit et redemptos nutrivit, xenodochium pro invalidis, sumptibus suis, ædificari curavit et ad perpetuam memoriam lapidem angularem posuit die XXVII Augusti anno Domini MDCC. XXXI.

L'hôpital fut bénit le 25 août 1733, et servit pendant quelques années d'asile à quelques captifs.

Ce couvent ne prit aucun accroissement et fut toujours très pauvre. Duplessis fait observer qu'il ne trouva point

de fondateurs, pas même pour un seul des quatre lits de l'hôpital, et qu'il ne put se soutenir que grâce à la vie frugale des religieux.

En 1723, il avait 1,990 livres de revenu. Il n'en avait encore que 2,819 en 1790. Il renfermait, en 1723, 9 religieux; en 1733, 6 prêtres, un frère clerc et un convers. En 1790, il n'y avait plus que deux religieux, le père Louis-Claude Perrion, natif de Metz, âgé de 42 ans, qualifié ministre, et le père Antonin-Louis Cardin, natif d'Arras, âgé de 43 ans. Le premier annonça aux officiers municipaux qu'il était dans l'intention de sortir de la maison. Le second déclara qu'il voulait rester en religion et aller vivre à Arras, dans la maison où il avait fait profession.

Parmi les Mathurins de Rouen, on doit citer le P. du Tremblay et le P. Philémon de la Motte, qui pénétrèrent plusieurs fois chez les barbares des côtes d'Afrique pour la rédemption des captifs. Le P. Philémon de la Motte s'était rendu en 1700 à Tripoli et avait retiré des mains des barbares une croix qu'il déposa en l'église du couvent de Rouen, mais dont le Christ fut détaché et donné au maréchal de Villeroy (1). Vingt ans après, il entreprenait un autre voyage qui donna lieu à une relation assez connue

(1) Philémon de la Motte publia le récit de son voyage dans un livre intitulé : « Etat des Royaumes de Barbarie, Tripoly, Tunis et Alger. Contenant l'Histoire naturelle et Politique de ces Païs. La manière dont les Turcs y traitent les Esclaves; Comme on les rachete, et diverses Aventures curieuses. Par les Peres Godefroy, Ministre de Metz, Comelin, Ministre d'Audrigny, et Philemon de la Motte, Provincial, Missionnaires de l'ordre de la trés sainte Trinité et Redemption des Captifs. A Rouen chez Pierre Machuel, rue S. Lo vis-à-vis la porte du Palais à l'enseigne du Bien Aimé. M.DCC.XXXI. » Cet ouvrage comprend trois lettres de Philémon de la Motte, datées l'une de Tripoli, 2 juin 1700, l'autre de Tunis, 25 juin 1700, la troisième de Marseille, 6 août, même année.

dont il est certainement l'auteur. Cette relation est intitulée : « Voyage pour la rédemption des captifs aux royaumes d'Alger et de Tunis fait en 1720 par les pères François Comelin, Philémon de la Motte et Joseph Bernard, de l'ordre de la Ste-Trinité des Mathurins, » publiée avec dédicace au Roi (1).

(1) Une première édition de cette relation parut à Paris en 1721 chez Louis-Anne Sevestre. La seconde fut donnée en 1731 chez Pierre Machuel. — Le Père Philémon mourut à Rouen le 3 juin 1735, ainsi que l'indique l'acte suivant, extrait du dépôt des Actes de l'Etat civil, au greffe du tribunal de Rouen. « Le 3e de juin 1735 le R. P. Philémon de la Motte Vauclin, 1er profès, prêtre de cette maison, est décédé âgé de 80 ans et de profession 62, accomplis le propre jour de sa mort, ayant prononcé ses vœux de religion le 3 de juin 1673. Il les a bien et parfaitement remplis, ayant toujours été un parfait modèle d'obéissance, pendant qu'il a été inférieur, et d'humilité, pendant qu'il a été supérieur. Il a exercé avec honneur toutes les charges de la religion. Cette maison l'a eu quatre fois pour ministre, celle de Lyon une fois. Notre province l'a eu deux fois pour visiteur provincial, et notre congrégation une fois pour vicaire général. Il a été deux fois a la Rédemption aux roiaumes d'Alger, de Tunis et Tripoly, d'où il a retiré un grand nombre de captifs dont il a fait imprimer deux relations. Sa charité pour les pauvres esclaves, après avoir été rachetés, mais devenus malades, lui a fait demander au roi Louis XV la permission d'établir un hôpital dans cette maison pour y retirer ces pauvres malheureux, et pour premiere recompense Dieu lui a accordé la grace qu'il avoit demandée tant de fois et avec instance, de mourir dans cet hopital au milieu des pauvres esclaves qui y sont présentement, la divine providence ayant permis que, dimanche dernier 29e may, s'y étant fait porter pour entendre la ste messe, il fut attaqué d'apoplexie, qui nous a empêché de le transporter dans une chambre de l'infirmerie sans un danger évident de sa vie. Enfin après cinq jours de maladie il y est mort muny des sacrements de l'église. Son corps a été solennellement inhumé dans notre église, auprès de la tombe du R. P. Sébastien son frère, du coté de l'évangile. En foi de quoi j'ai signé cet acte le 6 de juin 1735. Signé : F. Louis de la Porte ex-ministre et profès de cette maison. »

Une partie des captifs rachetés cette année-là furent conduits à Rouen et montrés dans des processions solennelles faites à cette occasion. Il y eut d'autres processions avec de nouveaux captifs, le 3 avril 1730.

Ces cérémonies firent une impression profonde, à en juger par les récits du temps. Mais elles ne réussirent pas à rendre aux Mathurins leur ancienne popularité. Ce fut moins l'effet du discrédit dans lequel, au XVIIIe siècle, étaient tombés les ordres religieux, que le résultat de la ferme résolution prise par les divers États de l'Europe, de faire respecter partout la vie de leurs nationaux. Des négociateurs au nom des gouvernements, de puissantes marines et les canons avaient remplacé les missionnaires, qui n'avaient d'ailleurs que des ressources très bornées.

M. Pelay qui a vu le tableau ajoute qu'il se trouve dans de mauvaises conditions et qu'il a déjà subi des détériorations fort graves.

M. d'Estaintot estime qu'il est du devoir de la Commission de faire ce qui dépend d'elle pour assurer la conservation d'un tableau de ce mérite, qui paraît être l'œuvre capitale de Léger, peintre rouennais peu connu et cependant d'un remarquable talent.

Il proposerait de porter ce fait à l'attention de M. le Préfet de la Seine-Inférieure qui pourrait, par une lettre adressée à M. le curé de St-Léger, lui signaler l'intérêt réel qu'offre ce tableau, provoquer les mesures qui en assureraient la conservation et au besoin faire espérer, pour les faciliter, un secours prélevé sur les fonds départementaux.

La Commission se rallie à cette proposition et charge son secrétaire de transmettre à M. le Préfet l'expression du vœu qu'elle émet à cet égard.

Le Porche de Ry. Renouvellement du vœu tendant à son classement. — M. Pelay insiste sur les votes pré-

cédemment émis et notamment dans les séances des 16 novembre 1876 et 27 février 1878 pour déférer à la haute appréciation de M. le Préfet de la Seine-Inférieure l'intérêt qu'offrirait le classement du porche de Ry au nombre des monuments historiques départementaux.

M. le Secrétaire observe qu'il a eu soin de transmettre à M. le Préfet des extraits des deux procès-verbaux susvisés. Il est tout prêt à réitérer l'expression du vœu de la Commission, si elle le juge nécessaire.

La Commission renouvelle le vœu par elle émis dans les séances précédentes. M. le Secrétaire est chargé de le faire parvenir à M. le Préfet.

Avant de terminer la séance, M. le Président nomme membres de la Commission chargée de préparer le projet de répartition du crédit alloué aux monuments historiques, MM. Barthélemy, Desmarest, Maillet du Boullay, l'abbé Robert, Sauvageot et Simon, qui avaient bien voulu s'en occuper déjà l'année dernière.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,

Vicomte D'ESTAINTOT.

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 1878.

La séance ouvre à deux heures, dans la salle des séances de la Commission, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Barthélemy, P. Baudry, le marquis de Blosseville, Desmarest, Gouellain, Le

Breton, Maillet du Boullay, G. Simon et le vicomte d'Estaintot, secrétaire.

MM. Brianchon, Lormier, Pelay, l'abbé Robert et Sauvageot se sont fait excuser.

La correspondance imprimée comprend :

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. VII, n° 97.

Mémoire de la Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, 3e série, 1 vol.

Classement du porche de l'église de Ry. — M. le Préfet transmet à la Commission un arrêté pris par lui, à la date du 19 décembre 1878, et ainsi conçu :

« Vu

» Les délibérations des 16 novembre 1876, 28 février et décembre 1878, par lesquelles la Commission départementale des Antiquités propose le classement, au nombre des monuments historiques du département, du porche en bois de l'église communale de Ry;

» Considérant que ce porche orné de statues en relief constitue un véritable chef-d'œuvre de l'art de la Renaissance et qu'il importe d'en assurer la conservation,

» Arrête :

» Article Ier. — Le porche en bois de l'église de Ry est classé au nombre des monuments historiques du département. »

Etude sur la restauration du porche de Ry, par M. Paul Lecœur. — La Commission a également reçu de M. Paul Lecœur, architecte à Rouen, à l'occasion du porche de Ry, deux relevés faits avec le plus grand soin et présentant les plans de terre, d'élévation principale et de coupe. M. Lecœur annonce l'envoi

ultérieur des plans d'élévation latérale et de coupe longitudinale.

Sa lettre contient quelques détails intéressants à recueillir.

Ce petit monument vraiment remarquable de la Renaissance remonterait, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, à 1595, époque à laquelle les seigneurs de Mouy l'auraient fait élever. Leurs blasons figurent sur un des panneaux intérieurs et sur le culot en pierre du meneau de la porte principale de l'église.

Ce porche construit tout en bois de chêne repose actuellement sur un socle en maçonnerie de silex, substitué en grande partie à la pierre primitive, et en même temps un mur de même nature a été monté dans une des arcades pour s'abriter du mauvais vent, ainsi que l'on peut s'en rendre compte par une des photographies ci-jointes qui m'ont été confiées. La charpente du comble est lambrissée avec entraits apparents sculptés, tel qu'il est figuré au plan. L'intérieur comme l'extérieur de ce monument est enrichi de sculptures dont tous les motifs sont variés.

La partie inférieure de ce porche a beaucoup souffert, surtout vers l'entrée.

Les deux seuls panneaux qui en restent sont brisés et rongés, et toutes les colonnettes isolées des arcades sont détruites.

Quant à l'intérieur, finement sculpté, tout est en parfaite conservation.

M. Lecœur termine en insistant sur la nécessité d'un étaiement immédiat.

Il évalue les frais de la restauration complète à 3,500 ou 4,000 fr.

La Commission, très reconnaissante de l'envoi des plans destinés à son portefeuille, charge son secrétaire d'en transmettre ses remercîments à M. Paul Lecœur.

M. Le Breton fait hommage à la Commission de

deux belles photographies représentant les vitrines du musée céramique à l'Exposition universelle.

M. le Président lui en exprime toute sa gratitude au nom de la Commission.

Vœu tendant au classement des fonts baptismaux de Denestanville. — MM. Simon et d'Estaintot rappellent la communication faite à la Commission, dans sa séance du 12 décembre 1877, sur les fonts baptismaux de l'église de Denestanville. Ce précieux monument de l'art de la Renaissance est actuellement conservé dans une église annexe, exposé à de grandes chances d'oubli et de détérioration. Ils croiraient utile de le recommander à la haute attention de M. le Préfet et de lui en demander le classement au nombre des monuments historiques départementaux.

La Commission appuie unanimement cette proposition et charge son secrétaire de transmettre à M. le Préfet l'expression de son vœu.

Projet de répartition du crédit affecté aux monuments historiques. — M. G. Simon lit le rapport suivant au nom de la Sous-Commission chargée, dans la précédente séance, de présenter un projet de répartition du crédit affecté aux monuments historiques.

La séance est ouverte à deux heures précises sous la présidence de M. Barthélemy.

Présents : MM. Barthélemy, de Beaurepaire, l'abbé Robert, Desmarest, du Boullay, Simon, remplissant les fonctions de secrétaire.

M. Sauvageot se fait excuser.

L'ordre du jour a pour objet la répartition des fonds votés par le Conseil général pour les monuments historiques.

En conséquence, votre Sous-Commission est d'avis de vous faire les propositions suivantes :

Saint-Georges-de-Boscherville. — Notre regretté président, M. l'abbé Cochet, avait entrepris de faire refaire les peintures de l'église de St-Georges-de-Boscherville: la mort ne lui a pas permis de terminer les comptes de ce travail. En outre, M. le curé, sous les ordres duquel les peintures avaient été faites, est mort; le peintre donc se trouve ne plus savoir à qui s'adresser pour obtenir son paiement.

Une première partie a été soldée, mais il reste encore dû une somme de 3,568 fr. 54; ce serait justice, Messieurs, de proposer un secours spécial pour ces travaux.

Votre Sous-Commission est persuadée que, si M. l'abbé Cochet eut vécu, il aurait certainement fait solder cette dépense.

Nous vous proposons d'allouer la somme de 2,500 fr.

Porche de l'église de Ry. — M. le Préfet, par son arrêté en date du 19 décembre 1878, a classé au nombre des monuments historiques le porche de Ry.

Vous connaissez tous la valeur de ce petit monument; on va faire passer sous vos yeux les dessins de M. Paul Lecœur, architecte, offerts pour notre portefeuille.

Il y a urgence de le restaurer, mais, avant tout, de procéder à une consolidation afin d'empêcher la continuation du déversement.

Votre Sous-Commission est d'avis qu'après étaiement le socle soit reconstruit et les pièces principales de la charpente soient remplacées:

La restauration complète suppose une dépense de 3,500 à 4,000 fr.

Une travée détruite a été remplacée par de la maçonnerie; l'extérieur du porche, et surtout

A reporter. . . . . . 2,500 fr.

Report. . . . . 2,500 fr.

la partie basse ont souffert, mais tous les panneaux intérieurs sont en parfait état.

Nous vous proposons d'accorder un premier secours de. 1,500

Votre Sous-Commission s'inspirant du vœu tendant au classement du *Baptistère* de l'église de Denestanville, cuve octogone en pierre de la Renaissance d'une exécution remarquable, propose d'affecter à sa consolidation et à la réparation d'un angle écorné une somme de. 200

Église d'Auffay. — Sur la déclaration de M. Barre, architecte de l'église d'Auffay, les verrières hautes du sanctuaire sont menacées de tomber; les fenestrages et les meneaux sont en ruine.

Il serait à regretter, Messieurs, que ces verrières soient détruites; elles ont une grande valeur.

Nous vous proposons d'accorder pour la restauration des fenestrages 1,500

Église d'Étretat. — Réparation au pignon d'entrée, réfection des pyramides.

(La Sous-Commission demande un plan et le devis de la dépense.)

Mais elle vous propose en attendant d'accorder la somme de 500

Retable de Fresles. — Ce petit monument a été classé par M. le Préfet, en date du 10 décembre 1877; mais il y aurait urgence à le faire fermer afin de mettre les sujets à l'abri d'un enlèvement.

Les portes n'existant plus, votre Commis-

A reporter. . . . . 6,200 fr.

Report. . . . . 6,200 fr.

sion est d'avis pour en laisser jouir les visiteurs de faire une fermeture en verre et vous propose d'accorder pour ces travaux la somme de 300

Verrières. — Votre Sous-Commission exprime le vœu que l'on s'occupe de la restauration des verrières de nos grandes églises; ces travaux seraient faits simultanément et naturellement en suivant un ordre arrêté.

M. Barthélemy a fait dresser un devis pour les églises de St-Ouen et St-Maclou de Rouen.

St-Ouen.— Verrière sud, chapelle de M. le Curé.

Travaux de restauration, mise en plomb. Nous vous proposons d'accorder la somme de 3,000

St-Maclou. — 1re fenêtre de la chapelle de la Ste-Vierge, mêmes travaux. Nous vous proposons d'accorder la somme de 2,500

Eglise de l'abbaye de Fécamp. — Verrière de la chapelle de la Ste-Vierge, nettoyage général 1,000

(Votre Sous-Commission demande un devis).

Chapelle des Chartreux. — M. Desmarest nous signale ce monument, et nous annonce que M. Lefort, architecte-adjoint, prépare un projet de restauration.

Il est urgent de porter les regards sur les derniers spécimens de l'architecture du XIe siècle.

Nous vous proposons d'accorder une allocation de 2,000

A reporter . . . . . 15,000 fr.

Report. . . . . 15,000 fr.

Salle capitulaire de la cathédrale. Fenestrage. — MM. les Architectes diocésains font remarquer qu'il serait urgent de s'occuper de cette partie de la cathédrale, en dehors des grands travaux ; que la partie a établir ne serait pas d'une grande dépense.

Nous vous proposons d'accorder la somme de 2,500

Eglise St-Jean d'Abbetot. — Chœur, abside et crypte du XIe siècle.

Des réparations sérieuses sont à faire pour la conservation de ce monument; un devis dressé par nous est joint à la demande.

Vu l'importance des travaux, votre Sous-Commission vous propose d'accorder une allocation de. 1,000

Eglise de St-Paul de Rouen. — Abside, aujourd'hui servant de sacristie.

Des travaux urgents sont réclamés pour sa conservation dans plusieurs réunions de la Commission; son état d'abandon a été signalé.

Votre Sous-Commission, tout en réclamant un devis pour les réparations *urgentes,* vous propose d'accorder un secours de 3,000

Eglise de Valliquerville. — Les travaux de reparation à faire au clocher de Valliquerville par suite de la tempête du 1er janvier 1876, n'ont pu être entrepris faute de fonds.

Votre Commission regrette que les demandes de secours se produisent sans pièces à l'appui, malgré les réclamations formulées par elle; elle vous propose d'accorder la somme de 500

A reporter . . . . . 22,000 fr.

Report	22,000 fr.
Eglise du Mont-aux-Malades. — Continuation de l'ouverture des fenêtres du XIIe siècle.	
Votre Commission vous propose d'accorder	500
Eglise du Bourg-Dun. — Restauration de la nef. Cette église est remarquable ; la nef, de la fin du XIe siècle, nécessite de grandes réparations ; nous avons dressé le projet de la restauration le 28 août 1877; la dépense s'élève à la somme de 29,500 fr.	
Votre Sous-Commission vous propose d'accorder la somme de	2,000
Notre-Dame-de-Rouen. — Chapelle des Brianchon.	
Nettoyage des menuiseries et des peintures.	
Nous vous proposons d'accorder	500
Total	25,000 fr.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, M. le Président déclare la séance levée.

Les conclusions du rapport sont adoptées, et M. le Secrétaire transmettra à M. le Préfet le rapport dont il vient d'être donné lecture et l'expression du vote émis par la Commission.

Moule à gaufres armorié du XVIIe *siècle.* — M. le Dr Gueroult donne lecture d'une note relative à un intéressant gaufrier en fer qui fait partie de sa collection.

J'ai recueilli, dans le dernier trimestre de 1878, un moule à gaufre, qui concerne de vieilles familles du pays de Caux.

Au moyen de ce curieux ustensile, les maisons nobi-

liaires figuraient leurs armes sur les pièces de pâtisserie à leur usage.

Le gaufrier en question se compose de deux plaquettes en fer, oblongues, gravées en *creux* à la face interne et mesurant 23 centimètres 5 millimètres de longueur, 12 centimètres de largeur. Réunies par une tige en pareil métal, s'adaptant à une charnière vissée à l'arrière de l'instrument, elles reproduisaient en *relief,* sur les pâtes molles pressées entre les parois, les empreintes du moule.

La lame supérieure mérite seule une description. Elle représente trois blasons dressés, accostés, de dimensions semblables et timbrés de couronnes de marquis.

Les fleurons médians des couronnes sont effacés par la vétusté ; ceux des extrémités et les perles émanant directement du cercle restent visibles.

Les écussons sont dénués d'émaux et séparés par un feuillage surmonté d'une rose. Un quadrillé de roses décore le bas de la plaquette.

Les recherches entreprises pour restituer les émaux aux blasons ci-dessus, m'engagent à attribuer les figures héraldiques qu'ils exposent aux familles suivantes :

L'écusson à droite du gaufrier me semble regarder les Deschamps, seigneurs de Bois-Hébert, de Beuzeville-la-Guérard, d'Envronville, de Cliponville, etc. (Election de Caudebec-en-Caux.)

Ils portaient : *d'argent, à trois perroquets de sinople, becqués, contournés de gueules, deux en chef et un en pointe.*

L'écu à gauche du gaufrier serait celui des Bretel, seigneurs de Lanquetot (canton de Bolbec), de Grémonville (canton d'Yerville), de la Mailleraye (canton de Caudebec).

Ils avaient pour armes : *d'or, au chevron de gueules, chargé, au sommet, d'une fleur de lys du champ et accompagné de trois molettes d'éperon d'azur, 2-1 ; au chef d'azur chargé d'un breteau (anguille) passant, contourné d'argent.*

L'écusson du milieu montre un écartelé. Au 1er quartier, je reconnaîtrais les armoiries des Pelletot : *palé d'or et d'azur, de six pièces, au chef de gueules, chargé de quatre losanges d'argent ;* au 2e, celles des Boutilly (Boutillier) : *d'hermines à la fleur de lys de gueules ;* au 3e, celles des de Clercy (élection de Caudebec) : *de gueules ou de sinople, à la fleur de lys d'or.*

Je ne saurais préciser l'interprétation du 4e quartier. J'inclinerais à en référer les figures, soit aux Legrand : *d'azur, à la face d'or, accompagnée de trois chouettes du même* (élection d'Arques); soit aux de Bailleul : *d'argent, à trois hermines de sable et à la face de gueules* (élection de Montivilliers); soit plutôt aux Caqueray : *d'or, à la face de gueules, accompagnée de trois roses de même, 2. 1.* (Election de Caudebec.)

Sur le tout, broche le blason des Deschamps précité. Les écus de droite et de gauche seraient l'indice d'alliance entre les maisons Deschamps et Bretel ; l'écartelé médian fournirait la généalogie des ascendants des Deschamps.

Voici comment elle s'établit :

Antoine Deschamps avait épousé Marie Legrand, fille de Charles, seigneur de Lahaye, et en deuxièmes noces Marie de Bailleul, veuve de Charles Le Boutillier, seigneur de la Bouteillerie. De sa première femme est né Charles Deschamps, marié à Suzanne Le Boutillier, fille de Charles, d'où est issu Antoine Deschamps second du nom. Celui-ci épousa Françoise de Pelletot, fille de N. de Pelletot, seigneur de Fréfossé et de Marie de Clercy.

De cette union sortit Jean-Baptiste Deschamps, seigneur de Bois-Hébert, lequel se maria à Marie-Elisabeth Bretel, fille de Charles Bretel, sieur d'Etalleville (canton de Doudeville).

Suzanne Le Boutillier et Marie de Clercy, mère de Françoise Pelletot, étaient donc les aïeules, maternelles de J.-B. Deschamps ; les armoiries sont retracées aux 2e et 3e quartiers.

Si l'on admet que le 4e quartier puisse appartenir à la bisaïeule paternelle de J.-B. Deschamps, il ne saurait être rapporté qu'à la famille Legrand, à moins, pourtant, qu'il n'eût été emprunté à la maison de Bailleul, dont on l'a vu plus haut, Marie de Bailleul avait épousé en secondes noces Antoine Deschamps, premier du nom.

Mais, serait-il invraisemblable d'appliquer plutôt à Caqueray, sieur des Landes, très proche parent des Deschamps, les armoiries de son ressort correspondant parfaitement aux signes héraldiques du 4e quartier en litige ?

Après la vérification à laquelle je me suis livré, il ne pourrait guère subsister de doute sur la possession originaire de mon gaufrier : sa date doit être assignée vers 1655, époque du mariage de J.-B. Deschamps et non antérieurement.

Eglise de Fresles. Inscription obituaire de la fin du XVIe *siècle.* — M. G. Le Breton donne communication d'une inscription obituaire de la fin du XVIe siècle, par lui relevée dans l'église de Fresles, où elle se trouve placée au dessus de la porte de la sacristie.

L'an mil Vc. IIIIxx et V le III de may a esté fõdé un aubit par Jehan Mauger a l'esglise de cean... dire et celebrer une messe haute et deux basse lendemain de la Miout et le second jour de la Candeleur autant parce que le d. Mauger a donné soixante solz et une poule de rente fõcière à prendre sur Laurens Turquet come il appert par la ..... passez par devant Jehan Minedorge tabellion de Maynières au dict jour et.... en de la dicte... priez Dieu pour les trespass....

M. Gouellain communique un volume manuscrit portant pour titre : *Gages de MM. les officiers du parlement de Rouen pour l'année 1734, par M. Jacques Le Carpentier, receveur payeur ancien.*

Ce volume est le cinquième de la collection.

— M. Guéroult signale l'existence dans l'église de Maulévrier d'un lutrin en bois sculpté de la fin du xve siècle, aux armes des Brezé, comtes de Maulévrier.

Caudebec-en-Caux. Musée local. — Il indique également dans l'ancienne *salle du trésor* de l'église de Caudebec-en-Caux la réunion par lui faite de tous les objets successivement découverts par suite de fouilles ou de reconstructions et qui concernent l'histoire locale.

La Commission le félicite de cette création.

Communication sur le livre des fontaines et les anciens fontainiers de Rouen. — M. de Beaurepaire termine la séance par la lecture d'une note sur le *Livre des Fontaines* et les anciens maîtres fontainiers de Rouen.

L'un des plus précieux manuscrits des Archives communales de Rouen est, sans contredit, ce beau *Livre des Fontaines*, qui fut composé, vers 1525, par l'échevin Jacques Le Lieur. Ce manuscrit, trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en parler, est une preuve sensible de l'intérêt que les conseillers de cette ville prenaient à la distribution des eaux. On ne saurait douter qu'ils ne considérassent les fontaines publiques comme un des objets les plus importants de l'administration dont ils étaient chargés. Il ne leur suffisait pas qu'elles fussent nombreuses, qu'elles fournissent des eaux abondantes et limpides, ils voulaient encore que ce fussent des œuvres d'art, et qu'elles ne servissent pas moins à la décoration de la cité qu'à l'alimentation de ses habitants.

Depuis quelques années, grâce à la munificence du cardinal Georges d'Amboise, les sources de l'Aubette et de St-Filleul avaient été amenées à l'intérieur de la ville. Ce fut alors, sans parler de tout le reste, qu'on vit s'élever

au Marché aux Veaux, la fontaine de la Pucelle ; à l'aître de St-Vincent, celle de la Nativité de N.-S. ; dans la rue de la Savonnerie, celle du Parnasse, trois scènes qui par leur diversité et par la nature des sujets, caractérisent l'esprit de la Renaissance.

Il faut croire que cette question des eaux, comme nous disons à présent, était mieux comprise à Rouen qu'ailleurs. Non-seulement, en effet, notre ville est la seule qui possède un livre du genre de celui de Le Lieur, mais on voit se former dans son sein une suite de maîtres fontainiers que la réputation de leur habileté et de leur expérience fait appeler au loin par des villes, par des princes et par des rois. C'est un point de vue qu'en ce moment je ne puis faire qu'indiquer au moyen de quelques courtes citations.

En 1532, les échevins de Dieppe avaient acheté à St-Aubin-sur-Scie une source et un grand vivier, dont ils firent conduire les eaux à l'intérieur de leur ville par des canaux et sous des voûtes dont l'exécution a été admirée de nos jours par des hommes de l'art. Cet important travail fut achevé en 1558, ainsi qu'on l'apprend par les Mémoires de Guibert, récemment édités par notre collègue M. Michel Hardy. On sait le nom du fontainier qui en fut chargé. C'était un nommé Pierre Toustain, bourgeois de Rouen. Je le trouve mentionné comme domicilié sur la paroisse St-Patrice, avec la qualification de fontainier, dans un acte du 21 avril 1536 (1). Ce fut à lui que s'adressèrent les gens d'Harfleur pour utiliser une source qu'en 1546 ils avaient achetée d'un nommé Jean Le Coq. Leur greffier se rendit à Dieppe, où Toustain était occupé, pour le sommer de procéder, ainsi qu'il en avait pris l'engagement, à la *perfection* de leur fontaine. On voit qu'il était encore employé à ce travail en 1550, et il est à remarquer que Rouen ne fournit pas seulement à

(1) *Tabellionage de Rouen. Meubles.*

Harfleur, en cette circonstance, le fontainier et l'ingénieur hydraulicien, mais encore les matériaux, les tuyaux et même le ciment (1). Je suis très-porté à supposer que la fontaine du Havre-de-Grâce, captée à la côte du Chef de Caux, détournée aux frais du vice-amiral de Chillou (2), fut confiée à ce même entrepreneur. Mais ce point a besoin d'être vérifié (3).

Vers le même temps, on trouve à Rouen un autre fontainier non moins distingué que Pierre Toustain. Il s'appelait Pierre de Maystre, de Maistre ou de Mestre. Lui-même écrivait son nom sous ces diverses formes. Il est cité pour la première fois, à ma connaissance, dans un contrat du 21 avril 1536. — Le 15 mars 1544, deux

(1) 1546. Lettre du Roi pour amener à Harfleur les eaux de la fontaine, 14 août 1546. Appointement à ce sujet avec noble homme Jacques de Fourmentin, sieur de Collemoulins, pour l'ouverture du clos dudit seigneur. A Jean et Jean ditz Le Coq, père et fils, 33 l. 15 s. pour l'achat d'une pièce de terre du manoir dudit Le Coq, sur laquelle est une fontaine, que les habitants ont entreprins faire venir par tuyaux en cette ville (de Harfleur). Pots à fontaine livrés par Pierre Vigor (lisez Vigot), au Port-Saint-Ouen. — 1547. Greffier de la ville d'Harfleur envoyé à Dieppe pour sommer Pierre Toutain fontainier.... 800 tuyaux apportés de Rouen à Harfleur ; — payé à Pierre et à Michel Vigot la somme de 1350 l., pour le nombre de 2,007 toises de pots livrés par les dessusdits, sur les quais de Rouen au prix de 10 s. t. la toise; acte passé devant les notaires de Rouen. — Déjà en 1469 la même ville s'était adressée « à un maistre ouvrier de faire fontaines, qui estoit au Bec Hellouin, et à Me Guill. Le Tellier, maître maçon, pour avoir leur opinion, comme l'en pourroit besongner et faire la maçonnerie de la fontaine des Fossés, de laquelle on avoit intencion faire venir l'eau en ceste ville. » *Archives communales d'Harfleur.*

(2) M. Steph. de Merval, *Documents relatifs à l'Histoire du Havre*, p. 151.

(3) Pierre Toustain visitait à Rouen le 29 février la fontaine Notre-Dame. *Archives du département, F. du Chapitre.*

potiers de terre, des paroisses de Bradiancourt et de Brémontier, Michel et Louis Vigot, lui vendent 5 milliers de tuyaux de terre cuite à faire fontaines, lesquels devaient avoir 4 pouces de largeur à l'intérieur, 2 pieds 8 pouces de longueur, et être plombés et vernis en dedans de couleur jaune, comme ceux de la fontaine de Dieppe. Ces tuyaux, payés à raison de 8 s. 6 d. la toise, étaient destinés aux fontaines de St-Germain-en-Laye. Le 25 juillet de la même année, Pierre de Maistre faisait marché avec un charretier « pour le charriage des matériaux et chiment pour faire les fontaines de St-Germain-en-Laye pour le Roy, que ledit de Maistre avoit emprises à faire ». Le 21 août 1549, il prend le titre de fontainier du Roi, titre qu'il continua de porter jusqu'à sa mort, et fait un nouveau marché avec Michel et Pierre Vigot, potiers en terre, de Bradiancourt et d'Esclavelles, pour la fourniture de 6 milliers de tuyaux destinés aux fontaines du château d'Anet, appartenant à la duchesse de Valentinois. Sept ans plus tard, le 2 novembre 1556, il recevait du Roi des gages pour l'entretien de la même fontaine de St-Germain-en-Laye et pour les ouvrages de celle de Fontainebleau, entreprise en l'honneur de la duchesse de Valentinois. Il est question de cette dernière fontaine dans les Mémoires de Benvenuto Cellini, lequel avait conçu le projet de la décorer de la manière la plus monumentale. Mais le nom de P. de Maistre n'est pas mentionné dans les mémoires de l'artiste italien. Cet habile ouvrier habita successivement les paroisses de St-Vincent, de St-Eloi, de St-Etienne-des-Tonneliers et de St-Maclou. Il mourut en 1558, laissant une médiocre fortune et deux fils, dont l'un alla s'établir à Tours, comme drapier, Pierre de Maistre et l'autre, Jean de Maistre, continua à résider à Rouen, sur la paroisse Saint-Sauveur, et succéda à son père comme fontainier du Roi (3 fév. 1560, 4 déc. 1574, 4 juill. 1575, 8 oct. 1577).

Le 29 juin 1551, mention d'un autre fontainier Gabriel Pillée, demeurant sur la paroisse Ste-Croix-des-Pelletiers,

qui avait été chargé par le sieur du Reffuge, commissaire général sur le fait des réparations de Normandie, de conduire à l'intérieur de la ville Françoise de Grâce la fontaine de Trigauville près Graville (1).

Le titre de fontainier du Roi est encore porté par un bourgeois de Rouen en 1559 et 1561 (2).

On ne doit pas oublier que sous Louis XIII, Salomon De Caus, originaire de Rouen ou des environs, était chargé à Heidelberg des fontaines de l'Électeur palatin. Mais il est juste de reconnaître que cet illustre inventeur est moins connu comme fontainier que comme le premier qui ait entrevu le parti que l'on pouvait tirer de la vapeur comme force motrice.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,

Vicomte D'ESTAINTOT.

(1) *Tabellionage de Rouen.* Meubles, aux dates indiquées.

(2) « Jeh. Mallart, fontenier pour le Roi, ydromantique du Roi suivant la cour, 18 avril 1559, 6 oct. 1561, » *Ibidem.*

ERRATUM :

Dans la pagination, à la *table des noms de lieu,* lire 374 à 389 au lieu des folios 384 à 399.

TABLE DES NOMS DE LIEU

A

Abbetot (St-Jean d') 362.
— Notice sur l'église, 263.
Adresse (Sainte-), 60.
Ambourville, 210.
Anet, 370.
Anneville-en-Saire, 15.
Ardouval, 220.
Aubéguimont, 25.
Aubin-la-Campagne (Saint-), 281.
Aubin-lès-Gaillon (Saint-), 342.
Aubin-sur-Scie (Saint-), 135, 368.
Auffay, 163, 265, 317, 360.
— (Notice sur), 299, 300.
Auzouville-sur-Ry, 127.
Avricher, 127.

B

Bailleul-sur-Eaulne, 260, 261.
Basqueville, 81.
Beaumets-sur-Arques, 26, 27.
Beaussart, 211.
Beauvais (poterie de), 44.
Beauvoir, 211.
Bec-de-Mortagne, 26.
Belleville, 25.
Belmesnil (Notice sur les vitraux de), 202, 242.
Benesville, 205.
Benouville, 300.
Bernay, 214.
Beuzevillette, 184.
Beaumesnil, 310.
Boisguillaume, 274.
Bois-Malesherbes, 213, 214.
Boscheroude (le petit), 258.
Bourdainville, 278.
Bourgd'un (église du), 97, 220, 363.
Bradiancourt, 370.
Braquemont, 24, 25.
Brilly, 215.
Brisgaret (Notice sur le cimetière de), 287.
Brotonne (forêt de), 55.
Buc (le), 207.

C

Cailleville, 55, 210.
Calleville-les-deux-Eglises, 300.

Camp-de-César, 24.
Camp-de-Mortagne, 268.
Carville (Notice sur la léproserie de), 273, 274.
Caudebec-en-Caux, 101, 105, 210, 260, 367.
Champaigne (la), 306.
Chanteloup, 57.
Chartreux (chapelle des), 163, 361.
Chapelle-de-Benouville (la), 300.
Chef-de-Caux, 60.
Clères, 217.
Coutances (église de), 14, 15.
Crespeville, 201.
Cropus, 258.

D

Damas (évêque de), 20.
Darnétal, 129, 275.
Dénestanville, 194, 273, 360.
Denis-sur-Scie (Saint-), 300.
Dieppe (église Saint-Jacques), 100.
— (Église Saint-Remy), 54, 92.
— (Fontaines de), 368.
— (Vieux Saint-Remy), 53, 76, 332.
Draqueville, 300.
Duclair (chapelle Ste-Anne), 128.

E

Ecouis, 61.
Eneaumare, 291.
Envermeu (doyenné d'), 24.
Epinay-Sainte-Beuve, 129.
Esclavelles, 79, 370.
Escures, 288.
Esnitot, 288, 291.
Espinay, 207.
Estelan, 232.
Etran, 25.
Etretat (église d'), 101, 128, 360.
Eu, 335.

F

Fécamp, 173, 267.
— (abbaye de), 44.
— (église de), 83, 84, 361.
Ferté-Aucolle (la), 41.
Foucarmont, 25, 128.
Fougeray, 50.
Fresles, 174, 188. 360, 366.
Fresquiennes, 260.
Frileuse, 216.

G

Genetey (le), 239.
Georges-de-Boscherville (St-), 359.
Germain-en-Laye (St-), 370.
Glicourt, 25.
Gournay (église de), 99.
Graincourt, 25.
Grainville - la - Teinturière, 165.
Grandcamp, 210.
Grandmont (Notice sur le prieuré de), 230.

Graville-Ste-Honorine, 103, 104, 109, 110, 173, 191.
— (Notice sur le château de), 209.
Grumenil, 256.
Guerrots (les), 312.
Gueurres, 132.

H

Hague (la), 15.
Hanouart, 309, 310.
Harfleur, 60.
— (clocher), 170.
— (fontaines), 368, 369.
Havre (le), 212, 214, 215.
— (archives municipales), 59.
— (fontaines), 369, 371.
— (Notice sur les fouilles de la Floride), 76.
— (Saint-Michel), 79.
— (Notre-Dame), 321.
— (Notice sur d'anciens plans), 56.
Heugleville-sur-Scie, 300, 312, 316.
Houppeville (verrières), 48, 98.
Hubaudière (faïences de la), 50.

I

Incheville, 268.
Ingouville, 60.
Isneauville (église d'), 75.
Ivry, 29.

J

Jacobins (de Rouen), 217.
Jean-d'Abbetot (église Saint-), V. Abbetot.
Jean-de-Folleville (Saint-), 330.
Jouin (Saint-), 210.
Julien-des-Chartreux (chapelle Saint-), 163, 361.
Jumiéges (abbaye de), 156.

L

Lamberville, 207, 208.
Léger (Saint-), 342.
Léger-du-Bourgdeny (Saint-), Notice sur un tableau, 342.
Leu (carrières de Saint-), 18.
Leure, 60.
Lillebonne, 172.
— (clocher), 190, 262.
— (théâtre), 225, 229, 262.
Limes (Notice sur l'inscription du curé de), 23, 333.
Lintot, 201.
Loc-Maria (faïences de), 50.
Longpaon, 317.
— (église), 278.
Longuemare, 317.
Longueville, 8.
Lucy, 25.

M

Madrid, 135.
Mannouville, 210.

Marcoussis, 213, 214.
Marguerite-sur-Mer (Sainte-), 224.
— Notice sur les fouilles, 68.
Mars (Saint), 205, 207.
Martin-de-Boscherville (St-), 101, 224.
Martinéglise, 23, 26, 27, 333.
Maulévrier, 367.
— (forêt de), 152.
Meullers, 351.
Meurdraquière (la), 210.
Mezières, 217.
Milly-en-Gatinais, 214.
Miromesnil, 300.
Mont-aux-Malades (église), 90, 97, 363.
Mont-Saint-Michel, 234.
Montdidier, 41.
Montérollier, 258.
Montigny, 191.
— (vitraux de), 11. 80, 95, 103, 159, 192.
Montivilliers (abbaye), 119, 272.
— (chapelle Saint-Emont), 165.
— (cimetière), 287.
Montmirail, 299.
Montpinçon, 308.
Monville, 22, 189.
— (église de), 55.
Moulineaux, 210.
— (forêt de), 114.
Mussegros, 61.

N

Nesle-en-Bray, 129.
Nesle-Hodeng, 128.
Nesle-Normandeuse, 128.
Neufchâtel, 25.
Neufville-Pollet, 109, 172, 190.
Neuilly-sur-Eure, 29.
Nollent (buttes de), 68.
Ntre-Dame-du-Parc (prieuré), 230.
Noyon-sur-Andelle (prieuré), 313.
Nozay, 217.

O

Offranville, 218.
Ossonvillier, 15.
Ouville-la-Rivière, 310.

P

Paris, 34.
Pavilly, 152.
Payennière (la), 314.
Pelletot (Notice sur les pierres tombales de), 254.
Pennilleuse, 217.
Percauville, 212, 216.
Pont-Audemer (St-Ouen de), 121.
Port-Saint-Ouen, 370.
Pucelles (Salle aux), 274.

Q

Quatremares, 105.
Quevremont-sur-la-Mer, 319.

Quévreville-la-Poterie, 281.
— (retable de), 12.
Quimper (faïences de), 49, 50.
Quevilly, 163, 274.
— (chapelle des Chartreux), 361.

R

Rouelles (Notice sur la chapelle St-Léonard), 165.
Rouen.
Académie, 24.
Annonciades, 82.
Bureau des Finances, 83.
Cathédrale (église), 17, 21, 42, 46, 98, 99, 111, 121, 129, 227, 326, 362, 363.
Catherine (abbaye Ste-), 22, 55.
Chapitre de la cathédrale, 26, 36, 41, 43.
Cheminée renaissance, 269.
Cimetière Saint-Maur, 127.
Collège des Jésuites, 238.
Croix-Saint-Ouen (église de Ste), 44, 115.
Etienne-la-Grande-Eglise (Saint-), 21.
Faïences, 51.
Fontainiers (Notice sur les), 367.
Fortifications (Notice sur les), 249, 323.
Herbland (Notice sur l'église St-), 178.
— (curé de St-), 39.
Rouen.
Hilaire (cimetière de St-), 242.
Hôtel-Dieu, 42.
Hospice-Général, 42.
Jacobins, 217.
Léproseries, 274.
Maclou (église St-), 45, 46, 62, 118, 121, 361.
Mathurins (église des), 344.
Nicaise (église St-), 10, 36, 44.
— (Notice), 15.
N.-D.-de-Lorette (sceau), 269.
Nouvelles converties (sceau des), 269.
Ouen (église Saint-), 10, 28, 33, 34, 342, 361.
— (abbaye de St-), 83, 249.
Palais-de-Justice (statues), 7, 9, 13, 28, 32, 35, 132.
Paul (église Saint-), 270, 362.
Refuge (religieuses du), 42.
Romain (église St-), 284, 329.
Séminaire, 42.
Sever (église St-), 50.
Trinitaires (religieux), 348.
Vicomté, 116.
Vincent (Saint), Notice sur l'église, 115.

Rouen.
Vincent (Saint), Vitraux, 112.
Vivien (église St-), 148.
Roumare (forêt de), 128.
Roussillon, 15.
Rouville, 281.
Royville, 208.
Ry (porche de), 79, 81, 153, 229, 354, 358, 359.

S

Saëns (Saint-), abbaye, 80, 81.
— reliquaire, 329.
Saturnin (chapelle St-), 79.
Sauchay, 25.
Saussaye (la), 238.
Sauteville, 38.
Sergines, 300.
Sèvres (musée céramique), 128.
Séez, 214.
Sigy, 34.
Soquentot, 207, 208.
Sorbonne (réunions de la), 110, 227, 242.

T

Tancarville, 8.
Tostes, 300.
Touffreville, 98, 172, 190, 228.
Tours (biblioth. manuscr.), 56.
Toulesmesnils, 38.
Touvays, 58.
Trait (Notice sur un banc de l'église), 153.
Trigauville, 371.

V

Val-Brehout (le), 219.
Val-de-la-Haie (le), 52.
Val-des-Leux (le), carrières 18.
Valliquerville (clocher de), 266, 362.
Valognes, 15.
Vast-du-Val (Saint), 300.
Vatteville, 340.
Vaubourg (commanderie de Sainte), 52.
Veauville, 210.
Venise (chapelle Sainte-), 240, 274.
Vertus (les), 135.
Veulettes, 68.
Virville, 108.
Vivier, près Bolbec (le), 129,

W

Wandrille (Saint-), 79.

Y

Yebleron, 210.
Ymare, 281,
Yonville, 274.

TABLE DES NOMS D'HOMMES

A

Accard (l'abbé), 61.
Alègre (d'), 210.
Amboise (d'), 9, 32, 232, 367. — Tombeaux des Cardinaux, 111, 227.
Anquetil, 19.
Arc (Jeanne d'), 36.
Arnaud, 39.
Arnoul, 25.
Asnières (d'), 306.
Ausouville (d'), 314.
Avesnes (Bernart d'), 52.
Avrigny (le P. d'), 41.

B

Baieux (Jean de), 249.
Bailleul (de), 365.
Balsac (de), 214.
Barate, 45.
Bard, 317.
Barthélemy, 11, 16.
Basin (Thomas), 127, 260.
Batencourt (de), 233.
Baudouin, 184, 186.
Bayard (Herbland), 19.
Beaurain, 317.
Bellegarde (le duc de), 7.
Bérenger, 207.
Bérengier, 60.
Bernart d'Avernes, 52.
Berneval (Notice sur Alexandre de), 82.
Bertellemy (Jean), 45.
Bertin (Louis de), 41.
Beuriot, 293, 294.
Beuselin de Bosmelet, 300.
Bigot (Emery), 37.
Billard (l'abbé), 11, 16.
Billiard, 108.
Billy (Toustain de), 15.
Blainville (de), 307.
Blanc (Claude le), 37.
Blancbaston, 254, 255, 257, 258.
Blimond (de Saint-), 207.
Blosseville (Poret de), 208.
Bohier (Antoine), 85.
Bonnefoy, 54.
Boishébert (V. des Champs).
Bosmelet (V. Beuselin et Thomas).
Bostenney (de), 238.
Bouillons (des), 318.
Bourbel (de), 305, 308.
Bourbon (Cardinal de), 211, 212, 332.

Bourbon (Charles de), 15.
— (Loys de), 15.
Bourbon-Condé (de), 211.
Bourbonnois (le), 236.
Bourdon, 115.
Bourgtheroulde (le Roux de), 304.
Bourjotel, 43.
Bousquet, 50.
Bouteiller (le), 307, 365.
Boyssel, 180.
Brancas (de), 211, 212.
Brebion, 349.
Bretel de Grémonville, 364.
Brinon (de), 351.
Brun (le), 43.
Brunel, 317.
Bury (de), 210.
Busquet, 20.

C

Cantelou (de), 126.
Canu (le), 15.
Caqueray (de), 365.
Cardonnel (le), 14.
Carlier, 20.
Caron (le), 87.
Cat (le), 24.
Caumont-La-Force (duc de), 300.
Caus (Salomon de), 371.
Caussy, 50, 53.
Chaillou (Jean), 17, 126.
Chambray (de), 307.
Champs (des), 288, 289, 291.
— (de Boishébert), 364.
Charles VI (monnaies), 55.
Charles VII, 324.
Charles (Bérenger), 27.
Chaussée (de la), 306.
Chaussis (du), 313.
Chignerre (Pierre le), 119, 234, 235, 236.
Choiseul (le duc de), 57.
Choinet, 56.
Civille (de), 185.
Cler (le), 205.
Clerc (le), 120.
Clercy (de), 365.
Cléret, 115.
Clermont (de), 210, 233.
Clotilde (Sainte), 34.
Cœpel, 317.
Colbert, 36.
Commire (Notice sur le P.), 35.
Comte (le), 123, 125, 255, 258.
Conty (le Pr. de), 211.
Coq (le), 43.
Coquinvilliers (de), 126.
Coutances (Gautier de), 232.
Croismare (de), 231, 232.

D

Dagobert II (Saint), 34.
Dambray, 259.
Dauvergne, 19.
Dèce (monnaies de), 61.
Denis (Saint), évêque, 34.
Désert (Corneille du), 22.
Desperrois, 125.
Desrues, 45.
Dessuslamare (de), 205.

Deville, 6, 38.
— (Notice sur M.), 134, 137.
Dodement, 126.
Douvrendel, 232.
Dunois (Cte de), 8, 234.
Dutuit, 62.
Dyel, 55, 267, 303.

E

Ernemont (d'), V. Grenier.
Estissac (d'), 211.
Estouteville (le Cardal d'), 231, 232, 234.
— (l'abbé), 83.

F

Falstaff, 306.
Farin, 14.
Faucon, 118.
Fauvel de Touvents, 42.
Febvre (le), 298, 343.
Fécamp (de), V. Saint-Guillaume.
Féret, 23, 24, 69.
Ferrare du Tot (de), 37.
Ferrières (de), 211, 306.
Figuenel, 26.
Filleul des Guerrots (le), 313.
Fin (de la), 211.
Floques (de), 256, 258.
Floquet, 14.
Folye, 43.
Fontenelle (de), 37.
France (Jehanne de), 14.
Franchoys, 235.
François (l'abbé le), 109.
Frenelle, 17.
Froidmont (de), 166.
Fronsac (le duc de), 211.

G

Gaillard, 317.
Gallien (monnaies de), 61.
Gallon, 57.
Galloys (le), 126.
Gallus (monnaies de), 61.
Garin, 85.
Gegose de Kervillot, 55.
Girault, 314, 317.
Glaire (l'abbé), 39.
Godard (hymne à Saint), 36.
Gohier, 121.
Gordien (monnaies de), 61.
Gorré, 27.
Gosselin, 44.
Gosselin le vicomte, 53, 55.
Goustimesnil (de), 215.
Grand (le), 125, 365.
Grandin de Raimbouville, 213.
Gray, 306.
Grégoire, 125.
Grémonville (de), V. Bretel.
Grenier d'Ernemont, 29.
Grivel, 315.
Gueret, 185.
Guérin, 15.
Guerrots (des), V. le Filleul.
Guiffart, 125.
Guillaume de Fécamp (Saint), 34.
Guillebon, 29.
Guillemin, 45.

H

Hamel (du), 36.
Hantier, 293.
Harcourt (d'), 238, 305.
Harel, 118, 119, 120, 122.
Harlay (de), 39.
Havet, 29.
Haye (de la), 201, 210.
Henri II, roi d'Angleterre, 230.
Henri V, id. 55, 212.
Henri III (monnaies), 54,
Henri IV, id. 54, 267.
Herbert (Geoffroy), 14, 15.
Heurtault, 126.
Honorine (tombeau de Ste), 191.
Hospital-Vitry (de l'), 272.
Hotot (de), 306.
Houdetot (de), 309.
Hue, 300.

I

Illiers (d'), 256.

K

Kervillot (de), V. Gégose.

L

Lachambre, 109.
Langevin, 290.
Langlois de Colmoulins, 323.
Lary (de Saint-), 7.
Léger (Pierre), 343.
Le Men, 49.
Lenfant, 309, 310.
Léon (de), 306.
Lieur (le), 85, 367.
Ligier, 211.
Longpérier (de), 91.
Longueil (de), 258.
Longueville (le duc de), 32, 39, 350.
Lorgeril (de), 133.
Loubert (de), 29.
Louf, 127.
Louis XII (statue de), 32, 33.
Louis XIII (monnaie), 54.
Louis XIV, id. 54.

M

Mabillon, 46.
Machecrier (le), 43.
Maillé (de), 211.
Malet de Graville, 165, 210.
Mallart, 371.
Mallet (Notice sur Charles), 35.
Marais, 290.
Mare (de la), 46, 126.
Marguery, 80.
Martin, 108.
Mathé, 323.
Mathilde (l'impératrice), 46.
Maurile (tombeau de Saint-), 111, 227.
Maystre (de), 369.
Mazeline, 20.
Médavy (Rouxel de), 39.
Michel, 21.
Mignot, 317.
Mire (le), 258.
Mont (du), 110.

Montagu (de), 213.
Montbéron (de), 210.
Montausier (le duc de), 36.
— (le mis de), 350.
Moy (de), 307.
Mustel, 294.

N

Nagerel, 43.
Nepveu, 208.
Neuilly (de), 30.
Normand (le), 249.

O

Orel, 23, 26, 37, 333.
Oudin (l'abbé), 79.
Orléans (François d'), 8.
Orléans-Longueville (d'), 211.
Ourry, 44.
Oursel, 60.

P

Pavyot du Bouillon, 14.
Payen, 236, 314.
Pelletier (le), 90.
Pelletot (de), 256, 365.
Pellot, 36, 37, 351.
Perron (du), 205.
Pevrel, 258.
Philémon de la Motte (le P.), 352,
Philippe l'Arabe (monnaie de), 61.
Philippe le Bel, 60.
Picard, 232, 233.
Picard (Le), 112.
Pierre le Cruel (monnaie de), 115.
Pierre (de Saint-), 18.
Pigny, 36, 37, 38.
Place (de la), 236.
Plains (de), 84, 88.
Pommeraye (D.), 38, 111.
Pompadour (de), 217.
Poncher, 232.
Pont (du), 37, 38.
Porcher (le), 321, 323.
Poret de Blosseville, 208.
Posthume (monnaie de), 161.
Poterat, 44.
Potier de Sevis, 239.
Prestreval (de), 217.
Prevost (le), 24, 43, 126.
Prud'homme, 44.
Puche (la), 87.

Q

Quatrecostes (Adam), 126.
Quenault, 14.
Quesnel, 60.
Quicherat, 13, 32.

R

Radulph, 317.
Raimbouville (Grandin de), 313.
Rassent, 200.
Ribault (l'abbé), 90.
Richelieu (le Cal de), 211, 212, 216.
Robessart (de), 210.
Rolland-Banès, 59.
Rome, 43.
Roncherolles (de), 306, 307.
Roullant, 343.

Roussy (le Cte de), 211.
Rouville (de), 210.
Rouvroy-S.-Simon (de), 256.
Roux (le), 88, 121, 123, 180, 182, 310.
— (Notice sur Jacques, 82.
Roux du Bourgtheroulde (le) 304.
Rouxel de Médavy, 39.
Roy (le), 186, 278.
Royer (le), 44.
Rue (de la), 126, 184.

S

Saane (de), 238,
Sage (le), 321.
Salvart, 250.
Sauchay (du), 318.
Sauvage (l'abbé), 53.
Séjourné, 19.
Servin, 14.
Simon, 317.
— (l'abbé), 92.
Solicoffre, 69.
Soudain, 324.

T

Tardif, 17.
Tellier (le), 117.
Theroulde, 123.
Thomas de Bosmelet, 259.
— de Verdun, 199.
Tierselin, 45.
Tillay (de), 306.
Touchet, 124.
Tournoise, 15.
Toustain (D.), 46. 369.
— de Billy, 15.
Touvents (Fauvel de), 42.
Tremblay (le P. du), 352.
Trouvé, 236.
Tyrouin, 125.

V

Val (du), 19, 234, 250.
Val d'Amonville (du), 312.
Valérien (monnaies de), 61.
Vaudetar-Persan (de), 272.
Vaux (Pasquier de), 231.
Vendôme (de), 211.
Verdusan (de), 312.
Verience (Mgr de), 126.
Vesly (de), 163, 173, 193, 298.
Victorin (monnaies de), 61.
Videcoq, 125.
Viel, 24.
Vignerot, (de), 211, 212.
Villain (le), 316, 317.
Villars (le sire de), 211.
Vitet, 23, 24.
Volusien (monnaies de), 61.
Vulgain (Saint-), 34.
Vyc, 39.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

COMPRISES DANS LE BULLETIN

A

Architectes (anciens), 82, 234, 249.
Armoiries, 52, 59, 105, 267, 272, 303 à 311, 324, 363.

B

Bancs dans les églises (Notice sur les), 15.
Bas-reliefs (renaissance), 54.
Boucle en bronze, 339.
Bourgeois de la Berge, 156.
Broche à rôtir (étrusque), 91.
Bulle de Jean XII, 165.

C

Cachettes monétaires, 220
Calices anciens, 332.
— — de Saint-Jean-de-Folleville (notice), 330.
Canons anciens, 77, 78.
Carreaux émaillés, 104, 105.
Chaînes (voir ex-voto).
Chasuble ancienne (Notice), 330.
Chemineaux (distribution de), 18.
Cheminée (renaissance), 269. 285, 321.
Cimetière de Brisgaret, 287.
Cimetière du Vieux-St-Remy (V. Dieppe).
Cœur en plomb, 55.
Commission des Antiquités.
Liste générale des membres, IX.
Membres nouveaux, 65, 108.
Communications orales de membres.
MM. Barthélemy, 176, 326.
Baudry, 112, 114, 115, 342.
Beaurepaire (de), 10, 273, 342, 367.
Billiard, 62, 112, 115, 268, 330.
Brianchon, 53, 62, 115, 164, 165, 166, 229, 272, 287.
Boullay (Maillet du), 12, 62, 91, 92, 95, 99, 101, 171, 242, 268, 329.

Bouquet, 7, 10.
Cochet (l'abbé), 23, 24, 27, 49, 53, 69, 93, 137.
Darcel, 111.
Démarest, 10, 13, 28, 81, 102.
Estaintot (d'), 9, 11, 15, 28, 29, 34, 62, 81, 94, 112, 165, 268, 270.
Gosselin, 114.
Gouellain, 52, 299, 366.
Grandin, 238.
Gueroult, 93, 105, 340, 363.
Guerrots (Le Filleul des), 52.
Hardy, 75, 332.
Iquelon (d'), 34.
Breton (Le), 49, 51, 81, 91, 135, 148, 159, 323, 366.
Lecomte (l'abbé), 10.
Limbourg, 47, 48, 62.
Lormier, 82, 169.
Loth (l'abbé), 92.
Merval (de), 14, 46, 56.
Pelay, 11, 92, 132, 152, 176, 217, 229, 239, 268.
Robert (l'abbé), 65, 96, 98, 99, 112, 173, 242.
Roessler, 59, 103, 110.
Sauvageot, 92, 100.
Serre (de la), 91.
Simon, 51, 62, 131.
Tougard (l'abbé), 34, 46, 52, 79.
Portefeuille, 128, 261.
Sociétés correspondantes, XIX.
Vœux, 9, 33, 66, 81, 111, 146, 323, 354 (voir Verbis, *dessins*, *monuments historiques*, *notices* et *séances*).
Confrérie des peintres de Rouen, 127.
Corpus Domini (suspension du), 21.
Cuiller moyen-âge, 268.

D

Dalles tumulaires (V. pierres tombales).
Déport (droit de), 25.
Dessins offerts à la Commission 6, 75, 128.
Douzains (XVIe siècle), 105.
Doyennés ruraux (anciens), 25.
Drappiers (à Rouen), 16.

E

Emailleurs, 45.
Eperon (XVIIe siècle), 106.
Epitaphes, v. *inscriptions*.
Esprit (ordre du Saint-), 8.
Exposition universelle, 270, 329.
Ex voto (chaines), 79.

F

Faïences (fabriques de), 44, 45, 50.
— de Lille, 329.
— de Quimper, 49, 50.
— de Rouen, 51.
Faïenciers, 50.
Fontainiers, 367.
Fonts baptismaux, 360.
— de Denestanville (Notice), 194.
Fortifications (XVIe siècle), 249.
Fouilles, 128.
Fours antiques, 80, 81.

G

Gourgon (pèlerinage de St), 239.

H

Hachettes, 114, 152, 220, 268, 339, 342.
Hanapiers, 46.
Huchiers, 19, 118, 236.

I

Imaginiers, 19, 186.
Incinération, 242.
Inscriptions anciennes, 29, 30, 40, 56, 132, 152, 153, 297, 366.
Inventaire des richesses d'art de la France, 68, 94, 131, 148, 161.
Ivoire (Croix en), 245.

L

Léproseries (anciennes), 273, 281.
Lutrin en bois sculpté, 194, 273, 367.

M

Maçons (maîtres-), à Rouen, 17, 118, 122, 123.
Médaille de l'Hôtel-de-Ville de Rouen, 114.
Monnaies chinoises 54.
romaines, 60, 61, 164, 340.
— moyen-âge, 55, 115, 220.
— modernes, 54, 105, 267.
— (cachettes de), 220.
— (outillage de fausse) 330.
Monuments historiques.
Liste générale, XIII.
Classement ancien, 193.
Classements nouveaux, 177, 188, 189, 228, 229, 356, 358.
Répartitions de crédit, 46, 66, 67, 94, 103, 173, 189, 224, 355, 358.
Demandes d'allocation, 97, 108, 163, 172, 224, 225, 227.
Plaques commémoratives, 177.

Mosaïques gallo-romaines, 71, 72, 73.
Musée des antiquités, 127, 270.
Musée céramique, 329, 358.
Musée Thaurin, 92, 112.

N

Notices communiquées par MM. *de Beaurepaire*, 15, 23, 35, 42, 82, 116, 153, 165, 178, 209, 230, 249.
— *Brianchon*, 263, 330.
— l'abbé *Cochet*, 134.
— *d'Estaintot*, 194, 202, 254, 399.
— *Hardy*, 135, 218, 333, 334.
— *Le Breton*, 174.
— l'abbé *Loth*, 68.
— *Rœsler*, 76, 321.

O

Œillets (fleurs encadrées), 44.
Orgues (fabricant d'), 20.

P

Parlement de Rouen, (manuscrit relatif au), 366.
Pas de l'Ange, 83.
Peintres-décorateurs, 21.
Peintres-verriers, 19, 126, 236.
Pèlerinages, 239, 240,
Photographies (offertes), 76, 80, 259, 260, 329, 357.
Pierres tombales, 3, 55, 127, 254, 260, 310, 313, 314, 315, 316.
— de N.-D.-du-Havre (Notice), 321.
Plaques commémoratives, 177.
Porches en bois sculpté (V. Ry), 79.
Poteries anciennes, 76.
— gallo-romaines, 268, 299, 342.
— de Tallevende, 44.
Potiers, 44, 45.
Potiers (marques de), 299, 342.
Priapées, 239.
Procureurs au Parlement, 35,
Puy de l'Immaculée-Conception, 36.
Puy de Sainte-Cécile, 36, 38.

R

Rapport sur l'aliénation des tapisseries de l'église St-Vivien, par M. Le Breton, 148.
Rapports sur la répartition du crédit affecté aux monuments historiques, par M. Simon, 95, 189, 229, 358.
Rédemption des captifs, 354.
Retables en bois sculpté, 12, 98, 188, 228, 260, 360.
— de Fresles, 174.

Rideaux d'autel, 21.
Rogations (procession des), 22.

S

Sceaux (anciens), 81, 82, 114, 217, 269.
Séances de la Commission.

	Pages
26 janvier 1876. . . .	5
9 mars.	12
12 avril.	30
1er août.	47
16 novembre	64
7 décembre	93
17 février 1877	107
16 mars	130
3 mai	147
10 juillet	160
28 novembre	170
12 décembre	187
27 février 1878. . . .	223
22 mars	241
31 mai.	259
27 juin.	284
2 décembre	319
30 décembre	355

Sculpteurs, 20.
Sel (marchands de), 116.
Sépultures franques (Notice), 334.
— gallo-romaines, 164.
Stèle funéraire, 60.
Silex taillés (Notice), 129, 218.

T

Tabernacle en bois sculpté, 175, 188.
Table de marbre, 132.
Tableau d'histoire, 342,
Tapisseries (anciennes), 148.
Temple (ancienne commanderie du), 238.
Tombales (V. Pierres).
Trinitaires (religieux), 348.

U

Ulphace (Saint), 29.

V

Valence (Notice sur la terre de), 42, 44.
Vases romains (Notice sur des), 135.
Verre (objets romains en), 337.
Verriers (peintres), V. peintres.
Verrières (anciennes), 49, 80, 95, 98, 112, 159, 203.
Vicomté de Rouen, 116.
Villa gallo-romaine, 69, 70.
Vicaires (explication du mot), 233.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01144 4513

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN

DATE DUE

NOV 4 1985
AUG 07 1987